This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

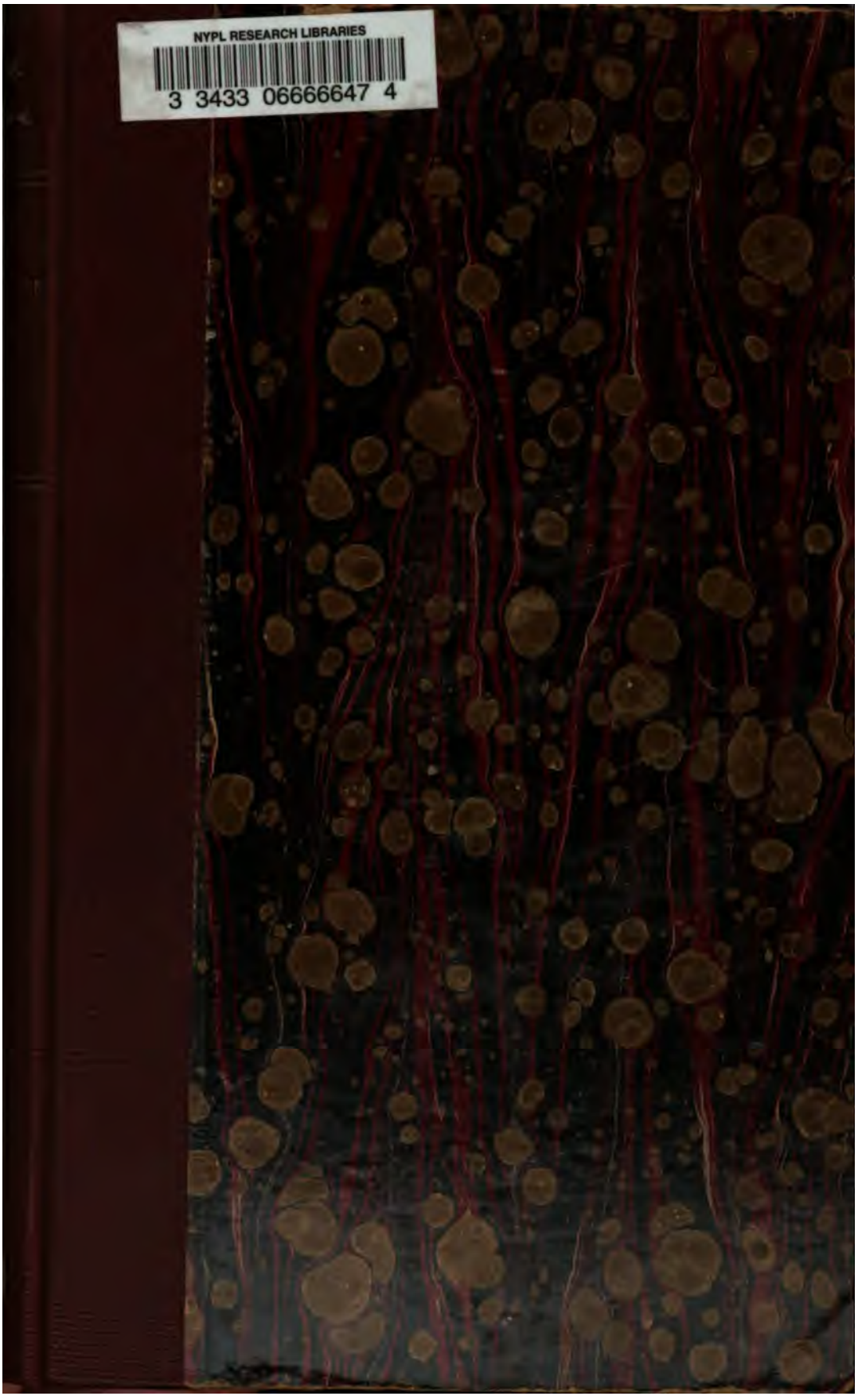
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06666647 4

66B3

Society
GBXM

F 136

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

12

4°L. m. 944.
4.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 12.

TOURNAI
MALO ET LEVASSEUR, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

AVRIL 1868.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
417479 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1939 L

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI.

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 1866.

M. le vicaire-général Voisin préside l'assemblée.

M. le comte De Nedonchel remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Wacquez.

—

On fait lecture du procès-verbal de la dernière séance et on en adopte la rédaction.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'Histoire de la Belgique mise en ordre et publiée sous la direction de la Commission royale d'histoire, par M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, in-4° de LXVIII-770 pp.

Ce volume contient l'indication de plusieurs documents qui concernent l'évêché de Tournai.

Vers 520.

Actes du synode tenu à Tournai, du temps de l'évêque Éleuthère, pour combattre les hérésies qui troublaient l'église de cette ville. HARTZHEIM *concilia Germaniæ*, t. 1, p. 9.

Mai 988.

Bulle du pape Jean XVI, adressée à l'Eglise gallicane: — Le Souverain pontife confirme à Lindulphe, évêque des Noyonnais, des Tournaisiens et des Flamands le droit exclusif d'arrêter et d'emprisonner à Noyon et ses dépendances; la juridiction, la monnaie, le tonlieu etc. à Tournai; l'église de Helchin, un grand nombre d'églises en Flandre, etc. *Scriptum per manus Stephani scriniarii sancti palatii in mense maio, et indictione prima.*

LE VASSEUR, *histoire de Noyon*, p. 733. — COLLIETTE, *mémoire pour servir à l'histoire des Vermandois*, t. 1, p. 377.

1047.

L'Évêque de Noyon et de Tournai, Bauduin, déclare que Wichard, abbé de Saint-Pierre de Gand, a racheté du clerc Lisbrand et de son neveu Godefroid, l'autel de Hollain et la chapelle de Rumegies. — Actum publicè Tornaco, anno Dominicæ incarnationis millesimo XLVII, indictione XV, V kalendaram aprilis, regnante rege Francorum Henrico.

Messager des sciences historiques, année 1853, p. 447.

18 *mars* 1072.

Radbod, évêque de Noyon, à la demande d'une Dame nommée Mathilde, fonde un chapitre de chanoines à Pitengiens ou Peteghem, où cette Dame lui a donné dans ce but l'autel et les dîmes.— *Actum Tornaci*, XV kalendas aprilis, anno incarnationis Dominicæ MLXXII indictione V (X) regis

Philippi anno XXIII, episcopante domino Raboudo presule XV.

Messager des sciences et des arts de la Belgique, t. VI, p. 396.

1084.

Radbod, évêque de Noyon, exempte les clercs de l'église Saint-Maurice de Nevèle, de toute redevance épiscopale ou synodale, sauf d'un cens annuel de douze deniers et d'une somme de dix sous, à payer lorsque meurt la personne de cette église. — *Actum in synodo Tornacensi, anno ab incarnatione Domini*, MLXXXIV, epacta undecima, indictione VII, concurrente VI. Regnante Philippo Francorum rege anno XXII, Radbodo episcopante XVI, Roberto marchione Flandriæ anno XIII.

De Smet, *corpus chronicorum Flandriæ*, t. 1, p. 703.

14 *septembre* 1096.

L'Évêque de Tournai Radbod, à la prière de l'abbé Adelard, accorde l'immunité à l'autel de Rodenbourg, ainsi qu'aux chapelles situées dans l'île de Wulpen. *Actum Tornaci* VIII° decimo kal. octobris, anno Dominicæ incarnationis MXCVI, indictione IV, regnante rege Philippo anno XXXVIII, domino....

Serrure, *cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 22.

902.

Lettre adressée par Heidilon, évêque de Noyon, à Rodolphe, évêque de Laon, en faveur du diacre Rotger, qui avait demandé l'autorisation de se fixer dans le diocèse du second de ces prélats. *Indictione* V.

Sirmond, *concilia antiqua Galliæ*, t. II, p. 671. Labbe e Cossart, *concilia*, t. VIII, col. 1899.

Environ 902.

Le roi Charles, à la demande d'Heidilon, évêque de Noyon et de Tournai, confirme à son église les biens que son prédécesseur et lui avaient acquis, notamment *Cuprinium* (Quievrain), un fisc ou domaine à Tournai, etc.

Colliette, *mémoire sur le Vermandois*, t. 1, p. 413. — Le Vasseur, *annales de l'église de Noyon*, p. 679. — Dom Bouquet, *recueil des historiens de France*, t. IX, p. 492. — Duvivier, *recherches sur l'ancien Hainaut, preuves*, IVe partie, n° XVIII.

1085.

Radbodon, évêque de Noyon, du consentement de son clergé, confirme la cession faite à l'abbaye d'Eenham des autels de *Merch* (Cortemarcx) et de Hanzam, (Handzaeme). —*Anno incarnationis ejusdem (scilicet Salvatoris)* MLXXXV, indictione VIII, regnante Philippo Francorum rege, episcopii mei anno XVII.... Actum Tornaci, in sinodali conventu XI kalendas februarii. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IIe année, p. 7.

Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, IIe série, t. IX, in-8 de LXVII et 772 pp.

On trouve à la table les indications suivantes sur les passages de cet ouvrage où il est question de Tournai :

Tournai Tornacensium urbs, Tornacum, Tornaicum, 33 n° 96, 335, 339, 443, 559. — Ville romaine 23 n — Antiquités, 68. — Chaussée romaine, 69. — Conquis par Claudion, 25, 33. — Seigneurs de ce nom, 447. — Sa cathédrale, donations, 333. — Sa paroisse de Saint-Brice, voir ce mot.

Tournai (cité de —). Tornacensis civitas, 20. — Territoire des Ménapiens, ibid. — Correspond au diocèse ibid.

Tournai (diocèse de —). Evêques, 468. — Archidiacres, 43.

Tournai (comté ou pays de —). Tornacensis pagus ou comitatus, 82 n 307, 339, 539. — Confondu avec le pays de Gand, 82 n.

Tournai (vicairie de —). Tornaicum vicaria. 17, 76, n 339.

—

Annales du cercle archéologique de Mons, tome VI.

— *Journal historique et littéraire*, t. XXXIII, liv. 2.

— *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, *année* 1866, n° 1.

— *Revue catholique*, huitième série, année 1866, 5e livraison. Mai 1866.

— *Bulletin du comité flamand de France*, t. III.

— *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, XXIIe année, 2e série, t. II, 1re liv.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, XVIIIe année, t. XXe, n° 4.

— *Souvenirs des vacances. — Ascension de l'Etna* (Août 1862), par Alphonse Leroy.

La Belgique pittoresque et monumentale, esquisse patriotique par M. Albert d'Otreppe de Bouvette, 58e liv. Mai 1866.

— *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins*, troisième série, t. VIIIe, IIIe bulletin.

Dans la table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la bibliothèque royale, section des manuscrits, figurent (page 131 de ce bulletin) les articles suivants :

Tournai. Le jubé de la cathédrale Ms. 848, fol. 19. —

Notes sur cet édifice Ms. 850. — Siége de la ville en 1709, Ms. 890, t. II. — Etat de l'instruction publique en cette ville, depuis la suppression de l'ordre des jésuites jusqu'en 1780, Ms. 971.

Ce même bulletin contient une liste des documents relatifs à l'histoire de Belgique qui sont conservés au *British Museum*. Voici ceux qui concernent notre ville, pp. 150, 179, 180, 187, 209, 234.

Bibliothèque Cottonienne.

Charles de Croy, prince de Chimay, réclame une indemnité du roi d'Angleterre, à cause de certaines pertes éprouvées durant le siége de Térouenne et le siége de Tournai. (Orig. franç.)

Gand, 15 juin.

(Ms. Gol. B. VI, 53).

— Compte des sommes payées au roi d'Angleterre par la ville de Tournai.

23 septembre 1513. (France).

(Ms. Col. D. VI, 96.)

— Henri VIII accorde à J. de Lussy, une somme annuelle de 200 florins sur les revenus de la ville de Tournai et nomme Albert Bentinck en qualité de receveur de la même ville.

20 octobre et 30 novembre 1513.

(Ms. Col. D. VI, 98.)

— Onze lettres originales de R. Sampson, agent de Wolsey, concernant Tournai.

Novembre 1514. — Février 1517.

(Ms. Col. D. VI, 282).

— Instructions du lord chancelier d'Angleterre concernant Tournai.

24 janvier 1517. (Ms. Col. D. VI, 302).

— Le Ms. Col. D. VI, fol. 310 et 329 contient une lettre de J. Le Scrlier à Wolsey (orig. franç.) datée de Tournai, le 5 mai 1517 et une missive de Loys..... au doyen de Tournai (Wolscy?) concernant diverses négociations.

(Orig. franç. 16 mars.)

Dix-sept dépêches originales des magistrats de Tournai contre-signées par le comte de Worcester et autres.

(Ms. Col. E. II, 29.)

— Le Ms. Col. E. II, fol. 65 renferme neuf dépêches originales de lord Mountgoy, concernant les affaires de la garnison de Tournai.

Déclaration sur la tolérance en matière de religion à Tournai. (Copie franç.)

Septembre 1566.

(Ms. Col. C. III, fol. 23.)

— Lettre d'un habitant de Courtrai à son frère, à Wesel, récit des cruautés des Espagnols à Tournai sous le gouvernement du duc d'Albe. (Copie franç.)

(Ms. Col. C. III, fol. 423.)

Bibliothèque Harléienne.

— Henri VIII à son ambassadeur près la cour de Rome, le chargeant de se plaindre au pape de la réinstallation de l'évêque de Tournai, dont le siège avait été promis au cardinal Wolsey. (Copie XVIIe siècle).

Janvier 1517.

(Ms. 29, fol. 59.)

— De l'antiquité de la ville de Tournai par un anonyme, chanoine en cette ville.

Ce Ms. qui porte le n° 4441, 7, provient de la bibliothèque du couvent des Bénédictins à Tournai. Il commence à la fondation de la ville de Tournai et s'étend jusqu'en l'an 1146. Il contient une copie des priviléges donnés à la ville,

par Charles V et s'ouvre par ces mots : *Quoniam traditum tenemus primum civitatis Tornacensis*, etc.

Le même Ms. renferme encore diverses autres dissertations, dont il n'est pas fait mention au catalogue :

1. Un fragment : *In Tornacum Nerviorum ex manuscripto vetusto in membranis Bibliothecæ sancti Martini Tornaci Benedictinorum sodalium*, commençant par ces mots : *Nobilibus fundata viris velut altera Roma urbibus immensis immensior esse videbar.* 33 vers latins.

2. *Civitatis Tornacensis vastatio et ecclesiæ Sancti Martini Benedictinorum altera normanorum*, 7 feuillets.

3. *Historia et origo Cœnobii Aquicinctensis et abbatum octo priorum.* 11 feuillets.

4. *De ecclesia Hesdiniensi*, 9 feuillets.

5. *Epicedia veterum in obitum* B. Gosuini.

Bibliothéque Burney.

S. Medardi episcopi Noviomensis et Tornacensis, VI Id. jun. vita, *auctore Venantio Fortunato*, XIIIe siècle.

— *Procédure de la Cour de l'Inquisition en Belgique*, contre J. Crombez de Tournai, accusé d'hérésie (Latin) 1550. (M. S. n° 2764. fol. 77.)

Manuscrits additionnels.

« Registre auquel sont registrées les missives escriptes par la duchesse de Parme, le duc d'Albe et autres aux commissaires de la ville de Tournai, avec les réponses sur ce faictes du 2 février 1566 au 14 août 1568 » Ce volume renferme la copie de 236 lettres dont la plupart sont probablement inédites. (Français)

— Lettre d'Ottoviano Guasco, chanoine de Tournai à Mittchel. 1763. (M. S. 6853 fol. 35.)

— *Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome XXXVII, in-8° de 626 pp.

— *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, troisième série, t. V. Travaux de 1863 à 1864, in-8° de 480 pages, plus 130 tableaux météorologiques.

— *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1864-1865, X° vol. in-8° de 477 pp.

— *Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les comptes rendus de la Commission des monuments et documents historiques et bâtiments civils du département de la Gironde* de 1840 à 1855, in-8° de 98 pp.

— *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, pendant les exercices de* 1862 à 1864, in-8° de 96 et 56 pp.

— *Les catacombes de Rome, description, origine et histoire*, par M. E.-H.-J. Reusens, professeur d'archéologie à l'université catholique de Louvain, in-8° de 43 pages avec de nombreuses planches et gravures.

—

M. le colonel Maillet, membre honoraire de la société, lui fait hommage de la première partie d'un travail qu'il a entrepris sur les monnaies obsidiodales et de nécessité et qu'il fait paraître dans la *Revue de la numismatique Belge*.

—

M. le vicaire-général Voisin communique à l'assemblée la commission donnée par le chapitre de Soignies au mayeur de cette ville en 1763, avec les variantes du texte d'une

pareille commission donnée en 1693. On décide que ce document sera publié avec la charte communale de Soignies du XIIe siècle.

—

Le même membre donne ensuite lecture d'un concordat intervenu le 6 décembre 1505, entre Pierre Kuicq et Charles du Hautbois, pour mettre fin à ce que les historiens appellent communément le schisme de Tournai. On juge que cette pièce, quoique d'un grand intérêt, sera plus convenablement publiée avec une notice sur les troubles de l'évêché de Tournai, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

—

M. le comte De Nedoncel demande si l'on possède quelques renseignements sur Pierre de Boussy de Tournai, auteur de la tragédie peu connue de *Méléagre*, imprimée à Caen, l'an 1582, chez Pierre le Chandelier, de 24 feuilles chiffrées, in-8°. Ce personnage étant inconnu aux membres présents, on charge le secrétaire de communiquer cette demande à M. le président qui est le plus à même d'y donner une réponse.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET 1866.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Revue catholique, 8e série, année 1866, 6e livraison. Juin 1866.

— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tome II, 1866, deuxième livraison.

— *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, tome VII, seconde livraison, tome VIII, 1re livraison.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII, liv. 3.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 35e année, 2e série, t. 21, n° 4.

— *Notice sur la reconstruction de l'hôtel-de-ville d'Ath*, par Emmanuel Fourdin.

— *Meuse et Rhin*, essai de tablettes liégeoises, par Albert d'Otreppe de Bouvette, 59e livraison. Juin 1866.

— *Rien ne nait, ne meurt. La forme seule est possible*, par la Bouches de Perthes.

— *Rapport de la députation permanente du conseil provincial du Hainaut*, session de 1866.

(Il est fait mention des travaux de la Société à la page 209 de ce rapport).

—

M. Wacquez informe l'assemblée que M. Gustave Vandekerchove, ayant changé de résidence, l'a prié de présenter à la Société sa démission de membre titulaire. Cette démission est acceptée.

—

M. le vicaire-général Voisin communique la notice suivante sur des antiquités romaines, trouvées à Willemeau, près de Tournai.

—

La séance est levée.

ANTIQUITÉS ROMAINES

trouvées à Willemeau, près de Tournai.

Je me suis engagé, il y a longtemps déjà, à vous faire un rapport sur une trouvaille d'objets romains faite à Willemeau. Je viens aujourd'hui un peu tardivement acquitter cette dette.

Me trouvant en cette commune, il y a environ trois ans, j'appris qu'on avait découvert dans un champ, une petite aiguière et quelques morceaux de vases en cuivre. Je me fis conduire à l'endroit d'où ces objets avaient été retirés, et j'y vis un monceau considérable de fragments de terre

cuite, qu'on avait ramassés, comme on le fait chaque année, pour faciliter la culture de cette terre. Je ne tardai pas à reconnaître dans ces débris un grand nombre de tuiles Romaines, et il était évident que nous nous trouvions sur l'emplacement de constructions fort anciennes. Je recommandai de me réserver tout ce qui serait trouvé ultérieurement; et, comme il restait une partie de ce champ à labourer, je fis donner une sonde à celui qui devait être chargé de ce travail.

En explorant les environs, je pus constater que des débris de vieux matériaux du même genre avaient été recueillis dans la direction du couchant et plus particulièrement dans celle du midi, vers l'église et jusqu'au-dessus du presbytère de Willemeau. D'où je conclus que le centre du village occupait la place d'une villa Romaine; ce que j'avais ignoré pendant les sept années que je passai dans cette paroisse.

La position de la partie de terre où était le dépôt qui a été mis au jour, mérite une attention particulière. Elle forme le numéro 11 de la section B du plan cadastral de la commune. Cette terre maintenant divisée en sept parties est, du côté du nord-ouest, à une petite distance de la chaussée de Tournai à Douai. Elle est longée au midi par le chemin dit de l'église et au levant par le chemin d'Ere à Willemeau.

Au nord-est, à une distance d'environ deux mille mètres est le village de Froidmont, et à deux cents mètres environ, du côté du levant, se trouve un ancien château, manoir autrefois de la famille de La Motte Baraffe. Le préfet du département de Jemmappe de ce nom y est né. Ce château défendu encore par une tour antique ne présente de remarquable que ses fortifications en terre qui existent encore sur une assez grande étendue de son enceinte.

Hoverlant dit, avec assez de probabilité, que le village

de Willemeau est désigné sous le nom de *Waratti* (1) *Mortarius* (2) dans le diplôme de Charles-le-Chauve de 899, confirmant l'abbaye de Saint-Amand dans la possession de ses biens. Ces deux mots indiqueraient qu'il y avait en ce lieu des eaux stagnantes, et des terres nouvellement mises en culture. Il a effectivement existé sur Willemeau, du côté de Froidmond, un grand étang, qui n'a été desséché que dans le siècle dernier.

Dans une charte du premier juin 909, publiée par CHAMPALLION-FIGEAC (3), et reproduite par M. Duvivier, dans le IX volume des *Mémoires* et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, pp. 338-341, Willemeau est appelé GUISLINC. Par cet acte Robert, abbé de Saint-Martin de Tours, accepte le don de diverses possessions, fait à cette abbaye par un noble du nom de Guntbert et par sa femme Bertaïde.

Ils donnèrent aussi (4), porte la charte, dans un troisième lieu, un troisième manse seigneurial (5), situé dans

---

(1) *Warectum*, *waractum*, *wareschetum*, terra novalis, seu requieta, Jachère, waret. On appelle encore dans les environs de Tournai *Wareschaix* les terrains incultes.

(2) *Mortarius* — *Morta*. *Mortarium*, locus in quo aqua fluvii stagnat et quasi mortua videtur. Quodvis aquæ stagnantis receptaculum. — Mare, étang.

(3) Documents inédits (publication de l'institut), t. I, p. 478.

(4) Dederunt etiam in tertio loco mansum tertium indominicatum, situm in pago vel comitatu Tornacensi, in vicaria Tornaïco, super ripam scaldi fluminis, in villa GUISLINC, cum terris cultis et incultis, pascuis, aquis aquarumque decursibus, cum molendino, et silvis, et omnibus aliis adjacentiis; inter præscriptos dominicatos mansos, alios mansos V ad ipsos pertinentes, cum omnibus eorum adjacentiis et utilitatibus, perpetualiter possidendos.

(5) *Mansus indominicatus*, proprius et peculiaris domini mansus— quem Dominus ipse colebat— Manse dominant, seigneurial. *Ducange*.

la *pagus* ou comté de Tournai, dans la vicairie de Tornaïco, sur la rive du fleuve de l'Escaut, dans la *Villa* Guislinc, avec les terres cultes et incultes, prairies, eaux, cours-d'eau, avec un moulin et des bois et toutes leurs dépendances, etc.

Cette même localité est nommée *Guislimum in pago Tornacensi* : dans un diplôme de l'an 925, donné en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (*Amplissima collectio*, t. I, p. 279). Une bulle du pape Paschal II de 1107, le nomme *Guillemel.* (1) (Miræus, t. II, p. 1151.)

Ce mot est écrit de la même manière dans une bulle du pape Calixte II, de 1119 qui confirme, comme la précédente, les possessions de l'abbaye de Saint-Amand (2).

On voit dans ces deux bulles, Froidmont joint à Willemeau. La première de ces paroisses avait été donnée à l'abbaye de Saint-Amand entre 952 et 956 par Lendric, vingt-sixième abbé de ce monastère (3).

Selon Guilmot, bibliothécaire de Douai, il faudrait donner pour étymologie à Froidmont *mont*, auquel on aurait ajouté le vieux mot français frau, fras, froux, frox, frisches, en basse latinité *fresceium*, *frescherium*, *friscum*, terres incultes, *en friche.* Mais il manque une chose pour que cette explication puisse être adoptée ; c'est qu'il n'y a pas à Froidmont de montagne qui en mérite le nom. Le mot de

---

(1) In pago Tornacensi Guillemel, Frigidum montem.

(2) In episcopatu Noviomensi altare de Sancto-Martino, altare de cellâ, de Rongi, de Rumâ, de Guillemel, de Frigidomonté, de Hertinio, (Hertain), etc.

(3) De patrimonio suo Frigidum-montem et Annentium *alias* Anvinium (Anvaing), cum eorum appendicibus fratribus Amandinis contulit. *Gallia christiania*, *Cameracem Christianum*, p. 187.

Froidmont me paraît avoir la même signification que celui de *Fromontel*, qu'on retrouve dans beaucoup de localités. De *Fromentel*, *Fromenteau*, on a fait par abréviation *Fromont* et ce dernier mot traduit en latin au moyen-âge par *Frigidus*, *mons* est devenu, retraduit en français *Froidmont*. Par *Fromentel*, on désignait un endroit défendu par des haies *fracta*, en italien *fratta* et par des *mantelets* ouvrages de fortifications dont le souvenir ne nous est conservé dans la langue française que dans le mot *démanteler*, par lequel on exprime l'action de démolir les fortifications d'une place de guerre. Ce voisinage donne de l'intérêt à notre découverte, et il sera très-curieux d'explorer les substructions que recèlent les lieux dont nous venons de parler. En attendant que l'on fasse de nouvelles fouilles, je me bornerai aujourd'hui à donner une courte description des objets trouvés.

1

Une statuette de Priape, en bronze, de 27 centimètres de hauteur, finissant en gaine. Corps poilu, tête avec oreilles et cornes de bouc. Le dieu, dans l'état où on le représente d'ordinaire, semble honteux de son indécente nudité. Il se cache la moitié du visage avec un voile, qu'il tient étendu des deux mains, et qui lui recouvre une partie du nez.

2 et 3.

Disques en cuivre de 52 centimètres de diamètre, d'une épaisseur de soixante-quinze millimètres, et ayant au centre un trou rond, large de deux centimètres.

4.

Petit coturne en cuivre, haut de neuf centimètres. La semelle, qui est longue de onze centimètres, se replie à l'extérieur sur l'empeigne. Celle-ci s'étend extérieurement

sur la semelle, à laquelle elle est fixée au moyen de clous, dont on voit les têtes au-dessous de cette chaussure. En haut, sur le devant, est une petite anse mobile en fil de fer ou de cuivre.

5.

Petite aiguière en cuivre de dix-sept centimètres de hauteur, et de 13 centimètres de largeur à sa base. Le couvercle manque. Petite anse, opposée à un bec arrondi et se relevant un peu.

6.

Partie supérieure d'une amphore en cuivre de 16 centimètres de hauteur et de huit de largeur. Le vase entier a dû avoir environ quarante centimètres, sur une largeur au milieu de quatorze à quinze.

7.

Cuivre très-bien conservé, formant un petit entablement, qui a dû être placé au-dessus d'une statuette. C'est une architrave, une frise et une corniche, avec un petit vide arrondi dans le milieu. Longueur en haut quinze centimètres. Hauteur cinq.

8.

Masse en fer en forme de marteau un peu aminci aux deux bouts. Longueur 19 centimètres. Largeur au milieu 0,06. Epaisseur 0, 045.

9.

Morceau de fer formant la moitié d'une houe. Cet objet pourrait bien n'être pas aussi ancien que les autres pièces, car sa forme est la même que celle de la houe moderne.

10.

Goulot d'une amphore en bronze. Large de huit centimètres.

11.

Anse en cuivre d'aiguière ou d'amphore de vingt centimètres de longueur.

12.

Anse idem de 0, 17.

13.

Idem de 0, 12. Forme roide. La partie montante formait un angle avec celle qui se rattachait à la partie supérieure du vase.

14.

Idem de 0, 16. Forme arrondie.

15.

Cuivre qui était attaché au moyen de deux petites branches à une amphore.

16.

Morceau de la partie la plus large d'un vase en cuivre.

17 et 18.

Parties supérieures ou inférieures d'un vase en cuivre, en plusieurs pièces. Ce vase a dû servir comme ornement. On y voit quelques dessins.

19

Gros bouton d'agrafe en cuivre, convexe, de cinq centimètres de largeur.

20.

Bronze de 0,065 millimètres de longueur sur cinq centimètres de largeur, qui paraît être le haut de la gaine d'une épée.

21.

Petit disque, en cuivre fort mince, de sept centimètres de diamètre, sur lequel on voit quelques ornements.

22 et 23.

Deux grands disques en cuivre, dont le milieu percé d'un trou rond est renfoncé de manière à présenter un côté convexe. Du côté de la convexité les bords sont relevés ; de sorte qu'entre ceux-ci et le milieu, un creux se trouve formé. La coupe de ces deux objets donnerait la figure de deux S affrontés et un peu baissés.

Dans l'état où sont ces disques, ils ont 32 centimètres de largeur ; et ils s'adaptent parfaitement sur les deux autres disques plats, n°s 2 et 3, avec lesquels ils ont formé un appareil quelconque. Je n'ai rien trouvé de semblable dans les musées d'Arles, de Nîmes ni de Paris.

25.

Chapiteau en cuivre de huit centimètres de hauteur.

26 et 28.

Deux petites anses en fer auxquelles adhère encore un morceau du vase ou des vases auxquels elles appartenaient.

27.

Petit antéfixe en cuivre, terminé par trois feuilles recourbées en saillie, sur chacune desquelles est sculptée une autre feuille à la partie inférieure. On voit par l'écusson qui le termine par en bas qu'il était appliqué de biais sur l'objet qu'il servait à orner.

30.

Morceau de cuivre avec ornements.

31.

Partie inférieure d'une anse en cuivre.

24, 29, etc.

Six ou sept morceaux de fer fortement oxydés.

Finalement, pour caractériser le dépôt, on a fait choix d'une belle tuile romaine bien conservée, de quarante centimètres de longueur sur trente de largeur.

Cette énumération faite, on me demandera certainement, où sont maintenant tous ces objets ?

Ils sont malheureusement disséminés, et tous mes efforts pour les faire arriver au musée de la porte de Hal à Bruxelles, ont échoué devant les démarches adroitement faites par des personnes chez qui l'intérêt l'emportait beaucoup sur l'amour de la science et des arts. Je crois néanmoins que ma description, qui est en tout point fort exacte, ne sera pas inutile. Elle pourra servir à faire reconnaître l'identité de ceux de ces objets qui pourront être achetés par des amateurs instruits ou par des musées. Elle pourra encore attirer l'attention du gouvernement sur les substructions nombreuses que recèle la vaste partie de terre d'où l'on a enlevé pendant de longues années une grande quantité de matériaux d'origine Romaine et où des fouilles seraient pratiquées avec la certitude d'obtenir d'heureux résultats.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 2 AOUT 1866.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, cinquième année. Janvier, Février, Mars et Avril 1866.

— *Annales de la société archéologique de Namur*, tome 9e, 3e livraison.

— *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, année 1866, 1re et 2e liv.

— *Bulletin de la société liégeoise de littérature Walonne*, tome 1er, 3e et dernière livraison.

— *Bulletin du comité flamand de France*, tome IV, n° 2. Avril, Mai et Juin 1866.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII, liv. 4.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 35e année, 2e série, tome 22, nos 6 et 7.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, dix-huitième année, tome XX, nos 5 et 6.

— *Bulletin de la société scientifique et littéraire du Limbourg*, VII, 1er fascicule.

— *Bulletin de la société liégeoise de littérature Walonne*, tome VIII, 1re livraison.

— *Revue catholique*, huitième série, année 1866, 7e liv. Juillet 1866, 8e liv. Août 1866.

— *Rapport sur la situation de la société archéologique de Namur, pendant l'année* 1865.

— *Le passé exhumé ou reflet des âges*, essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 60e livraison. Juillet 1866.

—

Il est donné communication à l'assemblée d'une note de M. Baudelet, curé de Bon-Secours, membre correspondant, sur l'abbaye d'Aubechies.

—

Puis d'une autre note faite par M. le vicaire-général Voisin sur un ouvrage manuscrit acheté récemment par la ville. Toutes deux seront insérées dans les Bulletins.

—

La séance est levée.

L'ABBAYE OU LE PRIEURÉ D'AUBECHIES.

Il existait autrefois une abbaye ou un prieuré d'Aubechies, fondé au onzième siècle. Cette fondation fut confirmée par une bulle d'Urbain II, en 1096. La Gallia Christiana donne comme fondateur de cette abbaye Gérard II, né dans la terre d'Alost, 33e évêque de Cambray, qui succéda à son oncle, St-Liebert, en 1076 et mourut en 1092. Les frères de Ste-Marthe nous apprennent encore qu'en 1118, l'évêque Burchard « confirma au monastère de St-Ghislain, diffé-» rentes possessions, et en ajouta de nouvelles, entr'autres

» l'abbaye d'Aubechies. » Le texte latin porte : abbatiam de Ambechia. Le docteur Leglay pense avec raison, selon nous, qu'il s'agit de la même abbaye, fondée par Gérard. (1) Il dit ailleurs à propos de ce monastère : (2) « l'abbaye » d'Aubechies, cédée en 1118, par l'évêque Barchard, » à l'abbaye de St-Ghislain, sera devenue sans doute » un simple prieuré. M. l'abbé Boniface, qui a publié, en » 1842, une notice, curieuse sur le village d'Aubencheul- » au-Bois (Aisne, canton du Câtelet) croit pouvoir établir » que ce monastère était situé sur le territoire d'Auben- » cheul, entre le village et le bois de Mortho. Les restes de » fondation qu'on y retrouve et la tradition du pays ne » laissent, dit-il, aucun doute à ce sujet. Nous regrettons » que l'estimable auteur se soit borné à une simple asser- » tion. Ce point intéressant de topographie religieuse mé- » rite d'être un peu plus approfondi. Cette abbaye était » sous l'invocation de la Ste Trinité, et non de l'ordre de » la Trinité, qui ne fut fondé qu'en 1198. »

Ce prieuré n'était-il pas plutôt situé sur le territoire d'Aubechies, petit village à une lieue de Leuze, et qui était autrefois du district ou décanat de Chièvres?

La simple observation que l'abbé de St-Ghislain était le patron de la paroisse d'Aubechies, tandis qu'Aubencheul-au-Bois avait pour patron l'abbé de St-Aubert à Cambray, donnerait déjà quelque valeur à cette opinion. Un document, extrait d'un cartulaire de l'abbaye d'Eename, y ajoute une grande probabilité.

M. Beaucarne, bourgmestre d'Ecname, qui possède le cartulaire, a bien voulu nous en donner une copie authen-

---

(1) Cameracum christianum, pag. 32.
(2) Ibidem, p. 27, note.

tique, par l'entremise de M. Vander Meersch, conservateur des archives de l'Etat, à Gand.

C'est l'acte de donation de la terre d'Hellebecq, au district ou décanat de Chièvres, à l'abbaye d'Eename, par Adelende de Chièvres, épouse de Théodéric d'Audenarde. Cet acte remonte à la fin du onzième siècle; il ne porte pas de date, mais il a été passé sous l'administration de Rancrade ou Ancrade, qui fut abbé d'Eename de 1092 à 1110, et il est souscrit par l'abbé de Grammont. On sait que l'abbaye de St-Pierre de Dielevenne, lieu situé sur l'Escaut, entre Gand et Audenarde, fut transférée à Grammont, en 1096. Cet acte est souscrit par plusieurs témoins qui habitaient tous des lieux peu éloignés d'Hellebecq, et entr'autres par l'abbé d'Aubechies. Il est donc à présumer que ce dernier résidait à Aubechies, lez-Leuze, qui faisait partie comme Hellebecq du district de Chièvres, et non à Aubencheul-au-Bois, alors du décanat de Cambray et aujourd'hui la première commune du département de l'Aisne, en allant de Cambray au Câtelet. Ces témoins sont: Martin, abbé de St-Denis en Broqueraye (in Brucrouth); Roger, abbé d'Aubechies (abbas Abaciensis (1); Snellard, abbé de Grammont; Alard, abbé de St-Ghislain; Bernard, archidiacre de Lessines; Gérard, chapelain de l'évêque; Bauduin, prêtre de Chièvres; Wautier, chanoine de Soignies et Granion, son frère; Wiszon, clerc de Melin; Siger de Sileca (Silly) et son frère; Gautier d'Aubechies (Gualterus de Abacies) et son frère Hubert; Bauduin de Cordes (de Corda); Gossuin de Ville (de Vila) et Gossuin son fils; Gedmar de *Warneis!;*

---

(1) Roger était abbé d'Aubechies en 1105, cfr. Gallia Christiana, Vita B. Odonis, eppi. Camerac. Le texte porte abbate *Ambeciensi*, édit. Leglay, Lille 1859, page 30.

Gerard, fils de Rabbode de *Maccâ!*; Ingelbert et Hellin de Melin; Gossuin de *Wacribeca!*; Egelbert le renard (*Vulpis*); Guido de Frasnes (de Frana); Ingelbert de Hoves, Anselin de Tongres; Godefroid de Hardampont; Bauduin et Gerbert de Gibecq (de Gisbeca); Hillin et Lambert de Ghislenghien.

Note sur une histoire de Tournai manuscrite.

Le rapport du collége échevinal de Tournai sur l'administration de la ville de 1864, fait mention de l'acquisition d'une histoire de Tournai, manuscrite en cinq volumes, faite à Mons pour un prix assez modique. Nous avons eu la curiosité de compulser ces volumes, et nous venons vous rendre compte de l'examen que nous en avons fait.

L'auteur de ce travail, qui doit avoir été fait vers 1710, a eu sous la main des matériaux dont il aurait pu tirer un beaucoup meilleur parti; mais les extraits qu'il a faits de différents ouvrages imprimés et manuscrits manquent de suite, et on y trouve des passages qui prouvent que le compilateur n'avait pas plus de jugement que d'instruction. Ajoutez à cela que l'écrivain à qui l'on doit la copie de l'exemplaire acheté à Mons, s'est acquitté de sa tâche fort négligemment, passant des mots, en estropiant d'autres, falsifiant des dates, et ne demeurant intelligible que pour qui connaît à l'avance ce qu'il écrit.

Le premier et le second volumes contiennent l'histoire de Tournai proprement dite. On y cite l'histoire manuscrite de De Villers, dont André Catulle fait l'éloge et que nous croyions perdue, mais que nous savons maintenant être en la possession de M. de Robiano. Cousin a été mis largement

à contribution. Pour prouver avec quelle maladresse cet ouvrage a été copié, nous citerons un endroit de la description des reliques de la cathédrale qu'on en a extraite. Les articles du deux et du trois février ont été tronqués. Des deux on n'en a fait qu'un ; et on a confondu le reliquaire, en forme de tour, qui contenait des objets rappelant le souvenir de la sainte Vierge, avec le reliquaire et les reliques de saint Blaise.

Notre compilateur fait vivre au premier siècle Guéric-le-Sor, et il lui donne pour contemporain Gérard de Roussillon. C'est la matière du chapitre 22e du tome premier. Il est question de Galba, au 21e et de Trajan, au 23e.

Il mentionne une donation de deux mille *florins* qu'aurait faite à la cathédrale, pour l'entretien des ornements, un chanoine du nom de Cornelius Lefranc, l'an 700.

Il fait prendre Tournai, en 708, par les Anglais, qui y mettent tout à feu et à sang.

Il rapporte qu'en 713 on plaça deux cloches dans l'un des clochers de la cathédrale. L'une se nommait *Ambroise Vinche* et pesait sept à huit mille livres. Il a soin d'ajouter qu'on n'en faisait pas de plus fortes en ce temps-là, parce que la matière était rare.

En 746, un chanoine nommé Boutillon est assassiné à la cathédrale par un bourgeois.

En 776, deux voleurs voulant dépouiller la statue de la sainte Vierge de ses ornements en argent, sont rendus immobiles, et surpris en cet état à minuit, lorsque les chanoines entrèrent à l'église pour chanter les matines !

En 847, le 17 septembre, après une gelée de vingt-quatre heures, il y eut des glaces de plus de deux pieds d'épaisseur !

A la fin de sa chronique du Xe siècle le compilateur

laisse un blanc, où l'on devait représenter les armoiries du châtelain de Tournai à cette époque!

Il avait auparavant terminé ce qui se rapporte au VIe siècle par ces mots, qui sont aussi suivis d'un espace laissé en blanc :

« Voici les armes des quatre premiers rois chrétiens qui ont porté des fleurs de lis sans nombre » !

Après avoir rapporté le retour de Noyon des habitants de Tournai en 912, et le partage de la ville entre quatre chefs de la bourgeoisie, il y fait revenir en 1022 quatre Normands. Nous apercevons, dit-il, que pendant le cours de cette année 1022, fut rehabité (sic) en cette ville par quatre Normands, d'où elle s'acerut et s'augmenta beaucoup etc.

Il place en 1023 la restauration de l'abbaye de Saint-Martin, qui n'eut lieu qu'à la fin du onzième siècle. Il parle du costume des chanoines en 1030 de cette manière : nota qu'en ce temps les habillements des chanoines de l'église de Notre-Dame étaient primitivement blancs, puis rouges, ensuite noirs, et cela du temps qu'on commença à prendre des moines pour en créer des évêques et présentement ils sont vêtus en violet en l'église avec rochet et surplis et sur la rue noir ou violet avec longue robe pendante.

Le commencement du deuxième volume est copié textuellement de Cousin tome 3 p. 264.

Peu après nous trouvons une page copiée dans l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés du religieux Charles Guéluy, où l'on mentionne la visite qu'y fit, en 1170, saint Thomas de Cantorbéry. On ajoute : il se voit qu'en cette dite année l'on a érigé une chapelle en l'église cathédrale de Tournai en mémoire de saint Thomas de Cantorbéry etc. Le saint aurait donc été canonisé de son vivant.

On rapporte, sous la date de 1570, un scandale qu'aurait donné un doyen du chapitre nommé Castel, qui se serait ensuite fait protestant. Il n'y a pas eu de doyen du nom de Castel ; et puis se faire protestant en 1570!

En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier le jugement que nous avons porté de l'auteur de notre manuscrit.

Cet ouvrage contient cependant certaines particularités omises dans nos histoires imprimées et que nous avons tout lieu de croire exactes. C'est ainsi qu'on y rapporte l'institution de la confrérie de Notre-Dame de Tongre à la paroisse de Saint-Jacques en 1215, et celle de saint Roch au couvent des Récollets en 1490.

A la fin du deuxième volume est un chapitre avec cet intitulé : Voicy tous ce qu'il est survenu pendant les brisses image dans cette ville en l'an 1561 jusqu'en 1570.

Ce chapitre est suivi de la liste de ceux qui ont été bannis.

Le troisième volume, aussi fort que les deux premiers, ne contient que des extraits par ordre de date, des anciens registres des consaux de Tournai à commencer du 9 septembre 1672 jusqu'au 22 janvier 1686.

En tête du quatrième volume on lit : recueil des registres à tailles par extraits depuis 1704 jusqu'en 1709; mais ces extraits n'ont une certaine suite que jusqu'en 1706. Après quoi sans indiquer si on puise à la même source, viennent d'autres extraits de registres de 1716, 1717, 1738, 1737, 1717, 1718, 1717, 1738.

Autre titre : registre commençant au 9 mars 1666. Quel registre ? On donne des extraits de 1660 et 1667, puis on passe à 1674, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680.

Puis encore : Extraits des registres en bref des consaux comprenant de septembre 1688, 89, 90, 91, 92, 93, 94,

95, 96, 97, 98, 99, 1706. — On recommence ensuite les extraits du 31 août 1706 jusqu'au 30 juillet 1709.

Le cinquième volume, beaucoup plus petit que les autres, est divisé en trois parties supposées faire suite aux matières des quatre premiers volumes. On lit en tête :

Troisième partie, extrait du registre de cuir noir contenant le recueil des principaux événements depuis 1287 jusqu'en 1717.

Le livre de cuir noir est bien connu, et l'on ne recourra guère à l'analyse qu'on en donne ici, quand on voudra le consulter.

La deuxième partie de ce volume, et la quatrième de l'ouvrage, est annoncée comme contenant des extraits de lettres des empereurs et des rois de France depuis 1301 jusqu'à 1498, mais au lieu d'extraits ce sont de simples indications copiées dans un inventaire.

Enfin la cinquième partie, qui est la mieux rédigée a pour titre : *projet du rétablissement des finances de la ville.* C'est un résumé historique des événements qui ont occasionné ou des démêlés ou des changements dans l'administration politique, civile et judiciaire de la cité.

On commence par expliquer comment s'exerçaient dans la ville les pouvoirs civils et judiciaires. — Prévôts et jurés, eswardeurs, mayeur et échevins, chefs des métiers, consaux. Puis on relate très-sommairement des faits qui correspondent aux dates suivantes :

1240, 1267, 1277, 1298, 1299, 1313-1418, 1318-1327, 1327-1331, 1331-1333, 1333-1338, 1338-1340, 1340-1346, 1346-1366, 1367-1380, 1360-1383, 1395-1402, 1422, 1424, 1424-1431, 1431-1436, 1450-1452, 1453, 1454, 1454-1457, 1457-1463, 1463-1470, 1470-1477, 1477-1481, 1483, 1484, 1485, 1487, 1487-1497, 1497-1500, 1500-1508, 1508-1513, 1513-1518, 1518-

1521, 1521-1526, 1526-1542, 1542-1570, 1570-1600, 1600-1621, 1621-1631, 1621-1642, 1642-1656, 1656-1667, 1670-1709, 1745.

Ce travail ne contient rien qu'on ne puise trouver plus facilement ailleurs et n'a par conséquent que peu d'intérêt.

SÉANCE DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 1866.

Elle est présidée par M. le vicaire-général Voisin.

M. Delecoeuillerie remplit les fonctions du secrétaire qu'un obstacle empêche d'assister à l'assemblée.

—

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS

De la part de M. le lieutenant-colonel Maillet :

Le second fascicule de son intéressant travail, sur les monnaies obsidionales, in-8°, pp. 35 à 80.

— De la part des directeurs :

La troisième livraison des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, in-8°, pp. 265 à 396.

—

M. Reusens, professeur et bibliothécaire de l'université de Louvain, nommé récemment membre correspondant de la Société, en exprime ses remerciements par la lettre suivante :

Louvain, le 8 septembre 1866.

Monsieur le Président,

La Société, dont vous dirigez les travaux historiques et littéraires, m'ayant fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses membres correspondants, j'ai une dette de reconnaissance à remplir à son égard. J'ose donc vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien recevoir mes remerciements les plus sincères pour le titre que vous avez daigné m'accorder; et je serais très-heureux, si vous vouliez bien, dans une prochaine séance de la Société, être auprès de ses membres l'interprète de ma reconnaissance, et leur faire connaître que je me propose bien de prendre une part active à leurs travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de la considération la plus distinguée.

Edm. Reusens,
professeur et bibliothécaire.

—

M. le vicaire-général Voisin communique la note suivante sur Mgr Henri de Rosset de Fleury, archevêque de Cambrai.

NOTE SUR MGR HENRI DE ROSSET DE FLEURY, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

—

Les particularités concernant la vie et la mort des évêques sont toujours recueillies avec intérêt dans leurs diocèses. Ayant trouvé dans un volume provenant de la bibliothèque de Mgr. Godefroy, une petite notice sur Mgr

Henri de Rosset de Fleury, archevêque de Cambrai, nous avons cru qu'elle pourrait prendre place dans nos bulletins. Ce diocèse ne nous est pas étranger, car non-seulement trois paroisses de notre ville en faisaient partie, mais il en était de même de l'ancienne province de Hainaut, qui a été comprise dans le département de Jemmape, dont on a formé le nouveau diocèse de Tournai.

La traduction qu'a donnée, dans son *Cameracum Christianum*, le docteur Le Glay, de l'article de la *Gallia christiana*, sur Mgr de Rosset de Fleury, nous apprend fort peu de chose de la vie de ce pieux prélat et il en parle aussi fort brièvement dans la savante introduction historique qu'il a mise en tête de son ouvrage.

La note que nous avons copiée émane d'un témoin oculaire, et c'est une raison pour en assurer d'autant mieux la conservation.

—

Monsieur de Fleury prit possession personnellement de l'archevêché de Cambrai, le 7 août 1775. Prélat digne des premiers temps, il avait rempli avec distinction tous les devoirs de l'épiscopat dans le siége de Tours, pendant plus de vingt-quatre ans; arrivé à Cambrai, il ne perdit rien de son zèle, mais sa santé ne lui permettant plus de faire tout ce qu'il avait fait autrefois, il employa des ecclésiastiques vertueux pour faire des visites avec lui et prêcher dans les paroisses des villes et de la campagne. Pour ranimer et nourrir le zèle des curés et vicaires, ses coopérateurs dans le saint ministère, il faisait avec eux, dans son séminaire épiscopal, la retraite spirituelle, où il ne se distinguait que par sa douceur, sa complaisance et sa tendre piété.

Il résidait exactement dans son diocèse et il y employait ses revenus à faire toute sorte de bien.

D'un abord aisé et prévenant, d'un caractère gai, il enchainait les cœurs de ceux qui l'abordaient; il ne refusait jamais audience aux ecclésiastiques et les renvoyait toujours consolés et satisfaits.

Appliqué à connaître ses curés et leurs vicaires, il partageait et favorisait ouvertement ceux qui joignaient à leur capacité le bon exemple et la piété. Jamais d'évêque de Cambrai n'a fait tant de bien en si peu de temps : *transivit benefaciendo.*

Il se disposait à aller terminer quelques affaires à Paris, lorsqu'il tomba malade, dans son palais à Cambrai, la nuit du 20 au 21 janvier 1781, oppressé par l'asthme auquel il était sujet depuis longtemps. Dans la matinée du 21, Mgr l'évêque d'Amycles, à la tête du chapitre de la métropole, lui administra les sacrements. Avant que de les recevoir, il recommanda à Dieu son diocèse, son clergé et son troupeau; il exhorta les ecclésiastiques à la charité, à la paix et à l'union. Enfin, le 22 janvier, vers les trois heures du matin, il rendit paisiblement son âme à Dieu, donnant jusqu'à la fin l'exemple d'une parfaite soumission à la volonté de Dieu et d'une modestie ecclésiastique édifiante : les prêtres qui l'environnaient lui ayant demandé sa bénédiction, il répondit : *je n'en suis pas digne.* L'un d'eux lui ayant suggéré des actes de confiance en J.-C., *c'est toute ma consolation*, répliqua-t-il; des actes d'amour de Dieu, il répondit : *je l'aime de tout mon cœur*, etc.

Le prélat étant mort, on tendit en noir la chambre ducale, qui est à l'entrée des appartements du palais; on y dressa un autel avec plusieurs cierges de cire jaune allumés, et l'on plaça au milieu de cette chapelle ardente le corps mort dans le cercueil, couvert d'un drap noir et élevé sur des tréteaux.

Le 24 à six heures du matin, on commença à dire des

messes dans ce lieu jusqu'à midi, et le lendemain on en dit de même depuis six heures jusqu'à neuf. Les paroisses et les communautés de la ville procurèrent ces messes dont l'on a payé les honoraires : la paroisse de Ste-Croix à six heures, St-Martin à six heures et demie, la Madeleine à sept heures, St-Georges à sept heures et demie, St-Nicolas à huit heures, Ste-Elisabeth à huit heures et demie, St-Vaast à neuf heures, St-Aubert à neuf heures et demie, les Carmes à onze heures, les Récollets à onze heures et demie. Le 25 les Capucins commencèrent à six heures ; ensuite les paroisses se succédèrent dans l'ordre du jour précédent.

Dans la matinée du 24, le chapitre de la métropole est venu chanter un *De profundis* à la chapelle ardente et faire aspersion d'eau bénite sur le corps mort. Les chapitres de Saint-Géry et de Sainte-Croix, ainsi que les communautés sont venus ensuite en faire autant.

MM. les vicaires généraux nommés par le chapitre, le siége vacant, ordonnèrent des prières dans tout le diocèse pour le repos de l'âme de Monseigneur de Fleury, archevêque duc de Cambrai et envoyèrent à nos seigneurs les évêques suffragants une lettre pour les prier d'en ordonner dans leurs diocèses, de la manière qu'ils jugeraient convenir.

Le 24 l'on tendit en noir la porte du palais, l'entrée de l'église y attenante, la nef et le chœur de ladite église ; les armes du prélat étaient attachées sur cette tenture de distance en distance.

Le même jour, après complies, l'on chanta les vigiles dans l'église métropolitaine, savoir le chapitre de Notre-Dame dans le chœur, celui de l'église première collégiale de St-Géry dans la nef, et celui de Sainte-Croix dans la chapelle de la vierge derrière le chœur. On avait placé au milieu de la nef un catafalque rempli de cierges de cire

allumés, et une tombe couverte d'un drap noir au dessous du catafalque..

Le 25 on chanta les grandes commendaces; puis le chapitre de Notre-Dame descendit au palais ayant à sa tête monseigneur l'évêque d'Amycles, son doyen, qui officiait pontificalement. Le chapitre de Saint-Géry et le clergé de la ville s'étaient assemblés dans le grand salon du palais. Six chapelains de Notte-Dame portèrent le corps du défunt; le clergé marcha dans l'ordre accoutumé aux processions publiques; le magistrat avait à sa tête M. le commandant de la ville. On sortit par la grand'porte du palais, on remonta la rue à côté de St-Aubert, jusqu'au coin de la rue des Clefs, qu'on suivit jusque sur la place de Notre-Dame, d'où l'on entra dans l'église par la porte de l'horloge, qui était aussi tendue en noir et blasonnée aux armes du défunt.

Le deuil était composé 1° de M. le duc de Flenry, premier gentilhomme de la chambre du Roi, cordon bleu, Gouverneur de Lorraine, frère aîné du défunt; il était accompagné de M. Hennisdat de Fumat, prévôt de Notre-Dame, 2° de M. le comte de Fleury, fils du précédent; il était accompagné de M. Decroix d'Enchin, chanoine archidiacre de Hainaut, prévot des églises de Mons; 3° de M. Derets, parent allié à la famille des Fleury, qui était accompagné par M. Bruyas, chanoine archidiacre majeur; 4° de M. l'abbé de Frémouille, en qualité d'exécuteur honoraire du testament du défunt; il était accompagné de M. Aminé, chanoine archidiacre de Valenciennes; 5° de M. Pradeau, avocat, en qualité d'exécuteur onéraire du susdit testament; M. Radette chanoine scelleur de l'archevêché l'accompagnait. Ce M. Pradeau était l'intendant du prélat. MM. les Curés de la ville suivaient le deuil en manteaux longs et en rabats blancs. C'étaient MM. les Curés de

Sainte-Croix, de la Madeleine, de Saint-Georges, de Sainte-Elisabeth, de Saint-Martin, de Saint-Vaast et de Saint-Nicolas. M. le grand bailli du Cambrésis était au milieu des deux premiers.

Tous les Messieurs du clergé, chacun selon son rang, restèrent dans la nef pendant les trois absoutes et accompagnèrent le corps jusqu'au caveau de dessous le chœur, sépulture ordinaire des archevêques. Depuis M. de Fénélon, mort en 1715, il n'y avait pas eu d'archevêque mort à Cambrai. Mgr de Fleury, en déposant à côté de Mgr de Fénélon le corps de Mgr Vander Burch, que l'on avait rapporté de Mons en Hainaut, au mois de mars 1779, avait dit, *j'espère être placé à coté de Mgr Vander Burch.*

SÉANCE DU JEUDI 4 OCTOBRE 1866.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.

M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Journal historique et littéraire, tome XXXIII ; liv. 5 et 6.

— *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, — année 1886, n° 2.

— *Bulletin historique de la société des antiquaires de la Morinie*, quatorzième année — 53e et 56e livraisons.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arron-*

dissement de Valenciennes, XVIIIe année, t. XXe n° 7 — Juillet 1866.

— *Revue de la numismatique belge*, — 4e série, — tome IV, — 5e livraison avec les pl. XII à XV.

Est-ce une industrie littéraire? est-ce une fabrique de pensées? Essai de tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvettes, 61e livraison. — Août 1866.

—

Il est donné lecture de notes et de plusieurs documents historiques sur l'ancienne fierte de St-Julien à Ath, recueillis par M. Em. Fourdin, archiviste de la ville d'Ath. L'assemblée en vote l'impression dans le volume courant des bulletins.

—

M. le vicaire-général Voisin signale dans le tome VI du *Messager des sciences et des arts* de la Belgique p. 25, (année 1838) la relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens par don Anselme Berthod, religieux bénédictin, qui en a donné lecture à la séance publique de l'académie de Besançon le 21 décembre 1776. On est d'avis qu'il y a lieu de reproduire, dans les bulletins de la société, la partie de ce travail relative aux archives de la cathédrale et de l'abbaye de St-Martin de Tournai.

Sur la proposition qui en est faite par M. le Président, on décide qu'une notice sur M. le vicaire-général Descamps, décédé le 17 Juillet dernier, sera insérée dans les bulletins de la société.

La séance est levée.

NOTES ET DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR L'ANCIENNE FIERTE DE L'ÉGLISE St-JULIEN A ATH, RECUEILLIS PAR ÉM. FOURDIN.

—

De tous les objets d'art qui décoraient l'ancienne église gothique de la ville d'Ath, le plus riche, comme le plus précieux, était, au dire des contemporains, la belle fierte dédiée à son patron, saint Julien-le-Martyr. Ce chef-d'œuvre, qui a longtemps fait l'admiration des connaisseurs, était dû au ciseau habile d'un artiste valenciennois, du nom de Gilles Seclin. Il fut confectionné, sous les auspices des échevins d'Ath et de Mre Jacques Pierquart, curé de la paroisse. Des dons volontaires en joyaux d'or et d'argent, fruit de la libéralité des fidèles, et une rente annuelle de 40 l., au capital de 400 livres tournois, levée et fournie par le magistrat, couvrirent tous les frais de ce magnifique travail.

Ce fut à la grande procession de la fête communale de 1464, que la châsse de saint Julien apparut pour la première fois, au milieu d'une brillante représentation de nombreux personnages allégoriques et *d'histoires* empruntées au nouveau et à l'ancien Testament : elle avait la forme de l'église récemment construite (1394-1404), avec sa tour et sa flèche qui n'était pas encore terminée ; elle était garnie, sur ses quatre faces de médaillons figurant, en gros relief, avec les principaux miracles du saint, son supplice et sa décapitation.

Il n'y avait d'abord dans la châsse qu'un simple fragment d'os, mais, en 1603, Charles-Philippe de Rodoan, abbé commandataire d'Eenam, évêque de Midelbourg et de Bruges, offrit à l'église d'Ath, une partie du crâne et de l'os

frontal du courageux martyr. Ce don qu'on accueillit, dans toute la ville, avec l'enthousiasme de la reconnaissance, fut ratifié immédiatement par Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai.

Don Robert, abbé de Cambron (1), fut délégué par le prélat, pour présider à la reconnaissance de ces reliques, qui avaient été provisoirement déposées à l'hôpital de la Magdeleine, sous la garde des religieuses et de leur directeur.

Le 29 septembre 1603, au son des cloches et du carillon, le clergé revêtu de ses vêtements pontificaux, l'abbé officiant avec sa mitre et sa crosse abbatiale, toutes les congrégations religieuses de la ville, le comte de Beaurieu, châtelain d'Ath, le corps échevinal et le conseil de la commune, suivis de la foule des fidèles, se rendirent processionnellement à la maison des bonnes sœurs de charité, pour procéder à la visite et à la translation des reliques comme l'avait prescrit l'autorité ecclésiastique.

Une messe solennelle en musique fut célébrée, en l'honneur de saint Julien, et, à l'offertoire, la population entière

---

(1) *Reliques de saint Julien. Ordonnance de paiement y relative,* — Eschevins de la ville ordonnons à Thomas Marescault, massart d'icelle ville, furnir et payer à notre confrère, André Wallet, pour et à raison d'un voyaige par lui faict, de ladite ville à l'abaïe de Cambron, vers Monseigneur le prélat dudit lieu, que pour luy porter lettre de Monseigneur le Révérendissime Archevesque de Cambray, pour le regard du jour de la consécration du relique de partie de la teste de Monseigneur St Julien, envoiée par Monseigneur le prélat d'Eenam. pour amplification du fiestre dudit St Julien de ceste ville, affin de supplyer ledit seigneur prélat dudit Cambron, de audit jour s'y trouver, et en faire les debvoirs requis, la somme de huict livres tournois, que promettons audit massart, en rendant ceste et quictance de nostre dit confrère, faire allouer ès mises de ses prochains comptes. Tesmoings, ce xxvilj[e] de novembre, seize cents trois.

J. Du Castillon. J. Dumont. J. Saurseux, Abraham Lewaitte.

vint respectueusement baiser sa fierte vénérée. L'office terminé, on rédigea le procès-verbal de la cérémonie, que nous transcrivons ici textuellement. (1)

Universis præsens instrumentum visuris vel audituris, F. Robertus, abbas Camberonensis, ordinis cysterciensis, cameracensis diœcesis, salutem in Christo plurimam. Misit ad nos literas clausas Ill^mus et R^mus archiepiscopus cameracensis, unà cum literis patentibus R^mi Epi Middelburgensis, hâc verborum serie : Carolus-Philippus à Rodoan Dei et apostolicæ sedis gratiâ episcopus Middelburgensis, electus Brugensis, nec non exempti monasterij Sancti Salvatoris Eenamensis, ordinis Divi Benedicti, prælatus, Omnibus præsentes literas inspecturis, lecturis, seu legi forsan audituris, salutem in Domino sempiternam. Senatus populusque Athensis speciali in Deum devotioni atque pio ergà sancti Juliani martyris, patroni sui, reliquias, affectui inclinati, et precibus diversis tandem annuentes, partem cranij dicti martyris, in præfato nostro monasterio hactenùs asservati, atque eâ quâ decuit veneratione culti, de confratrum nostrorum consensu, iisdem gratiosè donavimus, certi confisi nos orationum omnium et bonorum operum quæ hujus nostri favoris ergò fient, futuros semper participes. Atque ut apud nos majoris veritatis robore hoc nostrum testimonium, quovis calumniandi genere desuper excluso, perpetuum subsistat, has utroque sigillo, nostro scilicet et conventûs, corroboravimus. Datum Eenamiæ, decimo tertio

(1) Ce document en parchemin repose aux archives de la ville d'Ath, sous le n° 1649. Il porte sur le dos : *Instrumentum solennis positionis partis cranij sancti Juliani martyris, in capsâ argentâ, vigesimâ nonâ die septembris anni millesimi sexcentesimi tertij.*

calendas septembris, anno ab orbe redempto millesimo sexcentesimo tertio.

Literarum autem Gll^mi et R^mi archiepi cameracensis tenor talis erat : Guillielmus de Berges, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Archiepus et Dux cameracensis, sacri imperij princeps, comes cameracesij, etc. Admodùm R^do patri D^no abbati monasterij Camberonensis, ordinis S^ti Bernardi, nostræ diocesis, salutem in D^no. Pro parte dilectorum nobis in Christo pastoris et magistratûs oppidi Athensis, nostræ dioecesis, humiliter remonstratum nobis fuit R^mum D^um Carolum Epm Middelburgensem, electum Brugensem et prælatum monasterij S^ti Salvatoris Eenamensis, ordinis S^ti Benedicti, suæ ecclesiæ parochiali S^ti Juliani ejusdem oppidi, partem cranij S^ti Juliani martyris, in dicto monasterio Eenamensi piè hactenùs asservati et quâ decuit veneratione culti, donasse, pro ut ex literis ejusdem R^mi D^ni Epi his adjunctis patet; supplicantes quatenùs, nostrâ interpositâ licentiâ et auctoritate, dicta cranij pars feretro argenteo reliquiarum, quod in dictâ ecclesiâ S^ti Juliani magnificum est et celebre, imponi possit, ibique devotionis ergò securiùs et meliùs asservari, nos de tuâ insigni pietate, fidelitate et prudentiâ plurimum in D^no confisi, tibi licentiam damus et facultatem et specialiter committimus quatenùs iis quibus convenit et decet veneratione, cœremoniis et solennitatibus, dictam partem cranij unà cum dicti R^mi D^ni Epi literis, priùs honestè alicui capsæ inclusam et tuo sigillo munitam fideliter feretro imponas, et imponi illudque denuò occludi videas. Copiam tamen prædictarum literarum R^mi Epi Middelburgensis unà cum instrumento actûs tui in archivio dictæ ecclesiæ S^ti Juliani reponi curabis. Actum in palatio N^ro archiepali Cameraci, anno D^ni 1603, mensis septembris die quintâ.

Nos juxtà dictam facultatem et specialem commissionem ab eodem Gll^mo et R^mo archiepiscopo nobis datam, venimus ipso die festo S^ti Michaëlis archangeli, ejusdem anni et mensis, die 29^a ad ecclesiam parochialem S^ti Juliani martyris Athensis oppidi, ex quâ sacris vestibus induti cum mitrâ et baculo solenniter processimus, præeuntibus venerabilibus pastore et clero, sequentibus illustri comite gubernatore ac senatu ejusdem et numerosâ populi multitudine, ad capellam Xenodochij S^tæ Mariæ Magdalenæ, ubi dictam partem cranij capsæ ligneæ velo byssino obtectæ inclusam invenimus in altari; quam indè acceptam eâdem solennitate et devotione honorificè detulimus ad altare majus prædictæ ecclesiæ S^ti Juliani; ubi lectis clarâ voce utrisque originalibus literis donationis scilicet et commissionis, ab illustri comite De Beaurieu, gubernatore, ejusque filio, D^no d'Ezean, aliisque viris primariis circumstantibus, visis et recognitis, eisdem literis summariè gallicâ linguâ per cœnobij N^ri priorem, sacræ theologiæ doctorem, populo expositis, habitâ etiam per eumdem concione de veneratione sacris patroni reliquiis exhibendâ, rogavimus pastorem ejusdem ecclesiæ quatenùs medio juramento nos certiores faceret quod præsens pars cranij capsæ inclusa, esset illa ipsa quæ per præfatas donationis literas designabatur. Quo affirmante illam ipsam esse et non aliam, manu pectori admotâ, et dicente : sic me Deus adjuvet et sancti ejus, nos dictam partem cranij ex capsâ ligneâ depromptam et populo reverenter ostensam, honestiori capsæ argenteæ per nos priùs benedictæ, unà cum literis donationis inclusimus, et, ad offertorium missæ solennis quæ de S^to martyre Juliano per dictum pastorem celebrabatur, populo exosculandam dedimus, ac tandem missâ finitâ, eandem capsam clausam et majore nostro sigillo et contrasigillo munitam, majori feretro argenteo reliquiarum quod in dictâ ecclesiâ S^ti Ju-

liani magnificum et celebre erat, imposuimus, illudque denuò occludi fecimus et vidimus. In quorum omnium fidem et memoriam, hujus actûs nostri præsens instrumentum fieri et majoris nostri sigilli appensione muniri curavimus, in refugio Nre Athensi, anno Dni millesimo sexcentesimo tertio, mensis septembris die vigesimâ nonâ, præsentibus venerabilibus, nobilibus, generosis et discretis viris infrà scriptis, ad præmissa omnia vocatis specialiter et rogatis.

*Philippus Le Grand, paster loci, Charles de Gavre, Adrien de Gavre, Gl *Wttenbrouck, Gille Le Boucq, J. Du Castillon, André Wallet, J. Dumont, J. Saureux, André De Houst.*

Pendant plus de trois siècles, la châsse contenant les reliques de St Julien fut l'ornement de toutes les solennités de la paroisse, se montrant avec pompe dans les jours d'allégresse et de jubilation, et consolant le peuple dans les temps de misère et de calamité. Exécutée soixante ans après la construction du temple, elle disparut vingt-cinq ans avant l'incendie qui le dévora, le 10 avril 1817. A l'époque de la révolution française, sous le régime de la Terreur qui proscrivit la religion catholique, abolissant son culte et ses emblèmes, cette œuvre superbe de l'art chrétien privée de son précieux contenu, qui avait été mis en sûreté par un membre du clergé, fut confiée à différentes personnes : celles-ci, soit par crainte, soit pour tout autre motif, se passèrent la châsse de mains en mains, et, lorsqu'en 1801, à la réouverture des églises, on voulut la réintégrer dans le sanctuaire, on ne trouva plus dans la caisse qui devait la contenir, qu'un misérable amas de cailloux ! Victime de

la rapacité sacrilége d'un infidèle dépositaire, la fierte d'argent aura sans doute passé au creuset d'un ignoble recéleur, resté jusqu'ici inconnu !

Le reliquaire moderne que le célébrant porte aux processions dites *Stations* et à celles des rogations, ne peut, sous le rapport du travail, être comparé à l'ancien. Il est d'une simplicité telle, qu'il semble n'avoir été fait que pour faire regretter celui qu'on a perdu.

ANNEXE.

Châsse de saint Julien — 1464.

C'est le compte et renseignement que, par devant honnourables et saiges les mayeur et échevins de le francq ville d'Ath, fait et rend Colart Hequière, come mambourg de l'église monsgr saint Jullyen, patron d'icelle, de tout ce entirement qu'il a receu, payet et délivret, ao fait et conduit de la belle fiertte d'argent faitte par le conseil de sire Jaque Pierhart, curet de ladicte église, aussi lesdis mayeur, eschevins et plusieurs autres notables personnes de ladicte ville, à ce désirans et moult affectez, et fu en l'an mil iiij^{c} lxviiij. — Lequel joyaulx est très-exelent et moult honnourable, à l'honneur et décoration de ladicte église, tant pour le pourcession, come aussi le décoration du nom du glorieux amis de Dieu, monsgr saint Jullyen exauchier et révérender, come aussi à la exaltation de ladicte ville. Lequel compte ledit mambourg fait adès par amendement tant en recepte come en mises.

Premiers, pour pluisenrs parties de joyaux prins et trouvez es tables N^{re} Dame et saint Jullyen, mises à l'argent.

De Remy l'orphèvre, a esté receu pour pluiseurs aneaux d'or qu'il a acattez, pesant ensemble une onche xij estrelins et demj, à lui vendus, au pris de xvij s. chun estrelin, sont. xxvij *l.* xiij s. vj d.

De lui, ledit Remy, pour pluiseurs parties de vieses monnaies à lui demourées par recours, par le conseil et présent mondit s. le curet. . . . . xxxij s.

De lui, pour argent venant de ij croyes dorées à lui vendues come dessus, pesant v onches j estrelin et demy, au pris de xl s, l'onche, sont. . . . . x l. tij s.

Dudit Remy l'orphèvre, pour pluiseurs aneaux dorez, pesant ensamble iiij onches xv estrelins, à lui vendus come dessus. ix l. x s.

A Jehan du Moulin, fil Mahieu, pour une croye qui fu à sa première feme, à lui vendue pour . . . . . vj l.

De lui, ledit Jehan, pour ij hardelées et paternostre de ghaet, a estés receu. . . . . xxiiij s.

De Monsr le curet d'Ath, pour une croye d'argent à lui vendue, a esté reçeu. . . . . xl s.

De lui, pour ung Agnus Dey, a esté receu. . . . v s.

De lui, pour une kaynnette d'argent, pour pendre ledit Agnus Dej. reçupt. . . . . iiij s.

De Bauduin de le catoire, pour ung Agnus Dej, a esté receu viij s,

De lui, pour l'acat d'une bulette et une kaynette d'argent à lui vendue, présent le curet d'Ath et pluiseurs aultres personnes, a esté receu. . . . . xxx s.

De lui, pour ij petittes bulettes d'argent, a esté reçupt. viij s.

De lui, pour ung Agnus Dej, a esté reçupt. . . ij s. vj d.

De Jullyen de Ghillenghien, pour ung ymaige, où il y avoit dedens ung cruchefly, à lui vendu, p^{nt} mondit s. le curet et aultres. x s.

De lui, pour ung petit Agnus Dej qu'il a acatté, a esté reçupt ix s.

De lui, pour ung aultre Agnus Dej. reçupt. . . . xij s.

De Jehan Honsart, pour l'acat d'ung vielz thissut, a esté reçupt . . . . . iiij s.

De lui, pour ung Agnus Dej, reçupt. . . . viij s,

De lui, pour ung petit Agnus Dej. . . . iiij s.

De lui, pour ij aneaux d'or, dont en l'un avoit ung dyamant, à lui démouré, présent ledit curet. . . . . Ix s.

De Mathieu du Gadre, pour l'acat qu'il fist d'une paternostre d'ambre, a esté reçeu. . . . . xx s.

De lui, pour l'acat d'un viels thissut, a esté receu. . viij s.

De lui, pour l'acat d'autres paternostres d'ambre, . xv s.

De lui, ledit Mathieu, pour l'acat d'une bourse, a esté receu . . . . . iiij s. vj d.

Dudit Mathieu du Gadre, pour mitres et pluiseurs parties de monnoie asemblées de longtemps, vendues par messrs eschevins, pal ledit curet et aultres gens à ce congnoissans, demourées audit Mathieu, come au plus hault donnant à . . . xx l. x s.

De Jehan le Bosquillon, pour paternostres de coral, par lui acattées, présens lesdessus dis. . . . . iiij s.

De lui, pour ung Agnus Dei, qu'il a pareillement acatté. xx s.

De Jaquemart Noury, pour des paternostres de coral par lui acatées, pal ledit curet et aultres. . . . . x s.

De Sandrat du Ponceau a esté receu pour certaine offence qu'il avoit fait contre la loy de lad. ville d'Ath. . . iiij l.

Du pourcach fait le jour du bon vendredj, en l'an lxij, pour ladicte fiettre, fu receu. . . . . cv s.

De Jaquemart Beghelot a esté receu sur le restat de ses comptes de l'église, clos à le candeler an lxij, la some de ciiijxx ix libz ijs iiijxx xj l. j s. vj d.

Aultre recepte venant des joyaux des tables, appertenant à Notre Dame et saint Jullyen, come aussi en aultres uzaiges, come il il s'ensuit :

PREMIERS.

Du maistre ouvrier, faisant ladicte fietre, a esté receu, pour xj onches et viij estrelins d'argent venant des vieses croyes desdictes tables à lui vendu et délivré par Remy l'orphèvre, au pris de xxxv s. chascune onche, monte. . . . . xix l. xix s.

De lui, a esté pareilment receu pour ij hanaps d'argent, pesant vj onches xv estrelins, au pris de xxxviij s. chascune onche, sont . . . . . xij l. xvj s. vj d.

De lui, a encores esté receu pour agneaux d'argent, pesant viij onches viij estrelins, au pris de xxxv s. chascune onche, sont . . . . . xiiij l. xiiij s.

De lui, a otelment esté receu pour ung hanap et une louche d'argent, pesant iiij onches vij estrelins, au pris de xxxviij s. chascune onche, sont. . . . . viij l. v s. j d.

Item, a pareilment esté par ledit ouvrier receu pour ung gros de Loraine et une kaynette, pesant iiij estrelins, au pris de xxxv s. l'onche. . . . . vij s.

ije some de recepte de vasselle, fraitins venant de le main dudit Remy, à lui livrées par mess^rs, xxxj onches ij estrelins, monte audit pris. . . lvj l. j s. viij d.

Aultre recepte faite par ledit mambourg, à cause de aucuns dons receus par mons^r le curet, le clercq de ladicte église et aultres, en la manière qui s'ensuit :

PREMIERS.

Dudit Gille Seclin, ouvrier de ladicte fiettre a esté receu pour ij hanaps d'argent, venant des mains du grand clercq, en descharge de son gouvernement, pesant vj onches xvij estrelins, au pris de xxxvij s. chascune onche, sont. . . . . xlij l. iiij d.

Item, dudit grand clercq a encores esté receu en sa descharge, une lampe d'argent, pesant ij onches viij estrelins, au pris de xxxviij s. l'once. . . . . iiij l. xj s.

De mondit s^r le curet d'Ath a esté receu pluiseurs anneaux et fraitins d'argent, que pluiseurs personnes ont donnet, vendus audit ouvrier; s'en y eult pesant vj onces vj estrelins, au pris de xxxv s. l'onche, pour. . . . . xj l. vj d.

De lui, a esté receu en anneaux dorez et pesant ij onches, vendus audit ouvrier à xl s. l'onche. . . . . iiij l.

De lui, pour vj estrelins et iij frelin d'or qu'il avoit receu à pluiseurs personnes aval le ville, vendus audit Gille, au pris de xvij s. chascun estrelin. . . . . cxiiij s. ix d.

Item, a esté receu de Jehan Honsart, en fraitin, venant dudit curet, une onche, x estrelins, j frelin, vendus audit ouvrier, au pris de xxxv s. l'onche, sont, ... liij s.

De Paceficq Bejain a esté pareilment receu une louche d'argent, pesant une onche, qui fu vendue audit ouvrier. . xxxviij s.

Dudit Mambourg a esté receu par pluiseurs femes, et qu'elles ont donnet pour l'avancement de ladicte fiettre, en pluiseurs parties, montant en argent x estrelins, vendu audit ouvrier, à xxxv s. l'once sont. . . . . xvij s. vj d.

iij^e some en argent, xx onches, xj estrelins, ung frelin, audit pris, *cxxviij l. iiij d.* et pour vj estrelins et iij frelins d'or, audit pris, *cxiiij s. ix d.* sont *xliij l. xv s. j d.*

Aultres recepte faite par ledit Mambourg pour pluiseurs argens par lui receus, tant des iiij^{e} libz prinses par ladicte ville en pention pour ladicte fietre payer et aultrement, par la manière qui s'enssuit :

Des eschevins de ladicte ville d'Ath a esté receu par Jullyen Deleplancq pour servir à la despence de ladicte fiettre, et que ladicte ville avoit vendu, tant à Ernoul Selournet come as mambours de sa feme, de xl l. par an, qui montoit pour une fois iiij^{xx} l., pourtant que ladicte ville devoit à ladicte église grant somes de deniers, à cause de ce que Thomas de Germes avoit le temps qu'il exersoit l'office de Massadrie receu le droit de maltote appertenant à ladicte église, et converty aux affaires de ladicte ville d'Ath, pour ce icy. iiij^{xx} l.

De Jehan Dumoulin, fil Mahieu, a esté receu et qu'il devoit pour ce que ci-devant avoit esté mambourg de l'église, povres et vesves de Brantegnies, par le restath de ses comptes, et come argent apruntet par l'église saint Jullyen as vesves, la some de xlvij l. viij s. x d.

De Jullyen Lemaire a esté assi receu par Jullyen Deleplancq, et que Jullyen de Ghillenghien avoit par ci-devant receu des deniers venant des hoirs Jean Leprocureur, et que on avoit trouvet en une bourse en sa maison, et que ledit Jullyen de Ghillenghien avoit, du comand de loy, délivret audit Jullyen Lemaire pour les affaires de l'église, et, pour ce, en la descharge desdis Jullyen de Ghillenghien et Jullyen Lemaire, ausi de Bertrand Ghodin, clercq desdis biens, et du comand de mesdis sign^{rs} eschevins, jcy audit Jullyen Deleplancq. . . . . xxxv l.

Item. A esté délivret par Bertrant Ghodin, et des deniers procédans des enffans dudit feu Jehan Leprocureur que ledit Jullyen Deleplancq a receu, et du comand de mesdis sign^{rs} eschevins, tant à Amand Leprocureur, come à Jehan-Thiéri Bruecq, xl l. t.; Item audit Bertrant Ghodin, venant des deniers desdis enffans Procureur, x l., et qui a esté fait en manière de prest. . . . . l l.

Item, et qui estoit deu par ladicte ville d'Ath à Bauduin de le Cattoire, pour certains voyages qu'il avoit fait, la some de vij l. Or estoit-il que ledit Bauduin devoit as hoirs dudit Procureur, pour certains biens qu'il avoit eu, le some de vij l., et laquelle some ledit Bauduin se tint content de ladicte ville, mais que lesdis hoirs fuissent payez laquelle some fu délivrée audit Jullyen Deleplancq come argent prestet par ledit Bertrant Ghodin, venant des bieus des hoirs dudit Procureur, lesdis. . . . . vij l.

De Jehan Dumoulin, fil Jehan, mambour de ladicte église, a esté receu des deniers venant d'icelle dicte église. . . lxxij l.

De monseigr le curet de ladicte ville d'Ath, a esté receu, à cause de pluiseurs dons fais à ladicte fiettre, . . , viij l.

Toute partie de recepte : mil xj l. vij s.

Mises et délivrances payés par ledit mambourg sour la recepte devant dicte, came il s'ensuit :

PREMIERS.

Pour despens fais par Messrs curet, mayeur et eschevins de ladicte ville d'Ath, en la maison Mathieu du Gaddre, quant la première conclusion se fist touchant ladicte fiettre, payé. . . . xl s.

Pour aultres despens fais par Jullyen de Ghillenghien et Remj l'orfèvre, le xe de mars l'an lxij, que alors la marchandise de ladicte fiettre se parfist à Vallenciennes. . . . xxxiiij s.

Auxdis Jullyen de Ghillenghin et Remy l'orfèvre, pour deux jours par eulx employez au aller audit Vallenciennes, pour marchander de faire ladicte fiettre, leur a esté payé chascun xl s, sont . iiij l.

Item, fu despendu par ledit ouvrier et messrs curet, mayeur et eschevins, à le maison Quittenot, quant ledit ouvrier aporta le patron de ladicte fiettre. . . . . xlij s.

Item, pour despens fais au soupper, en le maison de Mathieu Dugaddre, ce dit jour, en le compagnie de Jehan Dumolin et autres. . . . . xxij s.

Item, lendemain au disner fu despendu par messrs à le maison Thumas le Hallier avec ledit Gille. . . . xliij s.

Audit mambour a esté délivret pour sen voyage à aller en ladicte ville de Vallenciennes, pour porter le fraitin et vassiel audit ouvrier, et pour lui porter argent, pour furnir ladicte fiettre, où il vagha par l'espasse de deux jours, à xx s. pour jour, sont. . xl s.

Audit Gille Seclin, ouvrier de ladicte fiettre, a esté délivré, le nuit de le feste à Chierve l'an lxiij, en vassiel d'argent, hanapa, lampe et autres parties, pesant enssamble ij mars v onches, au pris de xxxviij s. chascune onche, sont xxxix l. xviij s. Item, ce dit jour, en fraitin iij mars ij onches v estrelins, au pris de xxxv s. chascune onche, sont xlv l. xvij s. ix d. Item, cedit jour, vj estrelins et iij frelins d'or, à xvij s. l'estrelin, sont cxiiij s. six deniers. Et pour plui-

seurs aneaux dorez, pesant deux onches, au pris de xl s. l'once, iiij l. Ce sont enssambles ces parties délivrées audit Gille, la some de . . . . . , iiij^{xx} xv l. ix s. ix d.

Audit Gille, fu délivret en deniers contant, le nuit de le feste à Chièvre an lxiij, avec et au-deseure des parties de fraitins cy-devant, apparant par sa certefication. . . . . lx l.

Audit Gille, a esté délivré le xiij^{e} d'apvril an lxiiij, avec autres parties d'argent, une louche d'argent donnée par Paceficq, pesant une onche, xxxvij s. Item, encores ce dit jour, deux onches demie de fraitin, à xxxv l'onche, sont iiij l. vij s. Ces parties. vj l. vj s.

Audit Gille, le xlij^{e} jour d'april an lxiiij, venant des deniers du restat des comptes Jaquemart Beghelot, apparant par une cédulle, la some de. . . . . c l.

Item, le vendredj, après le sacrement en l'an lxiiij, venant du restat des comptes dudit Jaquemart Beghelot, apparant par une cédulle . . . . . iiij^{xx} ix l.

Audit mambourg pour sen sallaire d'avoir esté en ladicte ville de Valenciennes, pour soliciter ledit ouvraige et cachier avant ledit ouvraige, où il employa iiij jours enthiers parmy ij jours qu'il sejourna pour parler audit Gille qui estoit à Saint-Aulmer, à xij s. pour jour, sont, ... xlviij s.

A lui, ledit mambourg, pour avoir esté audit Vallenchiennes, le jour saint Simon et saint Jude, pour soliciter ledit ouvraige ; pour ce cy. . . . . xl s.

Audit mambourg, pour sen sallaire d'avoir porté audit Gille, le xiij^{e} jour d'avril en l'an lxiiij, les deniers venant de Jacquemart Beghelot, comé appert en recepte cy-devant de la somé de c l., apparant par cédulle, avec autres parties payé pour deux jours à xx s. pour jour. . . . . xl s.

Item, pour le sallaire dudit mambourg, de avoir porté audit maistre Gille iij^{xx} ix l, le vendredj après le jour du sacre, an lxiij, comé il appert par cédulle, icy mis pour ij jours, à xx s. pour jour xl s.

Audit mambourg, pour sen sallaire d'avoir esté en ladicte ville de Vallenchiennes, dire audit Gille, le xve jour de juliet l'an lxiiij, que il averoit argent dedens le vij^{e} d'aoust enssuivant, et devoit venir de la vesve Canteraine et Jaquemart Beghelot, icy mis pour ij jours xl s.

Pour despens fais par ledit Gille Seclin, à le pourcession d'Ath, l'an lxiiij, que alors ladicte fietre jl amena, a esté payé pour lesdis despens. . . . . cvjl s.

A Mahieu Lefian et Ostelart de le traïson, pour leurs sallaires de avoir ramenet ledit ouvrier, au comand de mess^rs eschevins xvi s.

Audit Gille Seclin avoit ledit mambourg délivret en son vivant, et dont ledit mambourg n'avoit point cédulle, mais furent trouvées escriptes ou pappier dudit Gille, après son trespas; icy mis ledis c l.

A Jaquemart Noury et Jullyen Deleplancq, a esté délivré, et qu'il délivrèrent audit Gille, la some de . . . iiij^xx l.

Item, a esté délivré as suers dudit Gilles et au m are de marchiet pour le rest que on devoit audit Gille, come il appert par une cédul'e du maire du marchiet, la some de . . . ciiij^xx vij l.

Auxdis Jaquemart Noury et Jullyen Deleplancq a esté délivret pour leur sallaire de porter ledit argent à Vallenchiennes, où il employèrent chascun ij jours, à xx s., pour jour, . . . iiij l.

Item, pour despens faix par les dessusdis en le maison du maire de marchiet avec pluiseurs orphèvres, aussi pour une layette où on mist le fietre ; item. iij gros de l'arest pour ladicte fietre par les sergans, et vij s. qu'il euit de perte sur deux florins, sont en some xl s.

SÉANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 1866.

M. F. Du Bus aîné, *président*.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance précédente est communiqué par le secrétaire à l'assemblée qui en approuve la rédaction.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons, 2e série, 1er bulletin. (Juillet, septembre 1866.) Table des matières contenues dans la première série (1856-1866.)

— *Bulletin du Comité flamand de France*, tome IV, n° 3. (Juillet, août et septembre 1866.)

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII, liv. 7.

— *Revue agricole, industrielle et littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, 18e année, tome XX, n° 8. Août 1866.

— *Mémoires de l'académie d'Arras*, tome XXXVIII.

— *Revue catholique*, année 1866, 10e livraison. Octobre 1866.

— *Vieux et nouveau ou liens des âges*. Essai de tablettes liégeoises, par Albert d'Otreppe de Bouvette, 62e livraison. Novembre 1866.

— *La croix de S. Wlrick d'Augsbourg*, par R. Chalon.

— *Actes des Etats-généraux des Pays-Bas*, 1576-1585.

— *Notice chronologique et analytique*, par M. Gachard, tome 2. 15 Août 1578. 30 Décembre 1580. Envoi de M. le Ministre de la Justice.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 35e année, 2e série, tome 22, n° 8.

— *Compte rendu de la commission royale d'histoire*, troisième série, IVe bulletin du tome VIIIe et Ier bulletin du tome IXe.

A la page 119 de ce dernier, on trouve une table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc de Belgique qui existent à la bibliothèque royale, section des manuscrits. Voici ceux qui concernent notre ville :

Tournai. Les Jésuites en cette ville, Ms. 20,092. — Edit concernant les receveurs des consignations en cette ville, XVIIIe siècle Ms. 20,135. — Dossier relatif à l'histoire de cette ville composé par Poutrain, XVIIIe siècle, Ms. 20,139. — Commentaire sur les coutumes

urbaines, XVIIIe, Ms. 20,140. — Création du conseil souverain, Ms. 20,142. — Installation des greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, ibid.

—

M. Voisin montre le dessin d'une tapisserie, trouvée dans la châsse de S.-Laudry à Soignies et qui remonte probablement à la fin du XIe siècle. Il annonce qu'il se propose d'en faire tirer un certain nombre d'exemplaires.

—

Il est donné lecture d'une lettre de M. Baudelet, curé de Bonsecours, dans laquelle il est fait mention de deux cartulaires de l'abbaye de Ghislenghien dont l'un, le plus ancien, existe à Bruxelles et l'autre à Mons. Ils datent du 15e et du 16e siècles. L'honorable correspondant qui entreprendrait volontier un travail historique sur le dernier, propose d'en faire prendre copie à Mons.

La société donne bien volontiers son acquiescement à cette proposition et elle charge M. le vicaire-général Voisin de prendre avec M. Baudelet des arrangements à cette fin.

—

M. Voisin communique divers documents fort intéressants sur les deux fiertes de S.-Eloy et de Sainte-Ursule, conservées en l'église de l'hôpital de Lessines et qui datent de 1660, ainsi qu'une note sur maître Théodore Vandèle, prêtre et chapelain de Tournai qui a donné ses soins à ces deux châsses dont on produit la photographie. M. Voisin ajoute qu'il se propose de les voir et d'en donner une description complète, accompagnée d'un dessin au trait.

—

Conformément à ce qui a été décidé par la Société dans sa

séance du 4 octobre dernier, la notice sur M. le vicaire-général Descamps dont M. le vicaire-général Voisin donne lecture, sera insérée dans les bulletins.

—

La séance est levée.

NOTICE SUR M. LE VICAIRE-GÉNÉRAL DESCAMPS.

—

On a fait imprimer deux oraisons funèbres de M. Descamps : l'une a été prononcée à la cathédrale de Tournai (1) et l'autre devait l'être au séminaire de Bonne-Espérance (2). Ces deux discours, œuvres littéraires également remarquables de Mgr le vicaire-général Ponceau et de M. le chanoine Michez, ne laissent rien à dire de la vie, des vertus et des talents du défunt. On y passe en revue sa longue carrière sacerdotale ; on y rend compte des différentes positions qu'il a occupées dans le diocèse et de tout le bien qu'il y a fait.

Pour nous, nous devons nous borner à donner ici une courte analyse de ce qu'ont dit avec tant d'éloquence les deux orateurs qui se sont occupés de notre vénéré confrère,

---

(1) Eloge funèbre du révérend Monsieur A.-P.-V. Descamps, ancien vicaire-général, doyen du chapitre de la cathédrale de Tournai, etc., prononcé à la cérémonie de ses funérailles, le 20 juillet 1866, par Mgr Ponceau, vicaire-général.

Tournai, typ. de H. Casterman, in-8° de 20 pp.

(2) Eloge funèbre de M. A.-P.-V. Descamps, vicaire-général, doyen du chapitre, etc., par M. le chanoine Michez, président du séminaire de Bonne-Espérance.

Mons, Hector Manceaux, 1866, in-8° de 16 pp.

et nous y ajouterons quelques mots sur ses écrits ainsi que sur la part qu'il a prise à nos travaux.

André-Philippe-Valentin Descamps, naquit à Manuy-Saint-Jean, le 29 août 1792. Il fit ses études au collége de Soignies où quelques oratoriens, après leur suppression, continuèrent au commencement de ce siècle à enseigner les humanités.

Il était au séminaire de Tournai en 1813, lorsqu'arriva l'évêque intrus de Saint-Médard, nommé par Napoléon, et il alla avec Mgr Labis, son condisciple, continuer ses études théologiques au séminaire d'Arras.

Lorsque le calme fut rétabli, il reçut les ordres sacrés, et une chaire de professeur lui fut confiée au collège de Soignies, avant même qu'il fût promu à la prêtrise.

On le nomma en 1816, vicaire à Frasnes-lez-Buissenal; puis en 1820 curé de Neuville. C'est pendant qu'il administrait cette paroisse, qu'il rentra dans la carrière de l'enseignement en 1824 au collége de Soignies, qui servait de Petit-Séminaire diocésain, et qui, sous sa sage direction, devint l'un des établissements d'instruction les plus florissants et les plus estimés de toute la Belgique.

Les succès qu'obtenait M. Descamps au collége de Soignies, rencontrèrent bientôt des obstacles de la part du gouvernement Hollandais. L'exécution des arrêtés de 1825 et l'érection du collége philosophique donnèrent lieu aux plus graves difficultés. On sait les événements qui les suivirent.

En janvier 1830, M. Descamps chargé de la mission d'organiser un petit séminaire, s'installait à Bonne-Espérance, dont les cours s'ouvrirent au mois d'octobre de la même année, avec plus de trois cents élèves. C'était une œuvre des plus difficiles. Il fallait commencer par restaurer les bâtiments de l'ancienne abbaye, abandonnée depuis près

d'un demi-siècle, après avoir été saccagée par les troupes révolutionnaires, puis établir la discipline dans un nombre considérable de jeunes gens venus de tous les points du diocèse, et qu'on avait dû admettre, la plupart, sans bien connaître leurs antécédents. — Il s'acquitta de cette tâche laborieuse avec une prudence et un zèle tels, que l'impulsion qu'il imprima aux études et à la direction de cet établissement assura sa prospérité, qui n'a fait que s'accroître depuis sa fondation.

Nommé chanoine honoraire en 1833, il fut agrégé au chapitre comme titulaire et appelé à Tournai par Mgr Jean-Joseph Delplanque en 1835, mais il renonça peu de temps après à cette position pour occuper un poste où son activité devait trouver plus d'éléments. Il accepta de devenir coadjuteur de M. Deruesne, curé-doyen de Sainte-Waudru, en 1836, et devint son successeur en 1838.

Partout M. Descamps laissait des regrets à son départ, mais ils ne furent nulle part plus universels et plus sincères qu'à Mons en 1842, lorsqu'il quitta cette ville pour revenir à Tournai exercer les fonctions de vicaire-général. (1) Il y joignit à la mort de M. le vicaire-général Dupiéreux, celles de président du séminaire, jusqu'à la nomination de Mgr Bossaert, et devint doyen du chapitre en 1855 après le décès de M. De Dam.

---

(1) Le conseil communal de Mons chargea le collége des bourgmestre et échevins d'écrire à M. Descamps à l'occasion de sa nomination de vicaire-général. Voici en quels termes ils s'acquittèrent de cette commission le 23 juillet 1842. « Cette assemblée (le conseil) nous a chargés de vous adresser ses félicitations au sujet de votre élévation à ce poste éminent et de vous exprimer ses regrets de ce que cette nouvelle position vous oblige à quitter notre ville.

Nous venons, Monsieur, nous acquitter de ce soin. Depuis que vous

Entre les objets dont il eut plus particulièrement à s'occuper à Tournai nous devons signaler la révision des statuts diocésains, du rituel et des offices des saints spécialement honorés dans le diocèse. Il présidait la première section de la commission des conférences ecclésiastiques, qui comptait au nombre de ses matières l'histoire ; ce qui lui donna occasion de traiter plusieurs questions très-intéressantes concernant l'histoire ecclésiastique du diocèse.

C'est après avoir pris part à l'administration diocésaine pendant plus de vingt ans, que notre vénérable collègue contracta la maladie qui le conduisit au tombeau.

Devenu infirme, ses dernières années furent un véritable martyre. Mais ses souffrances n'altérèrent jamais la sérénité de son caractère : il les supporta avec une patience et une résignation admirable jusqu'à sa mort, le 17 juillet 1866.

M. le vicaire-général Descamps était chevalier de l'Ordre Léopold, docteur en théologie de l'université de Louvain, membre de la société des bibliophiles Belges de Mons, vice-président de la Société historique et littéraire de Tournai, depuis sa fondation, etc., etc.

Il était membre de la commission administrative de la maison de Saint-Charles de Froidmont et de la commission de surveillance des maisons de Santé de l'arrondissement

---

habitez parmi nous, vous avez su par l'aménité de votre caractère, votre piété exemplaire, vos vertus et votre prudence, mériter la confiance et l'estime de nos concitoyens ; votre dévouement à leurs intérêts et vos sentiments philanthropiques vous ont porté à nous aider puissamment dans l'établissement de plusieurs institutions de bienfaisance et nous n'avons jamais eu qu'à nous féliciter des rapports que nous avons eus avec vous, etc., etc.

de Tournai. Son goût pour l'enseignement et l'intérêt qu'il portait à la jeunesse lui avaient fait accepter les modestes fonctions d'inspecteur ecclésiastique des Écoles primaires du canton de Tournai.

Travaux littéraires de M. Descamps.

1 Institutiones juris naturalis, quas, ex probatissimis orthodoxæ fidei auctoribus, ad usum alumnorum disciplinæ suæ deprompsit XXX. — Jus naturæ privatum. — in-12 de 176 pp.

Tournai, Casterman, 1835.

Il fit imprimer ce traité de droit naturel parce qu'il n'avait pas trouvé de manuel convenable pour donner ses leçons. « Cet ouvrage, dit l'un de ses panégyristes, se ressent peut-être de la précipitation du travail, mais il montre avec quelle étonnante facilité l'auteur, distrait et absorbé par tant d'occupations, savait aborder les questions les plus délicates de la philosophie et de la théologie. »

2 Nouveau manuel de politesse, par un ancien directeur de maison d'éducation. In-18.

3 Cæremoniale canonicorum ex præscripto breviarii, missalis et cæremonialis romani operâ A.-P.-V. D. canonici ecclesiæ B. M. V. Tornacensis collectum et concinnatum. Tornaci e typographia J. Casterman et filiorum, avec une approbation portant la date du 4 septembre 1854. — Large in-8 de VII et 100 pp.

4 M. Descamps a concouru à la publication d'un ouvrage intitulé : « Les vitraux de la cathédrale de Tournai dessinés par J.-B. Capronnier et mis sur pierre par J. de Keghel, avec un texte historique et descriptif, Bruxelles 1848, très-grand format de 16 pp. de texte, avec 14 planches. M. Descamps a fait la description de sept verrières où sont

représentés des sujets relatifs à la séparation des évêchés de Tournai et de Noyon. M. le maistre d'Anstaing a fait la description des sept autres vitraux.

5 Synchronologia summorum pontificum ac episcoporum Tornacensium, avec les figures de saint Piat et de saint Eleuthère et les armoiries, au milieu, du chapitre de Tournai, à gauche, de Pie IX et à droite, de Mgr Labis, évêque de Tournai. — Grand tableau d'un mètre de largeur sur un mètre 45 centimètres de hauteur.

6. Notice sur Walter de Marvis, évêque de Tournai, par A.-P.-V. Descamps, membre et vice-président de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., in-8 de 172 pp.

C'est un tiré à part de la notice qui a été insérée dans le 1er volume des mémoires de notre société, pages 133 à 300.

7. M. Descamps fut chargé par la Société des bibliophiles belges de Mons, de la publication d'après le manuscrit autographe de l'auteur, des annales du Hainaut de François Vinchant. Le Ier et le IIe volumes parurent en 1848, le IIIe en 1849, le IVe en 1851, le Ve en 1852 et le VIe en 1853. Ce dernier volume n'est pas achevé; la table analytique des matières contenues dans tout l'ouvrage, qu'on promettait aux souscripteurs, n'a pas encore été faite.

Outre les soins donnés à la publication des annales de Vinchant, M. Descamps a dû combler une lacune du manuscrit. Il a suppléé aux pages manquantes, en continuant la suite des faits historiques à la manière du vieil historien, dont il a tâché d'imiter le style. Il a aussi ajouté dans le VIe volume, onze documents inédits extraits de la trésorerie du chapitre de Ste-Waudru.

8 M. Descamps avait rassemblé tous les documents, instructions, mandements émanés des anciens évêques de Tournai, qu'il a pu retrouver, et il se proposait de les publier. Il avait aussi réuni tous les documents du même genre

de ce siècle en y comprenant les pièces concernant l'érection de l'évêché de Tournai. On devait commencer par publier cette seconde collection. Il y a même eu quelques pages imprimées comme spécimen du format et du caractère que l'on aurait adopté. Espérons que l'exécution de ce projet n'est qu'ajournée.

SÉANCE DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 1866.

M. F. Du Bus aîné, *président*.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance de Novembre est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Revue numismatique belge, 4e série, t. IV, 4e livraison.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1866, n° 3.

— *Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, XVIIIe année, tome XX, n° 9. Sept. 1866.

— *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome VII, 3e et dernière livraison.

— *Revue catholique*, huitième série, année 1866, 11e livraison. Novembre 1866.

— *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, cinquième année. Mai, juin, juillet et août 1866.

— *Anciens jetons des receveurs de Bruxelles*, 3e article, par R. Chalon.

— *Lettre adressée à M. Renier Chalon, président de la Société royale de numismatique*, par Edm. Reusens.

— *Les Trois Chapitres. Essai de tablettes liégeoises*, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 63e livraison. Décembre 1866.

— *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, année 1866, 3e livraison.

Voir page 365 de ce recueil un article intitulé Constantin-le-Grand, par B.-C. Du Mortier.

—

Le renouvellement triennal du bureau mis à l'ordre du jour de la présente séance est ajourné au mois prochain ; les membres présents n'étant pas au nombre voulu par l'article 2 du règlement.

—

M. le comte De Nedonchel communique à l'assemblée un travail bibliographique sur le *rosetum poeticum* de Jean Rosier et une note sur Jean Volcart, poète tournaisien. Le tout est écouté avec intérêt et sera inséré dans les bulletins.

—

La séance est levée.

BIOGRAPHIE TOURNAISIENNE.

JEAN ROSIER 1565-1616. — JEAN VOLCART 1612.

L'intérêt qu'on porte naturellement à ses concitoyens, à ceux surtout qui méritent que leurs noms soient conservés au souvenir de la postérité, m'a engagé à m'occuper de plusieurs auteurs tournaisiens, historiens, poètes traducteurs ou autres dont les uns déjà peu connus de nos jours, finiraient par tomber dans un ingrat oubli si on ne venait les rappeler à la mémoire des générations présentes. Chercher à retrouver autant qu'il nous sera possible les traces par fois bien fugitives de la vie et des écrits de nos anciens auteurs tournaisiens, est une tâche qui appartient à la société historique de cette ville. Nous y consacrerons toujours volontiers nos moments de loisirs.

JEAN ROSIER,

poète, né à Orchies, près de Tournai, en 1565 et mort à Esplechin en 1616.

Jean Rosier dont s'est occupé un de nos compatriote F.-F. Lecouvet, dans son ouvrage intitulé : *Tournai littéraire*, naquit à Orchies, petite ville située à quelques kilomètres de Tournai; il nous apprend lui-même dans un des recueils de ses poésies que ce fut en l'année 1565; il était fils de Michel Rosier, décédé le 13 octobre 1580, et de Anne Bourlette, qu'il perdit le 26 juin 1613. Nous ne répéterons pas ici les titres que ce poète a acquis pour mériter une place dans nos annales, (1) mais nous allons combler une

(1) Voir TOURNAI LITTÉRAIRE, par Lecouvet, p. 76.

lacune qui existe dans l'article detaillé qu'a donné sur lui le même professeur d'Anvers.

Un des principaux ouvrages de Rosier alors curé d'Esplechin et qui nous a engagé à faire cette communication est composé de poésies latines; il a pour titre : *Joannis Roserii Orchiasensis Rosetum poeticum* (1). Voici ce qu'en dit l'auteur de Tournai littéraire : « M. Dutilleul cite le Rosetum sans l'avoir vu, n° 1600 (2). Nos recherches n'ont pas été plus heureuses que les siennes. Un exemplaire de cet ouvrage forme le n° 35,528 de la 3me partie du catalogue de Lemmens. Il s'en est également vendu un à la vente du libraire Gilliet, à Gand, en 1849, n° 1426. Ce sont là les deux seuls exemplaires que nous ayons trouvés mentionnés; et encore ne sommes-nous pas certain que le dernier n'est pas celui du professeur Lemmens.

Plus heureux que cet auteur, nous possédons le *Rosetum poeticum* et notre exemplaire porte le nom de Petrus Monnart, c'est probablement celui offert par l'auteur qui dédia son Rosier à cet illustrissime et révérendissime Syndic d'Orchies, c'est celui vendu à Gand, en 1849 et l'exemplaire cité plus haut de M. Lemmens est entré, pensons-nous, dans la bibliothèque curieuse et choisie de l'honorable chancelier de l'académie d'Arras, M. Laroche ; ce sont les seuls exemplaires que nous connaissions.

Nous sommes d'autant plus aise de pouvoir donner la description de ce volume, comme M. Lecouvet l'a fait pour

---

(1) Douai 1616, in-12 VI et 112 pp.

(2) Biographie douaisienne, ou catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai, depuis 1563 jusqu'à nos jours, etc., par H.-J. Duthilleul, bibliothécaire de la ville de Douai.
D. chez A. Aubert 1842.

les autres ouvrages de Rosier, qu'il est composé en grande partie de pièces de circonstance, n'offrant, il est vrai, qu'un intérêt local et privé, mais précieux cependant par les petits détails qu'il renferme, lesquels parfois ne sont pas à dédaigner pour les renseignements généalogiques. L'ouvrage, comme nous venons de le dire, est dédié au seigneur P. Monnart, auquel il souhaite un heureux commencement de l'année 1616. Notons en passant que ce *Faustum anni initium* est rendu par le prôte mal avisé par *Animi initium !*

Il parle dans cette épitre en prose latine (quoique le titre champêtre de Rosier poétique ne semblât guère revendiquer de tels points de comparaison) d'Homère, de Virgile, de Cicéron, sans oublier Pindare, Ovide et beaucoup d'autres ; il rappelle au Syndic d'Orchies, qu'ils se sont trouvés ensemble sur les bancs de l'académie de Douai dès leurs plus jeunes ans, et qu'à la faveur de Minerve, lui Rosier élaborait des vers que Monnart recueillait précieusement... Il signe l'épître : *Tuus ex animo Joannes Roserius concivis concivi.*

Jean Volcart, prêtre et poète tournaisien, vient ensuite; c'était aussi son ancien condisciple et ami; il lui adresse, selon l'usage presqu'ordinaire à cette époque, une épître en vers où il joue assez agréablement sur le nom de l'auteur et l'odeur suave des roses qu'il élabore, etc. Ce Volcart est le poète dont les opuscules choisis se trouvent à la fin du volume. Nous y consacrerons un petit souvenir, en terminant cet article.

Mentionnons aussi une petite pièce qui commence le volume d'un autre tournaisien, Jacques Garin, prêtre chapelain du baron de Roisin, seigneur de Rongy et alors porte-bannière du Hainaut ; il intitule cette pièce *Commendatio.* S'adressant au lecteur, il l'engage à cueillir ces roses sans

épines, répandant les odeurs de la vertu, etc. Cette épître est datée du 20 octobre 1615.

Après quelques cantates pieuses et autres, vient une ode de Mgr Michel d'Esnes, évêque de Tournai, adressée à Grégoire Massart, son chapelain, que Jean Rosier pourrait avoir versifiée; elle semble tout à fait dans son genre. Il nous donne après une épître congratulatoire à son ami Marc Norman, seigneur de Breuze-lez-Tournai (1), sur son heureux retour de la province d'Artois. C'était donc à cette époque un voyage assez important pour qu'on se félicitât d'être revenu sain et sauf :

« Gaudeo te reducem longinquis prosperè ab oris
Tornaci plantas imposuisse tuas. »

On trouve aussi quelques pièces de poésies latines de cet autre nourrisson des muses de Tournai, qu'il versifiait avec facilité, comme on le voit dans l'ouvrage intitulé : *Les Poèmes français*, qui renferme des quatrains du seigneur de Breuze (2).

Parmi les pièces en vers que renferme son recueil, nous citerons celle qu'il adresse à Jacques Garin, sur son ouvrage : De concordantiâ D. Jansenii. Une autre au R. Sgr et Maître Henri Comont, pasteur d'Orchies : c'est une élégie

(1) Rosier apprend par la dédicace de son ouvrage : *Les Poèmes français*, adressée au seigneur A. de Bacquehem, lieutenant du comte de Buequey, que ce seigneur céda le fief et la seigneurie de Breuze, en la paroisse de Baisieux, entre Lille et Tournai, à maître Marc Norman, pour reconnaître les services rendus par lui à sa maison.

(2) Poèmes français contenant plvsievrs épithalames, épigrammes, épitaphes, élégies, comédies et avtres discovrs pleins de Moralité et piété, Divisé en quatre liures. Par M. Jean Rosier, prestre, pasteur d'Esplechin, au diocèse de Tournai A. Dovay, de l'imprimerie de P. Auroy, au Pélican d'or, MDC XVI. (Bibl. de Tournai.)

sur les tempêtes et les inondations dont souffrit notre pays en 1612 et 1613.

L'auteur a recueilli une suite d'épitres congratulatoires pour la naissance des enfants de messire André de Lannoy, seigneur d'Esplechin, de Lesdain, etc., et de dame Marie du Chastel, sa noble épouse; d'abord pour l'arrivée au monde des deux frères jumeaux Robert et André, nés le 20 janvier 1613. Ce premier fut tué plus tard au siége d'Arras, et André mourut aussi à la fleur de l'âge.

Ensuite vient un nouveau chant qui renferme de bienveillants souhaits pour la petite Jeanne Lamberte de Lannoy, née le 15 février 1615. Celle-ci devint l'épouse du sire de Créquy, fils de Claude et d'Anne de Bourbon-Vendôme de la maison royale de France, et en 2des noces de son cousin Adrien de Lannoy.

L'ode suivante est d'Antoine de Nedonchel pour célébrer la même naissance qui donnant aux deux jumeaux une *candide petite sœur*, comble les vœux des Lannoy. Cet Antoine de Nedonchel fut le parrain de Bonne de Lannoy, sœur puinée de Lamberte; elle épousa vingt ans après Denis de Nedonchel, baron de Bouvignies et devint sa nièce. (1)

Après est un distique et deux complaintes sur la mort d'un Pierre Paris d'Hasnon, lequel se brisa la tête sur les pavés de Tournai, le 10 octobre 1612. Il le compare au célèbre homonyme, fils de Priam, sans oublier OEnone et la belle Hélène, etc.

Parmi les odes qui composent le Rosier poétique, remarquons celle qui célèbre le retour de Marie de Lannoy, femme

---

(1) Histoire des grands Officiers de la Couronne, par le P. Easelme, t. VIII, p. 83.

du seigneur Odet de La Noue, calviniste, et fils du fameux chef des réformés La Noue, dit Bras-de-fer. Il paraît qu'il y avait eu enlèvement.... *Rapta semel, fugitiva semel*.... A la suite duquel la juste indignation de son père le seigneur d'Esplechin, tint cette autre Hélène éloignée du foyer paternel, pendant sept ans ; mais son retour sous le donjon d'Esplechin ne fut pas de longue durée, car dans la tirade suivante il déplore une nouvelle fuite. La Noue, parait-il, avait été mis dans les prisons de Tournai et ce fut alors que Marie Lannoy s'entendit avec lui. Parti de France sans ressources, il quitta la Belgique, la bourse garnie, l'auteur dit dans une note, de 10,000 florins. Enfin ce fut alors que la fille de Nicolas de Lannoy épousa en secret cet hérétique, qu'elle avait su rejoindre. A ce propos, notre poète décoche ce trait satyrique à l'endroit du cœur féminin :

« Femineum hinc cernas mutabile pectus et Euro
Ingenium levius !.... » (1)

Rosier chante ensuite les noces de Bonne et de Jeanne de Lannoy, les deux sœurs, dont la première épousa en 1603 le seigneur Robert d'Ostrel et Jeanne messire Jean de Varenne, gentilshommes catholiques.

Dans le même volume, on trouve ensuite une série de petits poèmes, quatrains ou distiques, composés peut-être dans son académie de Douai ; puis des poésies joyeuses à l'imitation des anciens : une félicitation adressée au R. P. Jean Farinard, archimandrite de Cambron : une autre à l'occasion du jubilé du P. Adrien Marquegnie, frère mineur, lequel fut célébré à Tournai, le 25 janvier 1615, etc., etc.

---

(1) Par là vous pouvez voir combien est variable le cœur de la femme, son esprit est plus léger que le souffle de l'air. »

Le Rosier poétique contient encore plusieurs élégies composées à l'occasion du trépas, arrivé le 14 octobre 1614, de Michel d'Esnes, évêque de Tournai. Il les fait suivre de son épitaphe en vers anapestes. Nous y trouvons après, une complainte sur la mort de Fr. Manare, chanoine de la cathédrale, arrivée le 21 novembre 1614. Ce volume en contient un grand nombre d'autres : celle de messire André de Lapierre, chapelain des Hautes-formes, mort le 4 novembre 1614 : celle de Mᵉ Guillaume d'Est de Gorcum, docteur en théologie, chancelier de l'université, président du séminaire royal et préfet de la collégiale de Sᵗ-Pierre à Douai, très-savant personnage, enlevé par la mort encore dans la force de l'âge, le 20 septembre 1615. Nous y trouvons aussi l'inscription mortuaire de Jacques Herbecourt des FF. Mineurs de Tournai : de Pierre de Bury du même ordre : de Guillaume Estievenart, qui fut professeur émérite de théologie à Douai et visiteur des Récollets de Tournai, Mons et Lille, mort le 14 décembre 1614 à Tournai et déposé dans le chœur des Frères Mineurs de cette ville : du R. P. Jean Plouvier, des Frères Hermites de Sᵗ-Augustin à Tournai, mort la veille de la fête du Sᵗ-Sacrement et inhumé à l'entrée du chœur de l'église du couvent.

Notons encore une belle inscription qui devait se trouver dans l'église d'Esplechin et qui fut composée à la mémoire de l'illustre dame Michelle Cotrel, qui apporta les belles terres et seigneuries d'Esplechin et de Billemont, à Nicolas de Lannoy, seigneur de Lesdain, son mari ; elle mourut le 8 septembre 1612, au château de Billemont et son corps fut rapporté à Esplechin, où avait été inhumé son mari. Elle était fille de Arnoul de Cotrel et de Bonne de Billemont.

Après cette épitaphe vient celle de l'illustre Philippe Bernard, seigneur de Baudignies, Coquériaumont, etc., mort à Tournai, le 31 mai, jour de l'Ascension 1612, et

déposé dans le chœur de l'église de St-Jacques. Cette pièce d'une bonne latinité est remplie d'antithèses; elle pourra donner une idée de la faconde du poète d'Orchies; nous la rapporterons ici comme un échantillon de la verve de J. Rosier.

EPITAPHIUM :

Rupe sub hæc sculpta, librisque quiesco sacratis,
Quem longus tenuit, perdomuitque dolor.
Cum vixi bona nardus eram; nunc fœtor et horror,
Et cinis, ac fœdis vermibus esca tegor!
Sorrano Comiti comes ad fera bella cucurri
In Batavos, Gallos, alite vectus equo.
Rumenses rexi, Moulembaslosque sub ipso,
Morcousos populos, ¡Wilhemiosque diu.
Donec Parca mihi præcidit stamina vitæ,
Clarus honore togæ, militiæque fui.
Jam vero cunctis privatus honoribus, atque
Excelsis titulis dormio tectus humo.
Sola mihi virtus peperit post fata triumphos
In cœlo, et terra nomen honorificum.
Qui legis hæc, vigila, mortemque pavesce propinquam :
Ne tibi stertenti fors inopina ruat.

Traduction :

« Sous ce marbre sculpté et les livres sacrés je repose moi qu'une longue souffrance a saisi et détruit.

Lorsque j'étais en vie, j'embaumais, et maintenant puanteur, horreur et cendre, je suis la proie des vers qui me rongent.

Compagnon du comte de Sorran, porté par un coursier rapide, j'ai volé à des combats sanglants, en Hollande et en France.

Sous ce chef longtemps j'ai commandé les phalanges de

Rumes, de Molembaix, de Mourcourt et de Willemeau; jusqu'à ce que la parque eut tranché le fil de mes jours.

J'ai brillé sous la toge et sous l'épée; mais en ce jour privé de tous honneurs et de titres élevés, je repose couvert de terre! La vertu seule m'a procuré après la mort des triomphes dans le Ciel.

O toi qui lis ces vers, veille et crains la mort qui est proche, de peur qu'un destin inattendu ne te surprenne dans ton sommeil. »

Nous passons ensuite à l'élégie inspirée au poète par la mort violente du seigneur Jean de Varenne, dont il avait célébré les noces précédemment; il nous fait connaître que blessé par un éclat de bombe à la jambe, le 27 septembre 1614 il fut transporté au château de Léogarde, sur les frontières de l'Artois, qu'il venait d'acquérir; Jeanne de Lannoy, sa femme, s'arrache alors des bras de sa famille, au château de Lesdain et arrive à temps pour le revoir en vie, mais malgré ses soins, ses pleurs et ses vœux au ciel, il lui est ravi par la mort, le 7 octobre 1613.

Viennent après, quelques épitaphes de la famille de Rosier, d'abord celle de sa mère, Anne Bourlette, elle est en partie tirée de l'épigrame 63e du 10e livre de Martial, auquel le fils pieux a ajouté les qualités chrétiennes qui distinguèrent cette mère; ainsi il dit à sa louange, que tandis que beaucoup de parents faisaient boire leurs enfants dans la coupe empoisonnée de Calvin, elle, au contraire, les raffermissait dans la foi romaine, la vraie religion de leurs pères. Dans l'espace de 26 ans, elle eut six enfants, dont cinq filles; elle vécut trente-cinq années, avec son mari, et en passa presqu'autant dans une chaste viduité, puis mourut à Esplechin, âgée de 88 ans et 4 mois.

Enfin, il commente, en vers latins, les dernières paroles de son père, Michel Rosier, décédé à Orchies, le 13 octobre

1580, celles de sa mère morte à Esplechin, le 28 juin 1613, ainsi que celles de sa sœur.

Le rosier poétique se termine par un alphabet élégiaque et saphique comme l'intitule l'auteur; il contient 18 pages, c'est un tour de force littéraire qu'on ne chercherait certainement plus à faire de nos jours : tous les mots de chaque élégie commencent par la même lettre, et 18 lettres différentes y sont représentées; de plus, trois vers saphiques suivent chacune des élégies; cet alphabet rappelle le célébre *Pugna porcorum per patrem Porcum*; Jehan Rosier le composa à l'âge de près de cinquante ans, la dernière strophe porte la date du 16 juin 1614.

Hos ego versiculos ludens per grammata feci,
Exacta ætatis post ferè lustra decem.
Canescens (pueros, studiumque imitatus eorum)
Sic fallo vitæ tempora mœsta meæ.

Jean Volcart,

poète tournaisien en 1612.

Le livre se termine par quelques œuvres en vers de Jean Volcart, poète tournaisien et contemporain de Rosier; il paraît rivaliser avec lui, et lutter dans ces jeux poétiques auxquels la langue latine se prête et qu'on semblait priser à cette époque. Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur ce compatriote, seulement nous voyons qu'il était, en 1612, chapelain des Hautes-formes de la cathédrale de Tournai; ce que notre recueil nous a conservé de lui, nous fait connaître une grande facilité pour la versification latine.

La première pièce de Volcart que contient notre petit volume, est composée de huit distiques sur la vie de St Augustin, en vers chronographiques, donnant par les lettres qui représentent des chiffres romains, les différentes et

principales époques qui marquèrent dans l'histoire du célèbre et sainté véque d'Hippone. On trouve dans ce choix de morceaux divers, quelques poésies qui traitent de sujets profanes et dont la principale pièce est intitulée : *élégie sur certains catons cyniques de notre temps, par Jean Volcart tournaisien* : l'auteur n'y ménage pas ces censeurs chagrins, et célèbre les bienfaits du jus de la treille, à l'imitation d'Horace ; il engage à boire et à user des dons de Bacchus, c'est le moyen, y est-il dit, de se distinguer de la race canine qui va se désaltérer dans les eaux de l'Escault :

..... curas
Qui volet ex animo pellere, vina bibat ;
Plenis vina bibat buccis, canibusque relinquat
Quas ambit largo flumine Scaldis aquas.....
Tu scaldis lympham pleno potabis hiatu.
Gratius est vinum (credite) scaldis aquâ, etc.

Toutefois rendons-lui cette justice qu'à la différence des Epicuriens, il engage à éviter l'abus de cette bienfaisante liqueur, et qu'en moraliste chrétien, il recommande de prendre garde à l'ivresse, ce qu'il répète plusieurs fois : « .... Ebrietas, res odiosa Deo : L'ivresse est odieuse à Dieu. »

Les autres essais poétiques de Jean Volcart ont la plupart pour objets des sujets religieux et rappellent la bonne et classique latinité des poètes connus de cette époque. Les poésies rapportées ici sont moins nombreuses que celles de Jean Rosier, mais elles ne lui semblent pas inférieures. Ces morceaux ont probablement été choisis dans un recueil des œuvres de l'auteur que nous ne possédons plus. Il existe d'autres pièces en vers de lui rapportées dans les Miscellanea de Rosier.

SÉANCE DU JEUDI 5 JANVIER 1867.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après lecture.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, tome III, 1866, quatrième livraison.

(V. p. 483 des documents concernant l'écolatrie et la maîtrise des enfants de chœur du chapitre de Soignies communiqués avec une notice par le vicaire-général Voisin.

— *Travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, troisième série, tome VI, 1864 à 1866.

— *Revue catholique* huitième série, année 1866, 12e livraison. Décembre 1866.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 35 année, 2e série, tome 22, nos 9, 10 et 11.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII, liv. 8.

— *Notice sur une inscription du XIe siècle provenant de l'abbaye de Corbie*, par M. l'abbé J. Corblet.

— *Porte-lampes du Ve siècle de l'ère chrétienne représentant une basilique*, par M. Peigné-Delacourt.

— *Bibliographies, qualités, talents; vertus ou enseignements par la Tombe.* Essai de tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 64e livraison. Janvier 1867.

— *Notice sur le fief de Buissenal* par Emmanuel Fourdin, professeur au collége royal d'Ath (Extrait du t. VI des annales du Cercle archéologique de Mons).

—

M. l'abbé Huguet curé de Néchin et M. Charles Verdure industriel à Tournai sont présentés comme membres titulaires. Il sera statué sur leur admission à la prochaine séance conformément au règlement.

—

M. le vicaire-général Voisin entretient l'assemblée d'une découverte faite récemment à Spiennes et dont les journaux se sont occupés. Il lui communique quelques renseignements qui lui ont été adressés à cette occasion par M. l'abbé Dartois, curé de cette commune. Il s'agit de fosses et de squelettes que l'on a trouvées dans la craie. Le lieu où des ouvriers ont fait cette découverte se trouve à proximité de la route de Spiennes à Nivelles, au sommet d'une montagne nommée Mont de Presles, non loin de la rivière qui s'appelle la Trouille. Les fouille savaient déjà mis au jour le 29 Décembre dernier 30 fosses et 15 squelettes. Elles étaient pratiquées d'abord par des particuliers, mais aujourd'hui qu'elles prennent une plus grande extension, le gouvernement paraît vouloir s'en occuper lui-même. Des ingénieurs, des médecins se sont rendus sur les lieux. Ce n'est pas seulement sur le Mont de Presles qu'on trouve des ossements humains; on en trouve aussi dans la direction d'Harmignies. Il y a quelques jours des ouvriers du che-

min de fer ont, en creusant dans la marne, découvert trois fosses dans lesquelles se trouvaient des squelettes assez bien conservés près desquels il y avait deux pointes de lance et des fragments de vase brisé ; ils ont aussi trouvé une arme qui a la forme d'un poignard. On se demande si ces ossements, si ces fosses découvertes à plus de dix minutes de distance les unes des autres, ainsi que ces fragments d'armes, ne pourraient pas faire supposer que ce territoire a servi anciennement de champ de bataille. C'est ce que conjecturent plusieurs hommes instruits qui se livrent à cet égard à maintes hypothèses.

M. l'abbé Dartois ne partage pas cette opinion, et il en donne pour motif que les fosses sont creusées dans la marne, bien ciselées, bien travaillées, régulièrement et symétriquement placées. Or, après un combat, on enterre précipitamment et pêle-mêle ceux qui ont succombé. Les fosses ont à peine un pied et demi de profondeur. Elles sont plus larges à la tête, plus étroites aux pieds et elles sont recouvertes de deux pieds de terre environ ; les squelettes se trouvaient tous placés de la même manière, couchés sur le dos, les mains étendues ; un seul les avait sur la poitrine. Enfin des médecins ont déclaré que parmi ces ossements humains se trouvaient des squelettes de femme et d'enfant. L'hypothèse d'un champ de bataille est donc peu admissible. Celle d'un ancien cimetière est beaucoup plus probable.

—

L'assemblée s'occupe de la restauration qui vient d'être faite à un ancien ornement de l'église Saint-Brice qu'on appelle, on ne sait pourquoi, ornement de Louis XIV. M. le vicaire-général Voisin dit qu'il a été le voir avec M. le baron de Roisin chargé par la commission des monu-

ments de présenter un rapport sur cette restauration. On y voyait antérieurement trois écussons dont deux d'Antoine de Roore accompagnés de dates. Les armes d'Antoine de Roore, abbé de Saint-Martin, qui sont d'argent à trois roses, ont disparu et les deux dates de 1633 et 1634 ont été supprimées.

M. le comte de Nédonchel fait observer, comme circonstance atténuante, que les écussons dont il s'agit ont été appliqués sur l'ornement qui est de date plus ancienne.

M. Voisin ajoute que si on peut croire que l'ornement est plus ancien que les dates qui accompagnent les écus, comme ces dates sont déjà antérieures à Louis XIV, il y a d'autant moins de raison d'accoler le nom de ce monarque à ces ornements sacerdotaux.

Il annonce que l'on est du reste convenu de faire rétablir les écussons supprimés avec leurs dates.

—

M. le vicaire-général Voisin fait un rapport sur une curieuse dissertation sur la provenance de l'épée de Childéric découverte à Tournai, qui se trouve dans un ouvrage de M. Jules Labarte.

On décide que ce rapport sera imprimé dans les bulletins.

—

La séance est levée.

L'épée de Childéric.

—

M. Jules Labarte a inséré dans le premier volume de sa savante histoire des arts industriels au moyen-âge et à

l'époque de la renaissance, une longue dissertation sur l'épée de Childéric, trouvée dans le tombeau de ce roi franc, en 1653, à Tournai. Ce travail offre trop d'intérêt pour notre ville pour qu'il n'en soit pas rendu compte dans nos bulletins, et nous avons cru faire chose agréable aux membres de la société en nous chargeant de vous faire un rapport à ce sujet.

M. Labarte commence par rappeler les circonstances bien connues de la découverte du tombeau de Childéric, et il tombe dans la même erreur que l'abbé Cochet en faisant de l'église Saint-Brice une collégiale au lieu d'une église paroissiale. Il retrace ensuite l'odyssée des objets précieux trouvés dans le tombeau qui, du cabinet de l'archiduc Léopold (1662), passèrent à son neveu Léopold premier empereur d'Allemagne, puis, à la suite des négociations de Philippe de Schönborn, furent donnés en présent par l'empereur à Louis XIV, qui les fit déposer au Louvre. On les transporta ensuite à Versailles et par décision de Louis XV en date du 27 mars 1720, on les plaça à la bibliothèque royale à Paris.

Pendant la nuit du 5 au 6 octobre 1831, des voleurs s'introduisirent dans le cabinet des médailles à la bibliothèque, et firent main basse sur toutes les pièces d'or qu'ils purent rencontrer. Le trésor sépulcral de Childéric ne fut pas épargné; mais poursuivis par la police, les voleurs n'eurent pas le temps de fondre tout leur butin, et ils en jetèrent une partie dans la Seine. Les objets de ce trésor que possède aujourd'hui le musée du Louvre furent retrouvés sous une des arches du pont Marie.

La pièce la plus importante est certainement l'épée du roi franc, ou pour mieux dire la poignée de cette épée et les garnitures du fourreau; car la lame était tombée en morceaux, lorsqu'on la découvrit et le fourreau avait été

détruit par le temps ; la lame actuelle et son fourreau de velours sont de fabrication moderne, et n'ont été restitués que pour donner à la pièce la longueur et la forme qu'elle devait avoir.

Ce qui reste aujourd'hui de l'épée de Childéric consiste dans la poignée, qui a perdu son pommeau, mais conservé sa garde, et dans la garniture à peu près complète du fourreau, qui comprend une chape de deux centimètres environ de large, s'étendant sur le dos du fourreau dans une longueur de douze centimètres environ, un anneau central qui le contourne et un bout qui se termine par une surface plane, épousant la forme avoïde du fourreau. Ce bout a perdu la partie en surélévation qui garnissait le dos du fourreau sur une longueur égale à celle que couvre la chape.

On a représenté sur la planche ci-jointe cette épée avec ses ornements. Ce sont des calques des dessins chromolithographiés de l'ouvrage de M. Labarte.

Le travail de la garde de l'épée et de la garniture du fourreau (fig. 2) se compose d'un cloisonnage d'or d'un demi millimètre environ d'épaisseur, disposé à la pince, suivant les caprices du dessin de l'ornementation. Les battes ou lames d'or de ce cloisonnage, soudées sur le fond, sont établies dans une caisse ou enveloppe d'or (déterminant le contour de chacune des pièces), dont les parois ont environ quatre millimètres de hauteur. Au fond de chaque compartiment du cloisonnage, l'orfèvre a d'abord introduit une feuille très-mince de paillon d'or, guilloché ou quadrillé, soit au laminoir, soit par l'estampage. Cette petite feuille se relève d'un millimètre environ contre la paroi des cloisons d'or. Le paillon d'or ainsi posé, des morceaux de verre rouge purpurin translucide ont été taillés exactement dans la forme des dessins tracés par le cloisonnage, et enfoncés

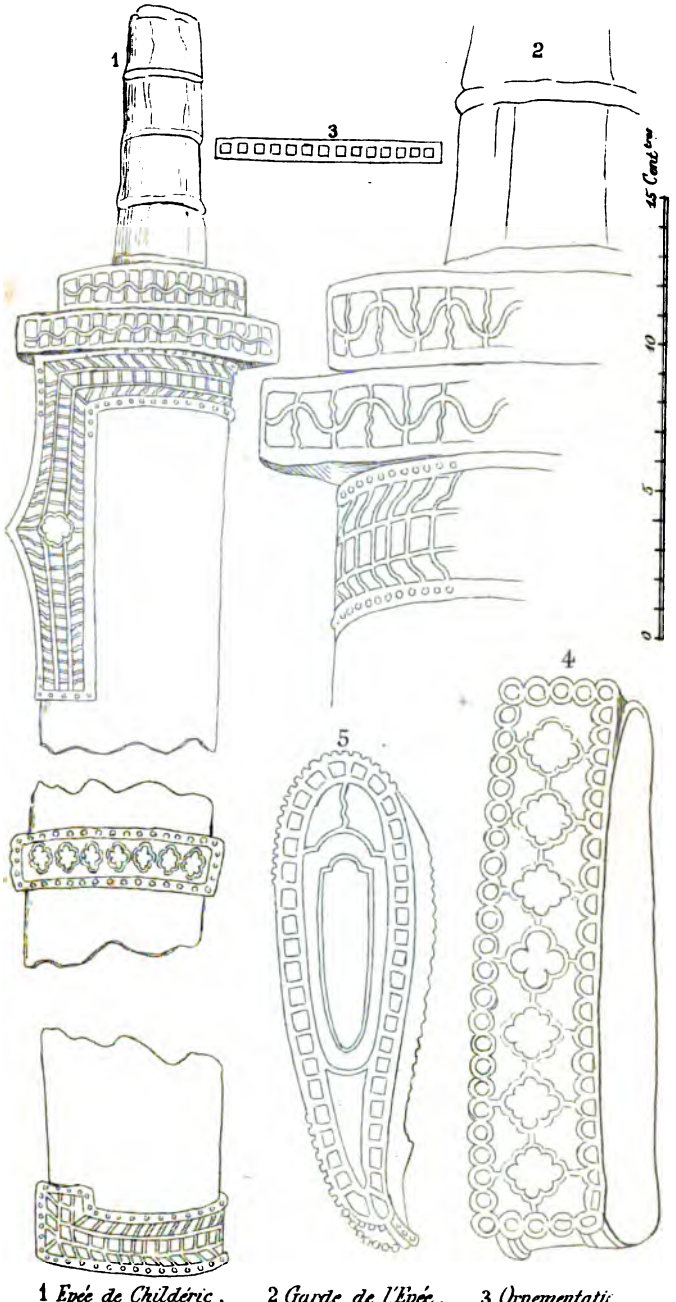

1 *Epée de Childéric.* 2 *Garde de l'Epée.* 3. *Ornementati*
l'épaisseur des différentes pièces. 4 *Garniture du fourreau.* 5. *Extr*
fourreau.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

ensuite dans les interstices des cloisons, où ils sont retenus par un très-léger rabattu de la batte d'or, rabattu que l'on a obtenu par la pression du brunissoir ou de tout autre instrument de même nature.

Le cordonnet granulé qui enrichit ordinairement la bordure des bijoux grecs est représenté sur la chape et sur le bout du fourreau par une rangée de très-petits grenats en grain, enchâssés comme des perles dans des trous pratiqués à cet effet sur le listel d'or qui encadre le cloisonnage.

L'anneau est décoré d'une bordure composée en haut de petits cercles, et en bas de demi-cercles (fig. 4); cette bordure renferme un quatre-feuille au centre, et de chaque côté du quatre-feuille, trois figures formées d'un carré, dont les quatre faces sont surmontées d'un demi-cercle. Cette ornementation, composée de cloisons d'or dressées également à la pince, est remplie de plaques de verre découpées dans la forme des dessins du cloisonnage.

L'extrémité du fourreau se termine carrément (fig. 5). Le champ plat, et de forme avoïde, qui remplit le dessous, mérite d'être signalé. De petits carrés de verre rouge purpurin formant bordure, en suivent le contour. L'intérieur de l'ovoïde est divisé, par un cloisonnage d'or, en plusieurs compartiments. Le centre présentait deux cavités à remplir. Un verre purpurin offrant la figure régulière d'une amphore, occupe celle du milieu; quant à l'autre, qui encadre cette figure et la sépare de la bordure, elle contient une cornaline blanche d'une seule pièce qui a été non-seulement taillée et polie, mais encore évidée, de manière à former une sorte d'anneau ovoïde qui pût en garnir entièrement la capacité.

Le musée du Louvre possède en outre deux abeilles d'or aux ailes de verre rouge, ayant sous le ventre un petit anneau métallique destiné à les fixer à une étoffe; la par-

tie hémicirculaire d'une boucle d'or, un bouton, une petite pièce plate hémicirculaire, l'ardillon d'une boucle, le tout d'or et enrichi de verroteries rouges ; enfin, un fragment de quatre centimètres de longueur sur quatorze millimètres de hauteur, terminé par une tête d'animal, et dont le cloisonnage d'or, rempli de verre rouge, est absolument semblable à celui de la poignée de l'épée et des ornements du fourreau.

Ce dernier fragment est du plus grand intérêt. En effet, la poignée n'a plus aujourd'hui de pommeau, mais ce pommeau existait lors de la découverte du tombeau, en 1653, et Chifflet, dans la gravure qu'il a donnée de l'épée, la représente avec pommeau. M. l'abbé Cochet, en rapprochant cette gravure du fragment que posséde le musée du Louvre, a établi que ce fragment était la moitié du pommeau qui aura été brisé, soit dans les nombreuses migrations du trésor de Childéric, soit plutôt lors du vol qui affligea le cabinet des médailles de la bibliothèque impériale en 1831.

Les abeilles, les boutons, les boucles exhumés du tombeau de Childéric ont une épaisseur de cinq à six millimètres. Le musée du Louvre ne possède que peu de pièces, mais les gravures de Chifflet nous en font connaître un grand nombre qui sont aujourd'hui perdues. La petite plaque inférieure de toutes ces pièces est ornée dans son contour extérieur d'un cordonnet granulé qui n'est pas formé par un filigrane, comme le dit M. Cochet, mais par la lime ou par un poinçon gravé frappé au marteau.

M. Labarte donne dans sa planche XXX la reproduction du fragment du pommeau, de l'une des abeilles, du bouton, de la boucle et de l'ardillon possédés par le musée du Louvre, et aussi, d'après Chifflet, celles de quelques autres pièces provenant du tombeau de Childéric.

Maintenant, continue-t-il, que nos lecteurs ont été mis

à même de bien connaître l'épée et les bijoux du roi franc, recherchons la provenance de cette arme.

M. Labarte soutient qu'elle n'a pu être confectionnée dans les états d'un chef de tribu franc; que la cornaline blanche qui décore le dessous du fourreau est une pierre très-dure qui demandait, pour être élaborée, la main d'un lapidaire très-habile; qu'il n'y a pas d'assimilation possible entre le travail de cette épée et celui de quelques fibules et autres objets gallo-romains ; que le procédé de l'artiste est essentiellement oriental et qu'on peut avec d'autant plus de fondement supposer que cette épée a été faite à Constantinople, où s'étaient réfugiés les artistes italiens au cinquième siècle, que l'on a trouvé à côté de cette arme cent monnaies ou médailles d'or à l'effigie des empereurs d'Orient contemporains de Childéric.

M. l'abbé Cochet ne partage pas cette opinion. Ce n'est pas par des textes, dit-il, que je combattrai M. Labarte; l'état des arts dans la Gaule du cinquième siècle ne m'est pas parfaitement révélé par l'histoire, il est mieux connu par l'archéologie; aussi, si je puis affirmer une chose qu'une longue expérience m'a apprise touchant le Bas-Empire et la période mérovingienne, c'est que les arts de la joaillerie, de la bijouterie et de l'émaillerie étaient encore pratiqués, et dans leur plus haute perfection, en Gaule, en Bretagne et en Germanie.

Pour preuve de ce que j'avance, je citerai le nombre infini d'émaux et de bijoux sortis de la terre depuis quelques années, comme pour rendre témoignage à cette vérité, et recueillis avec tant d'abondance dans les cimetières francs, saxons, burgundes ou allemands de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Et afin de préciser davantage nos arguments, je citerai tout d'abord le fermoir de bourse d'Envermen (en Normandie),

dont le faire et la décoration concordent si bien avec l'épée de Childéric ; puis l'épée de Beauvais, le poisson symbolique de Charnay (en Bourgogne), les bijoux de Pouan, près de Troyes, les fibules de Boury-sur-Aisne, près Soissons, et par dessous tout, la merveilleuse fibule de Faussett, trouvée dans un village du Kent en 1771 ; la riche tablette conservée à la bibliothèque impériale, les vases d'or trouvés à Gourdon. Je pourrais citer et faire paraître ici, comme une nuée de témoins, cette masse innombrable de broches, de fibules, de boucles, d'agrafes, de fermoirs, de plaques et de décorations de toutes sortes, exhumés, non des villes et des tombeaux des rois, mais du sol de simples villages, et sortis de la tombe d'hommes plus inconnus encore.

Je demanderai maintenant à mes lecteurs, et à M. Labarte lui-même, s'il est permis, s'il est raisonnable d'attribuer tous ces fermoirs de bourse, ces gardes d'épées, ces boucles, ces fibules, ces bijoux du Kent, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Suisse, de la Hesse, du Wurtemberg et de la Bavière, à des artistes orientaux ou à des ateliers de Byzance. Le commerce qui eût rapporté ces trésors à travers les guerres et les invasions de cette époque ne serait-il pas aussi inexplicable, aussi incompréhensible que des ateliers gallo-romains vivant à l'abri des tours et des châteaux, dans l'enceinte murée de nos villes et de nos cités? Je dirai encore à M. Labarte, contraint, pour rester conséquent avec lui-même, d'attribuer nos bijoux francs, burgundes, allemands ou saxons aux orfèvres de l'Orient, que bientôt ces petites merveilles de notre vieil art national rempliront les musées de toutes les villes et les cabinets de tous les amateurs.

M. Labarte commence par faire observer que parmi les

centaines d'objets dont parle M. Cochet, il n'en est que cinq ou six, tout au plus, qui puissent être comparés à l'épée de Childéric, puis il donne les preuves de son opinion en s'appuyant, 1° sur des faits historiques; 2° sur l'origine certaine d'autres objets qui sortirent en même temps que notre épée du tombeau de Childéric; 3° sur la forme même de cette épée, comparée aux épées franques, burgundes, allemandes et saxonnes de l'époque mérovingienne; 4° sur le travail de l'épée, comparé à celui des bijoux nombreux trouvés dans les tombes du cinquième, du sixième et du septième siècle, bijoux qu'on nous présente comme analogues.

M. Cochet, dit-il, nous fait une première concession; c'est « que l'art franc n'existait pas à l'époque de Childéric. »

Les bijoux sortis de son tombeau, dit-il, ont été fabriqués par quelque artiste gallo-romain (1). A l'exposition artistique faite à Manchester en 1857, nous avons vu dans la vitrine U, un certain nombre de bijoux enrichis de verroteries rouges, renfermés dans des linéaments d'or, et dont le travail avait quelque analogie avec celui de l'épée de Childéric; mais trois seulement, parmi lesquels il faut placer en première ligne la belle fibule trouvée par Faussett, en 1771, dans un cimetière du Kent, pouvaient lui être comparés, et tous étaient catalogués comme des spécimens de la bijouterie émaillée anglo-saxonne, *of anglo-saxon enamelled ornament.* C'est ainsi que les archéologues se laissent entraîner à attribuer leurs trouvailles à l'industrie du pays où ils les rencontrent. Mais l'art anglo-saxon n'existait pas plus que l'art franc à l'époque où vivait Chil-

(1) Le tombeau de Childéric I, pp. 29 et 47.

déric. Il faut dire en outre que les bijoux exposés à Manchester, ne sont pas émaillés, mais décorés de verroteries rouges et de grenats.

Nous sommes loin de prétendre qu'on ne pratiquait plus l'orfèvrerie dans la Gaule au cinquième siècle : l'historique que nous avons tracé serait le démenti de cette assertion ; mais on a dû remarquer que les faits qui établissent que cet art n'avait pas été complètement anéanti, appartiennent tous aux dernières années de ce siècle ; et si l'on veut faire attention à l'époque où Childéric régnait sur la tribu des Francs-Saliens (456, 481), l'on reconnaîtra que si l'art Gallo-romain n'avait pas alors entièrement péri, il devait être tombé au dernier degré d'avilissement.

En 407, en effet, une nuée de Barbares passe le Rhin et vient fondre sur la Gaule. Worms, Reims, Amiens, Arras, Tournai, Strasbourg, Spire, toutes ces villes puissantes des Gallo-Romains succombent sous leurs coups. Bientôt les provinces d'Outre-Loire sont envahies à leur tour. « Ni les » places fortes entourées par l'eau des fleuves, ni les châ- » teaux situés sur des rochers abrupts, n'échappaient à leurs » furieux assauts ou à leurs stratagêmes perfides, disent les » auteurs contemporains. La ruine de la Gaule eût été » moins complète, si l'Océan tout entier eût débordé sur les » champs gaulois (1). » Quelles sont donc ces tours, quels » sont ces châteaux et ces cités murées, à l'abri desquels M. l'abbé Cochet veut faire travailler les orfèvres gallo-romains ? Si la valeur du général de Valentinien, le célèbre Aétius, parvint à soumettre une partie de la Gaule à l'empereur (425), il ne put donner à ce pays aucune tranquillité, ni le relever de ses ruines, au milieu des guerres incessan-

(1) Orose, l. VII. — S. Hieronymi, *epis ad Agerechiam.*

tes contre les Visigoths, les Burgundes et les Francs, qui continuèrent à désoler le pays. En 440, les Francs firent une irruption terrible dans tout le nord, prirent, saccagèrent et brûlèrent Cologne, Mayence et Trèves. Cette ancienne capitale de la Gaule fut changée en un monceau de ruines. Peu de temps après, les Francs, encore sous la conduite de Chlodio (Clodion), sortant des forêts des Ardennes, apparurent au bord de l'Escaut et occupèrent Tournai; de là, ils s'élancèrent sur Cambrai et massacrèrent tous les Gallo-Romains qui s'y trouvèrent (1). Aétius accourut, mit les Francs en déroute et les chassa de la contré entre la Somme et le haut Escaut.

Mais bientôt après, une nouvelle invasion, celle d'Attila, vint affliger la Gaule (451); le roi des Huns, avec ses hordes de cavaliers, pénétra jusqu'à Troyes et Orléans, ravageant les pays qu'il parcourait. Si la bataille de Châlons délivra la Gaule de ces cruels Asiatiques, la mort du grand Aétius (454), assassiné peu de temps après de la propre main de l'empereur Valentinien, la replongea dans toutes les horreurs des invasions. Les Saliens se jetèrent sur la seconde Belgique, les Allemands pénétrèrent en Helvétie, et les pirates Saxons infestèrent les côtes de l'Armorique (2). Peut-on croire qu'au milieu de pareilles convulsions, la Gaule ait conservé des ateliers d'orfèvrerie où se seraient exécutés des objets d'art traités avec l'exquise délicatesse qui se fait voir dans le travail de l'épée de Childéric? C'est cependant dans ces circonstances (457) que ce prince succéda à son père Mérowig (Mérovée).

Au surplus, si un orfèvre héritier des traditions gallo-

---

(1) Grégoire de Tours. Histor. Franc. lib. II, *cap. IX.*

(2) M. H. Martin. Hist. de France; Paris, 1855, t. I, p. 380.

romaines eût été chargé de fournir au roi des Francs-Saliens son épée de cérémonie, il aurait traité autrement cette pièce d'orfèvrerie. Malgré la décadence complète de l'art, le style de l'antiquité romaine était encore en effet le seul qui fut suivi à cette époque dans toutes les anciennes provinces occidendales de l'empire romain. L'artiste gallo-romain aurait donc donné au pommeau de l'épée une forme orbiculaire ou ovoïde, et aurait décoré ce pommeau, ainsi que la garniture du fourreau, de têtes, de figures et d'ornements ciselés dans le style de l'antiquité : mais il n'aurait pas imaginé cette tête d'animal fantastique ni ce cloisonnage capricieux qui portent au contraire le cachet de la bijouterie orientale, et qu'on ne rencontre jamais dans les productions artistiques du Haut-Empire.

L'histoire, au reste, va nous apprendre d'où Childéric a dû obtenir l'épée et les principaux bijoux renfermés avec lui dans son tombeau : « Hildéric, dit Grégoire de Tours, » s'adonnant à une luxure effrénée, se prit à abuser des filles » des Francs, et ceux-ci indignés le chassèrent du trône. » Informé qu'on voulait l'assassiner, il se retira à Thuringe, » laissant chez les Francs un homme dévoué à sa personne » qui pût apaiser par de douces paroles les esprits courrou- » cés. Ils convinrent d'un certain signe que celui-ci enverrait » à Hildéric quand il pourrait revenir dans sa patrie. (1) » Frédégaire, le continuateur de Grégoire de Tours, ajoute que Childéric, après un séjour en Thuringe chez le roi Basin, se retira à Constantinople, où il chercha à indisposer l'empereur contre Egidius, gouverneur de la Gaule romaine, que les Francs avaient choisi pour chef après la fuite du fils de Mérowig. C'est à Constantinople que l'ami

(1) *Hist. Francor. l. II c. XII.*

de Childéric le fit prévenir (463) qu'il pouvait rentrer dans son pays. « Comblé des présents de l'empereur Maurice, » dit le chroniqueur, Childéric revint par mer dans la » Gaule (1). » L'empereur d'Orient était encore alors le souverain nominal de tous les pays qui avaient composé le grand empire romain; c'est à lui que les opprimés avaient recours, et les chefs, quels qu'ils fussent, barbares ou romains, qui gouvernaient ces pays, faisaient un grand cas de l'investiture donnée par le successeur de Constantin. Bien que Grégoire de Tours n'ait pas parlé du voyage de Childéric à Constantinople, rien n'est plus vraisemblable. Ses intrigues avec la femme du roi Basin, constatées par l'histoire, doivent avoir été le motif de sa sortie de la Thuringe.

C'était, au surplus, un usage constant de la cour de Constantinople, que d'honorer de magnifiques présents les princes et les ambassadeurs étrangers qui venaient visiter l'empereur; des pièces de monnaie d'or faisaient toujours partie de ces présents. L'empereur Constantin Porphyrogénète, dans son livre des cérémonies de la cour de Byzance, qui n'a fait que constater les usages de la cour des empereurs depuis la fondation de Constantinople, nous fournit plusieurs exemples de celui que nous rapportons. Nous n'en citerons qu'un seul : la princesse russe Elga,

---

(1) « Multis muneribus a Mauritio Childericus ditatus evectu navali revertitur in Gallias. » Fredegarius, hist. franc. epist., ap Duchesne, hist. franc. script., t. 1, p. 727. Soit erreur de Frédégaire, soit faute du copiste, ce n'est pas *Mauritio* qu'il faut lire, mais *Marciano*. C'est l'empereur *Marcien* et non *Maurice* qui occupait alors le trône de Constantinople ! Maurice (582-602) n'a commencé à régner qu'un siècle après la mort de Childéric.

après avoir été reçue par Constantin Porphyrogénète, fut admise à la table de l'impératrice. Après le repas, des friandises furent servies sur une petite table d'or, dans des assiettes d'or, et la princesse reçut en présent cinq cents pièces de monnaie, qui lui furent présentées dans un bassin d'or enrichi de pierres précieuses (1)

Childéric n'eut-il pas reçu son épée de cérémonie pendant son séjour à la cour de Constantinople, qu'elle aurait pu lui être envoyée de cette ville, soit en présent de la part de l'un des empereurs qui régnèrent de son temps, soit même par la voie commerciale. « Le grand et saint empe-
« reur Constantin, dit encore Constantin Porphyrogénète
« dans un autre de ses ouvrages, a défendu aux empereurs
« romains de contracter aucune alliance par mariage avec
« aucune nation étrangère aux mœurs et aux habitudes
« des Romains, mais surtout avec celles qui n'auraient pas
« reçu le baptême, en exceptant toutefois les Francs. Ce
« grand et saint empereur Constantin fit exception en fa-
« veur de cette seule nation, parce qu'il avait pris naissance
« dans le pays qu'elle habite. Des liens de parenté et de
« grandes relations commerciales existaient, en effet,
« entre les Francs et les Romains. (2)

Les relations de la cour de Constantinople avec les chefs francs sont donc constatées, et sans nous étendre au-delà de l'époque dont nous nous occupons, ne sait-on pas que l'empereur Anastase (491-518) avait envoyé au grand Chlodowig, fils de Childéric, le diplôme de consul avec un diadème orné de pierreries, et que le roi franc revêtit dans la

---

(1) Constant. Porphyr. imp. *De ceremoniis aulæ Byz. libri ; duo, lib. II cap. XV. Bonnæ p.* 597.

(2) Const. Porphyr, *De* admin. imperio cap. XIII; Bonnæ p. 86.

basilique de Saint-Martin de Tours la tunique de pourpre et la chlamyde consulaire, et qu'il ceignit le diadème envoyé par Anastase, en reconnaissant ainsi la suprématie nominale de l'empereur d'Orient? (1)

Ainsi le voyage de Childéric à Constantinople, de même que les relations politiques et commerciales de l'empereur d'Orient avec les Francs, justifient la possession par ce prince d'objets de provenance bysantine.

Plusieurs objets sortis de son tombeau accusent évidemment au surplus cette provenance.

Le fait de déposer des pièces de monnaie avec les morts n'est pas particulier à Childéric; cette coutume était générale chez les tribus de race teutonique à l'époque mérovingienne, et aussi chez les romains de la décadence; mais dans la plupart des tombes on ne rencontre que quelques pièces de monnaie, rarement d'or, quelquefois d'argent, le plus souvent de bronze. Une opinion généralement accréditée veut que la monnaie placée dans les tombeaux antérieurs au triomphe du christianisme ait été destinée à payer à Caron le passage du Styx; de là le nom de *naulum* qu'on lui donne habituellement. Le paganisme avait continué de subsister dans les campagnes de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie, durant le sixième et le septième siècle, un grand nombre d'antiquaires ont prétendu que l'usage païen du *naulum* s'était perpétué durant l'époque mérovingienne, même parmi les populations chrétiennes, qui auraient persisté, malgré leur conversion, dans une habitude enracinée, sans même y rattacher l'intention du paganisme. Cette opinion peut parfaitement expliquer la rencontre de

(1) Gregor. Tur. *Hist. Francor.* lib. II, cap. XXXVIII.

quelques pièces de monnaie, mais ne saurait convenir à un dépôt monétaire de l'importance de celui qui fut trouvé dans le tombeau de Childéric, dépôt tout exceptionnel et sans analogue. M. Cochet, pour l'acquit de sa conscience, dit-il, émet cette opinion, que le dépôt de l'argent figurait le trésor royal dont le prince aurait emporté avec lui le symbole, et que la bourse remplie d'or aurait été placée dans le tombeau par tradition païenne, pour satisfaire aux besoins du voyage et aux jouissances de l'autre vie. Mais bientôt le savant archéologue livre à ses lecteurs « cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, » et finit par conclure que l'on ignore la pensée des contemporains de Childéric quand ils enfouissaient ainsi des pièces de monnaie, et » qu'il est impossible aujourd'hui de pénétrer ce mystère » perdu dans la nuit des âges et enseveli dans la poussière » des siècles. (1) »

Ne peut-on pas penser cependant que ces médailles d'or ont suivi Childéric dans son tombeau parce que les ayant reçues des empereurs d'Orient, souverains de droit de toutes les provinces qui avaient composé le grand empire romain, elles étaient pour lui des objets de prédilection, et servaient à constater la reconnaissance par l'empereur de son titre de chef de la tribu des Francs-Saliens établie sur des terres qui avaient fait partie de l'empire?

Les monnaies d'or à l'effigie des empereurs de Constantinople ne sont pas d'ailleurs les seuls objets venus de l'Orient qui aient été trouvés dans son tombeau. « Le roi Chil- » déric, dit Chifflet, fut enseveli avec des vêtements tissus » d'or mêlés avec des fragments d'étoffe de soie et de » pourpre dont la couleur avait à peu près disparu. » (2)

---

(1) *Le tombeau de Childéric*, p. 430.
(2) *Anastasis*, p, 94.

L'Europe, à cette époque, ne savait pas préparer ces précieux tissus de pourpre et de soie ; le manteau n'avait donc pu venir que de l'Orient. Mais ce manteau de soie était parsemé d'abeilles d'or aux ailes de verre rouge : comment ne pas admettre que cette orfévrerie ait eu la même provenance que l'étoffe dont elle complétait l'ornementation ?

Parmi les objets que renfermait le tombeau de Childéric se trouvait encore une pièce fort intéressante, qui malheureusement a disparu, mais que l'on connaît par la description et par la gravure que Chifflet en a données : c'était une fibule que Chifflet avait prise pour un style à écrire, mais à laquelle on a restitué son véritable nom. Cette fibule, de six centimètres environ de longueur, se composait d'une sorte d'étui hémicylindrique surmonté d'une partie ansée qui se terminait, à son extrémité supérieure, par trois pointes disposées en forme de croix. Tout dans ce bijou dénotait une provenance étrangère ; la forme et l'ornementation surtout présentaient certaines différences avec les objets de nature analogue fabriqués par les Gallo-Romains. L'opinion des archéologues du dix-septième et du dix-huitième siècle, et celle de M. l'abbé Cochet, le savant explorateur des sépultures mérovingiennes, nous viennent en aide pour le démontrer : « Cette fibule, dit M. Cochet, » paraît appartenir purement à l'art antique. Ce qui la » distingue surtout, ce qui, en dehors du métal, lui donne » un caractère particulier de goût et de richesse, c'est » l'étui inférieur, qui est double et fermé du côté du vête- » ment, ce qui n'a pas lieu d'ordinaire.... Nous ne connais- » sons pas de second exemple d'une disposition sem- » blable (1). »

---

(1) *Le tombeau de Childéric*, pp. 216, 218 *et* 219.

Ainsi, de l'aveu même de M. Cochet, qui veut que l'épée et les bijoux de Childéric soient de fabrication gallo-romaine, la fibule présente un caractère tout particulier qui est étranger aux fibules ordinaires trouvées dans les Gaules.

Le système d'ornementation de ce bijou dénote encore bien davantage une provenance étrangère ; le dessus comme le dessous de l'étui était décoré d'une fine gravure reproduisant une suite de losanges qui renfermaient des quatre-feuilles sur la face hémicylindrique, et des croix pattées à branches égales sur la face plate. Cette ornementation, consistant dans une croix pattée, renfermée dans un cercle ou dans un losange, qui a été imitée depuis, est entièrement étrangère au style de l'antiquité romaine, le seul qui régnait dans la Gaule à l'époque de Childéric. Elle appartient au contraire au style byzantin : on la rencontre sur un certain nombre de diptyques du quatrième, du cinquième et du sixième siècle; on la voit à Sainte-Sophie de Constantinople, exécutée soit en sculpture, soit en mosaïque (1). La croix pattée, semée à profusion sur la fibule de Childéric, annonce bien la qualité de chrétien chez le donateur de la fibule ; si elle avait été faite exprès pour Childéric et d'après ses ordres par un artiste gallo-romain, comme le veut M. Cochet, cet artiste, eût-il été chrétien, n'aurait pas osé prodiguer ce signe du christianisme sur un objet destiné à un prince païen. La répétition d'une croix pattée, qui est le caractère des croix byzantines, surtout au cinquième et au sixième siècle, ne peut être attribuée au hasard ou au caprice de l'artiste. Cette riche fibule devait avoir été don-

(1) M. De Salzenberg *alt-Christiche Baud. von const.* pl, XVI, XVII, XXIV et XXVII.

née à Childéric, dit Ribaud de la chapelle (1), par un empereur chrétien de Rome ou de Bysance. Nous allons plus loin, et nous disons que tout concourt à établir, jusqu'à présent, que le costume complet du roi franc, ainsi que sa riche épée, lui était venu de Constantinople.

La provenance étrangère de l'épée et du bijou de Childéric doit se déduire encore, avons-nous dit, de la forme même de cette épée comparée aux épées franques, burgundes, allemandes et saxonnes de l'époque mérovingienne. Les laborieuses recherches de M. Cochet nous serviront de nouveau à établir cette proposition.

L'épée était l'arme d'élite des peuples de race germanique et particulièrement des Francs ; elle était l'arme de la cavalerie, et par conséquent celle des chefs et des rois, qui ne combattaient qu'à cheval. Un assez grand nombre d'épées franques, burgundes, saxonnes et allemandes ont été trouvées par M. Cochet et par des archéologues belges, anglais et allemands. Voici, en résumé, ce que leurs recherches ont appris sur la forme de ces épées : les lames étaient en fer, à pointe aiguë, tranchantes des deux côtés, et longues de quatre-vingt à quatre-vingt-dix centimètres (2) ; le pommeau était ordinairement triangulaire (3) ; le fourreau, d'une grande simplicité, ne comportait guère que des tringles de cuivre garnissant l'entrée et le bas ; le bout offrait une forme avoïde allongée. Ainsi l'épée trouvée par M. Cochet dans le cimetière franc d'Envermeu avait près de quatre-vingt-dix centimètres au total, et la lame soixante-dix-huit centimètres. Les épées exhumées à Ferebersviller

---

(1) M. Cochet, *le tombeau de Childéric*, pp. 68 *et suiv.*
(2) *Le tombeau de Childéric*, p. 83.
(3) *Ibidem*, pp. 105 *et suiv.*

(Moselle) avaient de quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres de longueur; celles qu'on a recueillies en Belgique et en Allemagne ne sont pas moins longues; toutes sont pointues, et le bout des fourreaux, épousant naturellement la forme de la pointe, est allongé.

L'épée de Childéric ne présentait rien de semblable, ni pour la longueur ni pour la forme de la lame et du fourreau. « Parmi les armes de Childéric qui ne périrent pas en » totalité, dit Chifflet, fut le glaive royal enseveli avec lui, » long de deux pieds et demi environ. La lame en était » seulement affilée, mais n'était pas terminée en pointe » pour frapper d'estoc, *non acuminata in cuspidem, quâ* » *punctim feriret.* La courte lame d'acier, *lamella chaly-* » *bea*, tomba en morceaux; il ne reste rien que l'or et les » pierreries qui ornaient le fourreau et la poignée (1). »

Chifflet habitait Anvers; c'est dans cette ville qu'il publiait son livre sur le tombeau de Childéric; or, le pied d'Anvers est de deux cent quatre-vingt-cinq millimètres, la longueur totale de l'épée ne dépassait donc pas soixante et onze centimètres. Si l'on retranche de ce total treize centimètres pour la poignée et trois centimètres pour le bout du fourreau, il ne reste plus que cinquante-cinq centimètres pour la lame, qui était loin d'atteindre, comme on le voit, les quatre-vingts ou quatre-vingt-dix centimètres des épées franques ou allemandes. Les épées des barbares étaient longues et pointues, celle de Childéric était courte et ne pouvait piquer, ainsi que l'indique son fourreau qui se termine carrément. Cette forme de fourreau ne s'est jamais rencontrée dans les épées des barbares. L'épée de Childéric est semblable à celle que porte Aétius dans le

(1) *Anastasis*, p. 99.

diptyque de Monza, fait à Constantinople (1); partant de la ceinture, elle ne dépassait que le genou; Chifflet la comparait, pour la forme, aux courtes épées des Romains sculptées sur la colonne Trajane.

De toutes les épées qui sont sorties des tombeaux mérovingiens, la seule où l'on rencontre une ornementation analogue à celle de l'épée de Childéric fut trouvée à Rue-Saint-Pierre, près de Beauvais; on la conserve dans le musée de cette ville. Cette épée ne peut entrer en comparaison, pour la beauté, avec celle de Childéric, mais enfin on y trouve un ornement traité de la même manière : c'est une petite bande d'or de sept centimètres de longueur, divisée en plusieurs compartiments, dans le sens de la hauteur, par de légères cloisons d'or dont plusieurs sont ondulées et contournées à la pince, et qui porte au centre un quatrefeuille. Toutes les cloisons sont remplies par des verres rouges découpés. Il est à croire, dit M. Danjou, « que » cette pièce ornait la partie supérieure du fourreau ou le » bas de la poignée de l'épée (2). » Eh bien, l'épée de Rue-Saint-Pierre, à laquelle cet ornement donnerait la même origine qu'à l'épée de Childéric, ne présente pas plus que celle-ci le caractère des épées franques, et se rapproche des épées du style romain. « Règle générale pour nous, dit M. » Cochet, toutes les épées (franques) trouvées en Lorraine, » en Bourgogne, dans le Beauvaisis, en Picardie, en Champagne avaient une poignée en bois et n'avaient que cela... » La seule exception que nous puissions citer pour la France

---

(1) Labarte, *sculpture, chap. I, § II,* p. 20 *et le pl. II de l'Album.*

(2) *Notes sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au musée de Beauvais.*

417479 A

» provient de l'épée qui fut trouvée à Rue-Saint-Pierre, » près de Beauvais. (1) Auprès de la poignée se trouvaient » deux feuilles d'or très-pur et très-mince portant encore les » traces visibles des lignes parallèles imprimées en creux sur » le métal (2). » Ces feuilles d'or avaient dû garnir la poignée. Quant au fourreau, s'il ne se termine pas carrément comme celui de l'épée de Childéric, il est à peu près aussi large en bas qu'en haut, les angles du bout ont été seulement abattus. La lame était brisée, et les morceaux ne paraissent pas se rapporter l'un à l'autre, en sorte qu'il est difficile d'en assigner la longueur exacte ; mais à en juger par le dessin qu'a donné M. Cochet d'une réduction au cinquième de cette épée, la lame n'aurait pas eu beaucoup plus de trente centimètres. Par sa forme comme par son ornementation, l'épée de Rue-Saint-Pierre paraît donc étrangère à l'industrie gallo-franque.

M. Labarte entre dans de longs développements pour démontrer que le travail d'orfèvrerie qui enrichit l'épée de Childéric, ne saurait être comparé à celui des nombreux bijoux trouvés dans les tombes du cinquième, du sixième et du septième siècle, dans tous les pays que les barbares ont occupés, après la grande invasion du commencement du cinquième siècle.

Les pièces en fer étaient ordinairement recouvertes d'une feuille d'argent très-mince plaqué sur le fer, et décorées de brisures, d'entrelacs, de chévrons, de rubans contournés et de lignes ponctuées. Ces ornements rudimentaires étaient obtenus par l'enlèvement de l'argent à l'aide d'une pointe ou d'un outil tranchant. Les parties enlevées ayant

---

(1) *Le tombeau de Childéric*, p. 91.
(2) *Danjou*, notes sur quelques antiquités.

noirci, le travail a pris l'aspect de la niellure ; mais il ne faut pas confondre ce genre de travail ni avec la niellure ni avec la damasquinure, qui auraient nécessité la gravure préalable en fer.

Les objets en bronze sont moins ordinaires : ils sont décorés de bossettes, ou têtes de clous hémisphériques, qui n'étaient souvent retenues que par un mastic dans un trou pratiqué sur la pièce pour les recevoir. Quelques-uns sont ornés de verres ou de pierreries incrustés dans le métal et fixés soit par un mastic, soit par un léger rabattu du métal. Plusieurs sont étamés. Quelques boucles de bronze présentent des ornements et même des figures découpés à jour par le travail de la fonte. Les ornements ne sont pas absolument sans goût, mais les figures d'hommes et d'animaux manquent de toute proportion, et leur incorrection témoigne assez que leurs auteurs n'avaient aucun principe des arts du dessin; l'exécution est toujours très-grossière. (1).

Les bijoux qui proviennent des orfèvres gallo-francs, successeurs des gallo-romains, n'ont rien de commun avec ceux des Barbares; ils sont traités avec un certain goût, ils témoignent d'une certaine élégance, et l'on y reconnaît facilement que ces artistes avaient conservé quelques traditions de l'antiquité : les formes se rattachent aux formes romaines.

On les rencontre en or, en argent et en bronze. La décoration la plus ordinaire de ces bijoux est le filigrane, qui est formé soit d'un seul fil obtenu à la filière et tordu ensuite plus ou moins, de manière à produire l'effet d'une spirale,

(1) M. Baudot, *mémoire sur les sépultures de Barbares*, p. 36 et pl. — M. Cochet, *la Normandie souterraine*, p. 19, 41, et 249 pl. VII.

soit, mais plus rarement, de deux fils ronds tordus ensemble. Le filigrane, qui présente des dispositions très-variées, est retenu sur le fond des bijoux par une soudure habilement pratiquée. (1).

Les dispositions funiformes du filigrane sont constantes à l'époque mérovingienne (2) Les bijoux de cette époque sont encore décorés de pâtes de verre opaque de différentes couleurs, ou de tables de verre rouge translucide découpées à froid.

Les bijoux que l'on rencontre le plus fréquemment sont les fibules; le pauvre comme le riche, chez les Gallo-Francs, s'en servait pour attacher ses vêtements. A côté des fibules, il faut placer de petits médaillons, les uns de forme circulaire; d'autres arrondis par en haut sont terminés en bas par de petits festons; ils portent tous une bélière qui servait à les suspendre.

Aucun des bijoux de l'époque mérovingienne n'est émaillé. Ce qui constitue l'émaillerie c'est la fusion de l'émail dans des interstices ménagés à l'avance, soit par le cloisonnage, soit par le champ levé, sur une pièce de métal.

On a trouvé des bijoux mérovingiens enrichis de petites plaques de verre rouge ou même de pierres rouges renfermées dans un cloisonnage d'or ou d'argent; mais le cloisonnage dont l'épaisseur est ordinairement de plus d'un millimètre n'offre que des lignes droites tracées à la règle, des cercles ou des segments de cercle fournis par le compas; il ne saurait entrer en comparaison avec le cloisonnage si mince, si délicat de l'épée et des bijoux de Childéric, dont

---

(1) *Baudot ibid*, p. 40 et 45.

(2) M. Cochet, *sépultures gauloises, rom.*, p. 137 et 180.

les dispositions capricieuses ondulées à la pince, les quatre-feuilles, les ornements losangés, les festons et les étoiles, accusent, pour cette époque, un cachet tout oriental.

M. Labarte compare l'épée de Childéric avec la poignée de l'épée, et avec celle du coutelas trouvés à Pouan en 1842. Mais dans ces armes de Pouan, comme dans les autres bijoux cloisonnés gallo-francs de l'époque mérovingienne, le travail du cloisonnage est épais et tracé à la règle et au compas; ce qui n'offrait aucune difficulté pour la taille du verre ou des pierres rouges destinés à remplir le cloisonnage d'or. On ne voit non plus dans les armes de Pouan, ni dans aucun des bijoux mérovingiens qu'on a voulu comparer à l'épée et aux bijoux de Childéric, aucune pierre fine qui ait été taillée et fouillée pour être adaptée spécialement à la pièce dont elles devaient compléter l'ornementation. Aucun des archéologues qui ont attaqué l'opinion que nous avons émise sur la provenance bysantine de cette épée n'a répondu à cette preuve, que nous avons tirée de l'existence sur le bout du fourreau d'une cornaline blanche d'une seule pièce, taillée et évidée tout spécialement pour servir à sa décoration et qui n'aurait pu être travaillée dans les Gaules ni même en Italie à cette époque. Les armes de Pouan, de même que la plupart des bijoux mérovingiens décorés de verres ou de pierres rouges cloisonnés (1), ne sont que des imitations plus ou moins grossières, plus ou moins heureuses des bijoux byzantins apportés dans les Gaules au cinquième siècle et au sixième, soit comme présents adressés par les empereurs d'Orient aux rois et princes de l'Occident, soit par la voie commerciale. Aussi l'épée de

---

(1) *On voit quelques-uns de ces bijoux représentés sur la planch* XXXI *de l'album de l'ouvrage de* M. Labarte.

Pouan présente-t-elle dans sa forme le caractère des épées des barbares ; elle est large de sept centimètres, longue de quatre-vingts, et se termine en pointe très-aiguë. »

Nous regrettons d'avoir dû écourter un peu le travail remarquable de M. Jules Labarte, mais ce que nous venons d'en extraire suffira pour ne laisser aucun doute sur l'origine bysantine de l'épée de Childéric.

SÉANCE DU JEUDI 7 FÉVRIER 1867.

M. F. Du Bus aîné, *président*.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tome VII, 2e fascicule.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII, liv. 9.

— *Bulletin du Comité flamend de France*, tome IV, n° 4. Octobre, novembre et décembre 1866.

— *Revue numismatique belge*, 4e série, tome V, première livraison avec les planches I à VI.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 35e année, 2e série, tome 22, 36e année, 2e série, tome 23, n° 1.

— *Compte rendu des sciences de la Commission royale d'histoire*, 3e série, tome neuvième, IIe bulletin.

—

Il est procédé au renouvellement du bureau conformément à l'art. 2 du réglement. Sont nommés par voie d'élection :

Président,	M. F. Du Bus, aîné.
Vice-Président.	M. le vicaire-général Voisin.
Trésorier,	M. le vicaire-général Voisin.
Bibliothécaire-archiviste,	M. le comte De Nédonchel.
Secrétaire,	M. Jules Wacquez.

—

Le scrutin pour l'admission de MM. Huguet et Verdure en qualité de membres titulaires est fixé à la prochaine séance.

—

M. le vicaire-général Voisin, à l'occasion d'une sentence judiciaire du XVe siècle qu'il vient de publier, entretient l'assemblée d'une vieille construction qui se trouve dans la cour de l'évêché de Tournai, et sur laquelle on voit des armoiries. Cette construction consiste en une tourelle, et des places superposées qui ont servi de prisons à l'officialité. On convient que cette sentence, qui complète des renseignements déjà donnés sur la manière de rendre la justice, en matière criminelle, dans les tribunaux ecclésiastiques de cette ville, sera insérée dans les Bulletins, avec une note de l'honorable membre sur la prison de l'officialité.

—

M. le comte De Nédonchel informe la Société que le neuvième volume des mémoires qui a pour objet son travail sur la peine capitale est sur le point d'être terminé.

—

La séance est levée.

SENTENCE JUDICIAIRE PRONONCÉE CONTRE UN CLERC DE TOURNAI. PRISON DE L'OFFICIALITÉ.

Nous avons inséré dans le XIe vol. des Bulletins trois documents qui concernent la manière d'exercer la justice criminelle dans les tribunaux ecclésiastiques à Tournai au moyen-âge. Le premier concerne la juridiction du trésorier relativement aux délits qui se commettaient dans la cathédrale ou les lieux qui en dépendaient; le second est une sentence rendue par le chapitre contre un clerc accusé d'un homicide, commis sur un autre clerc, et le troisième une autre sentence prononcée par le même corps, contre trois laïcs qui avaient injurié le prévôt de la grande école dans un lieu réputé sacré. — Nous présentons aujourd'hui un quatrième document; c'est un jugement prononcé contre un clerc qui avait frappé mortellement un homme d'arme au service du magistrat. Nous aurons ainsi une idée de tous les cas qui pouvaient se présenter pour la répression des délits par l'autorité ecclésiastique.

Le dernier jugement est de 1448 et il a été rendu par l'official de l'évêque de Tournai.

Comme il y est dit que le coupable a été placé dans les *prisons basses* de l'officialité, nous avons visité ce qui reste encore des bâtiments occupés autrefois par l'official pour l'exercice de ses fonctions, et nous avons très-bien pu constater la place des prisons basses et hautes. Les premières ont été murées; on y descendait par une porte pratiquée dans le bas de la tourelle qui contient l'escalier par lequel on montait à la salle d'audience, et aux bureaux de l'officialité. Les prisons hautes étaient au-dessus des basses et l'une d'elles sert maintenant de chambre à un domestique. On y a, pour cela, fait une nouvelle entrée opposée à

la porte primitive, en lui laissant son ancienne fenêtre grillée, qui prend jour dans la rue des Orfèvres. Ces prisons, basses et hautes, ne devaient pas être des lieux d'une grande insalubrité, car Cousin nous apprend (t. IV, p. 321) que les gens de la campagne qui se retirèrent à Tournai en 1580 pour mettre leur personne et leur petit avoir en sûreté, s'en firent des habitations (1).

La petite tourelle, les prisons et une partie des bâtiments contigüs, offrent un spécimen d'architecture du commencement du XVe siècle. Un écusson placé au-dessus de la porte qui s'ouvre sur l'escalier, nous fait connaître que cette petite tour a été construite par l'évêque Jean de Thoisy, qui occupa le siége épiscopal de Tournai de 1413 à 1433. Il est étonnant que Jérome de Winghe, cité par Dufief dans un les manuscrits de ce dernier, conservé à la bibliothèque de Bourgogne, ne connût pas mieux les armoiries de cet évêque. Il lui donne trois pièces honorables qu'on peut prendre, dit-il, pour trois feuilles, trois glands, trois têtes de chardons, ou pour trois choses qui leur ressemblent (2). Or on sait très-bien que les Thoisy, famille de Bourgogne, portaient d'azur à trois glands d'or. Quoique l'écu en pierre, qu'on voit dans la cour de l'évêché, soit endommagé, on distingue cependant encore très-bien les queues en relief des glands adroitement et délicatement sculptées.

---

(1) Les courts de la maison épiscopale et celle de Saint-Martin sont pleines de chariots, de gerbes et de troupeaux de vaches, de porcs et d'autres bestes, comme courtils champêtres, mesme les prisons de l'évesché pleins de pauvres gens, qui n'ont point moyen d'être autrement logés en la ville.

(2) Tria folia, vel tres glandes, vel cardui, vel aliud quid quod non facile datur judicare.

9 NOVEMBRE 1448.

Universis presentes literas inspecturis OFFICIALIS TORNACENSIS salutem in Domino. Notum facimus, quod dudum per honorabiles viros, prepositos et juratos civitatis et ville Tornacensis, vel eorum mandato capto, et prisoniis laicalibus mancipato, Petro, filio Petri de Rassoncamp, clerico Tornacensi non conjugato, subdito et justiciabili nostro, de cujus clericatu fuimus et sumus sufficienter informati, ipsoque clerico exinde ad sui instantiam auctoritate nostra requisito, et per dictos prepositos et juratos ad hoc monitos, nobis et curie Tornacenci adducto et restituto, ac in dicte curie Tornacensi bassis carceribus corporaliter detento, nos cupientes unicuique de dicto clerico se juste conqueri volentes bonum et breve justitie complementum exhibere, citari fecimus et mandavimus peremptorie Tornaci coram nobis bina citatione, videlicet sub prima et secunda dilationibus ad certos et condecentes dies sub competentibus intervallis a se distantes, dictos prepositos et juratores civitatis et ville Tornacensis, et in generali omnes illos et illas, qui vel que, contra dictum clericum prisionarium nostrum quidquam dicere, proponere vel allegare voluerint, id dicturos, proposituros et allegaturos per viam denuntiationis, accusationis, aut se partem facientes vel alias, cum intimatione et inhibitione in talibus fieri consuetis, et in literis nostris super hoc confectis latius expressatis. Ad quos quidem dies seu eorem expeditiones nullus contra ipsum clericum coram nobis comparuit seu eum extitit prosecutus, excepto venerabili viro magistro Johanne de Tremoillia, dicte ville consiliario, qui nomine et ex parte dictorum prepositorum et juratorum una cum provido Olivero de Hulant, ipsorum prepositorum et juratorum in dicta curia Tornacensi procuratore sibi assistente, pro bono justitie et ad finem punitionis canonice, ut dicebat, parti officii nostri denuntiavit, in effectu verum esse, quod alias de anno domini millesimo quadringentesimo tricesimo, die decima mensis novembris, certis rixis sive dissensionibus inter quosdam cognominatos Du Sart ex una, et Johannem Coppet ac Roghetem Du Haufon, et nonnullos alios ex altera, partibus, infra et juxta cimiterium ecclesie parochialis sancti Brixii in Tornaco, Cameracensis dioecesis, subortis, prefatus clericus se de parte dictorum Du Sart ingerens, quo spiritu motus nescitur, cultello suo extracto, supra partem adversam dictorum Du Sart ac etiam alios, qui ad sedandum debatum se pro bono interposuerunt, indecenter per-

cussit, et contra quendam juratum, ac Huardum Guyot, tunc clientem hujus ville Tornacensis, qui auctoritate justitie viam facti impedire, et eundem clericum prisionarium facere putabant, quamplurimum rebellavit, sepius cum cultello extracto dictum cimiterium exeundo et reintrando, ac de eodem castellum faciendo; ymo, quod deterius est, cum dictus Huardus Guyot,. cliens, eundem clericum extra dictum cimiterium sic saltantem pro hujusmodi invasionibus, rebellionibusque et violentiis, in contemptum et derisionem justitie et alias commissis, cepisset, et ducere crederet prisionarium, prelibatus clericus ex vagina unius juxta eum tunc existentis arripiens magnum cultellum, cum eodem dictum Huardum, clientem, in odium et ad causam dicti sui officii trusit, et in diversis partibus sui corporis inhumaniter vulneravit adeo, quod idem cliens illico ob hoc diem vite sue clausit extremum.

Item quod dictus clericus postea prisonlis laicalibus dicte ville mancipatus, et exinde tam per nos, ut tamquam clericus curie Tornacensis restitueretur puniendus, quam etiam auctoritate curie Cameracensis, ut ad et infra immunitatem ecclesie sancti Johannis, ejusdem Cameracensis diocesis, de qua tunc dicebatur extractus, reponeretur, requisitus, tandem prisonias dicte ville, in quibus, pendente questione dicte immunitatis (1), pro custodia detinebatur, malitiose infregit et evasit, et mala malis accumulando depost dictas civitatem et villam Tornacenses, non sbstante, quod ad causam dicti homicidii ab eisdem juxta dicte ville privilegia, ut asserebat idem de Tremoillia, perpetuo esset privatus et registratus, manu armata sepius reintrare, et ibidem contra clientes rebeliare, aliaque committere presumpsit; dicens ulterius idem consiliarius, quod dicti prepositi et jurati eundem clericum pro premissis ac aliis excessibus et delictis per eum infra dictam villam at banleucam Tornacensem commissis iterum ceperunt, et per nos requisiti curie Tornacensi restituerunt, petentes instanter et requirentes eundem taliter puniri, quod ceteris cedat in exemplum.

Nos vero nolentes, prout nec decet, talia remanere impunita, dictum clericum de bassis carceribus dicte curie coram nobis evoca-

(1) Le manuscrit donne *émunitatis*. Il est évident qu'il faut lire *immunitatis*.

vimus, et super premissis diligenter examinavimus, premissaque omnia et singula ex officio nostro, instante promotore causarum ejusdem, eidem clérico reo imposuimus, et contra eum formaliter proposuimus ad fin empunitionis canonice in juris forma concludentes. Ad que respondens dictus clericus reus, confessus fuit in effectu, quod alias, videlicet lapsis nunc octodecim annis vel circiter, ipse, qui tunc juvenis erat, et per alios ad iram provocatus, dictum Huardum, clientem, qui eum tunc ceperat et tenebat prisionarium, quodam cultello trusit et vulneravit adeo, unde dolet, quod statim ob hoc decessit, quodque exinde per dictos prepositos et juratos captus et prisoniis dicte ville mancipatus, postquam in eisdem circiter per tres annos fuisset miserabiliter detentus, non obstante, quod per nos tunc esset requisitus, easdem prisonias evasit, ac de post villam Tornacensem non intentione, ut asserit, alicui forefaciendi, sed pro certis suis negotiis bina vice reintravit; sic quod ultima vice per alterum prepositorum et clientes dicte ville captus fuit, et exinde curie Tornacensi restitutus; referens se nostre ordinationi, ac supplicans secum mite agi, maxime attento, quod idem clericus, prout dicebat notorium esse, jam diu super dicto homicidio cum ipsius occisi amicis pacem fieri procuravit, ac a domino nostro rege gratiam et remissionem obtinuit, quodquo ob hoc longam prisoniam in villa, et bassos carceres dicte curie patienter sustinuit. Quibus premissis una cum aliis accusationibus, excusationibusque et defensionibus in actis hujus cause descriptis, per nos diligenter consideratis, cum ceteris, que nostrum animum ad hoc movere debuerunt, tandem die hodierna subscripta, evocatis et personaliter comparentibus coram nobis in judicio in curia Tornacensi dictis promotore, nomine quo supra, et clerico prisionario nostro reo, concluso per nos prius in hac causa ad ipsorum promotoris et clerici supplicationem, nos in judicio ad jura reddendum pro tribunali sedentes, et habentes solum Deum pre oculis, jus et decretum nostrum sive nostram sententiam diffinitivam partibus ipsis diximus et protulimus, dicimusque et proferimus in scriptis, in hunc modum :

In Dei nomine, amen. Quia tu Petre, fili Petri de Rassoncamp. clerice, prout ex tua confessione et alias nobis constat, alias, videlicet octodecim annis vel circiter nunc elapsis, maligno ductus spiritu Huardum Guyot, clientem hujus civitatis Tornacensis, qui te pro certis rebellionibus per te contra justitiam et alias commissis tunc ceperat, et ducebat prisionarium, quodam magno cultello taliter vulnerasti, quod ob hoc illico diem vite sue clausit extremum, quodque postea per laicalem justitiam hujus civitatis captus, et per

nos requisitus, prisonias, in quibus tunc detinebaris, malitiose infregisti, propter que et alia in actis tui processus latius declarata per dictam laicalem justitiam infra hanc civitatem iterum captus, et nobis restitutus fuisti, nos idcirco, attentis premissis una cum excusationibus et defensionibus per te in hac parte allegatis, considerantes etiam, quod pax cum ipsius occisi amicis jam diu fuit, et est reformata, ultra prisoniam, quam in bassis carceribus curie Tornacensis aliquandiu patienter sustinuisti, te propterea de civitate, villa et diocesi Tornacensi hinc ad decennium completum bannimus et relegamus, easdem civitatem, villam et diocesim, dicto durante decennio, sub pena carceris perpetui dicte curie tibi specialiter interdicentes, teque ultra hoc ad visitandum peregre et personaliter limina ecclesie beati Jacobi in Compostella, et iter ad hoc arripiendum infra mensem, postquam a prisoniis dicte curie fueris expeditus, literas testimoniales exinde debite reportando, ac in expensis tui processus, taxatione nobis reservata, finaliter condempnamus in hiis scriptis, potestate in premissis mutaudi et moderandi semper salva.

Quocirca mandamus vobis omnibus presbiteris et capellanis civitatis et diocesis, notariisque et apparitori curie Tornacensis, quatenus premissa omnia et singula legatis, publicetis, notificetis, intimetis et insinuetis, ubi, quando ac totiens, quotiens opus fuerit, et super his fueritis requisiti, seu vestrum alter fuerit requisitus. In cujus rei testimonium sigillum sedis Tornacensis presentibus literis duximus apponendum. Datum anno domini millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo, sabbato ante festum beati Martini hiemalis, die vero nona mensis novembris.

Pièce originale écrite sur vélin. Le sceau qui était attaché à une queue de parchemin, a disparu.

SÉANCE DU JEUDI 7 MARS 1867.

Elle est présidée par M. F. Du Bus aîné ;

M. le chanoine Delecourillerie remplit les fonctions de secrétaire.

—

Il est fait lecture du procès-verbal de la dernière séance et on l'approuve.

—

Publications et ouvrages offerts de la part des sociétés savantes ou par les auteurs :

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1866, n° 4, pp. 297 à 344.

— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, cinquième année. Septembre, octobre, novembre et décembre 1866, pp. 267 à 556. 2 fascicules.

— *Mémoires de la société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts* 1865-1866, onzième vol. in-8 de 416 pages.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, tome XX, pp. 409 à 480, 2e livraison. Novembre et décembre 1866.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII° 2e livraison. Mars 1867.

— *Revue catholique*, neuvième série, 2e livr. Février 1867.

— *Les Voltigeuses*, pensées morales. *Essai de tablettes liégeoises*, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 68e livr. Février 1867, in-12 de 96 pages.

— *Statuts primitifs de la faculté des arts de Louvain*, par M. E.-H.-J. Reusens, professeur à l'université catholique de Louvain, in-8 de 62 pages.

— *Des monnaies obsidionales.* Continuation du travail de M. Prosper Mailliet. Fascicule in-8° comprenant les pages 113 à 160.

— De la part de M. le Gouverneur du Hainaut :

Suite des annexes de l'exposé de 1865 de l'état de la province présenté par la députation permanante du conseil provincial, au conseil en 1866, in-8 de 128 et de XLII pp.

—

M. le vicaire-général Voisin rend compte d'une proposition qui a été faite par M. E. Joly de Renaix, de faire imprimer dans les Bulletins de la Société un résumé des notices déja publiées par ce membre correspondant, sur les monnaies Gauloises, trouvées dans les environs de Renaix. M. le comte de Nédonchel s'est rendu à Renaix et après avoir eu un entretien avec M. Joly, ils ont reconnu qu'un travail de ce genre, qui rendrait nécessaire la gravure de nombreuses planches, serait beaucoup plus convenablement inséré dans la Revue numismatique Belge et que la Société historique de Tournai pourrait reproduire dans ses Bulletins ce qu'il y aurait de spécial pour notre localité.

Le même membre donne de nouvelles explications sur le cartulaire de l'ancienne abbaye de Ghilenghien, dont il a été question dans une séance précédente. On convient que l'on pourrait se borner à publier les chartes les plus intéressantes, en profitant, pour cela, des offres de M. Baudelet, curé de Bonsecours, dont on lit une lettre qu'il a écrite à ce sujet le 15 février dernier. A la suite de cette lettre se trouve la copie d'une charte en français de Pierre, évêque

de Cambrai, datée de 1172. On croit que cette pièce n'est qu'une traduction du latin et que cette charte pourrait bien n'être pas inédite ; car elle est citée dans la *Gallia christiana*.

On s'entretient ensuite d'un ouvrage astronomique de M. l'abbé Devroede, décédé, curé à Flobecq, le 24 janvier 1866. Il est donné lecture d'une note faite sur cet ouvrage, par M. l'abbé Lecomte, ancien professeur de mathématiques du séminaire de Bonne-Espérance, et on décide que cette note sera insérée dans les Bulletins, avec une notice biographique.

M. Jean-Joseph Devroede est né à Saint-Pierre-Capelle, dans le canton d'Enghien, le 14 juin 1800. Il fit ses humanités en cinq années à Enghien, où les religieux Augustins avaient rouvert leur ancien collége. Ces bons pères avaient conservé l'usage d'encourager leurs élèves distingués, en applaudissant à leurs succès par quelques vers latins, au moment de la distribution des prix. Voici deux quatrains qui furent adressés, l'un en 1817 et l'autre en 1820, au jeune Devroede.

Laus immensa tibi decies qui viceris omnes;
Ergo priora tibi præmia Jure damus.
Te placidi mores ornant ac mentis acumen;
Accedit pietas assiduusque labor.

Canebat Lud. Spruyt, prof.

Sedulus hunc totum studiis dimensus es annum;
Fers igitur merito præmia plura domum :
Primus es in numeris, primusque geographus et quod
Dat pietatis honos et decus, hocce tuum est.

Ces derniers vers datés du 20 août 1820, sont du père Tomboi, qui était professeur de rhétorique. On voit que M.

Devroede se montrait surtout supérieur à ses condisciples dans les mathématiques, dont son père lui avait inspiré le goût et donné les premières leçons. Après sa rhétorique, il fut admis au séminaire de Tournai, mais il ne put s'y livrer, comme il l'aurait désiré, à ses études favorites. La pénurie de sujets pour l'exercice du ministère était alors fort grande, et on ne s'y préparait que par une année de philosophie et trois années de théologie.

Il fut promu à la prêtrise en 1824 et nommé, immédiatement après, vicaire de la paroisse de Saint-Julien à Ath. En novembre 1828, on lui confia la cure de Jurbise (1) et, après l'avoir desservie pendant l'espace de sept ans, il fut nommé au poste important de Flobecq, où il exerça son ministère pastoral pendant plus de trente ans, en se conciliant l'estime et l'affection de tous les habitants.

M. Devroede nous apprend lui-même dans la préface de son ouvrage, que ce fut pendant les sept années qu'il passa à Jurbise, qu'il put s'occuper plus particulièrement d'astronomie; ses fonctions du ministère moins importantes que celles qu'il fut chargé de remplir ailleurs, lui permirent alors de consacrer quelques heures chaque jour à ses études de prédilection. Il ne les abandonna jamais cependant, car son principal ouvrage ne parut qu'en 1854. Il avait obtenu du gouvernement un subside de cinq cents francs pour couvrir une partie des frais d'impression. C'est dire que l'œuvre avait trouvé des approbateurs. M. Quetelet, juge compétent en cette matière avait prêté son appui en cette circonstance à notre auteur.

M. Devroede faisait imprimer, au moment où il fut sur-

---

(1) La succursale d'Erbisœul était alors jointe à celle de Jurbise, et M. Devroede fut chargé de la desserte des deux paroisses.

pris par la mort, un second ouvrage qui est demeuré inachevé. M. l'abbé Lecomte en a fait l'objet d'une notice particulière que nous donnons ci-après.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'ASTRONOMIE LUNI-SOLAIRE, PAR J.-J. DEVROEDE, CURÉ DE FLOBECQ; GRAND IN-4° DE CLIV ET 46 PAGES, AVEC DEUX GRANDES PLANCHES; ENGHIEN, L. SPINET, 1854.

Cet ouvrage est, avant tout, un recueil de *tables astronomiques*. On appelle ainsi des *suites de nombres groupés méthodiquement qui indiquent les situations et les mouvements des astres, ou qui servent à les calculer*. Depuis la restauration du véritable système du monde par Copernic, les savants ont travaillé sans relâche à perfectionner ces tables, et aujourd'hui elles ont atteint un degré éminent de précision et d'exactitude.

M. Devroede paraît avoir surtout destiné son ouvrage aux astronomes amateurs. On y trouve, en rapport avec ce but particulier, des sujets très-variés, quoique épuisés d'une manière un peu sommaire; mais pour ce même motif sans doute, les tables des planètes n'y ont pas été insérées.

Quoique les tables soient la partie essentielle de l'œuvre, néanmoins l'exposition préliminaire qui a pour objet d'en faire comprendre les éléments et le mécanisme, forme la partie la plus étendue du traité. Après une courte introduction, l'auteur aborde immédiatement l'explication des termes nécessaires à l'intelligence de ses tables du soleil et de la lune. Si les premières pages de l'ouvrage trahissent des embarras de rédaction qui annoncent un homme moins

rompu aux études littéraires qu'aux laborieuses combinaisons du calcul, bientôt cependant ces embarras semblent s'effacer, lorsque M. Devroede tout entier à sa matière et maître de son sujet, déroule son exposition en s'assimilant le langage des astronomes. Après l'explication des termes, viennent les applications à la solution des problèmes, et M. Devroede en donne lui-même des exemples choisis. La syzygie et la quadrature lunaires, la recherche des longitudes géographiques, et surtout le calcul des éclipses avec la détermination circonstanciée de leurs phases, viennent tour-à-tour prendre une large place dans le développement des usages variés des tables.

L'astronomie stellaire n'intervient que d'une manière accessoire dans le Traité qui nous occupe. On y trouve, pour le 1er janvier 1850, les longitudes et latitudes moyennes de vingt-six étoiles. L'auteur a choisi ces coordonnées écliptiques parce que la latitude des étoiles n'est que très-lentement variable, tandis que l'ascension droite et la déclinaison subissent des variations très-rapides. Cependant pour ne pas trop déroger à des usages qui ont leur raison d'être, il a également déterminé les positions moyennes de quelques étoiles à l'aide de leur ascension droite et de leur déclinaison.

Aux tables qui forment le résumé des données fondamentales sur le soleil et la lune, M. Devroede en a ajouté qu'il appelle *supplémentaires*, et qui ont pour but de permettre de déterminer graphiquement les phases d'une éclipse de soleil.

Quatre tables donnent la clef de la construction du calendrier julien et du calendrier grégorien.

Là ne se bornent pas cependant les usages des tables que renferme l'ouvrage. La gnomonique, ou l'art de tracer des cadrans solaires, est traitée avec beaucoup d'étendue, et

l'auteur y rattache plusieurs questions intéressantes qui ont pour objet la mesure du temps. Nous citerons particulièrement la correction de la dilatation du pendule, et la manière de construire et de régler une bonne horloge à secondes.

Enfin viennent la description et l'usage des vingt-cinq figures qui terminent le Traité. Elles tendent à éclaircir des données antérieures, ou à fournir les éléments de la solution graphique de certains problèmes. Ici encore les éclipses et la gnomonique prêtent la matière à d'amples développements.

Tel est, d'une manière sommaire, le plan de l'ouvrage. L'auteur, avide de vulgariser l'étude des mouvements célestes, adresse son travail à un public mêlé, et il n'exclut même pas la foule illettrée qui ignore complètement les premiers éléments de la science. En cela, il est, pensons-nous, séduit par une pensée plus généreuse que raisonnée. Si M. Devroede, dans le silence du cabinet, a trouvé tant de charme à la solution des problèmes astronomiques, c'est que pour lui, la combinaison des conditions d'un problème n'était pas un arrangement purement mécanique : il savait *la raison* de ses opérations, et en même temps que par le calcul, il cherchait à saisir la position précise d'un astre, il en suivait par la pensée tous les mouvements dans les espaces. Mais la simple énumération de milliers de définitions et de règles, sans déduction logique, sera toujours impuissante à former un astronome.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage dénote dans son auteur, une science et une érudition vraiment remarquables. Sans doute, on peut y déeouvrir des traces de l'isolement scientifique dans lequel a vécu le savant curé. Mais s'il est une chose étonnante, c'est que dans un tel milieu, livré aux fonctions du ministère qui à chaque instant réclamaient son activité, M. Devroede ait cependant pu conserver cette

liberté d'esprit et de travail qui l'a amené à devenir véritablement un astronome. En réalité, un tel résultat ne peut s'expliquer que par une aptitude tout à fait exceptionnelle.

Au reste, nous admettons, sans peine, que les *tables de la lune* de Hansen et les *tables du soleil* de Leverrier ont une tout autre valeur que le Traité de M. Devroede. Mais cet ouvrage ne reste pas moins, dans son cadre, une œuvre très-sérieuse, et si le lettré n'y est pas à la hauteur du savant, ce dernier titre suffit bien à lui seul pour honorer un nom.

—

Astronomie luni-solaire contenant une addition de tables pour déterminer les longitudes en mer, in-4° de 24 pages, sans date ni nom d'imprimeur; mais imprimé chez Spinet à Enghien en 1865.

Cet ouvrage que la mort de M. Devroede est venu interrompre, devait être une espèce de supplément à l'*Astronomie luni-solaire*. Mais comme l'objet en est d'ailleurs parfaitement connu, il est facile de donner de cette œuvre inachevée, une idée suffisamment exacte.

La détermination des longitudes géographiques en mer est le but de ce supplément. On sait que la longitude d'un lieu n'est autre chose que la différence de l'heure marquée en ce lieu avec celle qui, au même moment, est marquée sur le méridien qui a été choisi comme point de départ. Cette différence se compte à raison de 15° pour 1 heure. Si, par exemple, au moment où sur un navire, en plein Océan, on a 11 h. du matin, le capitaine peut, d'une manière quelconque, être certain qu'en ce même moment l'heure de Paris est seulement 6 h. 30', il en conclura que sa longitude actuelle est 67° 30' à l'est de Paris. Or, pour arriver à un

tel résultat, il suffit de faire à bord d'un navire, à une heure connue d'ailleurs ou calculée, une observation astronomique qui se rapporte à un phénomène continuellement variable, tel que la distance de la lune à un astre. Au moyen de la *connaissance des temps*, on obtient immédiatement l'heure de Paris pour laquelle doit avoir lieu la coïncidence du phénomène, et par suite on déduit aussitôt la longitude.

Toute la difficulté consiste à faire des observations qui soient parfaitement exactes, et c'est là ce qui était autrefois d'une exécution très-pénible en mer. Mais aujourd'hui, grâce à l'emploi des instruments à réflexion, le problème des longitudes est aisé à résoudre.

Seulement l'observation faite, il faut la dégager d'une foule d'influences perturbatrices, afin de la rendre comparable aux chiffres absolus de la *connaissance des temps*. L'observation doit être rapportée au centre de la terre, et pour cela il faut la corriger de l'erreur de la *parallaxe*. La *réfraction* des rayons lumineux à travers l'atmosphère relève les astres, et cette réfraction varie avec la densité de l'air, et par conséquent avec la *pression* barométrique et la *température* : voilà encore une source d'erreur qu'il faut éliminer. L'observateur placé à bord du navire assimile à l'horizon le plan qui lui passe par l'œil et qui est en même temps tangent à la surface arrondie de la mer : cette *dépression* de l'horizon est encore un élément qui demande une correction. En un mot, il faut convertir toutes les distances apparentes en distances vraies, ces distances ayant d'ailleurs pour point d'origine le centre *exact* des astres.

Or, toutes ces corrections sont du ressort du calculateur, et les tables de M. Devroede *ont précisément pour but de les rendre promptes et faciles*. Ces tables forment un travail d'un caractère tout spécial, et elles ont dû encore coûter consi-

dérablement de labeur à leur auteur : on en jugera en considérant que la douzième et dernière table contient jusqu'à quinze pages in-4° toutes remplies de chiffres.

Au reste, quoique l'ouvrage soit incomplet, puisque les développements nécessaires pour expliquer le mécanisme et les usages des *tables*, manquent presque complétement, il n'est pas difficile pourtant, même avec ce seul fragment, d'apprécier la valeur de l'homme qui l'a rédigé. Pour le fond, c'est évidemment la même richesse d'érudition scientifique, la même facilité de calcul que dans l'*Astronomie luni-solaire*; pour la forme, c'est un peu aussi la même indécision dans la rédaction, qui ne présente pas toujours toute la limpidité désirable. Mais si l'on songe que M. Devroede, flamand, a écrit en français ; qu'ayant vécu toute sa vie dans un isolement scientifique complet, il n'a jamais eu l'occasion de s'exercer au développement de ses idées, ni par l'enseignement oral, ni par des communications quelconques avec d'autres personnes, on s'étonnera non pas des défauts, mais des qualités qu'il a su mettre dans l'exposition des résultats de ses calculs.

—

CARTULAIRE DE GILLENGIEN. — 4e CARTE.

1172.

Au nom de la s^te^ et individue Trinité, mons^r^ Pierre par la divine misération esiu de Cambray, tant aux prsnt qu'à chieux qui sont advenir à tousjours volant faire scavoir que mons^r^ Theodericq de Ghillengien à l'église de la benoiste Vge Marie de che mesme lieu en laquelle les sacrées vierges dévotes servents à Jhu Crist et à sa glīeuse Mère, a donē en aulmône p^r^ remède de son âme et de ses parens ung sien hiretage que franchement et paisiblement il possédoit chest a scavoir la tierche partie de Gilbecq environ en icelle partie contenant, mais tous donas à l'église en homes de fief, en serviteurs, en ancelles, en terres

tant ahannées que non ahannées, en bois, en prés, en eawes, et en toute manière de possession. Affin donc que cette donation demorat ferme et inviolable, le dessus dit Theodoricq vint à nous quand nous étions à Melin, et mist cet hiretage en nostre main, affin que d'icelluy come de aulmône nous mestuesme l'église, et che avons nous faict; et ichelluy veuillant oster toute scrupule de question et de doubte au temps adevenir, en signe de sa donation print ung peu de la terre avecq un ramiseau mis dessus, et le mist sur l'aultel de S. Pierre de Melin, et offrit lhiretage à l'œuvre de l'église de Gillengien, présent son seul fils Theodericq le concedant, et ayant le ramiseau après faisant semblablement, sur l'aultel de la benoite Vierge Marie de Gillengien. Affin donc que la poursite des homes prnts ou advenir ne présume inquiéter l'église de la benoite vierge sur ceste donation et aulmône, nous semons l'escomunication sus chieux qui par leur fol hardiesse iront à lencontre, et confermons et corroborons cette carte par le subside et apposition de nostre image, en lan de N.-S. MCLXXIJ, sous che temoings; Hugues, doyen de Cambray, Rogier, archidiacre, Anselme patu, Gaultier de St Martin, Gilles de Gondrieurt, Maistre Gerard, Olivier de Jubecq, Anselme de Gilbecq, Paul d^{es} de Melin.

SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 1867.

Monseigneur le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du mois de mars; la rédaction en est approuvée.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Mémoires de l'académie de Stanislas de Nancy 1865, vol. in-8° de 480 pages.

— *Historia Beatorum Martyrum Gorcomiensium a Guilielmo Estio Esselio S. Th. doct. Lovaniensi, in acad. duacena professore conscripta quam notis illustravit atque appendice instruxit*, E.-H.-J. Reusens.

— *Jetons de mariage*, brochure in-8° de 13 pp. par R. Chalon.

— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tome IV, 1867, première livraison.

On trouve dans ce dernier recueil un document communiqué par monseigneur Voisin et fort intéressant pour notre ville. C'est un rapport adressé au souverain Pontife Innocent XI par Gilbert de Choyseul, évêque de Tournai, sur l'état de son diocèse en 1678, précédé d'une note introductive par M. Voisin.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de reproduire la note de M. Voisin et le sommaire du rapport.

Comme ce document est divisé en trois parties qui paraîtront successivement, chacune précédée d'un sommaire, on convient que l'on attendra l'impression totale du rapport avant d'en reproduire l'introduction et le sommaire. M. le vicaire-général Voisin croit pouvoir y ajouter quelques explications intéressantes.

—

Il est procédé à un scrutin pour la nomination de M. l'abbé Huguet, curé de Néchin et de M. Charles Verdure, fabricant à Tournai en qualité de membres titulaires ; ce titre leur est conféré à l'unanimité des suffrages.

—

M. Voisin, M. le chanoine Delecoeuillerie et M. Jules Waquez présentent M. F. Vanderborght, fabricant en cette

ville aussi comme membre titulaire. Il sera statué sur son admission à la prochaine séance conformément au règlement.

M. Voisin donne lecture du commencement d'un travail sur un crucifix de l'église d'Ogy, crucifix qui remonte au XIe siècle.

Il fait ensuite connaître, qu'en parcourant le sixième volume du Messager des sciences et des arts de Gand, 1838, il y a remarqué la relation d'un voyage scientifique fait en Belgique, en 1774, par Dom Berthod, dans laquelle il y a des détails concernant les archives de Tournai, et il propose à la Société d'en donner une analyse ou des extraits dans ses bulletins, avec des notes. Cette proposition ayant été adoptéé, le même membre fait la communication qui suit :

Dom Berthod après s'être mis en relation avec M. de Nelis (1) chanoine de Tournai et précepteur de l'archiduc Maximilien partit de Paris le 27 septembre 1774, et arriva à Tournai le 30 du même mois. Dès le lendemain, dit-il, je rendis visite à M. l'abbé de Witry (2), chanoine et biblio-

(1) Corneille Français de Nelis prit possession de son canonicat à Tournai, le 22 juillet 1765 et il le posséda jusqu'à sa consécration épiscopale en 1785. En 1778, il était vicaire-général, intendant du collège Saint-Paul, député de l'évêque aux États du Tournaisis, membre de l'académie impériale et royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, etc.

(2) Le baron d'Everlange de Vitry était en 1778 intendant de la fabrique et maître de la trésorerie de la cathédrale de Tournai.

thécaire de Tournai, membre de l'académie de Bruxelles, antiquaire de S. A. le prince Charles de Lorraine, et garde de son cabinet de physique; nous allâmes à la bibliothèque, où l'on entre par un des collatéraux de l'église cathédrale. Le vaisseau en est vaste, bien orné et rempli d'excellents livres, dont la garde est confiée à M. l'abbé Gilis, (1) originaire de Franche-Comté.

Parmi les manuscrits qui enrichissent cette bibliothèque, on en voit un grand nombre qui appartenaient à Winghius, et dont Sanderus nous a laissé le catalogue. La chronique de Moulinet, en 3 vol. in-folio, est sans doute un des plus remarquables.....

M. l'abbé de Nélis, prévenu de mon arrivée, avait pris chez lui les différents manuscrits qui faisaient l'objet principal de mon voyage. J'en trouvai deux du journal des voyages de Charles V, par Van de Nesse.

La comparaison que je fis des deux manuscrits me dédommagea bien de la peine et de l'ennui qui accompagnent toujours un semblable travail : j'en tirai plusieurs variantes et des suppléments importants qui rendront notre manuscrit plus complet et plus précieux. Cette première opération n'était pas encore faite que M. l'abbé de Nélis me communiqua un autre manuscrit qui renfermait l'histoire du voyage que Charles V fit en Espagne, en 1516. Une note de Winghius, insérée à la tête de l'ouvrage, me fit juger que ce manuscrit méritait une attention particulière. Winghius assurait en avoir vu l'original chez le comte d'Hoestrate, et je m'aperçus que lui-même avait pris la peine de collationner la copie qui est passée ensuite aux chanoines de Tournai.

(1) L'abbé Gilis, en 1778, était principal du collége Saint-Paul et bibliothécaire du chapitre.

Je lus avec un plaisir égal le journal des voyages de Philippe d'Autriche, surnommé le Beau, fils de Maximilien et père de Charles V, rédigé par Julien Fossetier, natif de Hal, en Hainaut, sur les mémoires d'Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, qui avait accompagné Philippe dans ses voyages. (1)

L'examen que je fis de ces différents manuscrits m'occupa plusieurs jours : le reste du temps pendant lequel je séjournai à Tournai, fut employé à voir les archives de la cathédrale et celles de l'abbaye de St-Martin.

Les premières occupent trois chambres spacieuses : les titres principaux sont insérés dans un cartulaire qui contient 13 vol. in-folio, dont l'écriture annonce le XIIIe siècle ; le grand Colbert en fit transcrire quelques-uns, qui se voient à présent à la bibliothèque du Roi. Il y a encore une espèce de notice ou d'inventaire rédigé en 1422, estimé des connaisseurs, parce qu'il rappelle plusieurs monuments qui ont péri dès lors, ou qui ne sont plus dans les archives. De deux nécrologes qui appartiennent à l'église de Tournai, et qui me parurent dater du XIIIe siècle, j'en remarquai un supérieur à tous les ouvrages que j'ai vus

---

(1) Dans le volume VIe du catalogue de la bibliothèque de M. Van Hulthem page 232, on indique le contenu d'un manuscrit côté 790 provenant de M. de Nélis. Ce volume de sept à huit cents pages renferme seize cahiers. Voici ce qui est dit du onzième :

11° Table des matières des voyages de Philippe-le-Bel, duc de Brabant. (De la main de M. De Nélis : dans cette table qui occupe onze feuillets, les divers chapitres d'Antoine de Lalaing sont comparés à ceux de Julien Fossetier. Il paraît que M. De Nélis avait l'intention de publier ces voyages curieux, dont M. Van Hulthem possède quatre copies, et que M. Gachard, membre de la commission royale des chroniques belges, est chargé de mettre au jour.)

dans ce genre : ce n'est point une simple nomenclature, destinée à rapporter le jour de la mort, comme les nécrologies des autres églises : dans celui-ci, tout est historique; outre le nom de la personne dont on rappelle la mémoire, on a inséré les motifs qui lui ont mérité une place parmi les bienfaiteurs de la cathédrale : il serait à désirer que dans tous les nécrologes, on eût suivi la même méthode. Ce manuscrit seul forme un volume in-folio assez considérable. (1)

Dans ces différents recueils, il y a quelques traces de diplômes donnés par les rois mérovingiens. Ceux de la seconde race y sont en plus grand nombre, mais les chartes de la troisième sont plus multipliées encore. Baluse, Aubert-le-Mire, Foppens son continuateur, les éditeurs de la *Gallia Christiana* en ont publié quelques-unes : J'allais les revoir toutes, transcrire ou analyser les principales, lorsque M. l'abbé de Nélis me proposa de se charger lui-même de cet important travail; j'acceptai avec reconnaissance l'offre gracieuse qu'il m'en fit; par là je gagnais du temps, et notre histoire gagnait beaucoup à être traitée par un savant d'un mérite aussi distingué; en effet, on peut se reposer sur ses lumières et ses connaissances dans tous les genres de littérature.

L'abbaye de St-Martin de Tournai, présidée par le sage et respectable prélat Dom Robert Delzennes, possède des archives suivies et complètes, depuis l'époque de sa reconstruction, qui date du XIe siècle. Je les ai parcourues dans les originaux, dans les plus anciens cartulaires et dans le

(1) L'éloge qu'on fait de ce manuscrit est bien mérité. C'est le *martyrologe du réfectoire*, auquel nous avons souvent eu occasion de faire des emprunts et qui a été cité bien des fois dans nos bulletins.

recueil qu'en a fait l'infatigable et laborieux Dom Cambiez, prévôt de ce monastère. Cet examen me fournit l'occasion de transcrire plusieurs chartes de nos rois et quelques autres qui parurent le mériter ; parmi celles-ci, j'en remarquai deux qui annonçaient qu'il y avait déjà dans la ville de Tournai un gouvernement municipal longtemps avant l'établissement de la commune par le roi Philippe-Auguste. En lisant ces chartes, je me confirmai dans un système que j'ai aperçu depuis longtemps : c'est que la plupart des chartes des communes, données par nos rois ou par leurs grands vassaux, ne sont que des titres de confirmation qui donnent une nouvelle forme au gouvernement municipal, en expliquant les droits ou en restreignant les priviléges. C'est principalement dans les provinces qui se réunirent et se donnèrent aux Francs, lors de l'établissement de leur monarchie, qu'on retrouve les traces de cette ancienne municipalité. Les archives des villes et des églises des Pays-Bas en fournissent des preuves sans nombre ; il est peu d'endroits où les titres s'en soient mieux conservés que dans ces provinces.

C'est une tradition parmi les savants de Tournai, que la tour connue sous le nom de Beffroi, renferme un nombre considérable de titres des trois races de nos rois. Ils prétendent que dans les révolutions arrivées souvent dans ces provinces, ces monuments furent respectés ; qu'ils échappèrent aux incendies, et aux autres événements qui y portèrent la désolation. M. l'abbé de Nélis ne parlait de ce dépôt qu'avec un certain enthousiasme ; mais le croirait-on ! ce dépôt est inabordable, surtout aux personnes qui en pourraient faire le meilleur usage. Il y a quelques années que les bourgmestres s'étaient décidés à faire un inventaire de ces titres ; déjà on y travaillait avec une ardeur et un zèle sans égal, lorsque le pensionnaire de la

ville, sous différents prétextes, mit de si fortes entraves à ce travail qu'on perdit toute espérance de le reprendre jamais. Dom Cambiez me communiqua cependant un volume assez considérable qui contenait une notice des titres renfermés dans le *Beffroi*. (1) Le plus ancien ne datait que de l'année 1211 ; mais cette notice est rédigée avec tant de négligence qu'on ne peut apprécier au juste ces monuments ; souvent le rédacteur de cet essai se contente d'annoncer des liasses avec leur numéro, sans désigner aucun des titres qui y sont renfermés. Quel que soit cet inventaire, j'en ai tiré ce qui m'a paru le plus important : telles sont les chartes expédiées par nos rois, ou les traités conclus entre les seigneurs d'Antoing, de Mortagne et la commune de Tournai. Toutes ces notices ont été envoyées au dépôt confié à M. Moreau, historiographe de France, bibliothécaire de la reine, et associé à l'académie de Besançon.

—

La séance est levée.

---

(1) La mémoire de dom Berthod lui fait ici défaut : personne ne lui a dit à Tournai que le *Beffroi* contenait des archives. On lui a sans doute parlé de la *Tour des Six*, où étaient bien réellement placées les archives de la ville. Mais son défaut de mémoire sur le nom du lieu de ce dépôt rend suspect tout ce qu'il en dit.

L'inventaire que lui a fait voir dom Denis Cambier est probablement celui qui a été fait vers 1643. Il forme un petit in-folio de 367 pages. Nous en possédons une copie, et il nous paraît que la critique qu'on en fait est fort exagérée.

SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 1867.

Elle est présidée par M. F. Du Bus aîné;

M. le chanoine Delecueillerie remplit les fonctions de secrétaire.

—

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance d'avril et on en approuve la rédaction.

—

OUVRAGES OFFERTS.

De la part des sociétés savantes ou des auteurs.

— *Bulletin de la section littéraire des Mélophiles de Hasselt*, 8e volume.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 36e année, 2e série. tome 23, nos 2 et 3.

— *Compte rendu de la commission royale d'histoire* de ladite académie, troisième série, tome neuvième, IIIe bulletins.

— *Revue catholique* 9e série-année 1867, 3e livraison. Mars 1867, 4e livraison. Avril 1867.

— *Messager des sciences historiques ou archives des arts de la Bibliographie de Belgique*, année 1866, 4e livraison.

— *Journal historique et littéraire*, Tome XXXIII, liv. 12.

— *Revue de la numismatique belge*, 4e série, tome V, deuxième livraison avec les pl. VII, VIII et IX.

— *Bulletin du comité flamand de France*, tome IV, n° 5. Janvier, février et mars 1867.

— *Académie d'archéologie de Belgique.* Table des matières contenues dans la première série des annales, tome I à XX, dressées par M. Louis Torfe, membre correspondant à Anvers.

— *L'octoginaire — Une ombre qui fuit, une lumière qui s'éteint.* — Essai de tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette. 66e livraison — Mars 1867.

— *Dernières lueurs.* Essai de tablettes liégeoises. — 67e livraison — avril 1867.

M. l'abbé Huguet, curé de Nechin, admis comme membre titulaire de la société dans la dernière séance, témoigne à M. le Chanoine Delecoeuillerie, toute sa reconnaissance pour sa présentation. Le nouveau confrère s'efforcera de se rendre régulièrement aux séances mensuelles, et de travailler pour la société. Jusqu'ici, dit-il, le noviciat que m'a demandé ma charge de curé, et la restauration de mon église ont absorbé tout mon temps, au point que j'ai presque délaissé mes chères études archéologiques. Je suis heureux que je pourrai bientôt m'y remettre et profiter de vos utiles travaux.

Il a de plus adressé à M. le Président la lettre suivante :

Monsieur le Président,

La besogne du temps pascal, qui requiert ma présence le soir dans ma paroisse, m'empêche d'assister à la séance de ce jour. Je le regrette vivement, car il me tarde de faire connaissance avec mes honorables collègues et de leur exprimer mon entière reconnaissance des suffrages qu'ils ont daigné me donner.

Je compte bien me dédommager le mois prochain et commencer dès lors à prendre à vos travaux la part que mes loisirs et mes modestes connaissances me permettront.

Daignez agréer, monsieur le Président, pour vous et pour ces messieurs qui assisteront à la séance, l'expression de ma haute considération et de mes meilleurs sentiments.

Léon HUGUET,
Curé.

Néchin, le 2 Mai 1867.

M. l'avocat WACQUEZ secrétaire fait connaître qu'un obstacle l'empêche d'assister à la séance, et il envoie une pièce de vers dont la lecture est écoutée avec autant d'intérêt que de plaisir. On décide qu'elle sera insérée dans les bulletins.

—

La séance est levée.

LA SAINT-NICOLAS.

—

L'automne allait finir : c'était le six décembre,
Jour aimé des enfants, grand jour où dans leur chambre,
Quand leurs yeux sont fermés, le grand Saint-Nicolas,
Vers leur chevet, dit-on, s'avance à petits pas,
Et près du lit où dort une aimable innocence,
Vient poser doucement sa main qui récompense.
Oh ! quel joyeux réveil et quels cris de bonheur !
Quels ébats ! quels transports ! quels battements de cœur !

Lorsqu'en ouvrant les yeux la douce jeune fille
Voit près d'elle une enfant rose, fraîche et gentille,
Une enfant que le ciel lui donne en ce beau jour
Et pour qui d'une mère elle a déjà l'amour.
A la vêtir déjà sa main est occupée.
Oh ! ce n'est pas pour elle une simple poupée !....
Et ce petit garçon à l'air vif et mutin,
Voyez comme il s'amuse avec son beau pantin !
Quel aspect belliqueux et quelle humeur guerrière,
Lorsque de son coursier il saisit la crinière !
Redoutez ses exploits ! en fronçant le sourcil
Il agite son sabre ou baisse son fusil....
Un autre dans sa bouche enfourne avec délice
Un grand Saint-Nicolas, chef-d'œuvre en pain d'épice.
Age heureux !... Rien d'amer n'y vient troubler l'esprit.
Petits anges, pour vous tout brille, tout fleurit,
Tandis que bien souvent notre existence est noire !
Mais en pensant à vous, j'oubliais mon histoire....
Mathilde avait sept ans, sa mère l'adorait ;
Comme un enfant gâté, Mathilde en profitait.
Le jour dont nous parlons, la petite flatteuse
Dans les bras maternels paraissait soucieuse ;
Son regard suppliait, et sa petite main
Passait et repassait dans les plis du satin....
» Enfant, ton petit cœur désire quelque chose,
» Tu voudrais bien le dire et ta bouche ne l'ose,
» Dit la mère en riant. Allons parle bien bas...
» Tout près de mon oreille... on ne t'entendra pas. »
Ces mots encourageants dictés par la tendresse,
Furent accompagnés d'une douce caresse.
L'enfant reprit courage et, rouge de plaisir,
A celle qu'elle aimait confia son désir.

— Du grand Saint-Nicolas, c'est aujourd'hui la fête,
Oh ! ma bonne maman. — C'est donc une requête,
Ma fille, que pour lui tu viens me présenter ;
Mais hélas, j'ai bien peur de la voir rejeter !
As-tu donc oublié qu'il n'est pas dans l'usage
Que le Saint apparaisse aux enfants de ton âge?
— Maman, les magasins sont remplis de jouets ;
Ce sera le dernier... viens... je te le promets, —
Et la mère céda ; vite l'on fit toilette
Et l'on sortit gaiment pour aller faire emplette
De l'objet désiré par le charmant lutin.
On s'arrêta d'abord près d'un grand magasin
Où l'on venait sans cesse apporter des corbeilles.
C'était pour les enfants un monde de merveilles !
Mathilde, à cet aspect, tressaillit de bonheur...
Mais sa gaîté bientôt fit place à la douleur.
Une enfant était là, les pieds nus sur la pierre,
Au visage souffrant et pâle de misère ;
Son corps frêle et chétif tremblait sous les haillons ;
Sous ses yeux suppliants, deux humides sillons
Creusés par le chagrin, livraient passage aux larmes.
Sous ses lambeaux pourtant elle avait tant de charmes !
Comme avec gentillesse elle tendait la main
Pour demander un sou, quelques morceaux de pain
Qu'avec un froid dédain refusait l'opulence !..
Et voici qu'un gamin tout bouffi d'arrogance
Vient lui jeter l'insulte : Elle n'a point de bas,
Dit-il en ricanant ; au grand Saint-Nicolas,
Sans doute sa maman a porté sa chaussure. —
Le pauvre petit cœur reçoit cette blessure,
Et le tout gonflé de pénibles sanglots,
Craignant plus que la faim quelques affronts nouveaux,
Vers son pauvre réduit la jeune mendiante
Sur la neige reprit sa marche chancelante..

Mathilde avait bon cœur, et la charmante enfant
Ne put voir sans pleurer ce spectacle navrant.
« Maman, maman, dit-elle, en arrêtant sa mère,
« Vois donc la pauvre fille, oh vois ! quelle misère !
« Je ne veux plus entrer dans le beau magasin ;
« Je renonce aux jouets, achetons-lui du pain. »
Par un joyeux baiser la mère radieuse
Accueillit aussitôt cette offre généreuse,
En disant : « Faisons mieux, suivons-la, chère enfant,
» Jusqu'à l'humble logis où sa mère l'attend.
« Ah ! montre-toi toujours bonne et compatissante !
« Le ciel a des trésors pour l'âme bienfaisante ! »
Adieu, belle poupée ! adieu, brillants jouets !
Mathilde maintenant vous quitte sans regrets ;
Elle ne songe plus qu'à la pauvre petite.
Vers un obscur quartier, que la misère habite,
Avec sa bonne mère heureuse elle la suit.
La jeune fille entra dans un sombre réduit
Et monta les degrés d'une méchante échelle
Qui faisait frissonner la jeune demoiselle.
Dans un grenier hideux, au pied d'un noir grabat,
Elle alla se blottir. — Eh bien ! et ton état
Que t'a-t-il rapporté ? dit une voix méchante,
Montre-nous tes trésors.... ta mère est là mourante....
Parle donc, réponds-moi.... Nous n'avons plus de pain....
— Père, ne gronde pas ! Hélas, j'ai froid, j'ai faim !
Et je n'ai rien reçu.... rien qu'une affreuse injure ! !
— Comment, rien ! hors d'ici, stupide créature !
Tu nous fera mourir... Retourne mendier ;
Sors bien vite ; sinon, je vais te châtier —
Et prenant un bâton, aveuglé de colère,
Il menaçait l'enfant près du lit de sa mère.
— Pardon, pardon pour elle ! oh ! ne la frappez pas,
Dit un ange aux doux yeux en arrêtant son bras.

Avec Dieu près de vous elle fut notre guide ;
Votre corps est souffrant et votre chambre est vide :
Nous venons apporter un remède à vos maux. —
La bouche de Mathilde a prononcé ces mots.
Elle avait entendu la menace cruelle,
Et domptant sa frayeur elle a franchi l'échelle ;
L'œil en pleurs, à genoux près de l'homme méchant,
Dont la main se levait pour battre son enfant,
D'une voix suppliante elle implore sa grâce.
La mère entre à son tour ; elle a suivi sa trace
Et toutes deux sont là, cherchant par leur bonté
A calmer le courroux de ce père irrité.
Qui peut, ô charité ! résister à vos charmes ?
A ce tableau touchant son œil s'emplit de larmes ;
L'homme farouche et dur pleure comme un enfant.
Il se prosterne aux pieds de l'ange bienfaisant.
— Ayez pitié de moi, dit-il, mademoiselle !
Ah ! vous ne saviez pas, vous si riche et si belle,
A quels excès honteux pousse le désespoir !
Si j'avais seulement un morceau de pain noir
Pour apaiser ma faim.... Voyez, ma bonne dame,
Dans quelle horrible lit se meurt ma pauvre femme !
Son visage est livide et son corps est glacé.
Tout m'abandonne, hélas !... je deviens insensé !
— Non, non, consolez-vous et prenez confiance !
Ne pleurez plus, vieillard, car c'est la Providence
Qui m'a conduite ici, reprit avec douceur
La mère de Mathilde. Allons ! plus de douleur !
Nous aurons soin de vous, le bon Dieu nous l'ordonne.
Tenez, prenez cet or ; ma fille vous le donne ;
Pour vous elle renonce à sa Saint-Nicolas ;
Pour la remercier, faites un bon repas,
Achetez du charbon : qu'une joyeuse flamme
Brille à votre foyer ! Je vais pour votre femme

Chercher un médecin ; nous voulons la guérir. —
Et le pauvre vieillard vit les anges sortir !
« Mon Dieu, s'écria-t-il, mon Dieu, si c'est un rêve,
« Ah ! permettez du moins, permettez qu'il s'achève,
« Et que le bonheur brille un instant sous mon toit !
« Que nous n'ayons plus faim ! que nous n'ayons plus froid! »
Quelques heures après, remplissant son attente,
Un médecin habile à la pauvre mourante
Prodiguait ses secours. Puis, voilà qu'un bon lit
Transporté lestement dans le triste réduit
Remplace le grabat. En un instant, tout change.
Dans l'étroite mansarde on se chauffe et l'on mange !
Mathilde n'a point mis de terme à ses bienfaits.
Vite elle a recueilli ses bonbons, ses jouets,
Et les a fait porter chez l'humble mendiante.
Ah ! quel ravissement, quelle scène touchante,
Lorsque l'enfant reçut ces modestes cadeaux
Qu'elle n'osait toucher, tant ils lui semblaient beaux !...
Elle qui n'a connu que misère et souffrance,
La voilà qui bondit de joie et d'espérance !
Que pourrai-je ajouter encore à mon récit ?
Grâce à des soins constants, la malade guérit !
Le père eut du travail, et la pauvre famille
Put vivre dans l'aisance. A la petite fille,
Mathilde fit apprendre un utile métier.
Un éternel adieu fut dit au noir grenier,
Qui depuis si longtemps abritait leur misère.
Tous les jours, à genoux, dans une humble prière,
Ils implorent le ciel pour leurs chers bienfaiteurs
Dont les noms pour jamais sont gravés dans leurs cœurs.

Jules WACQUEZ.

SÉANCE DU JEUDI 6 JUIN 1867.

M. F. Du Bus aîné, *président.*

M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

Présents : MM. le comte De Nédonchel, chanoine Delecœuillerie, Edouard Du Bus, Justin Bruyenne et Huguet.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Revue catholique, neuvième série, année 1867, 5e livraison. Mai 1867.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, dix-neuvième année, tome XXI, nos 1 et 2. Janvier et février 1867.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 36e année, 2e série, tome 23, n° 4.

— *Journal historique et littéraire*, t. XXXIV, liv. 1 et 2.

— *Amorces, pales reflets des sciences et des arts.* Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 69e livraison. Juin 1867.

— *Etude sur le mot Pasquéie*, nom générique de la chanson wallonne, par Ulysse, capitaine.

— J.-B. et C.-J. Poulain, premiers instituteurs de l'école des sourds-muets de Liége, par le même.

— *Rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur sur les résultats des travaux scientifiques, exécutés dans les cavernes des environs de Dinant, jusqu'au mois de janvier* 1867, par M. Edouard Dupont.

— *Annales de l'institut archéologique du Luxembourg,* tome V, 4me cahier 1861, 1er cahier 1867.

— *Messager des sciences historiques, des archives, des arts et de la bibliographie de Belgique,* année 1867, 1re livraison.

—

Il est procédé à un scrutin secret conformément au règlement pour l'admission de M. François Vanderborghe, en qualité de membre titulaire, et ce titre lui est conféré à l'unanimité des suffrages. M. le secrétaire est prié de l'en informer.

—

M. Justin Bruyenne soumet à l'assemblée plusieurs plans anciens de l'église Saint-Jacques, à Tournai, et celui d'une restauration de cette église actuellement en projet. Il fera la réduction des principaux d'entr'eux, pour les insérer dans les Bulletins de la société avec la notice suivante, dont il est donné lecture, et qu'a faite avec sa collaboration M. le vicaire-général Voisin.

ÉGLISE DE St-JACQUES A TOURNAI, SON ÉTAT, SON STYLE, SA RESTAURATION.

Dans la dernière assemblée générale de la commission royale des monuments, le comité du Brabant a émis le vœu que tout projet de restauration d'un monument soit accom-

pagné d'un mémoire justificatif, et ce vœu a été admis. Rien de plus rationnel. Avant de restaurer un édifice, il faut en connaître les détails, savoir distinguer les styles auxquels appartiennent les différentes parties dont il est composé, constater les changements qu'il a subis, en un mot il faut en faire l'histoire. C'est ce que nous allons entreprendre pour l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Tournai; et cette tâche est devenu facile, après les études qu'en a faites M. l'architecte Bruyenne, et avec les curieux dessins qu'il a joints à son devis estimatif des travaux qu'il y aurait à exécuter.

Pour procéder avec ordre et clarté, nous parlerons de chaque partie de l'église en particulier. Nous en préciserons l'époque, le style et ce qu'elle offre de remarquable; nous indiquerons les changements ou les dégradations qu'elle a subis; puis nous exprimerons notre opinion commune avec celle de M. l'architecte Bruyenne, sur ce qu'il y aurait à faire.

Origine.

Nous savons d'une manière certaine que le premier édifice religieux qui fut construit sous le vocable de St-Jacques, et auquel on donnait le nom bien modeste de chapelle, parce que la cathédrale demeurait alors la paroisse-mère, ne remonte pas au-delà de 1108, et qu'il existait en 1190. Deux confirmations papales des possessions du chapitre, que nous avons récemment publiées dans les *Analectes* pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, en fournissent la preuve. Il n'est pas question de Saint-Jacques dans la première bulle, et il en est fait mention dans la seconde. Mais que reste-il de la construction primitive? La tour seule, mais la tour tout entière et non pas une partie

ÉGLISE DE S^{T} JACQUES.

Plan de l'état actuel.

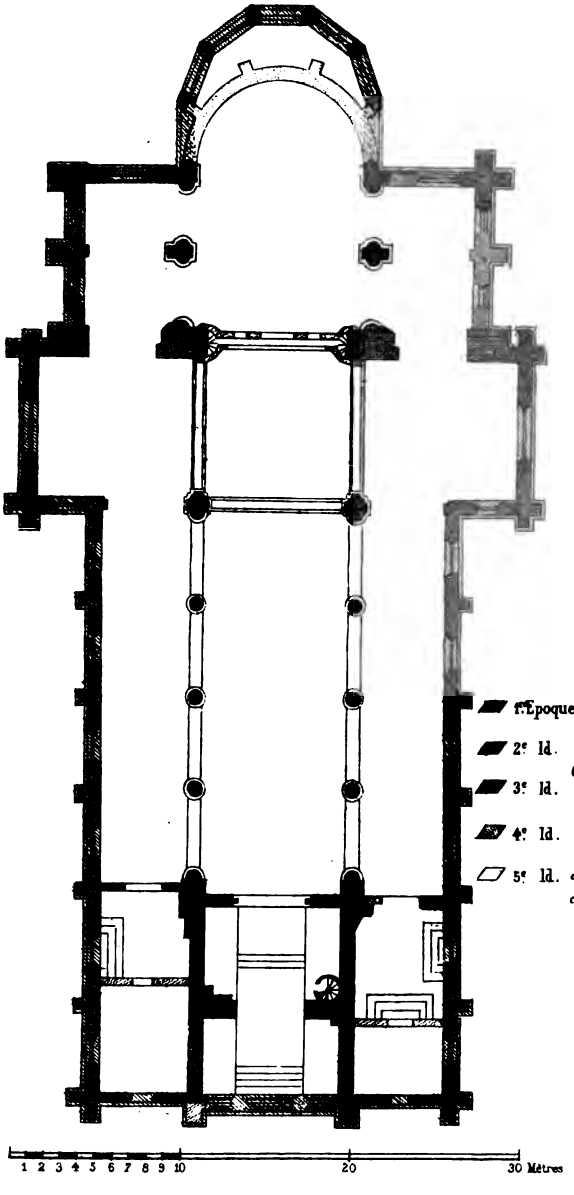

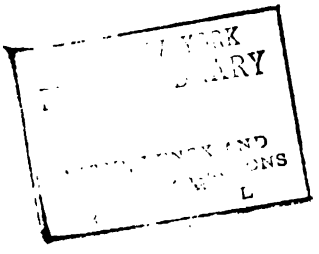

YORK
ARY
NOX AND
ONS
L

seulement, comme le dit Schayes; car la construction n'offre aucune trace de soudure, et le bas comme le haut porte bien le cachet de la seconde moitié du XIIe siècle, époque que nous pouvons historiquement lui assigner.

Nous ne pouvons nous occuper ici de ce qu'avance Schayes au sujet de Saint-Jacques dans son histoire de l'architecture en Belgique. Après avoir dit t. II, p. 17, que les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques ont été fondées, la première en 1051, et la seconde vers 1120, il s'exprime ainsi dans un autre endroit du même volume (page 57) en parlant des églises de Saint-Jacques et de Sainte Marie-Madeleine : la première fut bâtie par l'évêque Walter de Marvis (élu en 1219, et mort en 1251) : la seconde fut fondée vers l'an 1251. Il est regrettable qu'on imprime des choses si peu exactes.

Tour.

Pour bien étudier nos monuments il faut les comparer entre eux; et, dans notre ville, on peut le faire avec d'autant plus de succès qu'on enseignait l'architecture à l'école du chapitre, d'où sont sortis, dès le XIe et le XIIe siècles, des personnages célèbres. La tour de l'église Saint-Jacques est de l'époque du transept et de l'ancien chœur de la cathédrale, dont nous avons trouvé des débris en réparant le chœur actuel. A la cathédrale comme ici nous voyons employer à cette époque le trilobe ogival.

L'ancien chœur de la cathérale n'était pas encore achevé à la fin du XIIe siècle, comme nous l'apprend le testament de l'évêque Etienne, qui fit un legs pour l'achèvement des voûtes. On a des raisons de croire que c'est lorsque ces nouvelles constructions firent apparaître les caractères du style de transition que l'on adopta pour les porches latéraux, et pour la façade principale la forme du trilobe. On

voulut mettre les façades en harmonie avec l'importante partie de l'édifice qu'on venait de construire, comme on le fit encore plus tard en perçant dans la même façade principale une grande fenêtre ogivale, lorsque le chœur actuel fut construit.

D'après ce que nous venons de rappeler, le trilobe a donc été employé à Tournai dans la seconde moitié du XIIe siècle, et cette date est précisement celle de la tour de Saint-Jacques qui est ornée sur ces quatre faces de cet intéressant motif d'architecture. Cette tour appartient donc à la construction primitive. Les restaurations à y faire sont nombreuses, mais elles ne présentent aucune difficulté parce que ce qui reste fait nettement connaître ce qui manque. Toutes les dépenses portées au devis sont d'une incontestable nécessité. Elles s'élèvent pour les travaux extérieurs à fr. 10,764-50 et pour les travaux intérieurs à fr. 834-78.

Nefs.

Les nefs actuelles datent du XIIIe siècle. Les bases et les chapiteaux des colonnes en donnent une preuve évidente : les chapiteaux à deux rangs de feuilles sont octogones, et les deux tores des bases sont séparés par un petit creux. « Au XIIIe siècle, dit M. de Caumont, surtout durant la première moitié, l'abaque ou tailloir qui surmonte la corbeille du chapiteau est souvent carré ; ce n'est guère qu'au milieu de ce siècle qu'il affecte constamment la *forme octogone.* » Puis il ajoute : « les bases des colonnes du XIIIe siècle sont très-caractérisées ; on en voit encore quelques-unes munies comme au XIIe siècle de feuilles ou appendices qui les rattachent au piédestal ; mais dans les plus ordinaires, le tore inférieur est très-évasé par rapport au tore supérieur, et la scotie qui les sépare l'un de l'autre est

creusée de telle sorte qu'elle forme, au pied de la colonne, un petit canal dans lequel l'eau pourrait séjourner. »

La grande nef est ornée d'une galerie et d'un clerestory. La galerie offre une suite d'arcatures ogivales, séparées alternativement par des colonnes uniques et geminées; celles-ci posées contre un trumeau. Le clerestory qui lui est superposé est surtout très-remarquable par sa hardiesse. Ses baies intérieures et extérieures sont susceptibles de recevoir des verrières. Il en existe maintenant du côté extérieur et l'on voit les débris de celles qui ont autrefois occupé les baies intérieures. Ce clerestory est d'un genre si particulier, qu'après l'église de Saint-Nicolas en cette ville, où il en existe un semblable, nous n'en connaissons pas un troisième exemple. C'est ce que nous a fait observer le savant architecte Lassaux de Coblence, lorsqu'il vint ici en 1844.

La voûte de la grande nef était en bois. C'était un lambris en planches appliqué sur des chevrons portant faît et consolidé par des bardeaux. Il a été remplacé par un plafonnage qui a conservé la même forme. Les nefs latérales avaient aussi un lambris en bois, mais plat.

Nous devons signaler comme tout à fait extraordinaires, les socles des grosses colonnes qui sont parfaitement ronds. Violet-Leduc, dans son dictionnaire d'architecture, dit qu'au XIIIe siècle, le socle des colonnes a souvent été rendu octagone pour faciliter la circulation dans les églises, mais il ne cite aucun monument de cette époque qui ait, ou qui ait eu de grosses colonnes cylindriques avec des socles arrondis.

Les nefs ont subi de graves et de nombreuses mutilations, et il est moralement impossible de les remettre dans leur état primitif. 1° les bases des colonnes sont enterrées à la profondeur d'un mètre, trente-cinq centimètres; 2° les deux rangées de feuilles des chapiteaux ont été cassées pour

y appliquer du platras ; 3° les murs des bas côtés ont été exhaussés ; ce qui a fait remonter la toiture qui recouvre maintenant les deux tiers du clerestory de la grande nef; enfin 4° les fenêtres latérales ont été agrandies en plein cintre, sans aucun égard au style de l'église, et l'on a fait de nouvelles voûtes en maçonnerie. On le voit ; à l'exception des deux galeries, tout a été transformé, et ici encore le mauvais goût a été plus funeste à l'édifice que les outrages du temps.

Les réparations qu'on croit pouvoir proposer sont les suivantes : 1° remettre aux chapiteaux des feuilles en bronze; ce qui est estimé, pose comprise, à fr. 2,304; 2° baisser les toitures des bas côtés fr. 6,500 ; 3° gratter et restaurer les pierres et les murs depuis le sol jusqu'à la voûte, en y comprenant le même travail pour le transept fr. 4,843-80 ; 4° rétablir les fenêtres ogivales des basses nefs fr. 6,448-00. Il est à désirer qu'on puisse déterrer les colonnes et rendre au vaisseau sa première élévation. La dépense pour cet objet est estimée à fr. 14,893-70.

Transept.

Le transept a été fait avec les nefs au XIIIe siècle. Il y a eu aussi un chœur du même style construit à la même époque, mais qui, comme nous le dirons tout à l'heure, n'existe plus. Le milieu de l'église de Saint-Jacques est très-curieux à étudier. Les deux bras du transept se terminent par une muraille qui était éclairée du côté du midi par une fenêtre trilobée surmontée d'une rose, et du côté du nord par une fenêtre probablement du même genre, mais accompagnée au-dessus de trois meurtrières. Un troisième gable se dressait en face de la grande nef et dominait entièrement l'ancien chœur qui était plus bas. Ce pignon, qu'on voit encore sous

Eglise de St Jacques.

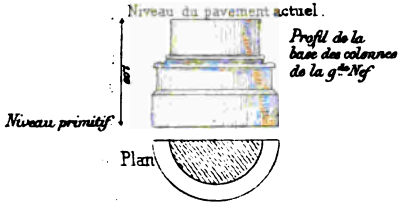

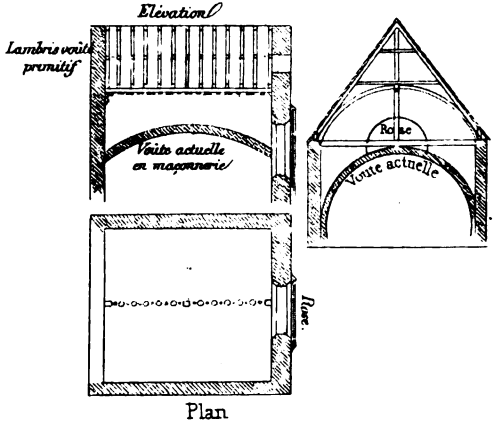

Partie de la Coupe longitudinale (restaurée)

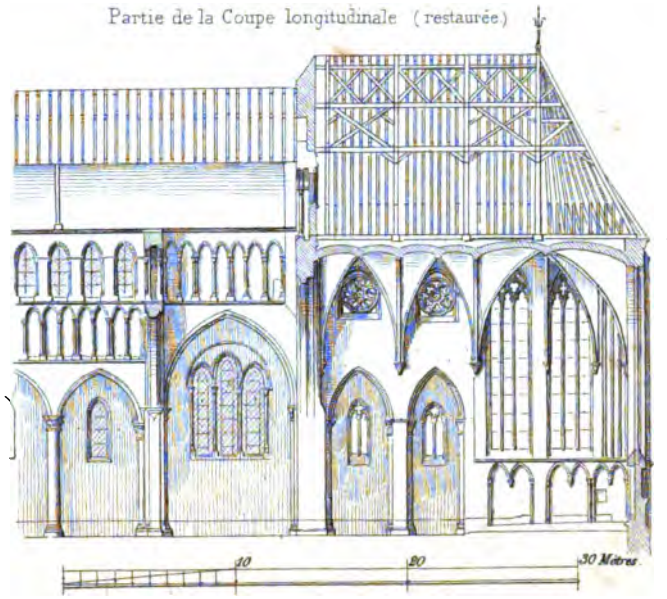

le comble, était éclairé par une rose, simplement accostée de deux fenêtres ogivales et surmontée de deux meurtrières renfermées dans une baie. Une galerie sans ouverture extérieure du côté du transept, du même genre que celle de la nef, mais au niveau du clerestory, règne des quatre cotés de la partie centrale du transept, et l'on se demande si l'architecte n'avait pas eu l'intention d'y élever l'édifice en forme de dôme ; mais on voit bientôt en considérant le tout, que ce dôme n'a jamais pu exister. La galerie jetée comme un pont à travers la grande nef n'aurait jamais pu supporter une maçonnerie supérieure, et le pignon trace franchement les limites de l'élevation que pouvait avoir le milieu du transept. Ce pignon était consolidé par deux élégantes tourelles renfermant des escaliers, qu'on retrouve encore sous la toiture, et qui autrefois devaient, par l'élancement de leurs flèches, produire le plus bel effet.

La voûte du transept était aussi lambrissée, comme celle de la grande nef en berceau, avec des faitiers apparents ornés de belles rosettes.

Ici encore les dégradations sont nombreuses et irréparables. De nouvelles voûtes, du genre de celles des basses nefs, ont été faites en maçonnerie avec arcs-doubleaux, fort au-dessous de l'ancien lambris ; de sorte que l'église, en cet endroit, est rapetissée aussi bien par le haut que par le bas ; et si on voulait rouvrir la rose du côté du midi, on n'en verrait, à l'intérieur, que le tiers. Il n'y a plus de ce côté, comme de l'autre, qu'une grande baie en plein-cintre, de la forme des vilaines fenêtres des basses-nefs. Le pignon du milieu, appuyé sur ses deux tourelles, a été masqué, et il faut aller sous le comble du chœur pour le retrouver. Il y a cependant moyen de rendre ce pignon apparent ; la dépense, pour cette restauration, est estimée à 494 fr. 50 c^m^. Pour le rétablissement des deux tourelles, il faudrait une

somme de fr. 4,921-45; et celui des deux fenêtres trilobées des extrémités du transept, y compris la restauration des pignons extérieurs, coûterait fr. 2,240-00. On devrait aussi déboucher et restaurer les deux fenêtres qui éclairaient le transept du côté des nefs, soit une dépense de fr. 805-00. Nous avons compris le grattage des murs du transept dans le chiffre que nous avons donné pour le même travail à exécuter dans les nefs.

Chœur ancien.

Il a été démoli, mais il en reste le gable nettement accusé sur la partie extérieure du pignon central, et les deux premiers piliers du chœur actuel, qui ont été taillés dans les murs de manière à former chacun un pilier carré de 0,65 sur 1,45 avec deux colonnes engagées. Il est évident que la partie carrée la plus allongée de chacun de ces deux piliers, s'étendant du côté des chapelles latérales, est un reste des contre-forts de l'ancien chœur, qui était de beaucoup inférieur en élévation au nouveau. Deux autres anciens contre-forts se voient encore à l'entrée des mêmes chapelles.

Chœur actuel.

Nous en connaissons la date. La première pierre en a été mise le 19 décembre 1365, par maître Richard, curé de la paroisse, et on fit en même temps les deux chapelles en face des basses nefs.

Le nouveau chœur a bien les caractères du style de cette époque. On sait qu'au XIIIe siècle, dans beaucoup d'églises, on abandonna le chancel où se plaçaient les chantres et une partie du clergé et qu'on agrandit le chœur de manière à pouvoir contenir tout le personnel prenant part aux fonctions de l'exercice du culte. C'est ce qui se fit à la cathé-

Eglise de S.t Jacques.

Elévations

Vue de la G.de nef (Etat actuel excepté les menaux, le sommet et la flèche des tourelles.)

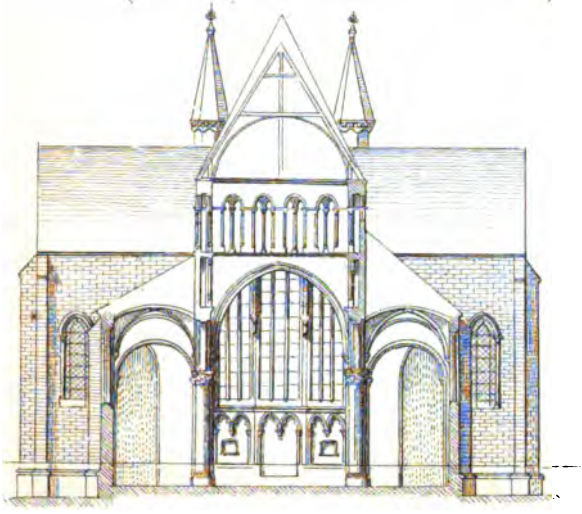

Vue du centre du transept. (Etat actuel sauf menaux et tourelles.)

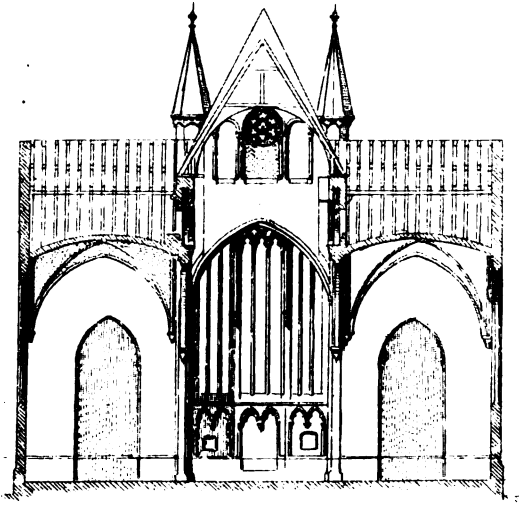

drale de Tournai, et ce qui fut imité à Saint-Jacques. Le nouveau chœur est un morceau d'architecture remarquable : ses fenêtres étroites et élancées lui donnaient, lorsqu'elles étaient toutes et entièrement vues, beaucoup de légereté; et les belles arcatures du pourtour, maintenant cachées par les boiseries, prouvent qu'on n'avait rien négligé pour l'embellir. La série des fenêtres se prolongeait de chaque côté au-dessus des chapelles. On y avait pratiqué de part et d'autre deux ouvertures ogivales qui ont dû certainement avoir des meneaux du genre de ceux des autres fenêtres. Ces baies tronquées peuvent facilement être débouchées et éclairées en baissant la toiture. On voit quelle était l'inclinaison primitive de celle-ci par les corbeaux encore existant qui en portaient le faîtier. Cette toiture fort aplatie, a dû nécessairement être couverte en plomb.

Si ce chœur dans son état actuel est comme le reste de l'église, méconnaissable, le mal cependant ici peut être réparé. Toutes les fenêtres bouchées seront facilement ouvertes, et celles-ci aussi bien que les autres peuvent être garnies de meneaux. Nous supposons pour cela, qu'on supprimera le lourd et disgracieux retable de l'autel, qui n'offre que quatre colonnes, qui n'ont aucune raison d'être; car elles sont en porte à faux, placées sur des consoles, et elles-mêmes ne supportent rien. La restauration des fenêtres apparentes coûtera fr. 5,401-92, et celle des fenêtres à déboucher fr. 7,224-31.

La réparation des caroles, des nervures des voûtes, etc., le grattage général, et les feuilles en bronze à mettre aux chapiteaux sont estimés à fr. 4,064-95. Si on supprimait le retable, l'autel devrait être déplacé et il faudrait alors restaurer les arcatures de l'abside, ce qui peut être estimé à fr. 956-00.

Chapelles latérales.

On avait commencé au XIIIe siècle à faire des chapelles autour du chœur des grandes églises; on les multiplia encore davantage au XIVe, en en faisant le long des nefs. Ce goût ne pouvait demeurer sans influence lorsqu'on a construit le nouveau chœur de l'église Saint-Jacques; et, comme les ressources d'une paroisse ne permettaient pas de se donner des chapelles rayonnantes, on voulut au moins se procurer deux chapelles latérales, appliquées sur les bras du transept, en face des basses nefs. Nous avons déjà décrit ces chapelles en parlant des parties avoisinantes. La dépense pour la restauration de leurs voûtes est comprise dans le chiffre donné pour la réparation des voûtes du chœur. Il y a de plus à mettre des meneaux dans les fenêtres; soit pour quatre meneaux fr. 1,411-20; et de plus un châssis derrière chaque autel, qu'on pourrait restaurer à l'extérieur, dépense 1760 fr.

Portail et façade principale.

C'est la partie la moins ancienne de l'édifice et dont le remaniement ou la construction ne date que du XVIe ou même peut-être du commencement du XVIIe siècle. Tout ce qui a été fait sur le plan de M. Lépée doit être démoli.

En étudiant bien ce qui reste de l'ancienne construction, il est facile de reconnaître que les deux contre-forts de la façade servaient de points d'appui à un pignon correspondant à la forme de la toiture du porche, et dont le gable est encore apparent sur la tour. Le portail est accosté de deux fenêtres ogivales, dont les baies sont encore très-sensiblement accusées, et le dessus devait être éclairé par une grande fenêtre surmontée d'une rose.

ÉGLISE DE St JACQUES.

Façade principale (Projet de restauration)

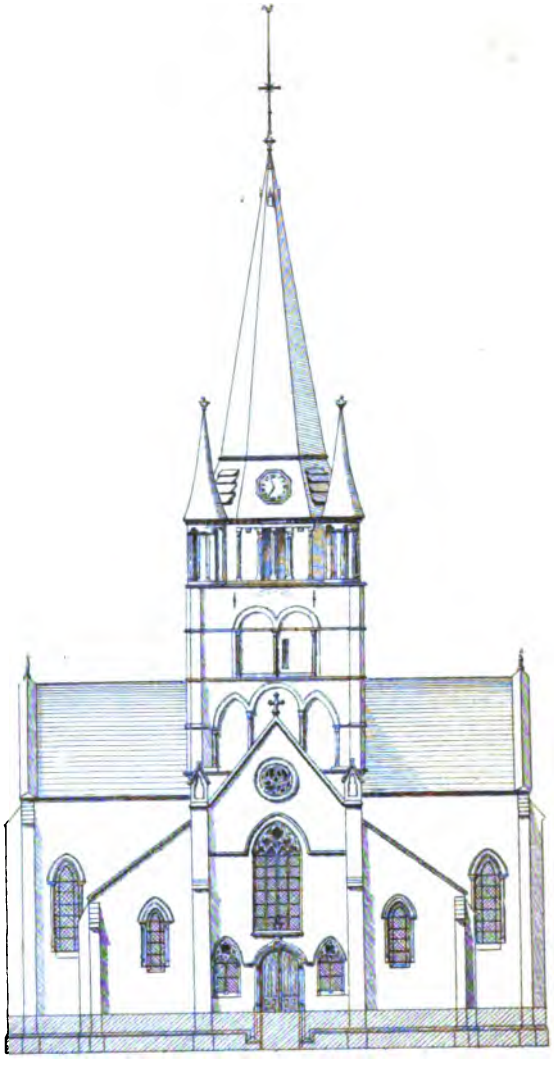

SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 1867.

M. F. Du Bus aîné, *président.*

M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé après lecture.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Revue numismatique Belge, 4e série, tome V, troisième livraison.

(Voir page 423, un article intitulé Méreaux de Tournai, par M. Chalon.)

— *Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 1867, 3e année.

— *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége* pour l'année 1867.

— *Revue catholique*, neuvième série, année 1867, 6e livraison. Juin 1866.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, 19e année, tome XXI, nos 3 et 4. Mars et avril 1867.

— *La plus grande médaille qu'on ait jamais frappée.* Brochure in-8° de 3 pag. avec une planche, par M. R. Chalon.

Poids du moyen âge. Une once de Malines. Brochure in-8° de 2 p. par le même.

— *Souvenir des Croisades. — Quart de dîner trouvé près d'Ypres.* Brochure in-8° de 4 p. par le même.

— *Les Vagabondes, pensées diverses des voltigeuses.* Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 70e livraison. Juillet 1867.

— *La forteresse de Braine-le-Comte.* Notice par Clément Monnier, capitaine au 9e régiment de Ligne.

— *Rapport sur la députation permanente du conseil provincial du Hainaut.* Session de 1867.

(Il est fait mention des travaux de la Société historique et littéraire de Tournai, p. 222).

— *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre orientale*, publiées par un comité central. 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53e livraisons.

—

Le secrétaire appelle l'attention de l'assemblée sur un article intitulé *Méreaux de Tournai*, publié par M. R. Chalon dans la troisième livraison du tome 5 de la *Revue numismatique* p. 425, et il demande s'il n'y aurait pas lieu de le reproduire complètement dans les Bulletins de la Société.

Tout en partageant cet avis, l'assemblée estime qu'il serait bon d'en donner communication préalable à M. le comte de Nedonchel qui, ayant des connaissances spéciales en cette partie dont il s'est souvent occupé, pourra peut-être enrichir de notes le travail de M. R. Chalon.

—

M. J. Wacquez communique la pièce suivante :

APRÈS LA BATAILLE.

—

D'un rival envieux pour dompter l'arrogance,
Pour étendre partout mon sceptre et ma puissance,
A la guerre, à la mort j'ai donné le signal;
Et maintenant assis près du champ de carnage,
Je frissonne en voyant mon homicide ouvrage.
Je gémis sur l'orgueil qui causa tant de mal.

Que de villes ensanglantées,
Que de campagnes dévastées,
Par les chevaux, par les canons!
Partout le deuil et la misère,
L'horrible image de la guerre
Au lieu des fleurs et des moissons!

La mort est ici souveraine;
Sur la colline et sur la plaine
Se dresse le spectacle hideux
Des milliers de soldats sans vie;
Des blessés raiant l'agonie,
Du sang partout! spectacle affreux!

Et c'est sur moi que tout ce mal retombe!
Je l'ai voulu, cruel aveuglement!
Dieu de justice, après la tombe
Quel sera votre châtiment!

Ah! je déteste la victoire!
Funestes lauriers de la gloire,
Pour moi, vous n'avez plus de prix!
Le sang coule de ma couronne;
Au repentir, mon Dieu, pardonne!
De mes remords entends les cris!

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 6 AOUT 1867.

Monseigneur le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance du mois de Juillet est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS

De la part des sociétés savantes ou des auteurs.

— *Revue catholique, neuvième série, année* 1867, 2e *livr. Février*, 1867.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIII, liv. II.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, dix-huitième année, t. XX. nos 11 et 12. Novembre et décembre 1866.

— *Les volligeuses*, pensées morales. Essai de tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette. 65e livraison. Février, 1867.

— *Annexes au rapport de la députation permanente du Hainaut* (session de 1866).

— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tome IV, 1867, deuxième livraison.

— *Statuts primitifs de la faculté des arts de Louvain*, par M. E.-H. de Reusens, professeur à l'université catholique de Louvain.

— *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1865-1866, onzième volume.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1866, n° 64.

— *Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, cinquième année. Septembre, octobre, novembre et décembre 1866.

— *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, tome premier, n°s 3 et 4.

—

M. Voisin donne lecture de notes qu'il a recueillies pendant son dernier voyage en Suisse et en Italie, sur diverses églises de ces deux pays. Il se propose de les compléter et on décide qu'elles seront insérées dans les Bulletins.

—

Le même membre fait hommage à la Société d'un exemplaire d'une notice sur une ancienne tapisserie qu'il a trouvée dans la châsse de saint Landry, à Soignies, notice qui a été imprimée dans le premier fascicule de cette année du Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. Il fait observer qu'en s'occupant de ce travail, il croyait que l'église de Soignies possédait encore les deux anciennes châsses de saint Vincent, et qu'ayant reconnu son erreur, il a fait des recherches sur ces deux objets d'art, dont on déplore la perte. L'assemblée juge que le résultat de ces recherches mérite de figurer dans les Bulletins avec la reproduction de la notice sur la vieille tapisserie.

—

La séance est levée.

LES

DEUX CHASSES DE SAINT VINCENT A SOIGNIES.

—

Dans une petite notice sur une vieille tapisserie trouvée dans la châsse de Saint-Laudry à Soignies, il est dit quelques mots de deux autres châsses que possède l'église paroissiale de cette ville. Nous étions dans la persuasion, comme on l'était généralement à Soignies, que ces deux châsses étaient anciennes, et par conséquent, identiquement les mêmes que celles dont on trouve le dessin et la description dans les *Acta SS. Belgii*. C'est une erreur. Ces deux anciennes châsses n'existent plus.

La grande châsse actuelle ne conserve plus de l'ancienne que les chapiteaux des colonnettes, lesquels sont ornés de feuilles entremêlées de grappes ou pommes de pins, et quelques morceaux de plaques de cuivre doré où sont gravés des rinceaux avec des feuilles du XIIIe siècle. Les colonnettes sont de simples feuilles d'argent roulées et les statues des apôtres sont en cuivre et creuses. Le détail du travail des niches, des ogives, des clochetons etc, atteste de la part de l'ouvrier une ignorance complète des règles du style ogival. Les crochets qui ornent la crête des gables qui encadrent les niches, sont posés sur une baguette ondulée ; et à la partie supérieure de ces gables, on voit un masque surmonté d'un clocheton impossible !

A chaque bout de la châsse, il y a d'un côté, toujours en cuivre, le Sauveur et de l'autre la Sainte-Vierge debout.

Les statuettes de l'ancienne châsse étaient toutes en vermeil (1). On voyait à l'un des deux bouts saint Vincent

(1) Apostolos ex argento deaurato dispositos enumerat. (Fortius). *Act. SS, Belgii* IV.

avec ses deux fils Landry et Dentelin, comme on représente ordinairement sainte Waudru avec sainte Aldetrude et sainte Madelberte, avec cette inscription :

Angelus à summâ cœli transmittitur arce,
Qui Madelgario Christi mandata revelans,
Præcipit in somnis, ut Montem construat Altum,
Sic fit ut in terris dum sacram fabricat ædem,
Sanctus perpetuam mereatur in ætere sedem.

Au côté opposé, sous la statue en argent doré du Sauveur, le père Sollier n'a pu lire que ces deux vers :

Fronte sacri scrinii Majestas cœlica splendet,
Plena boni studii, quam nemo bonus reprehendet.

La châsse actuelle porte les deux inscriptions suivantes, dont l'une est un chronogramme donnant l'année 1803.

Ex pia liberalitate cleri ac populi sonegiensis, sancti Vincentii Reliquiarum Theca restauratur.

Gaspar sagemans perfecit Bruxellis V. Kal. Jun : anno reparatæ salutis MDCCCIII.

Si nous devons regretter la perte de la grande châsse de saint Vincent, qui était une œuvre d'art très-remarquable du commencement du XIIIe siècle, nous ne devons pas moins déplorer la perte du phylactère dans lequel était conservé le chef du Saint, avec beaucoup d'autres reliques. Nous avons sur cette seconde châsse des renseignements beaucoup plus complets. En voici la description d'après le chanoine Lefort.

La châsse, qui est d'argent doré, est assise sur quatre lions couchants de même métal, et relevée en pointe, avec une haute tour environnée par le bas de huit petites tourettes, qui servent de couverture à huit niches ; et il y a autant de statues d'argent incluses dans lesdites niches, à savoir de la sainte Vierge, de l'Ange-Gardien, de St Pierre, de St Paul,

de St André, de St Vincent, de Ste Waudru et de la comtesse Marguerite. Il y a au-dessus de ces statues :

1° De la Vierge, un cœur enchâssé en or et contenant une pierre verte, et en dessous un grand cruzade;

2° De l'Ange gardien, une grande médaille sur laquelle est gravée l'image du crucifix en face et sur le revers l'agneau pascal;

3° De St Pierre, une médaille d'or avec une perle, et plus bas, une médaille de l'empereur Maximilien;

4° De St Paul une médaille d'or, avec son cristal, représentant les armes de Jérusalem ;

5° De St André, une médaille du roi Philippe avec une perle et, au-dessus, une grande croix dorée;

6° De St Vincent un M d'or, contenant neuf perles et vingt pierres précieuses ; et en dessous il y a un cristal sur lequel est représentée l'image d'un crucifix avec deux perles pendantes et une pierre précieuse ;

7° De Ste Waudru, une croix d'or émaillée à six coins;

8° De la comtesse Marguerite, qui tient en mains une petite châsse représentant la grande, une petite croix, contenant cinq rubis et plus bas, une grande médaille dorée avec la figure d'un *Salvator* d'un côté et de l'autre la représentation de la Nativité, avec une double perle y pendant. *Lefort, histoire de saint Vincent.*

Il y a, dans cette note, une particularité qui ne s'accorde pas avec ce que dit le Père Sollier, en rendant compte de sa visite à l'église de Soignies, le trois avril 1723 et de l'accueil que lui fit le doyen Lambotte. Le savant historiographe, qui parle de ce qu'il a vu, dit que la statuette de Marguerite de Hainaut, tenait en main une représentation non de la grande, mais de la petite châsse. Après avoir rapporté que le chanoine Lefort infère, de ce qu'on avait suspendu à la châsse un M orné de perles, que c'était un don de Mar-

guerite de Hainaut, fille de l'empereur Bauduin, il ajoute : Lefort aurait pu voir une autre preuve de cette libéralité dans la forme de la statue de la comtesse qui tient en main un petit modèle de cette châsse. (1)

Outre le chef de saint Vincent, ce reliquaire renfermait encore, comme nous l'avons dit, de nombreuses reliques envoyées par Bauduin de Constantinople, et dont Brasseur dans son *Gazophylacium Belgii* donne la liste, d'après un inventaire constatant leur authenticité, signé par les doyen et chanoines du chapitre des saints Apôtres à C. P. (*Constantinople*) avec ladate de 1243.

Voici la liste que donne Brasseur.

Index reliquiarum phylaterio Vincentiani capitalis inclusarum juxtà cujusque Sancti statum et litterarium ordinem.

Reliquiæ Salvatoris,

De petrâ ejus stabuli,
De monte Calvariæ,
De lapide super quem
Sedit Velatis oculis.

S. Joannis Baptistæ,

De ejus capite.

S. Joannis Evangelistæ,

De petrâ ejus altaris.

---

(1) Thecas binas antiquo artificio, alibi, satis explicato, elaboratas ostendit admodum reverendus et amplissimus Dominus, ecclesiæ istius decanus Lambotte, etc., etc. Philaterium (parvum), quod est argenteum deauratum, quo divi Vincentii caput decoratur, à quatuor leonibus ejusdem materiæ sustentatum, Margareta Hannoniæ comitissa, Balduidi imperatoris filia, magnâ liberalitate juxtà ac devotione, dono dedit, quod satis ostendit littera M philaterio appensa, margaritis et unionibus exornata.

Addere poterat (Lefort) id colligi ex ipsius statuâ, unum ex octo loculis occupante, ac *Thecæ ipsius* breviculam ideam manu gestante. *Acta SS. Belgii*, IV, p, 20.

Martyrum.

De S. Calixto Papâ,
De S. Cassiano Episc,
De oleo S. Demetrii,
De dalmaticâ S. Dyonisii,
De S. Florentio,
De S. Honorato,
De SS. Innocentibus,
De S. Justiniano,
De S. Justino,
De S. Laurentio Levitâ,
D. S. Nicasio Episc,
De S. Pantaleone,
De Humero S. Stephani,
De ejusdem capite,
De S. Stephano P. et M,
De S. Victore,
De S. Vitale.

Confessorum.

De S. Antonio, Abb.,
De S. Augeo, conf.
De S. Eligio Episc,
De S. Justino Presb.
De S. Leonardo,
De S. Lupo Episc,
De S. Martino, Episc.
De S. Mauro, Abb.
De capite S. Vincentii,
De aliis ejus ossibus.

Virginum et Martyrum.

De S. Ceciliâ V. et M.
D. S. Justinâ V et M.
D. S. Severâ V,
De unâ à sociabus S. Ursulæ.

Le soubassement des niches de la châsse était orné de cabochons et chaque lion servant de support, était entouré d'une petite galerie. Le tout était admirablement travaillé et d'un grand poids. (1) Ce magnifique reliquaire fut enlevé avec les autres argenteries de l'église de Soignies par un commissaire de l'assemblée nationale de Paris, à la fin du siècle dernier.

---

(1) Philaterium est tantæ molis ut vix ab uno homine ferri queat; et ita artificiosè cælatum, ac affabrè, consurgentibus turriculis compositum, ut intuentes in sui admirationem attrahat. *Act. SS. Belgii, IV.*

Nous donnons ci-après l'inventaire de ces objets.

On s'est inspiré de la silhouette de la châsse donnée par Marguerite de Hainaut pour en faire une nouvelle, mais quand on examine celle-ci avec un peu d'attention, on voit que le plan en est tout à fait différent. Elle forme un octogone sans niches, dont quatre faces ont chacune des colonnettes surajoutées en saillies, surmontées d'un clocheton. Au lieu des statuettes anciennes on a placé dans quatre travées opposées les Évangélistes assis, et dans une pose que le moyen âge se serait bien gardé de leur donner.

Le milieu, qui autrefois était fermé par le fond des niches et par un dôme qui recouvrait le chef de saint Vincent, est maintenant occupé par un socle carré supportant un petit temple qui renferme une pyramide quadrangulaire. Sur un côté de ce socle, on a placé un écu presque rond, entouré de perles, parti de sonople à la croix d'argent et d'or à trois chevrons de sable. Les lions et leur galerie ont disparu. La châsse a maintenant une base épaise en acajou ornée de quelques inscrustations. La forme des colonnettes et des crochets des gables posés encore ici sur une baguette ondulée, accuse le même travail que celui de la grande châsse. L'une, sous aucun rapport, ne vaut pas mieux que l'autre; elles n'ont aucune valeur artistique.

—

Inventaire des argenteries enlevées par les Français.

—

Les soussignés déclarent et attestent que les pièces d'argenterie et ornements, ci-après spécifiés, ont été enlevés de la sacristie de l'église collégiale et royale de Soignies, par un nommé Gaudran, soi-disant commissaire, député par l'assemblée nationale de Paris :

1° Une pièce artistement travaillée et de grand prix, dans laquelle reposait le chef de S. Vincent, patron de l'église et de la paroisse, garnie de plusieurs croix en or et diamants ;

2° Une grande lampe avec ses attributs, pesant environ trente livres ;

3° Huit chandeliers de différentes grandeurs, les deux plus grands ayant environ trois pieds ;

4° Deux autres servant aux acolythes ;

5° Deux petites châsses, dans lesquelles reposaient des reliques, montées en cuivre et garnies en argent,

6° Deux reliquaires montés en bois et garnis en argent;

7° Une couronne en argent subtillement travaillée, qui était posée au-dessus d'un tabernacle monté en cuivre, avec son piédestal garni en argent ;

8° Deux adorateurs qui se posaient à côté dudit tabernacle hauts de deux pieds trois quarts ;

9° Un beau christ haut d'environ cinq pieds et demi ;

10° Deux anges portant chandeliers, qu'on plaçait sur l'autel devant le Saint-Sacrement ;

11° Deux autres petits anges, travaillés à la gothique, en cuivre et argent qui se posaient à côté du chef au haut de l'autel;

12° Une croix pour la procession, etc. ;

13° Une autre croix, dite la sainte Croix, servant à l'autel et ailleurs ;

14° Un seau avec son goupillon ;

15° Deux encensoirs avec leurs navettes ;

16° Sept calices dont un doré en entier et garni de pierreries ;

17° Un missel avec agrafes d'argent ;

18° Un épistolaire bordé en argent et une plaque à chaque coin (on a récupéré le livre tout dégarni);

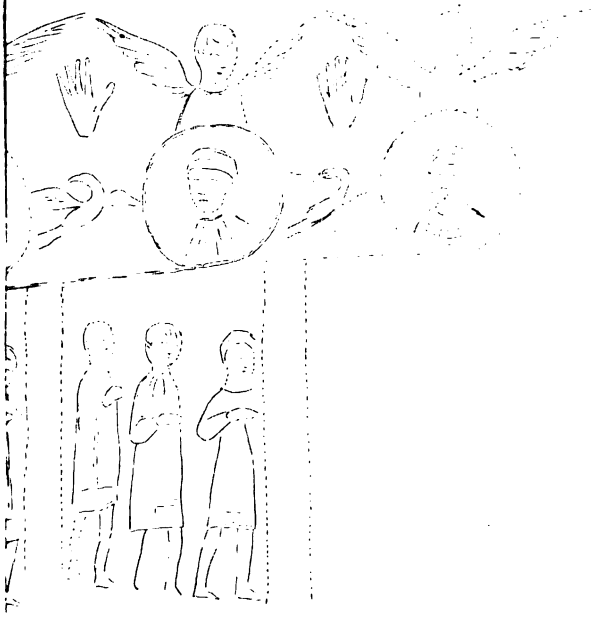

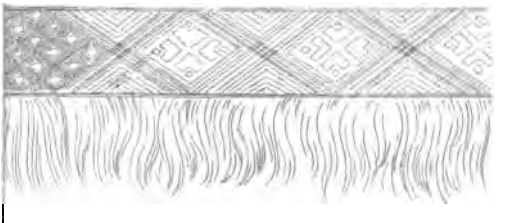

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
R

19° Deux bâtons ayant des écussons aux armes de S. Vincent en haut, servant aux chantres ;

20° Un autre bâton pour le maître des cérémonies ;

21° Une main d'argent servant à l'index aux messes solennelles ;

22° Un grand plat ovale avec les burettes et sonnette travaillés d'un grand goût ;

23° Des canons garnis en argent ;

24° Un petit reliquaire de S. Vincent, garni de pierreries, servant aux processions des rogations ;

25° Des balles d'argent en nombre de 17 à 20 ;

26° Un autre plat rond avec ses burettes.

Suit l'indication de quelques vieux ornements qui ont été, en partie, récupérés par l'église.

Signé : J.-P. Dotrenge, chanoine et trésorier du chapitre royal de S. Vincent à Soignies, H. Pieman, prêtre-sacristain.

NOTE SUR UNE ANCIENNE TAPISSERIE

TROUVÉE

DANS LA CHASSE DE SAINT LANDRY,

A SOIGNIES.

—

L'église de Soignies possède trois châsses qui renferment de précieux dépôts : la première contient le corps de saint Vincent ; la deuxième son chef et la troisième le corps de son fils, saint Landry. Les deux premières, en cuivre doré ouvragé, ont été décrites par le bollandiste J.-B. du Sollier,

en 1723, puis par Ghesquières, qui en a donné le dessin dans les *Acta Sanctorum Belgii* (1) La troisième n'a aucune valeur artistique, mais ayant été chargé de faire la visite de son contenu, nous avons, en constatant l'authencité des reliques de saint Landry, trouvé plusieurs morceaux d'anciennes étoffes, parmi lesquels est un fragment de tapisserie brodée à l'aiguille, qui rappelle les tapis de Bayeux, communément attribués à la reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant. (2)

Notre tapisserie est dans un bien triste état. Ce n'est qu'en usant des plus minutieuses précautions, pour en fixer les restes sur une toile blanche, qu'on en a pu prendre le dessin. Nous allons tâcher d'en expliquer la destination ou l'usage, le sujet qui y est représenté et l'époque.

Un mot d'abord sur saint Landry. Il avait reçu la consécration épiscopale; mais on n'est pas bien fixé sur la question de savoir s'il fut évêque de Meaux ou de Metz. Cependant, comme il est certain que ses reliques ont été transférées dans cette dernière ville, vers 876, on doit regarder comme très-probable qu'on n'avait donné la préférence à Metz, pour y chercher un refuge, que parce que le saint y avait occupé le siége de l'évêché. Il succéda à son père, saint Vincent, dans le gouvernement de l'abbaye de Soignies vers 667 et il mourut vers 692. Ses reliques, ainsi

---

(1) Tom. IV, p. 21.

(2) Le plus ancien document trouvé dans la châsse, attestant l'authencité des reliques, est de 1269. Celles-ci sont contenues dans un sachet de soie orientale, du XIIIe siècle, bien conservé. Il est doublé de toile et placé dans un sac de peau. Il y avait aussi une pièce d'étoffe d'un blanc jaunâtre ornée de dessins géométriques rouges brodés à l'aiguille.

que celles de saint Vincent, ont toujours fait partie du trésor de l'église de Soignies.

On sait qu'il était d'usage dans le moyen âge de revêtir les châsses de riches draperies, surtout lorsqu'elles étaient portées dans les cérémonies publiques. C'est ce qui se pratiquait à Tournai, pour les fiertes de Notre-Dame et des Damoiseaux. Sur l'un des tapis de Bayeux on a représenté le transport du corps de saint Édouard, roi d'Angleterre, et on y voit le cercueil couvert d'une belle draperie enrichie de broderies et de pierres précieuses. Nous en donnons le dessin parce que nous y trouvons des points de comparaison qu'il sera utile d'avoir sous les yeux.

La forme de ce qui nous reste de la tapisserie de Soignies ne laisse pas douter qu'elle n'ait servi à recouvrir l'une des deux châsses de saint Landry ou de saint Vincent.

Mais que représente cette longue suite de personnages groupés par trois, marchant comme dans les galeries d'un cloître, dans la même attitude? Et ces médaillons, et ces oiseaux, et ces mains? Nous ne pouvons faire sur tout cela que des conjectures plus ou moins vraisemblables, en les appuyant sur des faits historiques.

On conservait à Soignies le souvenir de deux translations des reliques et on en célébrait l'anniversaire le 20 septembre et le 29 octobre. Elles furent toutes deux fort solennelles. La première eut lieu en 876 et la seconde vingt années plus tard. D'après les leçons de l'office de cette dernière translation, le corps de saint Vincent aurait été porté, avec une pompe extraordinaire, par Regnier au Long Col lui-même, à Mons, pour le mettre en sûreté contre la fureur des Normands (1).

---

(1) Inter alias (reliquias) veneraudum corpus almi confessoris Vincentii, non rhedâ aliquâ triumphali, sed quod omnem excedit

C'est très-probablement le cortége qui accompagna les corps saints de Soignies à Mons, en cette circonstance, qu'on a voulu représenter sur la draperie qui servait à recouvrir une des châsses de Soignies. Dans les sept médaillons, surmontés d'un ange aux ailes étendues, où sont brodés des bustes, nous pouvons voir les personnages de la famille de saint Vincent que l'on honore comme saints. Il est remarquable que le buste, qui est au centre, se présente de face et que les trois autres de droite et gauche sont tournés vers le milieu. Ne pourrait-on pas croire que la figure du milieu est celle de saint Vincent et que les autres représentent sainte Waudru, sainte Aldegonde, saint Landry, saint Dentelin, sainte Aldetrude et sainte Madelberte?

Pour les oiseaux aux ailes éployées, on ne sait quelle autre signification leur donner que celle de rappeler que la procession s'est prolongée à ciel ouvert et d'une manière extraordinaire, et que l'on a fait un grand trajet pour mettre les reliques en lieu sûr. On se servait, au moyen âge, de signes de convention pour parler aux yeux. Les peintures et les sculptures anciennes ne sont intelligibles que pour ceux qui connaissent l'usage qu'on faisait de ces signes. Sur les vitraux légendaires du XIIIe siècle, quelques rayons rouges marquent l'intervention divine; une tige et quelques feuilles signifient un arbre ; les membres contournés expriment la douleur, etc.

Ce qui paraît le plus difficile à expliquer, ce sont les mains ouvertes placées entre les médaillons. Le symbolisme des mains est très-restreint en archéologie. La main droite,

---

pompæ amplitudinem, suis humeris, nudis pedibus, religioso cultu.... ad tutum azylum, in prædictam videlicet civitatem (Montensem) portavit (Raginerus à longo collo.) *Offic. prop. diœcesis Torn.*

rapprochée de la joue, est le signe de la tristesse; les mains ouvertes avec les bras étendus ou les mains jointes, caractérisent l'attitude de la prière; la main de justice ne remonte pas bien haut, puis elle est toujours fixée au bout d'une verge. La prestation du serment se fait en étendant la main sur un objet sacré. Quoique les mains représentées sur notre vieille tapisserie ne soient pas placées horizontalement, il y a un fait rapporté dans l'histoire de saint Vincent qui nous paraît avoir donné occasion de broder ce sujet sur la couverture de la châsse de ce saint ou sur celle de saint Landry, pour rappeler le souvenir d'un serment qui avait été sur le point d'être prêté faussement sur les reliques de saint Vincent. Un moine de l'abbaye d'Hautmont écrivit la vie de saint Vincent au XIIe siècle et y ajouta le récit de dix miracles opérés par les mérites du saint. Ghesquières, dans ses *Acta Sanctorum Belgii*, ne jugea pas convenable de donner le texte de cette histoire, parce que son auteur manquait de critique, mais il en donne l'analyse, ainsi que celle des miracles.

Nous croyons que l'artiste, qui a dessiné le carton de notre broderie, a eu en vue de rappeler le sixième de ces miracles.

Voici ce qu'en rapporte Ghesquières :

« Un habitant de Soignies s'était depuis longtemps consacré au service de saint Vincent, et comme il appartenait avec sa femme et ses enfants à l'église, il se croyait en grande sûreté(1). Toutefois, une inimitié ayant mis ses jours

(1) C'est ce qu'on appelait *sainteur* ou *saintier*. Voici l'explication qu'en donne le dictionnaire roman, celtique et tudesque par un religieux de la congrégation de Saint-Vannes. — Bouillon, 1777. — Saintier ou Sainteur, serf d'église, homme libre, qui s'est fait serviteur d'un saint, oblat dévoué au service d'une église. Ceux qui se

en danger, il se vit obligé d'émigrer, avec tous les siens, en Flandre, où il fixa sa résidence sur les terres d'une seigneurie. Comme son séjour fut assez long, le seigneur, contre toute justice, priva le malheureux étranger de sa liberté, en le réduisant en servitude. Cependant le serf de saint Vincent ayant appris que ses ennemis avaient cessé de vivre, fit savoir au prévôt de l'église de Soignies la triste position que lui avait faite le chevalier flamand. Le prévôt, après avoir fait sans succès des remontrances à l'oppresseur, déféra toute cette affaire à Bauduin comte de Flandre, qui ordonna la mise en liberté de toute la famille appartenant à l'église de Soignies. Le chevalier refusa d'obéir à cette injonction et il prétendit que cette famille lui appartenait pour l'avoir héritée de ses ancêtres. Le comte l'obligea alors d'aller à Soignies et d'y faire serment de la vérité de ce qu'il affirmait.

» Au jour fixé pour la prestation du serment, le chevalier parut s'avancer avec assurance, mais lorsque, sur le point de prononcer la formule solennelle, déjà il étendait la main sur les reliques de saint Vincent, la main et le bras se desséchèrent et il demeura en cet état jusqu'à ce que, reconnaissant le châtiment divin, il fit l'aveu de sa faute. »

Ne peut-on pas regarder comme très-probable que les mains dont nous cherchons la signification auraient été placées sur la tapisserie pour rappeler le prodige de la punition du chevalier parjure? En ce cas, la broderie confirmerait le texte du chroniqueur et cet accord prouverait

---

faisaient serfs de saints ou de saintes, patrons de quelque église, se passaient la corde des cloches au cou et mettaient, en signe de leur engagement, quelques deniers de chevage ou de tribut sur leurs têtes ou sur l'autel. *Sanctuarius homo*. Ces sainteurs ne devenaient points serfs mainmortables ni hommes de corps.

que le fait dont il s'agit était communément admis comme vrai au XIIe siècle.

La délivrance du serf de l'église de Soignies et la confection de notre tapis doivent avoir une date assez rapprochée. Si nous tenons compte de la circonstance que le prévôt du chapitre de Soignies recourt avec confiance au comte Bauduin, que celui-ci accueille la demande qui lui est faite et qu'il oblige un de ses chevaliers à se rendre dans le Hainaut, en l'église de Soignies, nous pouvons en inférer, sans témérité, qu'il est question ici de Bauduin de Mons qui, de 1067 à 1071, réunit sous sa domination les deux comtés de Flandre et de Hainaut. D'un autre côté, la broderie, les costumes surtout des personnages, portent le cachet du XIe siècle et du commencement du XIIe. Il ne faut que comparer ces costumes avec ceux qu'on voit sur les tapisseries de Bayeux pour s'en convaincre. Les deux dessins qu'offre le tissu du galon auquel tient la frange du bas sont de la même époque ; l'un des deux a été souvent reproduit au XIIe siècle. Nous donnons le dessin de ces deux tissus de la grandeur de leur exécution.

C'est la certitude de la haute ancienneté de la draperie trouvée dans la châsse de saint Landry, qui nous a déterminé à en faire l'objet d'une étude particulière. Nous tenons peu à toutes les conjectures auxquelles nous nous sommes livré pour donner l'explication de ce qui est représenté, mais nous avons cru qu'un morceau de broderie belge, de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, méritait d'être signalé aux savants qui s'occupent de l'histoire de l'art dans notre pays.

Le Chanoine Voisin.

SÉANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 1867.

M. le comte de Nédonchel occupe le fauteuil.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance du mois d'août est communiqué à l'assemblée qui en adopte la rédaction.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la Bibliographie de Belgique, année 1867, 2e livraison.

— *Mémoires sur la Société libre d'émulation de Liége*, nouvelle série, t. III.

— *Revue catholique*, neuvième série, année 1867, 7e livraison.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, 18e année, t. XX, n° 10. Octobre 1866, 19e année, t. XI. Mai et juin 1867.

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 36e année, 2e série, t. 23, nos 5, 6 et 7.

— *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1867, 33e année.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1867, nos 1 et 2.

— *Annales de la Société historique, archéologique et litté-*

raire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandres, t. III, 3e et 4e livraisons, 1867.

— *Bulletin du Comité flamand de France*, tome IV, n° 6. Avril, mai et juin 1867.

— *Revue catholique*, année 1867, 8e livraison. Août 1867.

— *Journal historique et littéraire*, t. XXXIII, liv. 10, t. XXXIV, liv. 3 et 5.

— *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXII, 2e série, t. II, 4e livraison.

— *Peu sur tout. Beaucoup sur rien.* Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 71e livraison. Août 1867.

— *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, 2e et 3e bulletins. Octobre-décembre 1866. Janvier-Mai 1867.

(V. p. 93, une notice sur Péruwelz, par M. L.-A.-J. Petit.)

— *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, IIe série, tome X, IIIe série, tome premier.

—

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante adressée à la Société par monseigneur le vicaire-général Voisin.

Messieurs,

« Devant m'absenter pour aller au congrès de Malines, je ne pourrai pas assister à votre séance du cinq de ce mois et je viens vous faire par écrit une proposition que mon absence m'empêchera de vous faire verbalement. La troisième partie du rapport de Gilbert de Choyseul sur l'état du diocèse de Tournai, en 1676, paraîtra dans le

troisième fascicule des *Analectes de Louvain*, vers le 10 de ce mois. Comme vous avez décidé que la notice introductive qui précède ce rapport, ainsi que le sommaire de chacune des trois parties seront reproduits dans nos bulletins, je vous propose de les placer à la suite du procès-verbal de votre séance, en y ajoutant :

1° Une note sur la religieuse carmélite dont il est question dans le rapport ; 2° une petite notice biographique sur Choyseul faite par son secrétaire Deschamps, qui, de Comminges, le suivit à Tournai ; 3° une semblable notice plus étendue dont l'auteur est inconnu, envoyée en 1691 à une nièce du prélat, qui était abbesse du Sauvoir près de Laon ; et 4° une appréciation de la conduite qu'a tenue Choyseul lorsqu'a paru l'ouvrage intitulé : *Monita salutaria B. V. M. ad cultores suos indiscretos.*

Je proposerai ultérieurement de publier la liste des ouvrages tant imprimés que manuscrits de Choyseul, que nous a laissée le chanoine Waucquier et une notice sur De Faure Carignan, officier protestant converti par Choyseul et que celui-ci fit chanoine de la cathédrale et président du séminaire de Tournai.

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

C.-J. Voisin.

Les diverses propositions de l'honorable membre sont accueillies avec empressement par l'assemblée.

—

M. le comte de Nédonchel annonce qu'il s'occupe de la brochure de M. Châlon sur les méreaux de Tournai et qu'il en rendra compte à la prochaine séance.

—

M. Jules Wacquez communique la pièce de vers suivante :

DIEU ET PATRIE.

—

Quand j'ai quitté les lieux qui m'ont vu naître,
Où jeune enfant, sans soucis, sans douleur,
Libre et joyeux, je n'avais d'autre maître
Qu'un tendre père ami de mon bonheur;
Lorsqu'en pleurant j'ai quitté ma chaumière
Pour embrasser le service du roi,
Je t'ai promis d'être sage, ô ma mère,
Je l'ai promis, je garderai ma foi.

—

Quand sur ton sein rempli d'amères larmes,
Tu me pressais en me disant adieu,
Je te disais : apaise tes alarmes,
Sur ton enfant veillera le bon Dieu !
Et le Seigneur exauçant ma prière
A mis du ciel un ange près de moi.
Je t'ai promis d'aimer Dieu, bonne mère,
Je l'ai promis et garderai ma foi.

—

Toujours docile à la voix qui commande,
Obéissant sans murmure et sans bruit,
Je n'eus jamais peine ni réprimande,
Toujours, partout, mon ange me conduit.
Un seul regret vient mouiller ma paupière,
Hélas ! ici tu n'es plus près de moi !
Et bien souvent je pense à toi, ma mère,
Je l'ai promis, je garderai ma foi.

—

Pour conserver mes foyers, ma patrie,
De mon pays pour défendre l'honneur,
Sans hésiter je donnerai ma vie,
Tout soldat belge a du sang et du cœur.

Mais en chrétien, en brave militaire,
Je servirai mon Dieu comme mon roi.
Je l'ai promis en te quittant, ma mère,
Je l'ai promis et garderai ma foi.

—

La séance est levée.

Rapport adressé au Souverain Pontife Innocent XI par Gilbert de Choyseul, évêque de Tournai, sur l'état de son diocèse en 1678.

—

Parmi les documents qui peuvent servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, on peut certainement mettre les comptes rendus au Saint-Siége, par les évêques, de l'état respectif de leurs diocèses. Outre le cachet d'authenticité qu'ils présentent, on y trouve des détails nombreux, souvent fort curieux, qu'on chercherait vainement ailleurs. Ces rapports empruntent encore de l'intérêt aux circonstances dans lesquelles ils ont été faits.

Nous publions aujourd'hui le rapport adressé au Pape Innocent XI, par l'évêque Gilbert de Choyseul, le 24 avril 1678, sur l'état du diocèse de Tournai.

Gilbert de Choyseul avait toute la confiance de Louis XIV, et le grand roi, en le nommant à l'évêché de Tournai, voulait, comme il le disait lui-même, placer à la tête de ses conquêtes dans les Pays-Bas, un personnage sur lequel il pût compter.

Ce prélat avait donné à Comminges, dans les Pyrénées, des preuves de son zèle apostolique, en parcourant toutes les parties de ce diocèse, qu'il administra depuis

1644 jusqu'à sa translation au siége de Tournai; mais ses rapports avec les Jansénistes l'ont beaucoup compromis.

Il est certain que Gilbert de Choyseul était un esprit fort distingué. Il avait des connaissances, il était infatigable dans l'exercice des fonctions de son ministère; sa vie était austère, et son humilité telle, qu'il ne permit jamais que ses domestiques se servissent à son égard de la qualification de Monseigneur. Il pratiquait si littéralement le précepte de l'Évangile de rendre le bien pour le mal, qu'on dut lui faire des représentations pour empêcher qu'on n'abusât de ses faveurs, en les obtenant par ce moyen.

Mais à côté de toutes ces belles qualités, et de tous les éloges dont elles ont été l'objet, nous avons des actes regrettables qu'il est impossible d'excuser. L'approbation donnée au rituel d'Alet en termes pompeux, après la condamnation qu'en avait faite la Cour de Rome, sous peine d'excommunication *latae sententiae ;* son ordonnance sur la publication faite de la bulle *Cum occasione*, du Pape Innocent X, du 31 mai 1653, dans le synode diocésain de Comminges du 9 octobre de la même année, ordonnance mise à l'index par décret du 23 avril 1654; sa lettre à Martin Steyaert condamnée de la même manière; puis et surtout, la part si compromettante qu'il prit dans la publication de l'opuscule trop célèbre contre le culte de la sainte Vierge d'Adam Widenfeldt; tout cela laisse une très-fâcheuse impression.

Nous ne voulons pas ici esquisser la vie de Gilbert de Choyseul; pour le faire il faudrait résumer l'histoire du jansénisme, et cette histoire n'est pas encore faite.

Nous possédons deux documents que nous nous proposons de publier, sur la vie intime de Choyseul. L'un a

été écrit par l'abbé Deschamps, son secrétaire, qui, de Comminges, le suivit en la même qualité à Tournai. L'autre est une vie abrégée écrite en forme de lettre et envoyée à une nièce du prélat.

Nous avons aussi réuni tous les autres documents, concernant le même évêque, que nous avons pu retrouver, au nombre desquels est une copie de la lettre qu'il adressa au doyen du chapitre, Gennaro, sur ce qui se passa dans la fameuse assemblée du clergé de France en 1682.

Gilbert de Choyseul prit solennellement possession de l'évêché de Tournai le 2 avril 1671, et il mourut à Paris le 31 décembre 1689.

C.-J. Voisin,

Vicaire-général, à Tournai.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PARTIE DU RAPPORT.

Mesures prises pour s'assurer de la capacité des confesseurs. — Les religieux des ordres mendiants refusent de s'y soumettre. — Ils recourent au roi, qui les condamne. — L'évêque recourt à Rome ; on ne lui répond pas. — Les religieux continuent de confesser et de prêcher. — Il n'approuve plus que jusqu'à révocation.

Difficultés avec le chapitre. — Tout s'arrange amicalement. — Dignités du chapitre ; on y comprend le chantre et le sous-chantre. — Pour la nomination du doyen, le cha-

pitre présente au roi trois candidats. Le roi nomme et l'évêque donne la juridiction. Les trois autres dignités sont à la nomination de l'évêque, ainsi que celle de quarante canonicats et du semi-prébendé. — Le chantre et le sous-chantre sont choisis par le chapitre et confirmés par l'évêque. L'écolâtre et l'hospitalier sont présentés par le chapitre et nommés par l'évêque. On n'admet aux canonicats que des nobles et des licenciés. Choyseul assigne à chacun sa prébende. — Douze grands-vicaires. — Trente-six chapelains de hautes-formes. — D'autres de basses-formes. Tous à la nomination du chapitre, à l'exception du chapelain de Saint-Vincent, que l'évêque nomme. Les curés et les chapelains de la ville et des paroisses suburbicaires (1). — Les boursiers du collége. Dix-huit enfants de chœur. — Un certain nombre de musiciens. — Tel est le personnel qui assiste aux offices de la cathédrale. — Environ cent cinquante personnes.

On se sert du bréviaire et du missel que le cardinal de Granvelle a fait imprimer. — On fait aussi l'office de quelques saints particuliers. — Choyseul a revu ces offices propres.

Election d'un écolâtre par le chapitre non approuvée par l'évêque. — Plainte au roi contre l'évêque qu'on accuse de dépasser les bornes de sa juridiction. — Le roi confirme l'évêque dans l'exercice de ses droits. — Usage dans le chapitre de satisfaire à la résidence en assistant à un seul des trois grands offices, approuvé par le synode de Cambrai de 1587; celui-ci approuvé par Sixte V.

---

(1) On les appelait *imbutae*, incorporées au chapitre.

Sept paroisses en ville, et deux supprimées récemment. — Les églises paroissiales peu fréquentées. — Le peuple se porte aux églises des ordres mendiants. — Deux colléges : l'un de la cathédrale, l'autre des Jésuites. On n'y enseigne que les humanités, parce qu'on ne peut enseigner la philosophie qu'à Louvain et à Douai. — Difficulté avec un père jésuite aplanie.

Les anciens prêtres. — L'hôpital Notre-Dame. — Les abbayes de Saint-Martin et de Saint-Médard. — Beaux monastères des Augustins, des Franciscains, des Récollets, des Dominicains, des Carmes-déchaussés.

Religieuses Augustines : celles qui desservent l'hôpital Notre-Dame. — L'abbaye des Prés-Porcins. Les Filles-de-Sion. Les Filles-Dieu. Sœurs-Noires.

Les béguines. Les Ursulines, leur éloge. Carmélites. Clarisses. Franciscaines attachées à l'hôpital pour recevoir les étrangers. Difficultés dans le couvent des Clarisses. Longue histoire d'une novice carmélite rejetée, puis reçue. (1)

---

(1) La religieuse dont il est ici question, est Mlle Marie-Anne Liot, de Saint-Omer, fille de Jacques Liot, qui était greffier des États d'Artois. Elle prit l'habit le 29 juillet 1674, à l'âge de 24 ans, sous le nom de sœur Marie-Anne du St-Esprit; mais dans l'assemblée capitulaire du 29 juin 1675, quoique la novice eût fait preuve d'une grande régularité et d'une grande vertu, la moitié des sœurs vocales se prononcèrent contre son admission, à cause de la faiblesse de son tempérament. On la fit alors sortir de la clôture, et elle demeura trois semaines dans le quartier des tourières, jusqu'à ce que le Père Eugène de saint Corneille, provincial de l'ordre, vint à Tournai. Il examina la novice, et ayant reconnu, avec d'autres ecclésiastiques qu'il s'adjoignit, que les motifs de son expulsion n'étaient pas fondés, il la fit rentrer dans la clôture.

Cette affaire fut déférée à une congrégation Romaine et il intervint

Hospices divers, pour les vieillards, les pauvres, les voyageurs. Léproseries, hospices pour les pèlérins, supprimés. — Biens donnés par Louis XIV à l'ordre de Saint-Lazare pour les militaires invalides. — Diverses écoles pour les filles. Autres pour les garçons, où l'on enseigne les premiers éléments du latin. — Toutes sous la surveillance de l'écolâtre.

Collége des Hibernois ou Irlandais. Les élèves suivent les cours des Jésuites et s'y distinguent.

---

une décision, en vertu de laquelle la communauté eut à délibérer de nouveau, le 4 février 1677, sur l'admission de Mlle Liot. Dans cette réunion, qui fut présidée par le Père Edouard de Sainte Marie, visiteur général de la province, la novice fut admise à l'unanimité des voix.

Le quinze avril suivant, la sœur Marie-Anne du Saint-Esprit fit une seconde fois profession et changea le voile blanc qu'elle avait porté jusqu'alors, contre un voile noir.

La sœur Marie-Anne du Saint-Esprit ne jouit pas longtemps du bonheur auquel elle avait tant aspiré, et auquel elle n'était arrivée qu'après de bien rudes épreuves. Elle mourut le jour de Noël de l'an 1679 dans les sentiments de la piété la plus édifiante. On a conservé aux Carmélites de Tournai une notice biographique sur cette bonne sœur, qui rappelle les exemples de vertu qu'elle a donnés lorsqu'elle était dans sa famille, et la régularité de sa conduite dans le monastère. Elle avait dû faire les plus grands efforts pour vaincre la répugnance naturelle qu'elle éprouvait d'user des aliments prescrits par la règle, et cette difficulté avait peut-être été la cause principale de l'opposition de la moitié des sœurs à sa première réception. Son esprit d'oraison, son obéissance, son humilité et surtout sa charité envers ses compagnes, la faisaient estimer et aimer de toute la communauté. On remarqua particulièrement qu'elle ne témoigna jamais la moindre froideur envers les sœurs qui avaient voté contre son admission; elle était persuadée qu'elles n'avaient fait en cela qu'obéir à leur conscience.

Évêché, restauré, orné, agrandi.

Établissements au-delà de l'Escaut sur le diocèse de Cambrai.

Noviciat des Jésuites, Croisiers, Capucins, Hôpital-Marvis, Sœurs-Grises, Célestines, etc.

A Chercq, belle Chartreuse, avec dix-huit religieux.

—

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

—

VILLE DE LILLE.

Il la compare avec Tournai, qui a des titres de supériorité incontestables; mais depuis un siècle et demi, Lille est devenu une ville de premier ordre.

Collégiale de Saint-Pierre. Il y a un prévôt, un doyen, un chantre, un trésorier, un écolâtre, quarante chanoines, cinquante-quatre chapelains et, en outre, des vicaires, des musiciens et des enfants de chœur.

Le prévôt est nommé par le roi, et le doyen par le chapitre. Les autres dignitaires et les chanoines sont nommés, pendant huit mois par le Pape, et pendant quatre mois par le prévôt. — Notre-Dame de la *Treille*. — L'exemption du chapitre repose sur une bulle dont on pourrait contester la validité, mais il se contente de signaler le fait à Sa Sainteté, sans le discuter. — Ses bons rapports avec le chapitre. — Hommes distingués qui en font partie. — Visite faite *salvo jure exemptionis*. — L'évêque de Tournai, quoique chanoine, n'a pas de stalle au chœur. — Ce qui est accordé aux évêques de Bruges, de Boulogne et d'Ypres.

Sept paroisses, fort nombreuses; — clergé modèle; — belles églises; — on y chante les heures canoniales.

Visite des églises. — Gallicanisme des fabriciens et du magistrat. — Six hôpitaux desservis par des Augustines. — L'hôpital *Comtesse* se prétend exempt. Combien cette prétention est ridicule. — Il la soumet au jugement du Souverain Pontife.

Brigittines, Capucines, Célestines toutes cloîtrées, Sœurs-Noires pour le soin des malades et repenties; soumises à l'évêque. — Ses craintes au sujet des dernières.

Béguines, Carmélites, Sœurs-Grises, Clarisses-Urbanistes, Pauvres-Claires, Colettines, Annonciades, couvents de l'Abiette et des Filles de la Mère de Dieu. — Histoire de quatre dames de Berlaimont, de Bruxelles, qui étaient venues se fixer à Lille.

Petite pointe contre les ordres mendiants. — Dominicains, Augustins, Récollets, Carmes-Chaussés et Déchaussés, Capucins, Minimes; tous largement et agréablement logés; — magnifique collége des Jésuites. — Éloge des frères lais du tiers-ordre de Saint-François.

Séminaire des Irlandais. — Contestation.

Il a les mêmes plaintes à faire des religieux mendiants à Lille qu'à Tournai.

Autres petites fondations. — Quelques-unes n'ayant plus d'objet ont été réunies à l'ordre de Saint-Lazare.

Ecole pour les filles et pour les garçons.

Près de Lille les moines de Fives et l'abbaye de Marquette.

COURTRAI.

Chapitre de Notre-Dame. — Treize chanoines, un doyen et deux offices: la chantrerie et l'écolâtrie. — Vingt

chapelains. — De plus, des musiciens et des enfants de chœur. — Comment et à qui se confèrent les prébendes. — Pertes essuyées.

Une seule église, desservie par deux curés. — Les Jésuites, les Récollets, les Capucins, et quelques Dominicains leur viennent en aide. — Prévôté de Bénédictins.

Augustines, qui desservent un hôpital et un hospice. — Capucines, Carmélites, Filles de Sion.— Cisterciennes de Notre-Dame de Groningue et de Wevelghem, dépendantes de Clairvaux.

Sérieuse difficulté entre un des deux curés et les Jésuites.

Doctrine de Choyseul sur l'attrition. — Il parvient à faire cesser la division.

Sa correspondance avec le recteur des Jésuites. — Il en soumet les pièces au Pape.

HAERLEBEKE, COMMINES, SECLIN.

Chacune de ces villes a une collégiale, soumise à l'évêque.

A *Haerlebeke*, treize chanoines, un prévôt et un doyen. — Les prébendes à la collation de Rome huit mois, et à celle du prévôt quatre mois. — Une prébende est unie à la prévôté et une autre à l'évêché. — Reste donc onze prébendes. — Douze chapelains. — Un hospice desservi par des Augustines.

A *Commines*, sept chanoines, dont un est doyen. — L'évêque remplit les fonctions de prévôt et confère le décanat et les canonicats. — Hospice où sont des Augustines. — Sœurs-Grises.

A *Seclin*, dix-neuf canonicats. — Dignitaires : prévôt, doyen, écolâtre et chantre. — Pour les nominations,

Rome a huit mois, et le prévôt quatre. — Celui-ci est nommé par le roi.

Le décanat et deux prébendes sont à la nomination du chapitre. L'évêque a une prébende. Reliques de saint Piat.

Dans les trois collégiales, le curé a sa stalle au chœur.

Les hôpitaux de Seclin et de Thieumoulin, établis par l'hôpital *Comtesse*, prétendent au même régime d'exemption.

Tourcoing, ville de douze cents âmes. — Franciscaines du tiers-ordre, et Récollets.

Communautés d'*Orchies*, d'*Iseghem*.

A *Roubaix* et à *Wervicq*, hospices desservis par des Augustines. — A *Wervicq*, Sœurs-grises.

A *Lannoy*, Croisiers et Franciscaines; celles-ci très-pauvres.

A *Menin*, Capucins; à l'hôpital, Augustines.

Grandes abbayes de *Saint-Amand*, de *Cisoing*, de *Phalempin*, de *Loos*.

A *Saint-Amand*, Bénédictins. — Tristes discussions dans cette abbaye. — Son temporel en a beaucoup souffert. — Le calme y est rétabli. — Renseignements sur deux religieux sortis.

A *Cisoing* et à *Phalempin*, des chanoines réguliers sont gouvernés par des abbés.

Phalempin est soumis à son évêque. — *Cysoing* prétend ne reconnaître que l'évêque de Cambrai. — Cette prétention n'est pas fondée.

Belle abbaye de *Loos*, soumise à celle de Clairvaux. Les religieux sont édifiants.

PAROISSES RURALES.

Le diocèse est partagé en sept décanats, qui comptent ensemble deux cents paroisses, la plupart populeuses.

Il a confirmé 200,000 personnes, sa pratique de confirmer les jeunes enfants. — Il la justifie.

Fautes les plus ordinaires et besoins du peuple, des religieuses et des religieux.

Obligation imposée au clergé de prêcher.

Mesures prises pour empêcher les désordres dans les cabarets. — Travail du dimanche. — Suppression de fêtes proposée. — Mieux vaudrait célébrer les fêtes des dédicaces partout le même jour. — Différence de discipline à Tournai et Cambrai. — Dots pour entrer en religion. — Abus à réformer. — Il y travaille, mais il ne peut rien dans les maisons exemptes. — Pécule des religieuses. — Abus.

Clôture qui n'existe pas ou qui est mal observée. — Inconvénients. — L'abbesse de Marquette prise par les Espagnols et retenue à Ypres.

Pécule chez les religieux. — Conséquences des exemptions.

Longue exposition des abus dans la résignation des bénéfices. — Il demande que le Pape y remédie, et il lui suggère une mesure. — Ministère paroissial. — Cures conférées au concours. — Éloge du clergé. — Conduite à tenir envers ceux qui s'oublient. — Il consulte le Pape à ce sujet.

Ses efforts pour faire éviter les excès et pour faire porter l'habit ecclésiastique.

Erection d'un séminaire. — Comment on y forme les jeunes aspirants au sacerdoce.

—

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

—

Choyseul consacre la troisième partie de son rapport à se justifier de l'accusation de Jansénisme, dont il ne dissimule pas être l'objet. Il espère qu'après avoir entendu ses explications, le Saint-Père sera détrompé.

Au commencement, dit-il, on n'appelait Jansénistes que ceux qui se déclaraient partisans de Jansénius, ou qui soutenaient, ou du moins paraissaient soutenir, les cinq propositions condamnées; mais maintenant il suffit de défendre les principes de morale et de discipline fondés sur l'Évangile et le droit ecclésiastique, pour être suspecté de Jansénisme. Quant à sa doctrine sur la grâce, il espère prouver clairement son orthodoxie; mais quant à la morale et à la discipline, il serait heureux d'avoir donné lieu aux accusations de ses adversaires.

Après avoir déclaré qu'il se soumet entièrement aux décisions du Pape, il assure avec serment n'avoir jamais pris la défense du Jansénisme.

Il avoue avoir soutenu que la condamnation des cinq propositions n'impliquait pas celle de saint Augustin et de saint Thomas; ce qui lui a valu la haine des Molinistes.

Par commission du Roi, il entendit Ferrière, Lalanne et Girard; et il croyait, qu'après les explications données

de part et d'autre, on n'accuserait plus personne de Jansénisme. Il est vrai que plus tard les Molinistes voulurent forcer les Jansénistes à attester par serment que les cinq propositions étaient contenues dans l'*Augustinus*; mais ceux-ci convaincus du contraire s'y refusèrent, soutenant que si les Papes Innocent X et Alexandre VII avaient fait une déclaration en ce sens, c'est qu'on les avait trompés.

Silence respectueux; — obéissance et acquiescement extérieur; — question des définitions de faits; sa conduite pratique à cet égard.

C'est à son insu que sa lettre au Roi a été imprimée. Comme on ne l'a point critiquée, il la croit irrépréhensible; toutefois, si elle renferme quelque erreur, il la rétractera.

Il déplore, qu'après avoir tant travaillé pour faire cesser les discussions, elles recommencèrent de nouveau. Il demande au Pape d'interposer son autorité, et lui promet que toute l'église Gallicane s'y soumettra.

Parvenu, après de longues études, à résoudre les questions agitées, et voyant les parties d'accord pour ne rien dire de part ni d'autre contre les décisions portées, il s'étonne qu'on discute avec tant d'animosité une question de fait. A cette occasion, il expose le sens qu'il donne aux cinq propositions condamnées, et il explique les moyens auxquels recourent les Jansénistes pour soutenir qu'elles n'expriment pas la doctrine de leur maître. Il examine chacune des cinq propositions, et il leur donne un sens qu'il soutient être catholique. Ainsi interprétées, ces propositions sont de Jansénius. Il continue à donner des explications sur le Thomisme et le Molinisme.

Le Saint-Siége n'a pas déterminé le sens des cinq propositions. Les Jansénistes, craignant que, s'ils les expliquaient comme il vient de le faire, cette explication courrait risque d'être condamnée, préfèrent soutenir qu'elles ne se trouvent pas dans l'*Augustinus*, sous-entendant en tant qu'on leur donne un sens hérétique. Il est évident qu'ils doivent faire cette restriction, car la première proposition est mot pour mot dans Jansénius.

Il fait ensuite de nouvelles considérations sur les grâces efficaces et suffisantes, sur le libre arbitre, la prédestination ; il cite saint Augustin, des textes de l'Ecriture etc ; et il insinue que la principale cause de cette discussion irritante est de vouloir pénétrer les secrets de Dieu et le sens des mystères. Il trouve qu'il y a des exagérations aussi bien du côté des Jansénistes que du côté de Molinistes.

Si le Saint-Père adoptait la doctrine qu'il a exposée, les disciples de saint-Augustin, les Thomistes et les Jansénistes, conserveraient leur opinion sur la grâce efficace par elle-même, les Molinistes n'auraient plus à se plaindre qu'on nie le libre arbitre, et l'on saurait en quel sens sont condamnées les cinq propositions.

S'il rendait publique sa manière de penser, il serait combattu tout à la fois par les Jansénistes et par les Molinistes ; aussi s'en est-il bien gardé. Mais il croit devoir parler ouvertement en s'adressant au chef de l'Église.

Si le reproche de Jansénisme n'avait pour objet que la doctrine sur la grâce, ce qu'il a dit suffirait bien pour sa complète justification ; mais comme Jansénius pratiquait la vertu d'une manière conforme à l'Évangile, et que ceux qui se disent les disciples de saint Augustin, et

qu'on appelle Jansénistes, ont une vie réglée et mettent au jour d'excellents ouvrages de morale pour s'opposer au laxisme et au probabilisme, n'eussent-ils jamais parlé de la doctrine de Jansénius, on leur donne le nom de Jansénistes, nom qu'on a su rendre synonyme d'hérétique, d'impie, de séditieux, etc.

Les prétextes pour accuser de Jansénisme sont nombreux : il n'en finirait pas s'il voulait les énumérer tous. Il ne signalera que les principaux.

Les laxistes ne peuvent souffrir qu'on soutienne la nécessité de l'amour de Dieu. Ils prêchent partout que l'ignorance du droit naturel excuse de tout péché ; ils trouvent mille moyens pour pallier la simonie et l'usure; ils relèguent à peine parmi les conseils évangéliques le pardon des injures, et ils tolèrent les occasions prochaines.

Les probabilistes enseignent qu'il suffit de s'appuyer sur l'opinion d'un seul auteur pour former sa conscience, que les hérétiques qui sont dans la bonne foi peuvent se sauver, etc., quoique ces principes aient été condamnés par des évêques et même par le Saint-Siége ; on appelle Jansénistes ceux qui les combattent. Si un évêque élève la voix contre les comédies, les danses lascives, les cabarets, s'il défend aux clercs de porter des habits séculiers, de prendre part à des chasses bruyantes, c'est un Janséniste.

Si en défendant le culte de la sainte Vierge et des saints contre les hérétiques, on veut cependant combattre les abus auxquels il donne occasion, en défendant de les regarder comme des rédempteurs et des médiateurs en première ligne, on vous appelle Janséniste. Quoi de

plus dangereux que de conserver les apparences de la piété, et de ne pas pratiquer la vertu ?

Il ne se contentera pas d'éloigner de lui tout soupçon de Jansénisme spéculatif; il veut aussi qu'aucun soupçon ne plane sur sa pratique, et il l'expose.

Il soutient que l'amour de Dieu est nécessaire au pénitent; on peut soutenir l'opinion contraire; mais dans l'incertitude de savoir de quel côté est la vérité, il prend le parti le plus sûr.

Pour ce qui est de l'ignorance du droit naturel, il s'en rapporte à ce qu'il a dit dans la lettre qu'il a écrite au recteur des Jésuites de Courtrai, qui est connue de Sa Sainteté. Il a déjà parlé de la simonie.

En ce qui concerne l'usure, il s'est expliqué dans un écrit qui a été approuvé par le père Pierre Bolle, Jésuite. Il soutient que l'usure est défendue de droit divin : il entre à ce sujet dans quelques explications.

L'obligation de pardonner à ses ennemis est clairement imposée par l'Évangile; et il ordonne aux confesseurs de refuser l'absolution aux vindicatifs. Il soutient qu'il faut refuser l'absolution, non-seulement à ceux qui sont dans l'occasion prochaine, mais qu'il faut traiter de la même manière ceux qui ne restituent pas le bien mal acquis, ceux qui ignorent les mystères essentiels de la foi, et ceux qui vivent dans l'habitude du péché sans faire d'efforts pour se corriger. Il explique ensuite ses principes en cette matière en cinq paragraphes, et il indique trois règles à suivre à l'égard de récidivistes : règles qu'il dit avoir été celles de saint Charles Borromée.

Si sa pratique est trop sévère, il la modifiera si le Pape l'exige ; mais il croit plutôt être trop facile, quand il compare la discipline de la primitive Eglise avec ce qui se fait actuellement.

Il discute ensuite la doctrine des probabilistes, et il s'efforce de prouver combien elle est pernicieuse. Il attaque avec autant d'adresse que de vigueur leur principe de la probabilité extrinsèque, et il soutient que l'opinion de plusieurs auteurs, fussent-ils des docteurs de grand nom, ne peut dispenser de se conformer à l'Écriture, aux canons etc. Il nie la possibilité de se former la conscience en pareil cas. Il s'en rapporte encore à ce qu'il a dit sur cette question dans sa lettre au recteur des Jésuites de Courtrai.

Il appuie sa critique d'un exemple. Il cite une thèse qui avait été, ou devait être soutenue par un Récollet de Lille. Il en démontre la fausseté, et cependant on lui a montré deux ouvrages de religieux Franciscains qui ont soutenu la même opinion. Qu'on juge de sa douleur, en le voyant obligé de réprimer de tels excès.

Il arrive enfin aux accusations qu'on a faites contre lui, à l'occasion du concours qu'il a prêté pour la publication des *Monita salutaria B. Virginis ad cultores suos indiscretos*. Cet opuscule, écrit en latin, fut traduit en français par un prêtre honnête et pieux qui lui demanda la permission de faire imprimer sa traduction. Après avoir fait lire par des théologiens, et avoir lu lui-même cet ouvrage, n'y ayant rien trouvé que de bien écrit et de propre à combattre les superstitions, de même qu'à justifier les pratiques de l'Eglise contre les calomnies des hérétiques, il en a permis l'impression.

Cette publication excita de la part de ceux qui confondent

la superstition avec la religion, des réclamations comme si la religion était en péril. Il fit alors une lettre particulière dans laquelle il établit en quoi devait consister le culte de la sainte Vierge, et il envoya cette lettre, assez longue, au cardinal Bona et à plusieurs évêques. Il en fit ensuite une traduction latine.

Dans l'entretemps, Clément X défendit la lecture des *Monita*, sans toutefois infliger au libelle aucune note flétrissante. — Défense qu'il a faite à l'imprimeur de la lettre pastorale en latin, d'y joindre le texte des *Monita*. — Sa lettre pastorale approuvée par le cardinal Bona et des évêques doctes et pieux. On a cherché à la faire condamner, mais la sacrée Congrégation, trop éclairée pour se laisser circonvenir, en a fait l'éloge. (1)

Il revient sur l'affaire des Récollets de Lille. Le provincial lui a répondu qu'il ne pourrait, sans scandale, empêcher la défense de la thèse dont il a été question.

On lui a apporté en outre un livret de thèses parmi lesquelles figure cette proposition : *La fréquente confession et communion, et le culte de la sainte Vierge sont des signes de prédestination, même pour ceux qui vivent d'une manière mondaine.* Il crie à cette occasion au scandale et à l'impiété. — Cette thèse est imprimée; elle devait être soutenue par les Récollets de Namur; mais l'évêque s'y étant opposé, on la fit soutenir à Liége.

---

(1) Croirait-on qu'au moment où Choyseul formulait ainsi son jugement sur les *Monita*, ce libelle avait déjà été jugé quatre fois par la cour de Rome ? Il fut condamné le 16 juin 1674 et le 17 novembre suivant par l'inquisition romaine; Le Saint-Office le condamna à son tour en 1675 avec censures qualifiées; enfin un décret de l'*Index*, du 22 juin 1676, lui infligea une nouvelle flétrissure.

Pour prouver au Saint Père combien on se passionne pour soutenir des erreurs, il lui envoie la lettre du provincial des Récollets. On y fait valoir de faibles raisons, mais on cite nombre de graves auteurs; Sa Sainteté y verra une preuve des dangers et du mal qui résultent de la multiplication des ouvrages théologiques ou plutôt de fausse théologie. Ces livres deviennent si nombreux, que les censeurs n'ont plus le temps de les lire ; et le désir de discuter des thèses nouvelles, fait soutenir les choses les plus monstrueuses, dès qu'on sait les appuyer de quelques raisons vraisemblables. Ces livres une fois imprimés servent de point d'appui aux probabilistes, et les erreurs deviennent des vérités. Il est bien à désirer que l'autorité du Saint-Père remédie à cet état de choses. Il faudrait pour cela interdire la lecture d'un grand nombre d'ouvrages ; car, si on excepte les œuvres des saints, il est bien peu d'auteurs qui soient exempts d'erreurs et qui ne favorisent pas le laxisme ; tant est grande la force de l'exemple !

Il finit en protestant de sa soumission au chef de l'Église, et en promettant de regarder comme dictés par l'Esprit-Saint les jugements qui seront portés sur tout ce qu'il lui a exposé. Comme son rapport contient des points qui intéressent non-seulement son diocèse, mais toute l'Église, il supplie le Pape de lui répondre. Son rapport ne renferme rien de superflu. Il l'a commencé avant la Noël, mais ses fonctions épiscopales ne lui ont permis de le terminer que le deuxième dimanche après Pâques. — Allusion tirée de l'Évangile du bon Pasteur dont il fait une application au Pape.

Enfin il réclame l'indulgence du Souverain Pontife, pour tout ce qu'il pourrait remarquer de défectueux dans le

rapport, écrit par parties, dans des temps différents, et aussi sous des impressions qui ont pu lui laisser échapper des expressions trop vives, ou qu'on pourrait taxer d'imprudence ou de témérité. Il révoque tout ce que le Pape n'approuvera pas.

MÉMOIRES DE QUELQUES PARTICULARITÉS QUI PEUVENT SERVIR AU PANÉGYRIQUE DE FEU Mgr. DE TOURNAY. (1)

La maison de Choyseul est une des plus anciennes et des plus illustres de France ; et notre histoire en fait mention dès l'onzième siècle. On trouve dans le XIIe qu'un Renauld de Choyseul épousa une princesse de la maison de France, arrière-petite fille de Louis-le-Gros. Elle a toujours produit de temps en temps de grands hommes, mais surtout dans la fin du siècle passé et dans celui-ci. Le maréchal de Praslain, oncle paternel de feu Mgr de Tournay, rendit de grands services à Henri IV et au feu Roi. Roger, marquis de Praslain son fils, homme d'un mérite extraordinaire, fut tué à la bataille de Sedan, commandant la cavalerie dans l'armée du Roi. M. le maréchal du Plessy, frère aîné de feu mondit Seigneur de Tournay, a longtemps commandé les armées. Il a gagné la fameuse

(1) Waucquiez met en tête de cette note ce qui suit : Mémoire touchant la vie de feu M. de Choyseul, évêque de Tournai, dressé par M. Deschamps chanoine de Tournay, qui avait été secrétaire de feu M. De Choyseul, du temps qu'il était évêque de Comminges.

bataille de Rethel, qu'on peut dire qui sauva l'État. Il y perdit son fils aîné. Il avait perdu auparavant son second fils à celle du Francheron en Italie, qu'il gagna aussi. Le troisième fut tué au siége d'Arnhem en Hollande. Le fils de celui-ci fut tué au siége de Luxembourg en 1684, Un frère de feu mondit Seigneur avait été tué à un siége en Italie, étant lieutenant colonel de la cavalerie légère de France. Ainsi, dans l'espace de quarante-deux ans, mondit Seigneur a eu de tués au service du Roi, un frère, trois neveux, un petit-neveu, et un cousin germain, tous du nom de Choyseul.

On remarque que cette famille a toujours été inviolablement fidèle à nos Rois et à l'État. Dans les troubles de la minorité du Roi, pendant que la plupart des princes et grands seigneurs du royaume s'écartaient de leur devoir, M. le maréchal du Plessy non-seulement y est demeuré toujours inébranlable, mais même a toujours agi très-fortement, très-prudemment, et très-utilement pour le maintien de l'autorité royale. Feu mondit Seigneur a aussi toujours été dans les mêmes sentiments de zèle et de fidélité, et en a donné des marques dans les occasions; entr'autres à la révolte de Bordeaux en 1650, lorsqu'il entra dans la ville pour tâcher de la faire rentrer dans son devoir, où il s'en fallut peu qu'il ne fût égorgé par les séditieux. Il a aussi rendu de bons services au Roi dans les états de Languedoc, et en même temps a toujours agi avec beaucoup de zèle pour les intérêts des provinces, principalement dans les députations desdits États à la cour. Aussi cette illustre assemblée, composée de vingt-deux évêques, de vingt-deux anciens barons de la Province et de soixante députés des principales villes, avait une telle considération pour sa capacité, sa probité, et son zèle pour le bien public, que celui qui écrit ce mémoire l'a vu, étant en ce

pays-là, député à la cour par cette compagnie unanimement, sans qu'il eût sollicité ni demandé cette députation : ce qui est fort extraordinaire. Il avait été l'année d'auparavant désigné par lesdits Etats pour une semblable députation ; mais un de ses confrères qui la demandait, l'ayant conjuré de la lui céder, il le fit avec un désintéressement extraordinaire, et sollicita lui-même pour son confrère.

A l'égard de la science de feu Monseigneur l'Evêque de Tournay, une des marques de la réputation où elle était, fut le choix que le Roi fit de lui, en 1663, pour tâcher d'accorder les différends qui étaient entre les théologiens de France sur la grâce, à l'occasion du livre du Jansénius ; à quoi il travailla pendant environ neuf mois. Outre la profonde connaissance qu'il avait de la théologie et de l'histoire ecclésiastique, il savait aussi à fond les belles-lettres.

Pour ce qui est de sa conduite pastorale dans le diocèse de Comminges, il avait érigé dans cet évêché un séminaire d'ordinands, ayant même cédé pour cet effet une des maisons épiscopales.

Il faisait les visites de son diocèse fort régulièrement, même dans les lieux les plus affreux et les plus escarpés dans les Pyrénées. Une année que son diocèse fut affligé de la peste, bien loin de le quitter, il fit en sorte, par son exemple et ses exhortations, que les diocésains ne manquassent point des secours spirituels ni temporels.

Une année de famine, il a nourri les pauvres de son diocèse de Comminges, en très-grand nombre, tant qu'elle a duré. Il a souvent accommodé des différends, et même des querelles sanglantes en ce pays-là. Entr'autres, celui qui écrit ce mémoire lui a vu empêcher par son entremise les suites d'une querelle, où presque toute la noblesse de ce canton-là était prête à s'entrecouper la gorge ; y ayant deux espèces de petites armées, cavalerie et infanterie, chacune de plus

de trois cents hommes, prêtes à se choquer. Il était extraordinairement respecté de tout le monde en ce pays-là, et surtout de la noblesse.

Quant à sa translation à l'évêché de Tournay, bien loin de l'avoir demandée ni sollicitée, il eut beaucoup de peine à s'y résoudre, et il fallut lui faire une espèce de violence pour l'y déterminer. Le Roi, pour l'y résoudre, lui dit en propres termes : *j'ai besoin d'un homme comme vous pour mettre à la tête de mes conquêtes* : à quoi il ne put résister.

MÉMOIRE TOUCHANT LA VIE DE FEU M. DE CHOYSEUL, ÉVÊQUE DE TOURNAY, ENVOYÉ A MADAME L'ABBESSE DU SAUVOIR, SA NIÈCE.

Voici, Madame, ce que j'ai cru devoir joindre au mémoire que j'ai prié M. Deschamps de dresser, et que je vous envoie.

J'ai été moi-même témoin de la plus grande partie de tout ceci, pendant les onze dernières années de la vie de feu Mgr l'Evêque de Tournay, que j'ai eu l'honneur d'être attaché à lui d'une manière très-particulière, et de l'accompagner presque toujours. (1) Je ne lui a pas vu faire des actions d'un grand éclat, car il les évitait par humilité fort soigneusement; mais j'ai remarqué dans sa conduite une infinité de choses particulières et secrètes, qui sont autant

(1) Comme ces onze années correspondent au temps qu'a passé à Tournai De Faure Carignan avec Choyseul, on peut inférer de ce passage que ce chanoine est l'auteur de cette notice.

d'indices d'une éminente sainteté, pour quiconque connaît les voies de Dieu.

Il avait accoutumé de dire à ses amis, qu'il ne pouvait souffrir la distinction ni d'avoir ou de faire rien de particulier, qui pût faire parler de lui. Et il m'a fait l'honneur de dire à moi-même, plus d'une fois, qu'il ordonnait toujours à son maître d'hôtel de faire en sorte qu'on ne parlât point de sa table, soit en bien ou en mal, voulant faire entendre par là, qu'il est honteux qu'on dise de la table d'un évêque qu'elle excelle en délicatesse, ou en magnificence, et qu'il n'est pas honnête non plus d'entendre dire qu'on y meurt de faim.

Il défendait à tous ses domestiques, jusqu'à ses laquais mêmes, de l'appeler Monseigneur; et quand, en mon particulier, il m'arrivait de le nommer ainsi, il me répondait souvent, en riant, et avec une douceur charmante : *Monseigneur vous-même.* Il avait encore plus d'aversion du terme de *grandeur.* Il disait qu'il n'y en avait point qui convînt moins que celui-là à l'épiscopat : et je l'ai vu refuser de répondre à une requête que des religieuses lui présentaient par mes mains, jusqu'à ce que j'en eusse fait ôter ce mot.

Il ne pouvait souffrir que des ecclésiastiques, et surtout des prêtres, se tinssent découverts devant lui. Il ne manquait pas d'en avertir ses aumôniers, dès qu'ils entraient à son service. Quand il voyait que, sans s'en apercevoir, il avait laissé un ecclesiastique quelque temps decouvert, il en témoignait un vrai déplaisir; et quand il trouvait certains prêtres de la campagne, qui ne voulaient pas se couvrir en lui parlant, quoi qu'il pût dire pour les y obliger, il se tenait lui-même découvert, en quelque lieu que ce fût, et quelque temps qu'il fît. Il faisait même couvrir dans son carrosse ceux de ses moindres domestiques laïques qu'il y

faisait monter en allant à la campagne ; et il vivait généralement avec tous, bien plus en père qu'en maître.

S'il y avait quelque chose d'incommode pour ses domestiques, c'était son excès de bonté et d'honnêteté; car il les laissait dans la peine de deviner très-souvent ce qu'il désirait qu'ils fissent ; ne le disant point, de peur de les contraindre, et aimant beaucoup mieux souffrir de grandes incommodités, que de leur faire la moindre peine.

Quand il allait en voyage, il demandait à ses aumôniers s'ils voulaient en être ; et il ne les menait, ou ne les laissait, que suivant qu'il jugeait que cela leur ferait plus de plaisir, et c'est ce qu'on a encore vu arriver la dernière fois qu'il est parti de Tournay.

Comme il travaillait beaucoup et dormait fort peu (car il n'était ordinairement que quatre ou cinq heures au lit), pour ne pas fatiguer ses gens, il se levait souvent sans les appeler, du moins en été ; et son secrétaire me dit, il y a plusieurs années, avec indignation contre ses laquais, qu'allant de grand matin pour lui parler, il le trouvait quelquefois dans son antichambre décrottant lui-même ses souliers.

Il n'avait pas de plus grande joie que quand il trouvait occasion de faire plaisir à quelqu'un ; et il ne s'attachait à rien tant qu'à prendre garde de ne pas faire peine à personne, et particulièrement à ses domestiques ; et s'il avait remarqué que quelqu'un n'aimât pas à faire certaines choses, il ne fallait pas craindre qu'il l'obligeât à les faire deux fois. Cependant avec ces grands égards qu'il avait pour ne pas contraindre les autres, jamais homme ne s'est plus contraint que lui, ni n'a tant pris sur soi-même. Il voulait toujours qu'on le comptât pour rien. Quand, dans les visites de ses paroisses de la campagne, ses gens voulaient l'empêcher d'aller coucher dans quelque méchant

village, en lui disant qu'on n'y trouverait de quoi coucher, ni de quoi manger ; il répondait en montrant ses aumôniers : *pourvu qu'il y ait ce qui est nécessaire à ces Messieurs, il ne faut pas se mettre en peine de moi.* Il ne paraissait jamais plus gai que dans les mauvais gîtes, et lorsqu'on était le plus mal, afin d'encourager ses gens à supporter de bon cœur cette petite fatigue. Il mangeait de tout ce qu'on lui présentait, et quand on avait eu soin de lui porter du bon pain, dans les lieux où il n'y en avait que de très-mauvais, il mangeait souvent de ce dernier, et ne voulait pas souffrir que ses ecclésiastiques en mangeassent tant que l'autre durait. Enfin il ne voulait aucune distinction que pour être plus mal que les autres.

Il aimait à aller à cheval, et encore plus à pied, et s'étonnait, disait-il, de la mollesse de notre temps, auquel tout le monde ne veut aller qu'en carrosse. Dans les voyages, il faisait de si longues traites à pied que, quelquefois je ne pouvais le suivre, quoique beaucoup plus jeune que lui ; et il n'y n'avait pas un ecclésiastique de quelqu'âge qu'il fût, qui eût pu fournir à la moitié de sa fatigue et de son travail.

Il se faisait aussi un plaisir d'aller à pied dans la ville. On l'y voyait souvent à Tournay, et surtout, en allant aux prisons, où il allait fréquemment ; et particulièrement dans le temps qu'elles étaient pleines de protestants fugitifs, qu'on avait arrêtés sur la frontière, entre lesquels il y en a eu bien peu qui ne se soient convertis par ses soins, et de très-bonne foi, comme l'expérience le montre.

Il ne faisait jamais de visite de paroisse de campagne, sans y prêcher, et il en visitait ordinairement deux par jour, et quelquefois trois ou quatre quand les villages étaient petits et près les uns des autres : ce qu'il fit sans discontinuation, la première année que je vins à Tournay,

trente et un jours de suite pendant la plus grande chaleur qu'on ait peut-être jamais vue en ce pays.

La peine qu'il prenait, en donnant la confirmation, est inconcevable. La première fois qu'il conféra ce sacrement dans ce diocèse, il confirma environ cent mille âmes; et quoiqu'il l'administrât ensuite très-souvent, et qu'il ne le refusât jamais, quand on le lui demandait, ayant été quelques années sans pouvoir parcourir le diocèse, il confirma encore, en fort peu de jours, soixante et dix mille personnes. Comme il demeurait attaché depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit à cet exercice, auquel il faut qu'un évêque parle et marche sans cesse, il était quelquefois si fatigué, qu'il ne pouvait s'empêcher de dire : *je n'en puis plus, je tombe d'inanition.* Sur quoi ses aumôniers voulant crier au peuple de se retirer, et de revenir le lendemain, il leur disait : *non, non, pourquoi voulez-vous donner à ces pauvres gens la peine de venir deux fois? Il faut finir, puisque nous y sommes.* Cela est encore arrivé il n'y a qu'environ trois ans à la paroisse St-Sauveur de Lille : et un de ses aumôniers m'a assuré que ce Prélat incomparable n'avait alors dîné qu'à neuf heures du soir. Il ne m'a pas osé assurer qu'il n'eut pas pris un doigt de vin; il dit seulement qu'il ne se souvient pas de lui avoir vu rien prendre. Mais voici de quoi j'ai été moi-même témoin il y a cinq ou six ans à Lille, pendant que le séminaire y était encore.

Faisant à son ordinaire deux entretiens par jour, d'une heure chacun, pendant la retraite de huit jours, qui précède l'ordination, il arriva que le mercredi, étant à jeûn à cause des quatre-temps, comme il eut prononcé son premier discours de neuf heures jusqu'à dix, il alla à une maison de religieuses pour l'élection d'une nouvelle supérieure, où il fit encore une exhortation de près d'une heure; ce qui, avec le temps qu'il employa à recevoir les

suffrages, le retint là jusqu'à deux heures et demie. Ayant appris en sortant l'heure qu'il était, il dit qu'il n'avait pas le temps d'aller dîner, et qu'on le ramenât au séminaire, où il s'enferma dans une chambre jusqu'à trois heures, qu'il fit son dernier entretien. L'ayant fini à quatre, il se renferma avec un ecclésiastique, dont il entendit une confession générale, qui dura deux heures; et enfin à six heures, comme j'espérais pouvoir l'entretenir, il me remit au lendemain, m'avouant qu'il n'avait ni bu ni mangé de la journée; et me conta en riant, comme cela lui était arrivé; ce qui, loin de me faire rire, m'affligea beaucoup, jugeant bien qu'un homme ne pouvait pas durer longtemps à ce métier.

Il était persuadé que les évêques ne doivent pas régir leurs diocèses suivant leur esprit particulier; mais avec conseil. Il ne faisait rien d'important sans l'avis de son conseil de conscience, qu'on appelle en ce pays vicariat, et qui était composé de neuf ou dix chanoines de son église cathédrale. Son humilité était si grande, qu'il suivait toujours la plurarité des voix sans y être obligé; et il n'y a personne en ce pays qui se souvienne de l'avoir jamais vu agir autrement. Quand il était hors de Tournai, dans d'autres endroits de son diocèse, où il y avait des affaires qu'il était obligé de résoudre sur-le-champ, il consultait toujours les gens qui se trouvaient près de lui, soit les chanoines les plus intelligents des églises collégiales des lieux, soit les curés, soit les ecclésiastiques qui avaient l'honneur de l'accompagner. Il avait une joie extrême quand ceux à qui il faisait l'honneur de demander leur avis étaient de même sentiment. Quand ils étaient partagés, cela lui faisait une grande peine; et rarement se déterminait-il alors, remettant ordinairement la chose à un plus grand examen. Je me souviens même qu'un jour, m'ayant fait l'honneur de

me proposer, conjointement avec un autre ecclésiastique, une certaine affaire secrète, dont il ne voulait pas faire part à beaucoup de gens, comme je le suppliais de me dispenser de lui dire mon sentiment, lui avouant de bonne foi que je ne pouvais me déterminer là-dessus, à cause des conséquences que je prévoyais de part et d'autre; ajoutant qu'il lui suffisait que l'autre ecclésiastique fût de l'avis auquel il inclinait lui-même, qui voyait infiniment plus clair que nous; il témoigna être affligé de ce que je disais, et protesta qu'il ne pouvait se résoudre à faire la chose dont il s'agissait, si nous n'en tombions tous trois unanimement d'accord : à quoi je ne puis encore penser à l'heure présente sans une extrême confusion. Car ces sortes de choses ne seraient pas convenables à un autre, c'est à dire à un homme qui eût pu consulter des gens plus habiles que lui, ou pour le moins autant; mais elles sont dignes d'admiration en un saint Prélat, qui, par une profonde humilité, s'abaissait à consulter des gens, dont les lumières, auprès des siennes, n'étaient tout au plus que comme celles des moindres étoiles en comparaison de celles du soleil.

Il témoignait souvent une grande douleur de la manière dont les diocèses sont gouvernés à présent, disant que l'esprit de l'église n'était pas qu'un évêque gouvernât seul; ni qu'un chapitre se conduisit indépendamment de son évêque; mais qu'un évêque devait tout faire conjointement avec son chapitre, qui était son conseil naturel; et que, pour lui, il aurait été ravi de pouvoir gouverner son diocèse par l'avis du chapitre de la cathédrale, dans lequel il aurait consenti de n'avoir pas plus d'autorité qu'y en a le doyen quand il y préside. Ce discours répété plusieurs fois fut reçu par plusieurs chanoines des principaux, qui me dirent un jour que, pour faire cela, il faudrait donc que de même qu'en accordant la présidence du cha-

pitre aux évêques, on leur donnerait part à la collation de tous les bénéfices que le chapitre donne, il faudrait aussi que les évêques de Tournai renonçassent à la collation des leurs, et particulièrement à celles des canonicats de la cathédrale, qu'ils donnent tous à la réserve de deux, afin qu'il n'y en eût point qui ne se conférât en commun par l'évêque et par le chapitre à la pluralité des voix; et que, si Monseigneur voulait faire cela, il ne serait pas impossible que le chapitre n'y donnât les mains. Je rapportai, en riant, cette proposition au saint Prélat, qui me surprit en l'acceptant sur-le-champ, avec beaucoup de joie. Je le suppliai d'y bien penser, avant que de m'ordonner d'en parler. Il me répondit qu'il y avait assez pensé, mais qu'il y penserait encore (car c'est ce qu'il ne refusait jamais) et quelques jours après il me témoigna que je lui ferais un extrême plaisir, si je pouvais contribuer à faire réussir ce projet, m'assurant qu'il y donnerait les mains de tout son cœur. J'avais commencé d'en faire la proposition à des principaux du chapitre; mais il survint des choses qui obligèrent de tenir cela en suspens.

Ce désintéressement n'était pas extraordinaire en ce grand'homme, car il ne cherchait pas à remplir son chapitre de ses parents : et cela paraît assez, puisqu'il n'y en a mis qu'un seul, après avoir conféré plus de vingt autres canonicats : au contraire ayant appris dès le commencement qu'il fut en ce pays, la plainte que faisait le chapitre, de ce que, quelquefois, on avait peine à trouver des chanoines pour servir à l'autel, à cause qu'il y en avait un grand nombre qui n'étaient point dans les ordres sacrés, et dont on en voyait qui se mariaient, après avoir longtemps joui de leurs prébendes sans rendre que peu, ou point de service à l'église, pour remédier à cela il fit un décret, du consentement du chapitre, par lequel il affecta tous les

canonicats aux ordres sacrés ; partie à la prêtrise, et partie au diaconat et sousdiaconat, conformément à la disposition du concile de Trente ; et il a lui-même observé si inviolablement ce décret, qu'on n'a jamais pu l'obliger d'y donner la moindre atteinte ; ce qui lui a attiré diverses persécutions de personnes puissantes.

Dès le commencement que je fus à Tournay, je remarquai qu'il ne se mettait jamais à genoux sur les carreaux qu'on lui donnait dans les églises, où il allait faire quelque cérémonie, non plus que sur celui qu'avait accoutumé de lui porter un de ses laquais, à la station qui se fait à l'autel de la Vierge de la cathédrale tous les samedis après vêpres. Il souffrait seulement qu'on mît ce carreau auprès de lui pour l'honneur de l'épiscopat ; et apparemment qu'il ne souffrait même qu'avec peine cette petite distinction du reste de son clergé, et qu'enfin il défendit à ses domestiques de lui plus porter de carreau ; car il y a environ sept ou huit ans qu'on ne leur en a plus vu porter, ni à l'église cathédrale, ni ailleurs.

La veille même qu'il partit de Lille, pour ce dernier et fatal voyage, qui nous l'a enlevé, ayant eu l'honneur de l'accompagner à l'église des Dominicains, je remarquai qu'il avait beaucoup de peine à se tenir à genoux, à cause d'une grande incommodité qu'il souffrait depuis longtemps sans s'en plaindre ; et que, ne voulant point se servir d'un carreau qu'un religieux avait apporté auprès de lui, il changea diverses fois de posture, se mettant tantôt sur un marche-pied du balustre fort incommode, et tantôt tout-à-fait à terre.

On ne saurait comprendre les efforts qu'il s'était faits pour surmonter sa vivacité naturelle, et la promptitude, et la colère même, où par son tempérament il eût été fort sujet, s'il eût été moins vertueux. Quelqu'émotion qu'il

sentît quand on l'outrageait, il ne lui fallait qu'un instant de réflexion pour rentrer dans son calme ordinaire ; et l'on n'a jamais vu de changements plus subits que ceux qu'on voyait, en ces occasions, dans ses yeux, et sur son visage. Je l'ai remarqué une infinité de fois ; mais celle-ci entr'autres. Certains religieux mendiants de Tournai l'ayant prié, un de leurs jours solennels, d'aller donner la bénédiction du très-saint sacrement chez eux, il croyait qu'on le viendrait avertir à l'heure qu'il faudrait s'y rendre, et l'on n'y vint pas. Comme il vit que l'on ne venait point, il y alla, craignant de faire attendre, et il trouva qu'on avait commencé, et qu'un de leurs pères portait le saint-sacrement en procession autour de l'église. Il appela le supérieur dans la sacristie, et lui demanda doucement pourquoi on ne l'était pas venu avertir, ou qu'on ne l'avait pas attendu; à quoi ce bon père répondit naïvement, qu'ayant vu arriver madame la gouvernante, il n'avait pas osé la faire attendre. Je vis fort bien, comme il me l'avoua ensuite, qu'il fut ému de voir l'épiscopat si peu considéré ; cependant il se retint par un effort qu'il fit sur lui-même, et salua humblement ce religieux sans lui répliquer un seul mot : et comme il dit au prélat que, s'il voulait donner la bénédiction on ferait revenir l'officiant, il répondit : *non, mon Père, vous n'avez qu'à achever*. Il se mit à genoux, reçut la bénédiction, et aussitôt après s'informa s'il n'y avait point de malade dans la communauté; et ayant appris qu'il y en avait un, il l'alla voir dans son lit, lui parla avec une charité et une bonté admirables, et commanda qu'on allât chercher à l'évêché tout ce dont il pouvait avoir besoin ; donnant ordre à son maître d'hôtel de ne lui rien refuser.

Jamais homme n'a pratiqué plus littéralement que lui le précepte évangélique touchant le pardon des ennemis :

et je ne craindrai point de dire après sa mort, comme je l'ai dit plusieurs fois durant sa vie, que j'ai été plus touché, sur ce sujet, de ses exemples, que de tout ce que j'ai jamais lu, ni entendu prêcher. Non-seulement il pardonnait de bon cœur les injures (ce que souvent on compte pour beaucoup); mais il s'attachait à rendre le bien pour le mal, au pied de la lettre. Cela était si généralement reconnu, que quelques malheureux en ont étrangement abusé; et comme ses amis prenaient assez souvent la liberté de lui représenter les fâcheuses suites de son excessive bonté, et de lui dire, que, s'il se faisait un peu craindre, tout en irait beaucoup mieux, il répondait : *il est vrai, mais l'évangile m'accable*; c'est un mot que je lui ai entendu dire une infinité de fois.

Il détestait les procès : il n'en entreprenait, ni n'en soutenait jamais, qu'il ne s'y crût obligé en conscience. Quand il en avait, il ne refusait jamais de se soumettre à des arbitres pour les terminer, et n'oubliait rien pour accommoder ceux des autres, en quoi il avait un talent merveilleux, comme l'expérience l'a fait assez voir, Dieu s'étant servi de lui pour accommoder à l'amiable un grand nombre d'importantes affaires, où plusieurs autres s'étaient employés vainement. C'est à quoi il s'attachait le plus dans le cours de ses visites : et un de ses plus grands déplaisirs en ce diocèse était, suivant que je lui ai entendu dire plusieurs fois, de n'y pas trouver la même facilité aux accommodements que dans celui de Comminges, où il était l'arbitre général, non-seulement de tout son diocèse, mais même de toute la noblesse des environs, tant à l'égard des procès, que des querelles. Je lui ai même entendu dire, qu'un Vendredi-Saint il avait été obligé de quitter l'office de l'église et de passer toute la matinée à cheval sur les montagnes, pour empêcher le funeste effet d'un duel de

quelques gentilshommes, qui avaient choisi un jour si saint pour une action si criminelle.

J'ai souvent vu des gens, infiniment au-dessous de lui en toute manière, lui dire des impertinences inconcevables sans qu'il en parût ému. S'il prenait feu quelquefois, ce n'était que quand il s'agissait de soutenir les intérêts de l'église, ou l'honneur de l'épiscopat, dont il était fort jaloux : et il ne manquait jamais de le déclarer, et de protester, qu'à l'égard de sa personne, l'on ne pouvait la trop mépriser, pourvu qu'on la séparât de son caractère. Que si, nonobstant cela, il lui était échappé quelque mot, par lequel il craignit d'avoir fâché les gens, il ne tardait pas longtemps à les aller voir, ou à les envoyer quérir, suivant la qualité des personnes, et de leur en demander pardon, avec une humilité qui faisait rougir ceux à qui il parlait, pour peu qu'ils eussent d'esprit. C'est ce que je lui ai vu faire plusieurs fois.

Je lui ai souvent entendu mépriser la vanité des personnes qui voulaient être enterrées dans les églises, et surtout près des saints autels, disant que, pour lui, il ne voulait être enterré qu'au cimetière commun. Il l'a souvent déclaré publiquement. Mais je n'ai appris que depuis deux jours qu'il avait dit, il y a trois ou quatre ans, à ses deux Aumôniers, dans le cours de ses visites : *je vous charge et je vous ordonne de dire, quand je viendrai à mourir, que je veux être enterré au cimetière, et ne veux sur mon tombeau qu'une simple pierre avec ces mots : Hic jacet Gilbertus De Choyseul Du Plessy-Praslain Episcopus Tornacensis.* C'est ce que m'a dit l'un de ces deux mêmes aumôniers, que j'ai fort blâmé de ne l'avoir pas écrit à ses héritiers.

La profondeur de son savoir a assez éclaté ; mais tout le monde ne sait pas quel était son amour et son respect pour l'Écriture-Sainte, dont il faisait la principale source

de ses vives lumières. Il s'était fait un certain ordre pour la lire régulièrement tout entière une fois chaque année. Il savait à combien de chapitres par jour cela revenait ; et si ses grandes occupations l'empêchaient quelquefois d'en pouvoir lire autant qu'il fallait, il ne manquait pas de regagner cela les autres jours, pour ne point interrompre son ordre. Mais ce qu'il y avait de plus admirable, c'était de voir combien posément, et avec quelle attention il la lisait ; et de savoir combien profondément il la méditait. Un de nos archidiacres qui avait sa place au chœur fort près de lui, m'a dit, il y a longtemps, qu'il avait remarqué que quand il tenait la bible, il ne tournait pas souvent les feuillets : et il donnait en effet pour règle aux ecclésiastiques de son séminaire, et à tous ceux qui se conduisaient par ses avis, de ne pas lire beaucoup de l'Ecriture-Sainte à la fois, mais d'y revenir souvent, et de la bien méditer, disant que *c'était une nourriture extrêmement solide, dont on ne pouvait digérer beaucoup en une fois.*

Sa charité pour les pauvres était sans bornes. Il faisait subsister un grand nombre de malheureuses familles, qui, par sa mort, se trouvent dans la dernière désolation. Aussi était-il toujours pauvre lui-même, n'ayant eu de quoi faire son dernier voyage qu'en vendant une partie de sa vaisselle d'argent. Mais ses aumônes étaient extrêmement secrètes. L'on n'en découvre la plus grande partie que depuis sa mort. Et il accomplissait si littéralement le précepte de l'Évangile, qui veut que la main gauche ne sache pas ce que fait la droite en ces occasions, que la plupart de ses domestiques mêmes n'en savaient pas, là-dessus, plus que les étrangers. Je me souviens d'avoir entendu dire, il n'y a pas encore trop longtemps, à un des principaux de sa maison : *Je ne comprends point ce que Monseigneur fait de son bien : il n'a jamais d'argent ; cependant nous voyons*

ce qu'il retire de son évêché ; et à quoi peut monter sa dépense : que fait-il donc du reste? Sur quoi je me mis à rire, et lui demandai s'il comptait les aumônes pour rien.

Je ne parlerai point de ce qu'il a employé à l'édification de ses séminaires, tant au diocèse de Comminges, qu'à celui de Tournay; cela est public ; non plus que des grands biens spirituels dont ces deux diocèses (qu'il a gouvernés environ vingt ans chacun) lui sont redevables : cela est aussi assez connu. On peut dire, en général, qu'il les a défrichés tout entiers, s'il faut ainsi parler, et particulièrement à l'égard du clergé. Car l'on n'ignore pas dans quel relâchement de mœurs et de discipline les désordres de nos derniers temps avaient jeté la plupart de nos ecclésiastiques ; et il y a assez de gens encore au monde, qui se souviennent de l'état auquel il a trouvé ces deux diocèses, et de celui auquel il les a laissés.

Voilà, madame, ce dont je puis me souvenir, dans le peu de temps que vous me donnez pour vous envoyer ce mémoire. Mais je me sens pourtant obligé, avant que de finir, d'ajouter quelques circonstances que M. Deschamps a oubliées à certains articles du sien.

Quand il parle de la peste de Comminges, il omet deux choses que j'ai entendu dire plusieurs fois au saint Prélat : La première qu'un de ses curés s'étant laissé saisir de la peur de mourir, lui avait fait savoir qu'il était sur le point d'abandonner sa paroisse. Sur quoi, étant monté aussitôt à cheval, il l'était allé trouver, et lui avait dit que s'il quittait sa paroisse, il se croyait obligé d'y demeurer lui-même en sa place ; qu'il n'y avait point de milieu, et qu'il vît ce qui était le plus expédient ; ce qui toucha si fort le pauvre homme, qu'il se jeta à genoux, lui demanda un confesseur, et après s'être confessé au coin d'une haie à un des ecclésiastiques qui accompagnaient le Prélat, il protesta qu'il

n'abandonnerait point sa paroisse, quand il devrait s'exposer à mille morts ; et tint en effet fort bien sa parole. Et la seconde chose, c'est que ce saint Évêque eut lui-même la peste : je le lui ai ouï dire plus d'une fois. Il est vrai qu'il ne disait pas comment il l'avait gagnée ; mais personne ne croira que ce soit en demeurant au coin de son feu.

Quand M. Deschamps parle de l'année de famine, en laquelle cet homme de Dieu sauva la vie à tant de pauvres, en en nourrissant jusqu'à dix-huit ou vingt mille par jour, il oublie aussi deux circonstances, qui me paraissent remarquables, et que j'ai encore apprises du Prélat même. La première, c'est que, par un effet de la divine Providence, qu'il ne pouvait s'empêcher d'admirer, avec actions de grâces, toutes les fois qu'il en parlait, l'année qui précéda celle de la famine, il y eût dans son diocèse une si grande abondance de fèves qu'on ne se souvenait point d'en avoir vu de semblable ; et qu'ayant entendu son maître d'hôtel et son receveur se plaindre qu'on ne leur offrait que des fèves en paiement, il leur dit d'en prendre tant qu'on voudrait leur en donner, et puis il ajouta : *non-seulement prenez-en tant qu'on voudra vous en donner en paiement, mais achetez-en même tant que vous en trouverez, et que les greniers en pourront contenir ;* ce qui fut fait. Il protesta avec étonnement qu'il ne savait pas lui-même pourquoi il avait donné cet ordre là, et que c'était pourtant ce qui avait sauvé une infinité de gens, qu'il nourrissait avec une grande écuellée de fèves, et fort peu de pain. La seconde chose qui arriva en cette occasion, c'est que son bien ne pouvant pas suffir à nourrir un si grand nombre de pauvres, il fit, de son autorité privée, une taxe sur tous les bénéficiers de son diocèse pour y contribuer, à laquelle ils se soumirent tous volontairement (et plusieurs mêmes donnèrent avec joie au-delà) à la réserve d'un seul, qui était un des

plus riches. Ce malheureux n'eut pas honte d'appeler au Parlement de Toulouse de l'imposition charitable du saint Évêque. Mais ce Parlement, qui a toujours passé pour un des plus pieux et des plus éclairés du royaume, la confirma, quoiqu'elle n'eût pas été faite dans les formes ordinaires, attendu l'évidente nécessité; et par la grande estime, et la profonde vénération qu'il avait pour ce Prélat, condamna ce bénéficier, si indigne de l'être, à tous dépens, dommages et intérêts, et, si je ne me trompe, à une grosse amende.

Si tout ceci ne sert pas, madame, au dessein pour lequel vous me l'avez demandé, j'espère qu'il n'y aura rien qui ne serve à votre édification et à votre consolation particulière. C'est ce qui m'y a fait étendre un peu plus que je n'aurais fait, si je ne vous eusse pas eue en vue. Je vous supplie de disposer de moi avec une entière liberté, et de me croire avec plus d'attachement, et plus de respect que personne du monde, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A Tournai, le 25 janvier 1691.

CULTE DE LA SAINTE-VIERGE, WIDENFELDT ET CHOYSEUL.

Nous croyons utile de mettre en regard de ces éloges de l'évêque de Choyseul, une note de Dom Guéranger, sur la conduite qu'a tenue ce prélat dans l'affaire de l'opuscule de Widenfeldt contre le culte de la sainte-Vierge.

Les Jansénistes, qui semblaient vouloir enlever à la religion tout ce qu'elle a de consolant, prétendaient qu'il y avait de grands abus dans le culte qu'on rendait à la

mère de Dieu, et ils voulurent entreprendre de les réformer; mais ils sentaient que la matière était délicate et qu'il fallait user de beaucoup de ménagement et d'adresse, pour parvenir à leurs fins, sans soulever le peuple contre eux. Lorsqu'ils eurent formulé leur système tout entier d'opposition au culte de Marie, voici ce qu'ils imaginèrent; nous laissons parler le savant religieux. Un opuscule publié à la frontière pénétrerait aisément dans le royaume; en lui donnant une très-faible dimension, on obtiendrait qu'il fût lu par un plus grand nombre de personnes; en le donnant d'abord en latin, on amortirait le scandale, sauf à le traduire en français, à l'usage des femmes et du peuple, quand la première émotion serait passée; enfin, il faudrait choisir un titre bien hypocrite, et assez piquant toutefois, pour tenter la curiosité. L'ignoble pamphlet parut en 1675, à Cologne, il était anonyme, et avait pour rédacteur un certain docteur nommé Adam Widenfeldt. Son titre était : *Monita salutaria B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos*; il ne tarda pas à paraître en français avec son titre traduit : *Avis salutaires de la Bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets.*

L'auteur avait eu le secret de couvrir d'un vernis de respect pour la Sainte-Vierge tout son odieux système. Il osait mettre dans la bouche de Marie tous les enseignements destinés à anéantir la confiance et l'admiration que le le chrétien doit avoir pour elle. Personne ne confessait plus haut que l'auteur la grandeur sublime de la divine maternité; mais Marie ne pouvait être le refuge des pécheurs, attendu qu'elle hait tout ce que Dieu hait, et que Dieu a le pécheur en horreur. Elle ne pouvait être notre médiatrice, attendu que nous avons un médiateur qui doit suffire surabondamment : nous ne devons pas la considérer comme une reine, car elle a dit elle-même qu'elle n'était

que la servante du Seigneur ; l'amour que nous aurions pour elle serait un larcin que nous ferions à Dieu, qui seul a le droit d'être aimé ; elle ne peut qu'être offensée quand on l'appelle la mère de miséricorde, comme si la miséricorde n'appartenait pas à Dieu ; la décoration recherchée de ses autels ne lui agrée pas ; les pélèrinages à ses images miraculeuses sont vains, et elle n'aime pas que l'on s'occupe des prérogatives que Dieu lui a conférées. Il est aisé de voir combien tout ceci sent le protestantisme ; je me borne cependant à quelques traits ; il faudrait transcrire en entier cet opuscule patelin, de quinze pages in-18, pour se faire une idée du venin dont il regorge. Aujourd'hui encore, sa lecture donnerait de l'exercice à quiconque n'est pas un peu familiarisé par ses études avec la théologie mariale. On sent qu'un pareil écrit n'a pas été produit par Satan pour demeurer sans effet. Il perça, et son influence a été immense non-seulement dans notre pays, où l'on trouve sa trace dans des milliers de productions durant plus d'un siècle ; mais il alla jeter ses racines jusqu'en Portugal, puis en Espagne, puis à Naples, puis en Autriche, puis en Lombardie et en Toscane, partout où le Jansénisme trouva moyen de s'insinuer dans le cours du siècle dernier.

Mais l'important, après sa publication, était de l'introduire en France, pays auquel il avait été destiné, comme devant se répandre de là dans le reste de l'Europe catholique. Pour cela, il était nécessaire de trouver un évêque qui le goûtât et le prît sous sa responsabilité, mais un évêque considéré pour sa science et pour la gravité de ses mœurs. Gilbert de Choyseul, évêque de Tournai, eut le malheur d'être cet évêque. Placé d'abord sur le siége de Comminges, il avait attiré la confiance du parti janséniste, bien qu'il eût accepté les constitutions apostoliques contre les nouvelles erreurs ; on l'avait vu médiateur entre Port-Royal et

la Cour; ses idées sur la puissance du Saint-Siége étaient très-avancées, et l'on connaît la discussion qu'il eut avec Bossuet à l'assemblée de 1682, et dans laquelle l'évêque de Meaux fut obligé de combattre ses principes. A peine le livre des *Monita salutaria* avait-il paru, que Gilbert de Choyseul s'empressa d'en permettre une édition qu'il revêtit de sa permission épiscopale. Le scandale fut grand dans le diocèse de Tournai, et à tel point que le Prélat se crut obligé de donner un long mandement pour justifier sa conduite et le livre lui-même. Cette pièce se terminait ainsi (page 93) : « Je déclare donc à tous les fidèles de ce dio-» cèse, de quelque sexe et de quelque qualité qu'ils soient, » qu'ils doivent être dans le sentiment de cette lettre pas-» torale, et j'ordonne pour votre édification, mes chers » enfants, à tous pasteurs, vice-pasteurs, prédicateurs, » catéchistes, maîtres ou maîtresses d'école de ce diocèse, » de prêcher ou d'enseigner la doctrine qu'elle contient, » et de détromper le peuple sur ce qu'on a dit contre les avis » salutaires de la bienheureuse Vierge, en les lui faisant » lire et les lui appliquant dans leur vrai sens : avec dé-» fense de rien dire au contraire, sous les peines de droit.» Le mandement est daté du 7 juin 1674, et imprimé à Lille, avec extrait du privilége du Roi. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette pièce est une rareté bibliographique.

On est confondu, en la lisant, par l'incroyable bonne foi du Prélat, qui cependant ne manquait pas de théologie; mais Gilbert de Ghoyseul était un esprit conséquent, et il se laissait emporter au courant auquel il s'était livré, et des milliers d'autres devaient suivre son exemple. Comment n'apercevait-il pas, par exemple, le sophisme grossier des *Monita*, quand ils nous disent que la sainte Vierge a déclaré elle-même qu'elle n'est que la servante de Dieu, et qu'en conséquence elle ne doit pas être aise qu'on la

démente en l'appelant Reine et Maîtresse ? Avec la moindre réflexion, on se rappellerait que Marie parlait ainsi avant d'être la Mère du Fils de Dieu, et avec un peu de théologie, on comprendrait qu'aussitôt qu'elle fut Mère de Dieu, si elle ne cessa pas d'être servante en tant que créature, elle monta tout-à-coup, en tant que Mère de Dieu, à une dignité et à des honneurs au-dessus desquels il n'y a que la dignité et les honneurs de Dieu lui-même. L'assertion du pamphlétaire est donc tout simplement une impiété, que nous retrouvons au reste, mot pour mot, dans les brochures protestantes dont on inonde la France en ce moment même.

Il faut être juste cependant pour Gilbert de Choyseul, et ajouter que, dans le cours de son Mandement, à propos de certains bruits qui s'étaient répandus que le libelle était déféré au Saint-Siége, il s'engage à souscrire à la condamnation romaine, si elle avait lieu, ce dont il paraît douter. Nonobstant, le libelle fût proscrit la même année par un décret de l'Index, en date du 16 juin 1674, peu de jours après la publication du Mandement de l'Évêque de Tournai. On ne voit pas que ce Prélat ait retiré l'acte si important qu'il avait lancé, et l'Assemblée du clergé qui se tint peu après ne paraît pas s'en être occupée. (1)

Les catholiques des Flandres, chez lesquels l'antique dévotion à Marie ne faisait pas défaut, blessés que le pam-

(1) Il y eut à Tournai sept synodes diocésains après la publication du mandement sur les *Monita* et Choyseul ne dit mot dans aucun de la condamnation par la Cour de Rome du libelle de Widenfeldt. Ces synodes eurent lieu le 1er juin, 1677, le 26 avril 1678, le 18 avril 1679, le 7 mai 1680, le 22 avril 1681, le 4 mai 1683 et le 4 mai 1688.

phlet eût paru avec l'approbation d'un docteur flamand, Jean Gillemans, censeur de livres dans le diocèse de Gand, et effrayés des dangers que courait la piété des fidèles, publièrent diverses réfutations des lâches impiétés dont cette production était remplie. On distingua surtout celui qui portait ce titre : *Jesu-Christi monita maxime salutaria de cultu dilectissimæ Matri Mariæ debitè exhibendo*, (1) et cet autre : *Cultus B. V. Mariæ vindicatus*, par le P. Jérôme Henneguier. (2).

L'auteur voulut répondre et publia, ou fit publier, une défense intitulée : *Monita salutaria B. V. Mariæ Vindicata.* Un nouveau décret de l'Index, daté du 22 juin 1676, foudroya ce nouvel écrit. Toutefois, on désirait une censure doctrinale qui entrât dans le fond même des questions soulevées par le pamphlétaire, et d'autant plus que l'influence de ses damnables idées allait gagnant toujours. Dans son écrit, qui est tout en sentences, on lisait une maxime qui résume assez bien tout l'ensemble. Widenfeldt faisait dire à Marie, au paragraphe VIe : « *Laus quæ mihi defertur » ut mihi, vana est;* la louange qui s'adresse à moi, » comme à moi-même, est une louange vaine, » d'où il suivait que Marie n'avait par elle-même droit à aucun hommage. Enfin, le 7 décembre 1690, Alexandre VIII jugeant qu'il était nécessaire d'éclairer les fidèles par une sentence expresse, sur une matière aussi importante dans

---

(1) Duaci, typis Mariæ serrurier, 1674, in-8° de 20 pp. par le Père Du Cerf.

(2) Nicolas Dubois, chanoine de Bruges et de Gand doit être mis au premier rang de ceux qui combattirent les *Monita* de Widenfeldt. Voir une brochure du chanoine Carton, sur les travaux littéraires de Nicolas Du Bois, Bruges, 1861.

le christianisme que l'est la dignité propre et personnelle de Marie, condamna formellement cette proposition : *Laus quæ defertur Mariæ ut Mariæ, vana est*, faisant défense, sous peine d'excommunication réservée au Pontife romain, de l'enseigner, de la défendre et même de la répéter autrement que pour la combattre. Cette proposition est insérée la vingt-sixième dans cet important décret dogmatique d'Alexandre VIII, qui a fixé la doctrine sur tant de points.

La France produisit une excellente réfutation des *Monita*, que l'on doit à la plume du pieux et savant Pierre Grenier, dont nous avons déjà parlé à propos de son introduction à la cité mystique. Dans ce livre, intitulé : Apologie des dévôts de la Sainte-Vierge, qui parut en 1675, à Bruxelles, parce qu'on aurait eu de la peine à trouver à Paris des docteurs qui consentissent à se mettre en avant par une approbation, l'auteur constate les progrès que la doctrine du libelle faisait tous les jours en France. Tant qu'une doctrine n'est pas formulée encore, sa marche est lente et incertaine; quand elle a pris un corps, elle pénètre partout, et offre une résistance opiniâtre qu'elle ne présentait pas auparavant. Les *Monita* furent pour l'opposition au culte de la sainte Vierge la formule sérieuse et enregistrée, comme les six propositions de la Sorbonne l'avaient été, peu d'années auparavant, pour l'opposition aux droits du Pontife romain.

Univers, 14 Février 1859.

SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 1867.

Monseigneur Voisin occupe le fauteuil.

M. le comte De Nédoncel remplit les fonctions de secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance de septembre est lu et adopté.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Juillet et août 1867, t. XXI, nos 7 et 8, pp. 241-296.

— *Revue catholique de Louvain.* Septembre 1867, pp. 513-576.

— *Journal historique et littéraire,* tome XXXIV, livr. 5. Septembre.

— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* tome IV, 1867, 3e livraison, in-8°, 277-452.

On y trouve la troisième partie du rapport de Choyseul sur l'état du diocèse de Tournai.

— *Essai de tablettes liégeoises,* par M. Albert d'Otreppe de Bouvette; 72e livraison, septembre 1867.

— *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique,* douzième série, tome III, 1re livraison, in-8° de 192 pp.

— *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* — Commission de la biographie nationale.

— *Rapport* de 1865, in-8°, de 116 pp.

— *Idem, rapport* de 1866, in-8°, pp. 117 à 125.

— *Idem, rapport* de 1867, in-8°, pp. 127 à 142.

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres, et des beaux-arts de Belgique*, 36e année, 2e série, tome 24, n° 8, in-8°, pp. 101 à 220.

— *Tables générales et analytiques du recueil des bulletins de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts*, 2e série, tome I à XX, 1857 à 1866, in-8°, de II et 187 pages.

— *Documents et matériaux pour servir à l'histoire de la société d'émulation de Liége*, recueillis et publiés par Ulysse capitaine, in-12 de 237 pp.

— *Annales de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire des antiquités de la Flandre*, troisième série, tome deuxième n° 1 ou 18e de la collection, in-8° de 88 pp.

—

On donne lecture d'une lettre de Mr. Jules Wacquez qui fait connaître qu'il ne pourra pas assister à la séance.

—

M. l'abbé Huguet, curé de Néchin, communique les curieux renseignements, qu'il a réunis, sur le château de Binche. Il montre à l'assemblée les dessins de deux sceaux de cette ville; l'un, le plus ancien, existe sur une charte délivrée en 1435; l'autre, représentant également le donjon et les tourelles du même château, mais plus ornés et modifiés, porte la date de 1579. Il est décidé que cette intéressante notice sera insérée dans les bulletins.

Monseigneur Voisin lit une notice sur deux châsses exécutées au 17e siècle, par Philippe Lenoir, orfèvre, à

Ath, pour l'hôpital de la Rose à Lessines, et qui y sont encore conservées. Ce petit travail avec les photographies qui l'accompagnent sera imprimé à la suite du procès-verbal de la séance de ce jour.

—

La séance est levée.

NOTICE HISTOTIQUE SUR LE CHATEAU DE BINCHE.

—

I. *Proœmium.*

La petite ville de Binche, située à proximité des sources de la Haine, faisait partie avec Mons, Maubeuge et Bavay du pagus Hainoensis, qui doit son nom à cette rivière et fut le berceau et l'apanage primitif de la puissante famille des Comtes de Hainaut, dont la domination s'étendit bientôt depuis la Sambre jusqu'à l'Escaut.

De ces quatre villes, Bavay, la cité nervienne qui avait jeté un vif éclat sous la domination romaine, avait été détruite dans la grande invasion du Ve siècle, et ne s'était pour ainsi dire plus relevée ; Maubeuge et Mons ne commencèrent qu'au VIIIe siècle avec leurs monastères, et Binche n'apparaît qu'au XIIe siècle, nommée pour la première fois dans l'itinéraire de St Bernard. (1147). Il n'est guère possible de déterminer l'époque précise et les circonstances de son origine. Peut-être n'est-ce qu'une extension de la station romaine de Vodgoriacum, qui y confine, et l'étymologie de Binche qu'il faut chercher dans

Bincina, *Colonie*, (Cf. Ducange) autoriserait cette supposition.

Quoi qu'il en soit, un château y fût bâti, au XIIe siècle, par Bauduin le bâtisseur et servit de résidence à ce prince et à sa famille; et c'est sur ce même emplacement que s'éleva plus tard le palais, illustré par la présence de Charles-Quint et de Philippe II, et qui donna naissance au célèbre domaine de Mariemont, séjour de la cour dans les provinces belges jusqu'à la fin du siècle dernier.

Il nous paraît donc très-intéressant pour l'histoire nationale de recueillir tout ce qui concerne cette ville et son château, et nous espérons que les quelques notes que nous avons ici réunies, seront complétées par les personnes qui ont à leur disposition le trésor si riche de nos archives.

II.

Les anciens comtes de Hainaut, leurs résidences.

Ducange, au mot *Palatium*, nous a conservé les noms des nombreuses résidences des empereurs carlovingiens; il en nomme 27, dans les limites de l'ancienne Belgique, parmi lesquelles Tournai, Leptines et Merseen, près d'Aix-la-Chapelle. Ceux de ces palais qui échappèrent aux ravages des Normands ou purent être rebâtis, échurent aux comtes et seigneurs qui se partagèrent les débris de ce vaste empire.

C'est ainsi que le premier comte de Hainaut, Regnier-au-long-col, qui devint duc de Lotharingie, habitait la villa de Merseen et y mourut. Voici les paroles de Richer, moine de Rheims, du Xe siècle. « Hâc tempestate Raginerus, vir consularis et nobilis cognomento Collo-longus, cujus etiam obitus multam reipublicæ in Belgio intulit

labem, communi corporis valetudine tactus et oppressus finem vitæ apud *Marsnum* palatium accepit. »

Son fils Regnier II (916-957), qui ne lui succéda que dans le comté de Hainaut, est le premier prince que nous voyons habiter Mons, et Jacques de Guyse l'appelle à cause de cette particularité *Comes Montensis*. Le même annaliste Richer rapporte avec détail un siége du château de Mons, qu'on était occupé à réparer et où la femme de Regnier fut prise avec ses deux fils encore en bas-âge. Quelques années plus tard, nous voyons ces deux princes, trop faibles encore pour reprendre Mons, s'emparer du château de Buxud (Boussoit ou bien Boussu), d'où ils faisaient des incursions dans le voisinage (*cfr. Baldéric*).

Regnier III ne reprit Mons qu'en 998; auparavant il avait dû séjourner à Hornu où Jacques de Guyse nous le montre rendant la justice sous les chênes. (*Le Court des Quesnes*).

Au XIIe siècle, à l'époque de la grande splendeur du comté, où Mons et Valenciennes étaient devenues les deux capitales du Hainaut, ces deux villes n'étaient cependant que les résidences temporaires et transitoires de nos anciens souverains. — Ce fait nous est attesté par le curieux passage suivant de Gislebert :

« In Valencenis et Montibus jus erat Comitum Hanoniensium et consuetudo et in *omni eorum adventu*, dùm in ipsis villis morabantur, culcitræ (*matelats*) et vasa coquinæ necessaria a domibus accipiebantur et ad curiam deferebantur ad usus dominorum Comitum perficiendos... In Valencenis autem scutellæ (*écuelles*, *assiettes*), cum aliis vasis domino Comiti ministrandæ sunt, sed in Montibus scutellæ nequaquam ei sunt attribuendæ, verùm in Montibus debet villicus ipsius villæ ad puteum castri situlam administrare, castellanus verò cordam. » (*Gisleb.* p. 77).

« A Valenciennes et à Mons c'était une coutume et un

droit des comtes de Hainaut, chaque fois qu'ils venaient résider dans les châteaux de ces deux villes, que les habitants devaient fournir les matelas et la batterie de cuisine nécessaire au service du prince.... A Valenciennes il fallait donner les assiettes et tous les ustensiles de la table du comte ; à Mons, les assiettes n'étaient point comprises, mais c'était en cette ville que l'intendant du château devait fournir le seau du puits du palais et le châtelain la corde. »

Ainsi ces châteaux n'étaient même pas meublés et munis des ustensiles de ménage les plus nécessaires au séjour des comtes, et il incombait aux habitants de les leur fournir à chacune de leurs visites.

Nous n'avons pu faire de recherches suffisantes pour établir où était à cette époque le lieu de résidence ordinaire et stable du souverain, et ce n'est que sous le règne de Baudoin IV, le bâtisseur, que l'intéressante chronique de Gislebert fasse mention des châteaux d'Ath, de Braine la Wilhote, de Condé, de Quesnoi, de Binche, de Blaton, de Bouchain, de Raismes, de Tubize, d'Écaussines, de Valenciennes (porte d'Anzin). Il est vraisemblable que plusieurs de ces châteaux n'étaient que des citadelles, etc., où ils résidaient selon leur goût et leur caprice. Mais ce qui doit nous occuper ici, ce sont les commencements et l'histoire du château de Binche.

III

Le 1er Château de Binche.

L'épitaphe de Bauduin IV, qui mourut à Mons en 1171, nous représente ce prince comme le fondateur de Binche comme ville fortifiée : « il établit de fond en comble et

» munit de tours et édifices, savoir les villes de Binche » etc...» (*Cf. De Boussu*).

Dans ces tours et édifices il faut comprendre le château où il résida, puisque Gislebert rapporte qu'un fils de ce prince y mourut en bas-âge et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie, au Moustier Ste-Marie. — Un châtelain, plus tard le prévôt, l'habitait en l'absence du prince, et bien que cette forteresse fût le douaire des filles aînées des comtes de Hainaut, nous ne trouvons aucune mention qu'elle ait été fréquemment visitée par ses maîtres, si ce n'est en 1409, l'année qui suivit la translation des reliques de Lobbes dans la vieille église de Sainte-Marie. « *Le 11 juillet 1408 avec l'autorisation du comte Guillaume IV, les chanoines partirent de Lobbes « avec corps saints, reliques, juwiaulx (joyaux) livres, calices, clokes, aournements, fourmes, aiglier et autres appartenance »* (*Manuscrit de l'abbaye de Lobbes, Vos II*, 135).

Et l'année suivante le Comte vint résider à *Bins « ému de dévotion, considérant le beau service divin que les doyen chanoines et chappelains faisaient en ladite église, aussi la devotion du peuple de Bins, il leur présenta à iceux du chapitre de demeurer toujours dans la ville, promettant qu'il leur ferait grand bien »* (*Id, Manuscrit de Lobbes*).

Au siècle suivant le château servit de résidence à la veuve de Charles le Téméraire, qui fit présent au chapitre de St-Ursmer du magnifique reliquaire de la vraie croix, qu'on y conserve encore aujourd'hui.

Grâce à la conservation des anciens sceaux de la ville de Binche nous pouvons nous faire une idée de ce que fut ce premier château.

Nous empruntons à la petite notice publiée en 1859 sur

SCEAUX DE LA VILLE DE BINCHE.

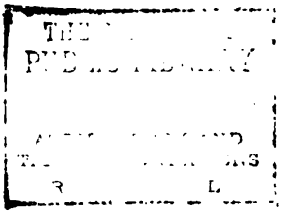

cet objet par Monsieur Lejeune, (1) de la société historique de Mons, les représentations de ces sceaux.

Il y en a deux, la 1re est le dessin d'une empreinte en cire brune appendue à un acte sur parchemin, de la date de 1435 conservé aux archives de Mons.

La seconde représente la matrice originale que l'on conserve à Binche du même sceau, qui fut refondu et renouvelé en 1579. C'est le même antique château qui est gravé de part et d'autre, seulement le second scel est plus soigné et, s'il y a quelques modifications dans les fenêtres, les créneaux et les tourelles, il faut l'attribuer aux changements et améliorations que l'édifice dut subir depuis le XII siècle, époque de la construction jusqu'au milieu du XVIe où il fut démoli pour être remplacé par les somptueuses constructions de la reine de Hongrie dont nous parlerons plus loin.

Voici la description que donne Monsieur Lejeune (opere citato) de la plus ancienne représentation. « *Ce sceau représente, suivant toute apparence, l'ancien château construit par Bauduin le bâtisseur et qui fut remplacé par le magnifique palais de Marie de Hongrie, sœur de Charles V au XVIe siècle. La construction dont il nous offre la reproduction appartenait au style de transition romano-ogivale qui subsista en Belgique au XIIe siècle. La façade principale de ce château se compose de deux tours circulaires terminées en dômes et réunies par une courtine au bas de laquelle se trouve la porte d'entrée à plein-cintre et à pont-levis, se fermant par deux portes battantes et au moyen d'une herse qui descendait du haut par des rainures parallèles. Ses*

---

(1) Les sceaux de la ville de Binche. Mons, chez Masquillier et Lemir, 1859.

tours, divisées en plusieurs étages, sont percées de meurtrières et la courtine est couronnée de créneaux sans machicoulis. Derrière celle-ci on remarque l'habitation du châtelain, donjon carré avec ses ogives romanes et ses créneaux... »

Ce sceau, qui remontait à l'époque de l'érection de Binche en commune, fut perdu ou détruit pendant le siége de 1578 et l'année suivante, à la demande des magistrats de Binche, le grand bailli du Hainaut, Philippe de Lalaing, autorisa la confection d'un autre scel, semblable au 1er, avec la seule modification qu'il porterait la date de 1579. C'est donc le même édifice, c'est-à-dire le manoir du XIIe siècle qui y est représenté. Arrêtons-nous un instant pour le comparer avec celui que nous avons décrit d'après monsieur Lejeune.

Nous sommes d'avis que c'est pour le fond le même édifice qui est représenté des deux côtés, à part plus de fini dans le 2e dessin et peut-être quelques améliorations de détail que dut subir le monument pendant le cours de quatre siècles qu'il subsista. En effet, c'est la même porte cintrée, flanquée de deux tours cylindriques de part et d'autre; seulement dans le 2e, les meurtrières sont plus allongées et munies au milieu d'un trou circulaire pour l'artillerie; les tourelles paraissent avec le temps avoir gagné en légèreté par l'adjonction de deux lignes de créneaux avec base en encorbeillement.

La courtine qui surmonte la porte du 1er sceau nous montre déjà le grand appareil qui est si bien marqué dans le second; le premier graveur avait cru suffisant de le marquer par ces quelques traits. — Dans le sceau de 1579, au-dessus de la porte d'entrée, la courtine crénelée est plus élevée que dans le 1er et atteint la naissance des toits coniques des deux tourelles, et derrière, s'élève le toit d'un corps de bâtiment, qui ne paraît pas avoir existé primitivement.

Le donjon a subi également des améliorations ; il présente une large fenêtre d'un cachet plus ogival et plus grandiose, et une tourelle plus allongée apparaît à la face postérieure. — En 1579, on ne se contenta pas, comme la première fois, de ne représenter que la porte, on rendit la vue du château plus imposante, en faisant figurer une courtine en plus.

La présence de l'aigle dans le 2e dessin s'explique naturellement par la date de la confection du scel ; nous étions alors sous la domination espagnole, héritière de la maison d'Autriche, et le souvenir de la sœur de Charles V qui avait habité Binche était encore tout récent.

Nous croyons que l'inspection attentive des deux gravures fera admettre par tout le monde notre manière de voir.

Ainsi, c'est grâce à ces deux sceaux que nous pouvons nous faire une idée de la première construction bâtie sur l'emplacement du parc actuel de Binche.

IV

Le palais de Marie de Hongrie.

Charles-Quint voulant récompenser les services que sa sœur Marie lui avait rendus comme gouvernante des Pays-Bas et en même temps la dédommager de certains arriérés de sa dot qu'elle avait longtemps réclamés en vain, lui fit don de la seigneurie de Turnhout et du territoire de Binche. — En 1546, elle vint se fixer dans ce dernier domaine et y fit construire deux demeures vraiment somptueuses : la première à Binche sur l'emplacement du vieux château, et l'autre dans la campagne, à une lieue seulement de dis-

tance sur une colline qui porta depuis le nom de Mariemont. (1)

Nous savons le nom de l'architecte de ces deux palais, il s'appelait Jacques Brucq ou Du Breucq, de Mons, d'autres disent, de St-Omer; il avait étudié en Italie et est également l'auteur du célèbre château de Boussu dans lequel Charles V et François Ier eurent une entrevue.

Voici en quels termes Guicchardin parle de cet architecte dans sa description des Pays-Bas : « à présent vivent Jacques Brucq, natif d'auprès de St-Omer, gentilhomme de race, graveur et tailleur expert et sachant bien l'architecture. C'est lui qui dressa pour la Royne d'Hongrie, Marie, les modèles des places de Bossu et de Mariemont et autres superbes édifices : Jean de Boloigne, de Douay, qui fut son aprenty, et qui ores est très cogneu et fameux en cet art et se tient avec le prince de Florence. » (*Guicc.* p. 128).

On dut mettre une grande promptitude à ces deux constructions : Commencées en 1546, elles étaient terminées en 1549 et on y donnait à cette époque à l'empereur et à son fils des fêtes si somptueuses qu'il passa en proverbe en Espagne : « *Beau comme les fêtes de Binche.* »

Malheureusement les détails que nous ont laissés les auteurs du temps sont incomplets et ne nous donnent aucune description de l'architecture de ces palais ; ils s'éten-

---

(1) La date contestée de 1546 pour la construction de Mariemont doit être adoptée, car la Chambre des Comptes de Lille renfermait jadis sous cette date une farde contenant les actes *de deshéritances et adhéritances des acquisitions de plusieurs parties de maisons et terres faites par l'archiduchesse Marie, reine douairière de Hongrie et de Bohême, sur les terrains de Merlemoels, proche Binche, pour construire son château, nommé Mariemont.* »

dent avec complaisance sur l'ornementation des jardins et sur l'ameublement, mais ils ne disent rien de la forme et du style des bâtiments.

Voici comment s'exprime le même Guicchardin : « Naguère que Bins appartenait à Marie, Royne de Hongrie, » par donation à elle faite durant sa vie par l'empereur son » frère, lorsqu'elle était gouvernante des Pays-Bas, et pour » ce l'avait-elle bien restaurée et y fait bâtir des logis » somptueux et des jardins très-beaux et très-plaisans et » royaux. — Aussi ce lieu est, sans mentir, un vrai séjour » de princes tant à cause de la bonté et sérénité de l'air » que pour le déduit de la chasse et autres passe-temps » qu'on y peut prendre... Vers ce lieu s'acheminèrent » l'empereur et le prince Philippe son fils, l'an 1549, que » Philippe fut receu pour seigneur à l'avenir des Pays-Bas » et qu'il presta le serment : et là furent-ils pompeusement » et magnifiquement recueilliz et royalement traitez par la » Royne avec tant de passe-temps et triomphes de jouste, » et autres sortes de magnificences, que tant s'en faut qu'on » puisse le déclarer qu'à peine le croirait-on si quelqu'un » venait à le déduire. »

A un autre endroit, le même auteur décrit en ces termes les curiosités du jardin de ce palais : « il y avait plu» sieurs ouvrages de grand artifice, entre autres l'artifi» cielle Cérès, longue de 28 pieds, posée en un jardin et » le mont Parnasse d'escailles de perles, avec la petite » fontaine en Hélicon sur laquelle estoient assises les neuf » déesses musicales, faites de marbre blanc ; aussi le vais» seau à eau fait de pierre de porphyre, lequel à peine fut » pourachevé en un an, et la petite table aux banquets » jointe de plusieurs milliers de pièces rapportées, en la» quelle estait pourtraite au vif la ville de Bins avec des » couleurs naturelles par des artistes allemands, comme

» aussi les herbes et fleurs argentées jetées à la fonte » faites artificiellement, lesquelles se remuaient par le vent. » En outre, les plantes estranges et rares valentes plu- » sieurs milliers et plusieurs colonnes de marbre. » (*Guicch. ibid.*)

Quant au palais lui-même, voici ce qu'en dit un auteur contemporain « Bins, ville du domaine de Marie, dedans laquelle elle avait fait bastir un logis, duquel logis tous les estages estaient d'une très-belle grandeur, proportionnés aux règles et mesures d'architecture, ce qui le faisait représenter fort magnifique, outre l'enrichissement de tant de marbre et porphyre qu'elle y avait fait employer, et aussi la charpenterie et menuiserie proprement et délicatement marquetée et madrée. Beaucoup de médailles antiques, tableaux et autres singularités assemblées de divers pays : n'y ayant en tout le logis, peintures, vitres, ferrures, pavé ny autres ouvrages qui ne montrassent sortir de très-docte main d'artisan. »

(Lettres du sire de Salignac, sur le voyage du roy aux Pays-Bas de l'empereur, l'an 1554. Paris, chez Ch. Estienne, 1555, 1 vol. petit in-4°).

C'est en ces termes pompeux que tous les auteurs du temps parlent du château de Binche avec lequel Mariemont, qui n'en était qu'une dépendance, devait avoir une grande analogie; car c'est à peu près dans les mêmes termes et avec le même enthousiasme qu'ils décrivent cette résidence champêtre, qui fut également l'œuvre de Jacques de Breucq.

Malheureusement leur durée devait être bien éphemère.

Nous avons vu que ce ne fut que vers 1546, qu'on mit la main à l'œuvre et huit ans plus tard, en juillet 1554, le roi de France Henri II, personnellement irrité contre la reine de Hongrie, fit brûler et détruire ces deux châteaux, si chers à cette princesse.

Deux ans auparavant, pendant que l'empereur assiégeait Metz, Marie avait fait entrer en Picardie une armée sous les ordres d'Adrien de Croy, comte du Rœulx, lui commandant de ruiner le domaine de Folembray, où le roi de France aimait à résider. Ce fut donc par représailles que Binche et Mariemont furent saccagés, et de peur qu'on se méprît sur son intention, le roi fit écrire sur leurs ruines fumantes, ces paroles : « Souviens-toi de Folembray, Royne insensée. » (1).

Ce tragique événement fut annoncé à la reine par le cardinal Granvelle. Voici la curieuse correspondance échangée entre eux à ce sujet.

1°

Extrait de la lettre du cardinal Granvelle, annonçant à la reine Marie le sac des châteaux de Mariement et de Binche.

« Je tiens que son père (François Ier) ne l'eût pas fait et ne sçais si cet acte, s'il est vrai, illustrera fort ses histoires. — Votre Majesté me pardonne, car je suis *un petit* en colère contre lui. »

2°

Réponse de la Reine, datée du 25 juillet.

« Je vous remercie de la peine que vous avez prise à voir si particulièrement les ruines de Binche et de Marie-Mont, et de m'avoir si particulièrement avertie des magnanimes actes du roi de France et de ses principaux. Quant à moi, je

(1) Délices des Pays-Bas.

me tiens toute glorieuse de ce qu'il lui a plu montrer tant de colère et énormité en mon endroit, que par là il est venu à se oublier à faire offices si basses et non dignes de sa qualité : car de tant plus connoîtra le monde que suis très-humble et bonne servante de Sa Majesté : que n'est la plus grande gloire que saurois avoir. Car, quant au dommage ne estime trois prunes; car autant m'en eût pu advenir par feu, de meschief, ou autrement. Certes ne suis femme qui mette le cœur à telles choses pour en avoir grand regret à les perdre comme choses transitoires et muables, de quoi l'on doit user quand on l'a et s'en passer quand on ne l'a pas. Voilà, sur ma foy, tout le regret que j'en ai. »

3°

Réponse de l'évêque d'Arras, 26 juillet.

« Quant à Binche et Marie-Mont je n'en sauroi dire davantage sinon que je l'ai senti, comme je fais, très-fort. Et V. M. le prend prudemment, constamment et vertueusement, tenant les choses soumises à la fortune au point qu'on les doit tenir. Et certes, je tiens que le Roi sera peu estimé par toutes gens de bon jugement de tel acte et que un chacun connoîtra, avec très-grande réputation de V. M., que le sentiment qu'il a ne procède que de voir qu'icelle pourrait de sorte par-delà, que cela lui empêche l'exploit de sa malheureuse volonté contre le pays : mais ce qu'il a voulu faire pour prétendre et prendre en cause est chose si basse qu'elle ne devoit tomber au cœur de personne portant titre de roi. »

(Les originaux de ces lettres sont à Vienne. Des copies faites par le comte Wynants, avant la domination française, existent aux archives du royaume à Bruxelles).

V

Binche après le sac de 1554.

La destinée du château de Mariemont ne devait pas finir à sa destruction sous Henri II. Un demi siècle plus tard, il ressuscita de ses cendres plus grandiose peut-être qu'il n'avait été jadis, pour servir de résidence aux archiducs Albert et Isabelle, et jusqu'à la révolution française, il ne cessa d'être le principal séjour de campagne de la cour des Pays-Bas.

Monsieur Arthur Dinaux s'est chargé de recueillir en une intéressante brochure tout ce qui concerne l'histoire de Mariemont.

Quant au château de Binche s'il ne fut pas entièrement rasé par les soldats de Henri II, il fut dès cette époque à peu près inhabitable.

Voici comment s'exprime à ce sujet un voyageur célèbre, Lamartinière qui le visita sur la fin du XVIIe siècle. « Pour ce qui est du château de Binche, l'architecture en paraissait encore, au-dehors, assez entière, mais le dedans est fort endommagé, et comme il est entièrement abandonné, le temps achève de ruiner peu à peu ce que le feu a épargné. »

(*Lamartinière.* Dict. géogr. et hist.).

Au commencement du même siècle, en 1600, il avait dû subir, au moins dans une aile de ses bâtiments, une restauration qui lui permit de donner asile pour quelque temps à nos souverains.

Gilles Vaulde a conservé la mémoire de ce fait dans sa vie de S. Ursmer.

« L'an 1600, dit-il, le 27 février, il plut aux sérénissimes archiducs Albert et Isabelle, nos princes souverains, de

venir en cette ville de Binche pour y tenir leur cour quelque temps, en attendant que le château et pavillon royal de Mariemont serait accommodé pour leur séjour, comme il fut en bief orné de grands bastiments. » Le même auteur nous dit qu'ils assistaient chaque année à la fête de Binche, quand ils étaient à Mariemont.

C'est à cette époque que doit remonter l'autel qui orne aujourd'hui l'église du Sacré-Cœur à Binche, et qui y fut transporté, en 1707, par ordre de l'archidue Maximilieu-Emmanuel, en ce temps, gouverneur des Pays-Bas.

On était persuadé alors que cet autel était le même qui avait été érigé dans le palais de la Reine Marie. On lit en effet sur deux médaillons, à droite et à gauche, l'inscription suivante, (ad latus sinistrum). « Maximilianus-Emmanuel, utriusque Bavariæ dux, S. R. J. archidapifer ac princeps elector Belgarumque vicarius generalis suà erga ordinem S. Francisci benevolentiâ (ad latus dextrum) hoc illustre nionumeutum a Mariâ Hungariæ reginâ in veteri castro Binchiensi erectum hùc transferri curavit totà subministrante curiâ primum lapidem posuit anno Dnì MDCCVII, Martii, 21. »

Quelle que soit la valeur de ce témoignage, il semblera bien difficile aux archéologues d'attribuer une telle origine à cet autel.

Le rétable en forme de manteau impérial avec tableau à l'huile accuse une époque plus récente, peut-être le court séjour qu'y firent Albert et Isabelle, qui firent restaurer la chapelle du château, puisqu'au témoignage de Gilles Vaulde, ils y firent exécuter des messes en musique.

Ce fut en 1751, que les magistrats de Binche obtinrent de l'empereur d'Autriche François Ier, pour une concession de 99 ans l'emplacement et les terrains du château pour les convertir en jardin public, et c'est cette destination qu'ils ont retenue jusqu'à nos jours :

Sous le parc actuel existent de vastes souterrains soutenus, dit-on, par des piliers imposants, auxquels conduisent de vastes escaliers et qui sont des restes du palais de la sœur de Charles-Quint.

NOTE SUR DEUX RELIQUAIRES APPARTENANT A LA CHAPELLE DE L'HÔPITAL DE LA ROSE A LESSINES.

L'histoire de l'art comprend des époques de progrès et de décadence, et il n'est pas moins utile d'étudier les unes que les autres ; car si les premières nous ont laissé des modèles que l'on doit chercher à imiter, les secondes ont produit des laideurs dont on doit éviter les défauts. En vous signalant deux reliquaires faits de 1658 à 1660, par l'orfèvre Philippe Le Noir d'Ath, et conservés en l'église de l'hôpital de Lessines, nous avons le regret de devoir les classer dans la catégorie des objets d'art appartenant à une époque de décadence. Ces deux reliquaires, dont les photographies sont sous vos yeux, ont été faits pour contenir des reliques de Saint-Éloi et de Sainte-Ursule. Réunis, ils ont la forme d'une châsse; et placés séparément de chaque côté de l'autel, ils paraissent en faire deux. — Ils sont en bois, revêtus d'argent. Les reliques se voient par une ouverture ménagée au milieu de chaque reliquaire, munie d'une glace, et surmontée d'un ange en argent, tenant en main une couronne. Aux coins, de chaque côté, sont des génies ailés qu'on n'oserait appeler des anges, tenant des cordons terminés par des floches. Leur pose est aussi indécente que désagréable, et il a fallu sans doute bien du temps pour pervertir le goût au point de permettre de pla-

cer dans une église, dans un rétable des figures de cette espèce. Le haut se termine par une cassolette entourée d'une guirlande. Dans la gorge, au-dessus des reliques, il y a deux écussons.

Deux larges plaques d'argent ornent les piédestaux. On y a représenté, en bas relief, sur l'un saint Éloi, visitant des pestiférés, et sur l'autre le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes. Ces scènes sont assez bien rendues et donnent une bonne idée de l'artiste qui, mieux dirigé, eut tiré un meilleur parti de son talent.

Une note conservée dans les archives de l'hôpital nous apprend que ces reliquaires ont été faits aux frais, en grande partie, d'un chapelain de la cathédrale de Tournai, nommé Théodore Vandèle. Ses armes, qui étaient d'or à une fasce de gueules, chargée de deux têtes de mouton, se voient sur la châsse de sainte Ursule. On possède son portrait à l'hôpital et ses armes y sont accompagnées de la devise : *absque labore nihil*. L'autre châsse porte un écu chargé d'un chêne : ce sont les armes parlantes de la prieure Jeanne Duquesne.

Voici cette note :

Monsieur Mre Théodore Vandèle prestre et chapelain de l'église cathédrale de Notre-Dame à Tournay, natif d'Acrène-lez-Lessines, pour la bonne affection qu'il at toujours porté à la maison et pour l'amitié qu'il a toujours receu, at donné à l'advanchement de la fierte, achevée l'an 1660, faicte en deux pièches, pour y placer les SS. reliques de l'hospital de Lessines, la somme de mille livres, dont ses armes sont gravées sur la fierte Sainte Ursule, et celles de la révérende dame prieuse sœur Jeanne Duquesne, sur la fierte Saint-Eloy, laquelle at payez le reste, en action de grâce de ce que, par l'intercession de St-Eloy, elle at été préservée de la contagion, de laquelle elle a esté enta-

Châsse de l'hôpital de Lessines.

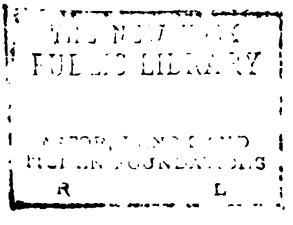
PUBLIC LIBRARY
R
L

chée ; en tesmoignage de ce at ceste signé de son signe manuelle, Tesm. Maistre Pierre Lambelin prêtre et confesseur de la maison.

Nous possédons le détail de tout ce qui a été livré et payé pour la confection de cette châsse en deux pièces, et nous y voyons, avec infiniment de regret, qu'on a donné à l'artiste des objets anciens, en argent et en cuivre doré, qui avaient très-probablement une beaucoup plus grande valeur que l'œuvre nouvelle qu'on voulait se procurer. Que d'objets précieux ont péri de cette manière ! Voila une preuve de plus, que le moyen le plus efficace d'assurer la conservation de ce qui nous reste des trésors de nos églises, si riches autrefois en objets d'art de toute espèce, c'est travailler à former le goût, et à populariser la connaissance des vrais principes de l'art chrétien.

Nous donnons ci-après l'état détaillé de l'orfèvre et les deux quittances qu'il a signées.

Les parties et pièces livrées pour la fierte des reliquaires de l'hospital de Notre-Dame de Lessines.

PREMIER

Le 18 aoûst 1658, Philippe Lenoir orphèvre demeurant à Ath, a pesé les argenteries et cuivre doré en la présence de Dame Prieure, de sœur Monique, sœur Marie-Magdelaine et sœur Catherine.

D'argent 18 livres 14 onces faisant 302 onces à viii livres xii sous l'once port 2597 livres 4 sous.

De cuivre doré 25 livres faisant 400 onces à ix sous l'once porte 1200 livres.

Item le IX Oct. 1660 encor livré pour l'ornement du pied de la susdite fierte, d'argent lviii onces, un esterlin moins, porte 498 livres 7 sous vi deniers.

Item encor livré depuis la première livrance par affirmation dudit Lenoir pour suppléer à quelque deffaut des verrins et aultres pièces, une once et xv esterlins d'argent porte xv livres 1 sou.

Pour le *bois*? de la fierte xviii livres.

Pour les 4 verrins des 4 pieds iiii livres xv sous.

Pour la custode de bois xvii livres.

Pour de la colle x sous.

Pour les serrures, maniques, clés et pentures x livres x sous.

Pour du reuban rouge xii sous.

Au sellier, pour la façon de l'avoir guarny, vi livres.

Pour les cloux xlvi sous.

Pour le civier xii livres.

Pour le cristal ix livres xii sous.

Pour les deux petites portes de la fierte xxxvi sous.

Pour avoir coulpé les cristal xxiiii sous.

Totale somme porte quatre mille trois cent huictante huit livres seize sols six deniers.

Le soussigné a receu de la révérende dame prieuse de l'hospital la portance de ce présent billet qui est la somme de quatre mille trois cent huictante livres seize soulz six deniers, et ce pour lui avoir livré le toute en suict de ce présent billet. etc.

Le 7 Nov, 1660. Ph. Le Noir.

Encor receu de récompense la somme de cinquante francs pour la récompense de la façon des lames du pied.

Ph. Le Noir.

Item payé à Tournay pour le velour rouge servant à la garniture de ladicte fierte LX livres.

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1867.

M. F. Du Bus aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après lecture.

OUVRAGES OFFERTS.

Mémoires de l'Académie de Stanislas de Nancy, 1866.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIV, liv. 6 et 7.

— *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la Bibliographie de Belgique*, année 1867, 3e livraison.

— *Revue catholique*, année 1867, 10e livraison. Octobre 1867.

— *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, quatorzième année, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e et 62e livraisons.

— *Revue numismatique belge*, 4e série, tome 5, quatrième livraison.

— *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, troisième série, tome II, n° 1.

— *Les Furibondes*, pensées sœurs des voltigeuses. Essai de tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 73e livraison. Octobre 1867.

— *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1866, IIIe série, 5e volume.

Monseigneur Voisin donne lecture d'un travail sur les anciens crucifix et en particulier sur la croix remarquable de l'église d'Ogy, dont il a déjà entretenu la Société dans une séance précédente. Il y rencontre une question qui n'a pas été traitée jusqu'à ce jour par les archéologues : celle de la spécialité de la couronne que portait le Christ sur les croix du moyen-âge. Ce travail, accompagné d'une planche, sera inséré dans le volume courant des Bulletins.

—

Le même membre rend compte de certains objets qu'il a vus à Soignies, lorsqu'il s'y est rendu pour visiter les châsses de saint Vincent. Il y a trouvé des chandeliers à coupe crénelée de trois sortes fort anciens, qui peuvent servir de modèles. Il en a proposé la reproduction en plâtre, à la société de moulage qui s'est formée à Louvain dans un but artistique et dont il fait partie. Sa proposition a été agréée.

Il signale aussi un ornement, autrefois fort précieux, conservé à la sacristie de l'église de Soignies, mais qui est maintenant dans un bien triste état. Cet ornement, qu'on dit avoir été donné par Philippe II, est couvert de médaillons, finement brodés, représentant les sacrements, à l'exception du mariage. Les cartons paraissent avoir été faits par un peintre flamand. Quelque délabrées qui soient ces broderies, il croit cependant qu'on pourrait encore les restaurer. Il existe à Aix-la-Chapelle un atelier formé par les soins de Mgr le chanoine Bock où l'on s'occupe avec les plus grands succès de ce genre de travail.

—

La séance est levée.

NOTICE SUR UN CRUCIFIX DE L'ÉGLISE D'OGY.

La croix pectorale trouvée dans la châsse de saint Badilon à Leuze et publiée dans le XIe volume de nos Bulletins, nous a donné occasion d'étudier la forme du crucifix dans les premiers siècles où les fidèles ont fait usage de cet objet de piété; nous mettons aujourd'hui sous vos yeux le dessin et tous les détails d'un crucifix moins ancien, mais que vous avez déjà, dans une de nos précédentes séances, jugé digne d'un haut intérêt. Cette croix est celle de l'église d'Ogy, où selon la coutume qui a été suivie jusqu'à la fin du XVe siècle, elle servait tout à la fois pour la célébration de la sainte messe et pour les processions. (Fig. 1) On voit que le montant se termine en bas par une pointe, qui permettait de la fixer sur un pied posé entre les chandeliers de l'autel, ou sur la hampe qui était portée aux processions.

Le crucifix d'Ogy, selon notre appréciation, a des caractères qui permettent de le faire remonter au XIIe siècle, quoique la croix soit certainement un peu moins ancienne. La tâche de prouver cette assertion nous est rendue facile par la communication qui nous a été faite du cours autographié d'archéologie de M. le docteur Reusens, bibliothécaire de l'université de Louvain. C'est une bonne fortune dont nous sommes heureux de pouvoir profiter.

Voici, d'après le savant professeur, en résumé, ce qui caractérise les crucifix antérieurs au XIIIe siècle.

1° Le Christ porte toujours autour des reins une ceinture en forme d'une draperie ample et large, qui couvre le corps depuis les hanches jusqu'aux genoux. Elle prend souvent la forme d'un jupon ; on la nomme *périzonium* (Voyez De Caumont, *Abécédaire* (1867), p. 256). Au XIe

et au XIIe siècle, les bords de cette ceinture étaient ordinairement ornés de perles ou de cabochons ; et l'on appliquait aussi, plus rarement cependant, des ornements et des cabochons sur la draperie elle-même. (Voyez la gravure que donne DIDRON, *Annales III*, p. 357) (1). Quelquefois, surtout dans les crucifix les plus anciens, le Christ est vêtu d'une robe à manches. (Voyez DIDRON, *Iconographie*, *p.* 252; et Bulletins de la Société historique de Tournai, t. XI, p. 284, pl. A, fig. 1, pl. B, fig. 1).

2° Dans les crucifix du XIe siècle, le Christ est presque toujours couronné d'une espèce de toque (Voyez DE CAUMONT, *Abécédaire* (1867) p. 256 ; CROSNIER, *Iconographie*, p. 97; ou d'une couronne royale (Voyez la description de trois crucifix qui ont figuré à l'exposition de Malines, en 1864, *Catalogue*, 2e édition, n°s 496 à 498 ; un de ces crucifix appartient au *Musée archéologique* de Namur). Au XIIe siècle, la toque et la couronne deviennent assez rares, et vers la fin de ce siècle on n'en trouve plus d'exemple. Sur les ivoires, qui, pour la plupart, sont plus anciens que le XIe et le XIIe siècle, le Christ ne porte ordinairement pas cet ornement.

3° Les pieds du Christ étaient toujours appuyés sur un escabeau, *suppedaneum*, et attachés, l'un à côté de l'autre, par deux clous séparés. « *Presque tous* les auteurs anciens, dit le P. Cahier, mais *toutes* les peintures ou sculptures

---

(1) Dans le IIIe volume de ses Annales archéologiques, feu M. DIDRON annonçait une monographie du crucifix qu'il n'a jamais donnée. On voit par son article, dans ce volume, sur un crucifix du XIIIe siècle, appartenant à Debruge et Labarte, qu'il avait encore des études à faire avant de traiter cette matière. Il y parle de la couronne du Christ comme n'ayant été employée qu'après le XIIIe siècle.

anciennes, sans exception, se prononcent pour quatre clous : un dans chaque main, un dans chaque pied ; et cet usage persista invariablement jusqu'au treizième siècle. » *Mélanges d'archéologie*, 1, p. 235.

Il est évident que le Christ d'Ogy a bien tous les caractères qui doivent le faire regarder comme antérieur au XIIIe siècle et, de plus, la couronne qui le fait remonter au XIIe. Mais il nous offre d'autres sujets d'étude; l'inclinaison de la tête et la forme de la couronne ont attiré tout particulièrement notre attention et nous en avons fait l'objet de quelques recherches.

D'après Borgia, *de Cruce Velit.* p. 191, cité par Martigny V° crucifix, le Christ en croix aurait toujours été représenté vivant jusqu'au XIe siècle, et le premier exemple du contraire serait fourni par un manuscrit in-4° de la bibliothèque Laurentienne de Florence, datant à peu près de l'an 1059; auparavant la tête du Sauveur était droite et ses yeux ouverts offraient en quelque sorte un emblème de son immortalité. » (1) Cette règle, qui peut être vraie pour les crucifix bysantins, nous paraît fort contestable pour les autres; car on peut citer bien des exemples contraires. Labarte dans son histoire des arts industriels donne pl. 80 le dessin d'un crucifix Syriaque du VIe siècle tiré d'un manuscrit. Dans cette miniature le Christ est représenté vêtu d'une robe violette sans manche, fendue du côté droit, et présentant une ouverture par laquelle Longin

(1) M. Gareiso, dans son ouvrage intitulé l'*Archéologue chrétien*, p. 224, émet la même opinion et il donne pour exemple un christ figuré sous le n° 193 de la planche VI, dont il ne fait pas connaître la provenance. Ce Christ est coiffé d'un bonnet triangulaire qui ne peut être que le produit de l'imagination du dessinateur.

passe sa lance. La position des bras est horizontale, les pieds séparés sont fixés par des clous qui traversent le bas des jambes ; la tête légèrement inclinée vers la droite a un nimbe d'or rond, entouré d'un cercle azur.

Le même auteur donne, planche 40, le dessin de la couverture d'un Évangéliaire de l'empereur Henri II, manuscrit fait vers 1014 ; le Christ est représenté la tête penchée et le sang qui coule de son côté percé est recueilli dans un calice.

Sur un diptyque en ivoire de la cathédrale de Tournai, publié dans le IVe volume de nos Bulletins, diptyque qui est antérieur au XIe siècle, le Sauveur a la tête inclinée et Longin armé de sa lance lui ouvre le côté.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples, mais ces trois nous paraissent suffire pour prouver qu'antérieurement au milieu du XIe siècle on ne représentait pas toujours le Sauveur sur la croix en vie et avec la tête droite : L'inclinaison de la tête du Christ d'Ogy n'est donc pas un obstacle à ce qu'on le croie antérieur à cette époque.

La forme des couronnes que l'on donnait au Sauveur sur la croix, avant le XIIe siècle, ressemblait, dit-on, à une toque ; mais celle du Christ d'Ogy est crénelée. Est-ce un caprice d'artiste, est-ce l'effet du hasard, ou cette couronne, qu'on désigne sous le nom de *murale*, a-t-elle une signification mystique particulière ? Nous n'avons trouvé aucun auteur qui se soit encore occupé de cette question.

L'idée de donner au Christ en croix une couronne vient probablement de cette strophe de l'hymne *Vexilla Regis* : impleta sunt quo concinit David fideli carmine dicendo nationibus regnavit à ligno Deus ; citation qui est tirée d'une ancienne traduction du psaume 95. C'est donc un insigne de la royauté que l'on a placé alors sur le chef

Divin, au lieu de la couronne d'épines. (1) Mais la couronne murale a-t-elle et peut-elle avoir identiquement la même signification ?

Remarquons d'abord que la couronne que nous trouvons à Ogy, n'est pas un fait tout-à-fait isolé. On en voyait trois ou quatre exemples à l'exposition de Paris de cette année. Sous le n° 3509, M. Baur avait exposé un Christ émaillé ayant les pieds croisés et séparés, une ceinture en forme de jupe et une couronne murale (fig. II), mais avec le bas des échancrures un peu arrondi. (2).

Il y avait deux autres christs ; l'un donné comme du XII° siècle avec jupe et couronne murale (fig. 12) La croix était ornée cabochons. L'autre crucifix paraissait moins ancien.

---

(1) *Voici le verset 9 du psaume 95 commoveatur a facie ejus, universa terra; dicite in gentibus quia dominus regnavit.* Les mots *à ligno* ne se trouvent ni dans la vulgate, ni dans la version de saint Jérome, ni dans le texte hébreu, ni dans la version grecque attribuée aux septante, que nous avons aujourd'hui. Cependant il est certain que les mots απο του ξυλου étaient dans la version grecque du temps de saint Justin, de Lactance, de Tertulien, d'Arnobe, de saint Augustin, de Cassiodore, de Theodulphe, etc. Comment y ont-ils été mis et comment ont ils été retranchés. C'est ce que personne ne sait expliquer non-seulement clairement, mais d'une manière vraisemblable.

Nous devons encore faire observer que, pendant tout le temps pascal, ce même texte avec ces mots interpolés se repète dans l'office divin toutes les fois qu'on fait commémoraison de la croix. Verset : *Dicite in nationibus.* Répons : *Quia Dominus regnavit à ligno.*

(2) M. Gareiso, à la page 225 de l'ouvrage déjà cité, dit que le christ qu'on vénère à Sirole près d'Ancône, en bois de cèdre et dont la sculpture est attribuée à Saint-Luc, porte une couronne *ducale.* Mais comment la couronne ducale, qui est un cercle à huit grands fleurons refendus, et dont l'usage n'est pas très-ancien, aurait-elle été employée même au sixième ou au septième siècle ?

(fig. 13). On en voyait un quatrième avec une couronne murale (fig. 14), beaucoup plus basse. M. le Marquis de Sanzo-Holstein, intendant des beaux-arts, avait exposé une croix pattée en cuivre du VIIIe siècle; le Christ y a les bras étendus horizontalement, les pieds séparés attachés sur un suppedancum; une simple ceinture, un nimbe rond placé au centre de la croix et une couronne murale. Le tout en demi-relief. L'inscription en lettres romaines IHS NAZARENVS REX IVDEORVM, mais les E qui sont formés de deux parties de cercles réunies, peuvent faire douter que ce christ remonte au VIIIe siècle.

Il y a, au musée de la porte de Hal à Bruxelles, six anciens crucifix ayant des couronnes dont les parties saillantes, au lieu d'être terminées par des fleurons, sont coupées carrément, sans cependant, à l'exception d'un seul, former des créneaux proprement dits, parce que le bas des vides est arrondi (fig. 7, 8, 9 et 10). (1).

---

(1) Le mot de *Creneau* est un terme de guerre. C'est une dentelure, une entaillure faite au haut d'un parapet, d'une muraille, d'une tour, pour avoir la liberté de regarder par là ou de tirer. *Penna.*

Ménage dérive ce mot de *Creneau*, fente. Mais il est plus vrai de le faire venir, avec Ducange, de *Quarnellus*. On disait anciennement *Carneaux*. On dit encore *Carne* en parlant de l'angle d'un corps carré.

Dans le dictionnaire de Du Cange : *Quarnellus, pinna muri, quæ fenestræ quadratæ effigiem præfert, per quam milites jaculantur, creneau, olim quarneau, quarnel.*

Il est évident qu'il n'est pas indispensable que les vides et les pleins de la partie supérieure d'un mur de fortification soient tout-à-fait carrés pour servir à leur destination; mais peut-on donner le nom de *Creneaux* à des entaillures un peu arrondies par en bas? c'est une question dont nous abandonnons la solution à ceux qui s'occupent de Stratégie.

Ducange, dans ses dissertations sur l'histoire de saint Louis, par Jean sire de Joinville, a consacré la vingt-quatrième à rechercher la forme des couronnes portées par les souverains depuis l'époque romaine. La deuxième planche du tome septième de la nouvelle édition de son dictionnaire, contient trente-quatre dessins de diadèmes. On y voit des couronnes perlées, à rayons simples, en forme de casques, de chapeaux en pyramide terminés par une grosse perle, de sciades ou chapeaux à becs, des diadèmes qui se mettaient par dessus le bonnet, des mitres ouvertes en forme de croissant, puis enfin douze sortes de diadèmes fleurdelisés; mais aucune de ces couronnes ne ressemble à celles des six Christs du musée de Bruxelles dont nous venons de parler; celles-ci, par la terminaison des parties qui les devisent par le haut, se rapprochent beaucoup plus au contraire de la forme des couronnes murales.

Une des couronnes murales le mieux caractérisée est celle que porte la statue romane de la sainte Vierge, conservée dans l'Eglise des deux Acren, près de Lessines, non loin d'Ogy; dont M. Reusens a donné le dessin dans son cours d'archéologie lithographié.

En supposant que l'emploi, en iconographie, de couronnes murales soit constant, et on reconnaîtra que c'est bien cette couronne qui se voit sur le crucifix d'Ogy, sur plusieurs autres que nous avons indiqués, et sur la vierge des Acren; il nous reste à examiner quelle a pu être la raison qui aurait déterminé quelques artistes à la donner au Sauveur et à la sainte Vierge. Cette couronne a été en usage chez les romains. D'après le dictionnaire de Trévoux, c'était un cercle d'or qui représentait les créneaux d'une muraille, et on le donnait à ceux qui avaient sauté les premiers sur les murs crénelés d'une ville. Sur les antiques, les divinités et les génies titulaires d'un pays portaient des cou-

ronnes tourelées ou crénelées. On ajoute qu'on a conservé cette couronne pour en orner les figures de femmes qui symbolisent les villes, les provinces ou les royaumes. *Corona muralis obsidionalis.*

Si le texte de l'office divin a pu faire donner la couronne royale au Christ sur la croix, il est d'autres textes du missel et du bréviaire qui ont pu donner l'idée de la couronne murale ; en voici quelques-uns : Æternitatis aditum devictâ morte reserasti. — *Oraison du jour de Pâques.* — Mors et vita duello conflixere mirando, dux vitæ mortuus regnat vivus. — *Prose de Pâques.* — Tu devicto mortis aculeo aperuisti credentibus regna cælorum. — *Te Deum.* — Ces textes font allusion à une lutte, à un combat, à une victoire remportée, dont le résultat a été l'ouverture du ciel, dont l'entrée nous avait été fermée par la chute de nos premiers parents. Jésus-Christ, vainqueur de la mort par sa résurrection, est entré le premier avec la chair de son humanité dans la Jérusalem céleste, où nous pouvons maintenant entrer après lui. Les chants de l'église qui nous rappellent ces mystères n'ont-ils pas pu inspirer quelques dévots artistes et leur faire donner la préférence à la couronne murale pour la placer sur la tête du Sauveur ?

Quant à la sainte Vierge, l'église la regarde comme ayant contribué à nous ouvrir le ciel dans le verset suivant de l'hymne des laudes de son office :

Quod Eva tristis abstulit
Tu reddis almo germine;
Intrent ut astra flebiles
Cœli recludis cardines.

Nous ne regardons pas comme constant que l'on ait employé aux XIe et XIIe siècles la couronne murale comme telle intentionnellement, mais nous avons cru utile de signaler aux archéologues des faits sur lesquels leur atten-

tion ne s'est pas encore portée et nous avons tâché de démontrer que l'emploi de cette couronne aurait pu avoir une signification mystique particulière, basée sur les prières liturgiques, aussi bien que celui de la couronne royale.

Nous répéterons ici la description de la croix d'Ogy qui a été donnée dans le tome X^e^ des Bulletins, page 280, n° 22.

Croix de procession très-remarquable, du XIIe siècle, en bois, recouverte d'argent et de cuivre doré, de 0,52 de hauteur sur 0,358 de largeur, les extrémités élargies et carrées mesurent 0,10 sur 0,75 environ. Le Christ en cuivre doré, la tête ceinte d'une couronne crénelée, les reins recouverts d'une draperie descendant jusqu'au genou droit et jusqu'au milieu de la jambe gauche.

La surface de la croix, de 0,65 de largeur, est divisée en trois. Le milieu, de 0,04 environ, est recouvert d'une plaque d'argent repoussée et ciselée en imbrications; les deux côtés, de 0,013 environ, sont recouverts en cuivre avec une ciselure représentant, sur le montant et sur le bras gauche, un rinceau avec des feuilles trilobées du XIIIe siècle et, sur le bras droit, des feuilles semblables, mais plus maigres, alternant avec des feuilles de trèfle, toutes posées comme des postes, (fig. 4 et 5). Le revers est orné de la même manière.

Sur les côtés, la plaque d'argent est repoussée et ciselée en natte avec bordure de fines perles, (fig. 3.)

Les extrémités carrées de la croix sont garnies, devant et derrière, de plaques de cuivre ciselées, dans lesquelles on a ménagé, de chaque côté, une ouverture, ovale sur le devant et ronde sur le derrière, fermée par des cristaux, sous lesquels il y avait des reliques (fig. 2.) Celles de la vraie croix se trouvent encore dans la petite niche du haut. Ces reliquaires sont environnés de trois cercles, celui du milieu

plus large et granulé. Les coins sont remplis d'arabesques, de rinceaux avec des feuilles du XIIe et du XIIIe siècle.

Explication de la planche.

1. Croix d'autel et de procession de l'église d'Ogy.
2. Dimension des reliquaires recouverts d'un cabochon.
3. Dessin natté de côté ; grandeur d'exécution.
4. Bordure ; côté du crucifix ; grandeur d'exécution.
5. Dessin de la bordure du revers de la croix : grandeur d'exécution.
6. Ancienne statue en bois de la sainte Vierge conservée dans l'église des Deux-Acren.
7. Forme de la couronne de trois anciens crucifix du musée de la porte de Hal à Bruxelles, indiqués au catalogue sous la lettre E, n° 2, n° 4 et n° 7.
8. Couronne d'un autre crucifix du même musée, G, n° 32.
9. Couronne du crucifix coté G, n° 33, ibidem.
10 Couronne d'un sixième crucifix du même musée, sans n°.
11. Couronne d'un crucifix émaillé exposé à Paris sous le n° 3509 par M. Baur.
12. Couronne d'un crucifix du XIIe siècle de la même exposition.
13. Couronne du même genre d'un autre crucifix ibidem.
14. Couronne murale d'un crucifix exposé par M. le marquis de Sanze Holstein, intendant des beaux-arts, du VIIIe siècle.

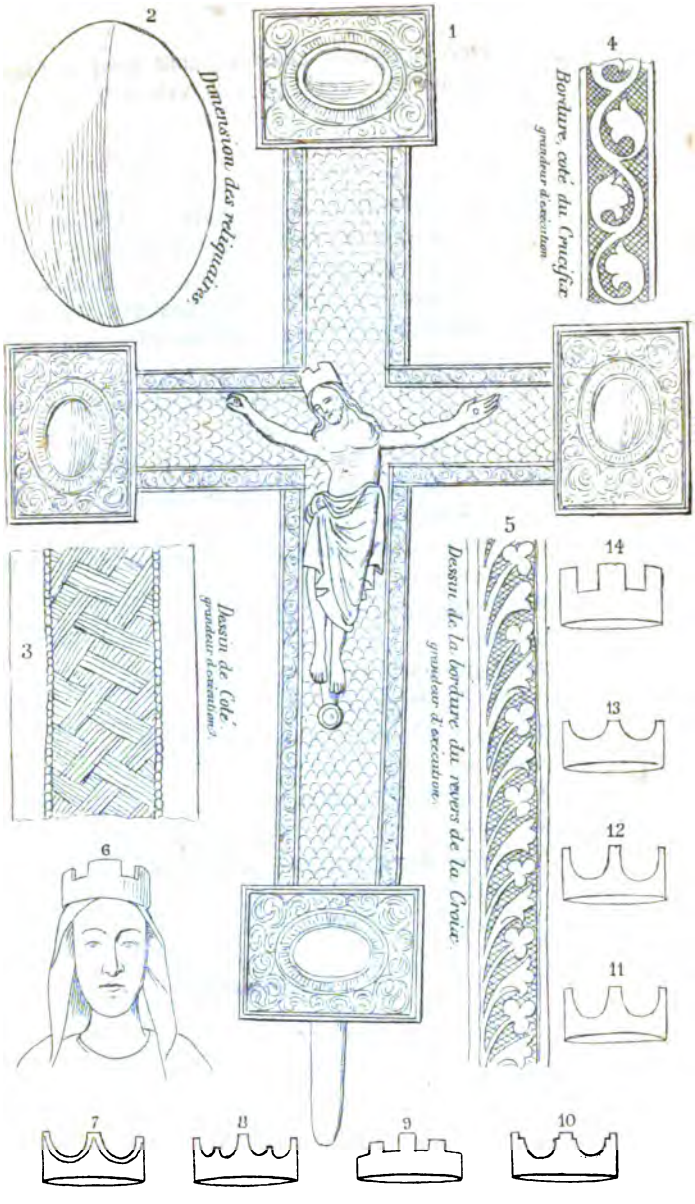

CRUCIFIX DE L'ÉGLISE D'OGY.

PUBLIC

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1867.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance du mois de novembre est communiqué à l'assemblée qui en adopte la rédaction.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Journal historique et littéraire, tome XXXIV, liv. 8.

— *Bulletin du Comité flamand de France*, tome IV, n° 7. Juillet, août et septembre 1867.

— *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome neuvième, 4e livraison.

— *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins*, troisième série, tome neuvième, IVe bulletin.

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 36e année, 2e série, tome 24, nos 9 et 10.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, dix-neuvième année, t. XXI, n° 9. Septembre 1867.

— *Revue catholique*, neuvième série, année 1867, 11e livraison. — Novembre 1867.

— *Ages écoulés et poussières des siècles*. Essai de tablet-

tes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 76e livraison. Novembre 1867.

— *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, troisième série, tome 1er.

— *Mémoire de la même Société*. Documents inédits concernant la province, tome sixième.

Ce volume contient le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp de l'ordre de Citeaux, fondée en 1129, au diocèse de Noyon, publié par M. Peigné-Delacourt, membre correspondant de la Société.

Il est remis à M. l'abbé Huguet qui veut bien se charger de le parcourir et d'en faire l'analyse en ce qui concerne l'évêché de Tournai.

—

M. le Président met sous les yeux de l'assemblée, avant de le restituer à la bibliothèque de la ville à laquelle elle appartient, une traduction manuscrite de l'histoire de la restauration et du rétablissement de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, par Hériman. En comparant ce manuscrit avec un de ceux qu'il possède, il s'est assuré qu'il est de l'écriture de l'historien Poutrain, à qui le chanoine Wauquier avait demandé cette traduction, d'ailleurs assez imparfaite.

—

Monseigneur Voisin donne lecture d'un projet de préface pour la nouvelle édition de l'Histoire de Tournai, par Jean Cousin, qui se publie sous le patronage de la Société, et M. le Président d'une note énonciative des ouvrages dont ce savant historien est l'auteur. Monseigneur Voisin communique aussi le testament de Cousin et le témoignage autographe qui lui a été délivré, pour la réception du

diaconat, par le curé de Saint-Pierre à Douai. Ces diverses pièces seront insérées dans les Bulletins de la Société, ainsi que dans la nouvelle édition de l'Histoire de Tournai.

—

Dans l'une des dernières séances de la compagnie, il a été décidé qu'une notice sur les méreaux de Tournai, par M. R. Chalon, serait communiquée à M. le comte De Nédonchel. L'honorable membre a complété l'étude de M. Chalon et il en a fait l'objet d'un travail particulier dont il donne communication à ses collègues, qui en votent l'insertion dans le volume courant des Bulletins.

—

Mgr. Voisin donne lecture d'une notice biographique sur Louis de Faure de Carignan.

—

La séance est levée.

PRÉFACE POUR LA NOUVELLE ÉDITION DE L'HISTOIRE DE TOURNAI PAR J. COUSIN.

En donnant une nouvelle édition de l'histoire de Cousin, la Société historique et littéraire de Tournai a voulu rendre plus facile l'acquisition de cet ouvrage qui devenait rare, et elle s'est en même temps proposé de profiter de cette occasion pour y ajouter des notes, tant pour rectifier quelques erreurs que pour donner, en certains endroits, des explications de nature à satisfaire la curiosité du lecteur.

Le chanoine Cousin, qui écrivait élégamment le latin, et qui connaissait le grec, comme on peut en juger par les nombreuses citations en cette langue dans ses ouvrages latins, ne maniait pas la langue française avec facilité, et il n'a certainement pas eu la prétention de faire une œuvre

littéraire; mais il a voulu faire une œuvre sérieuse et utile, au point de vue religieux. Tout, de son temps, rappelait le souvenir des secousses que venaient de faire éprouver à la société les troubles de la réforme, et bien des convictions avaient été ébranlées. Sentant donc le besoin de raffermir ses concitoyens dans la foi catholique, il s'efforça de leur démontrer, par l'histoire, que la hiérarchie de l'église, avec ses croyances et ses pratiques, remontaient à l'origine du christianisme, et qu'il n'y avait de nouveau que les changements que voulaient introduire les sectaires.

Au dernier chapitre de son quatrième livre, il rappelle que les premiers apôtres du Tournaisis ont été envoyés par le Pape ; comme l'ont été tous les évêques qui leur ont succédé. Le saint sacrifice de la messe, dit-il, la prière pour les morts, les vœux de religion, l'invocation des saints, le culte de leurs reliques qu'on vous prêche aujourd'hui, ont été de la foy, créance et pratique des chrétiens de siècle en siècle. — Les églises antiques de ce pays, les fiertes des saints qui nous restent depuis tant d'années, et après tant de guerres et saccagements des hérétiques et ennemis de l'église, les vieux bâtiments des abbayes qui sont parmi nous, les noms de nos saints qui sont demeurés depuis leur temps, aux églises, rues, croix et carrefours, villes, villages et autres lieux semblables jusque aujourd'hui, vous témoignent et servent de preuves évidentes, que la foi chrétienne catholique et romaine que nous entretenons de notre temps, est la même foi et créance que nos ancêtres ont tenue, et en laquelle ils ont vécu de pères en fils, de génération en génération et jusques à nous, etc., etc. Voilà ce que j'ai eu à dire touchant notre christianisme, pour contentement et édification spirituelle de ceux de ce pays. »

Mais le temps a donné un autre genre d'utilité et de mérite au travail de Cousin ; nous y retrouvons Tournai

tel qu'il était il y a deux siècles et demi, avec ses usages, ses traditions, ses monuments, ses archives; et il nous y parle de tout ce qu'il a vu et étudié avec une exactitude qu'on trouve rarement en défaut. C'est ainsi qu'un livre qui n'était destiné qu'à l'instruction et à l'édification du peuple, est devenu un répertoire des plus curieux pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ville et de l'ancien diocèse de Tournai.

Jean Cousin naquit à Tournai; sa naissance en cette ville nous est attestée par le titre de son histoire où il semble se glorifier de sa qualité de Tournaisien; mais il est difficile d'en déterminer la date. Nous savons par un témoignage que lui a délivré C. Carnin, curé de Saint-Pierre à Douai, qu'il reçut le diaconat en 1590; et, si l'ordinand n'avait à cette époque que l'âge canonique de vingt-deux ans, il faudrait placer sa naissance vers 1577; mais il n'aurait, dans cette hypothèse, vécu que cinquante-neuf ans; ce qui ne peut se concilier avec les expressions dont se sert le chanoine Dausque, qui, en 1632, parle de Cousin, comme étant déjà parvenu en 1627 à un âge très-avancé. (1)

Il y a, du reste, dans le certificat du curé de Saint-Pierre, dont nous donnerons le texte ci-après, et qui est conçu dans les termes les plus honorables pour Cousin, une expression qui peut signifier que notre historien était déjà assez âgé lorsqu'il reçut les ordres sacrés; on y parle de la maturité de son âge, *ætatis maturitate*; ces mots, selon

(1) Mitto quæ postremis studiorum ac vitæ annis, ac propè decrepitus, de fide, spe, caritate, quæque de aliis animæ adminiculis, cum singularis sapientiæ laude, sub ora hominum venire voluisti. » Le traité « de l'excellence de la foy, espérance et charité chrétienne » de Cousin a paru en 1627.

toute probabilité, doivent être interprétés dans leur signification aussi bien physique que morale.

La cause du retard des études du jeune Cousin, s'explique naturellement : les leçons dans les établissements d'instruction furent sans doute longtemps interrompues pendant les troubles religieux, et les cours ne durent recommencer à être donnés régulièrement qu'à dater de la rentrée de Tournai sous l'obéissance du roi d'Espagne, à la fin de 1581. Il aurait donc fait ses humanités dans sa ville natale, et serait allé achever ses hautes études à Douai.

Nous le trouvons professeur de théologie à l'abbaye de Bonne-Espérance en 1592, lorsque l'Évêque Vendeville lui conféra une demi-prébende dans le chapitre de Tournai; c'est lui-même qui nous apprend ces particularités. « Quant à moi, dit-il en parlant de Vendeville, c'est celui auquel j'ai beaucoup d'obligation, pour m'avoir donné la chanoinie et une petite prébende de son église cathédrale, étant absent de Tournai et lecteur en théologie, en l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Espérance, de l'ordre de Prémontré en Hainaut, le 9 septembre 1592. » A cette époque Cousin était déjà pourvu de l'une des chapellenies des hautes formes de la cathédrale. Il en fit la résignation par l'intermédiaire du chanoine Nicolas Du Chambge le 16 septembre 1592, le jour même où, en vertu d'une procuration, ce dernier prenait possession de la semiprébende conférée à son confrère.

En 1594, Cousin se trouve à Louvain, précepteur de François de Montmorency, seigneur de Bersée, et prononce un discours à la faculté des arts, aux célèbres joûtes académiques qui avaient lieu chaque année entre les fêtes de sainte Lucie et de saint Thomas, et où l'on discutait des questions sur divers sujets appelées pour cela *quodlibetiques*,

avec une solennité scientifique qui n'excluait pas la joyeuseté. (1) Ce discours fut imprimé d'abord en 1595, puis avec deux autres, prononcés sans doute dans les mêmes circonstances, en 1597. Au commencement de cette seconde édition, il y a une pièce de vers de François de Montmorency, avec cette épigraphe : (2) sur le premier discours de Jean Cousin, licencié en théologie et chanoine de Tournai, son précepteur, prononcé à Louvain en 1594, à la faculté des arts.

Comme d'après les règlements on admettait aux disputes quodlibétiques que les professeurs et les maîtres de cette faculté, le recteur, les prélats, les docteurs des facultés supérieures, les nobles, les licenciés, et autres personnes honorables; on peut croire que c'est à titre de licencié que Cousin put y prendre part.

Quoiqu'il soit probable qu'il obtint ce grade à Douai d'où

---

(1) Quodlibeticæ disputationes seu quæstiones instituentur in scholâ publicâ Artium quotannis mense decembri decima quarta mensis ejusdem, seu altera Luciæ incipiendo, durabuntque per sex dies, finientur que pridie divi Thomæ, seu vigesima decembris inclusivè. *Art.* 1er *du règlement.* Permittuntur misceri jocosa seriis, sed non turpia aut bonos mores offendentia. Molanus, *historia Lovan*, I, p. 589. Voyez les deux ouvrages de M. le docteur Reusens, syntagma doctrinæ theologicæ Adriani sexti, p. XXII et statuts primitifs de la faculté des Arts, p. 28.

(2) In primam orationem Joannis Cognati S. Theologiæ licentiati et canonici Tornacensis, præceptoris sui, habitam Lovanii, anno 1594, in publicis artium Scholis.

François de Montmorency devint doyen et grand chanoine de Liége, mais il abandonna ces bénéfices à l'âge de quarante ans pour se faire Jésuite. Il est connu surtout par ses poésies latines. Paquot lui a consacré un article dans le troisième volume de son ouvrage, page 169.

nous le voyons passer dans la chaire de théologie de Bonne-Espérance, toutefois nous n'en avons pas la certitude, car les registres de Louvain qui pourraient éclaircir ce doute n'existent plus.

Cousin a-t-il étudié à Paris, comme le dit M. D'Anstaing dans ses recherches sur la cathédrale de Tournai? Il est au moins certain que notre historien y a demeuré. On lit ce passage dans son petit traité intitulé *les sublimes et inscrutables mystères de Dieu* « : je me souviens du passé, *quand je demeurais à Paris*, avoir entendu parler quelques théologiens de la compagnie de Jésus d'un homme de bien que j'ay veu, lequel s'était persuadé, (peut-être par mélancholie ou débilité de cerveau) qu'il serait damné. »

Après avoir joui de sa demi-prébende pendant environ vingt et un ans, Jean Cousin fut pourvu d'un canonicat ordinaire, par l'évêque Michel d'Esne; c'est encore l'historien lui-même qui nous le dit. Voici comme il s'exprime en rapportant les circonstances de la mort de cet évêque : « le lendemain de son trépas (2 octobre 1514) son corps en ornements pontificaux, la face découverte, fut mis en la salle tendue de noir, entre quatre cierges ardents, où le peuple allait prier Dieu pour le repos de son âme; ce que je fis entre les autres y estant particulièrement obligé pour m'avoir, l'année précédente, le 8 de mai, honoré de la chanoinie et prébende que je possède à présent, et tant qu'il plaira à Dieu. »

La vie de Cousin dut s'écouler paisible et tranquille à l'ombre du sanctuaire, partagée entre la prière et les lettres. Les temps étaient redevenus plus calmes pour Tournai, surtout sous Albert et Isabelle, et nous ne trouvons le nom de notre historien mentionné à l'occasion d'aucun événement de quelqu'importance. Nous avons l'inventaire de sa bibliothèque et des meubles de son habitation qui n'offre

rien que de très-ordinaire. Mais les différents ouvrages qu'il fit paraître et dont nous donnons la liste, nous prouvent la constance de son amour pour l'étude. Jean Cousin mourut le onze septembre 1636 à l'âge d'au moins soixante-huit ans. (1) Sa mort fut annoncée au chapitre ce jour même dans une assemblée tenue après les complies. Il était décédé à dix heures du matin. On présenta son testament qui fut approuvé, et on chargea de son exécution Jérôme Le Luitre, chapelain des hautes formes, désigné par le testateur, à charge de rendre compte de sa gestion dans l'année.

Le douze septembre, qui était un vendredi, on célébra la messe pour l'âme du défunt, dans la salle capitulaire, et tous les chanoines présents à Tournai, à l'exception d'Adrien Steenhuys qu'une maladie empêchait de sortir, y assistèrent.

---

(1) Cousin devait être malade depuis longtemps, mais il pouvait encore s'occuper de travaux sérieux. Nous en avons la preuve dans une difficulté qui fit plusieurs fois l'objet des délibérations du chapitre en 1636. Le chanoine ayant, à son tour, *in turno*, conféré une chapellenie dont le pourvu n'avait pu se maintenir en possession, prétendit qu'il devait exercer son droit à la première vacance qu'il y aurait. Le chapitre, après avoir, dans ses séances du 14 et du 17 mars, des 23, 28 et 30 avril, puis encore du 8 mai, délibéré sur cette affaire, se prononça le 14 du même mois, en faveur de Cousin, qui conféra le surlendemain la chapellenie de Sainte-Agnès, au Béghinage, à Walerand Doucet. Les mémoires de Cousin, qui, sans doute, n'aurait su se rendre au chapitre, avaient été présentés par ce chapelain.

La peste régnait alors à Tournai. Le chapitre avait même délibéré, le 9 juillet, sur la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de permettre aux chanoines de s'absenter pour fuir le fléau; et le 20 août on lui fit la demande de pouvoir faire dire des messes en l'honneur de saint Roch, successivement dans toutes les paroisses de la ville.

OUVRAGES DU CHANOINE COUSIN.

1. De naturali Dei cognitione, Joannis Cognati Tornacensis oratio habita Lovanii, anno 1594, in publicis Artium scholis, super hâc questione : Utrum Deum esse per se notum sit? Lovanii apud Philippum Zangrium bibliopolam jur. Sub intersignio unicornis 1595. — In-12 de 22 feuillets.

2. Fundamenta religionis. hoc est. De naturali Dei cognitione, de animi immortalitate, et de justitia Dei. — Adversus politicorum seu atheorum errores. — Auctore Joanne Cognato Tornacensi. Duaci apud Joannem Bogardum 1597. — Six feuillets liminaires non chiffrés. texte 90 feuillets chiffrés. petit in-8°.

Cet ouvrage, dédié par l'auteur à l'archevêque de Cambrai Jean Sarrasin, se compose de trois discours; le premier est celui déjà publié en 1595. Tous trois, selon M. Weiss, (Biographie universelle X-125.) ont été prononcés à l'Université de Louvain. La dédicace est datée de Tournai, le 13 janvier 1597.

3. De prosperitate et exitio Salomonis. Auctore Joanne Cognato Tornacensi. Duaci, excudebat Joannes Bogardus. 1599. — Petit in-8° de 167 pages chiffrées, les liminaires compris.

L'ouvrage est dédié à Jacques de Marquais, abbé de St-Martin de Tournai.

Secunda editio auctior. Duaci, Typis Joannis Bogardi, anno 1606.

Ce n'est pas une seconde édition. Il n'y a de nouveau que le titre, quelques vers latins de Nicolas Du Serf, et une préface de 45 pages qu'il adresse à Pierre Loyers, abbé de St-Martin, et qui remplace la courte épître dédicataire. Le texte est celui de la 1re édition, et les neuf premières pages seulement en sont réimprimées, mais sans aucun changement.

Cousin combat l'opinion de ceux qui affirment que Salomon s'est relevé de sa chûte et a été sauvé, et présente l'opinion contraire comme plus probable. Dans sa longue préface, il maintient cette thèse et établit qu'il n'a pas été plus loin.

4. Histoire de Tournay, ou quatre livres des chroniques, annales ou démonstrations du christianisme de l'évesché de Tournay. Par Mre Jean Cousin, Tournésien, licentié en théologie et chanoine de l'église cathédrale de Tournay. A Douay de l'imprimerie de Marc Wyon, imprimeur juré, à l'enseigne du Phénix 1619, 1620. Quatre parties in-4°, de 340, 258, 311 et 371 pages chiffrées, non compris les liminaires, tables et additions.

Au chapitre 19 du premier livre, Cousin avait posé la question si S. Piat a été évêque de Tournai, et avait trouvé inconcluantes les raisons qui sont alléguées pour l'affirmative. Il lui fut répondu par un sieur du Plessis par un écrit intitulé : « Assertion de l'épiscopat » de S. Piat apostre et premier évesque de Tournay, et du lieu où » reposent ses reliques. A Tournay de l'imprimerie de Charles » Martin, 1619. » petit in-8° de 152 pages outre deux feuillets liminaires. Et Cousin ayant maintenu et développé son opinion dans une addition à ce 19e chapitre qu'il publia avec son second livre, parut aussitôt un nouvel écrit du sieur du Plessis, sous le titre de : « Salva- » tions pour l'assertion de l'épiscopat de Sainct-Piat ou responce à » quelques contredits publiez contre icelle assertion. A Tournay de » l'imprimerie d'Adrien Quinqué, 1620. » petit in-8° de 168 pages outre 4 feuillets liminaires. Ces deux opuscules sont devenus rares.

5. L'asyle et le refuge asseuré des misérables, ou traicté de la miséricorde de Dieu, vraye consolation et espérance certaine des pécheurs. Tiré de l'Escriture-Saincte et des saincts Pères de l'Église chrestienne. Par M. Jean Cousin, licentié en théologie et chanoine de Tournay. A Tournay, de l'imprimerie d'Adrien Quinqué 1625, petit in-12 de 189 pages chiffrées, plus 6 feuillets non chiffrés pour le texte et les liminaires et 2 pages pour la table.

Les liminaires contiennent une oraison à Dieu père de miséricorde.

6. Historia Sanctorum cathedralis Ecclesiæ Tornacensis patronorum. Instar hymnorum et lectionum, quæ in Ecclesia recitari solent. In gratiam eorum, qui Sanctos illos privatim colere cupiunt.

Opera Joannis Cognati, Tornacensis canonici, S. Theologiæ Licentiati, ex antiquis Ecclesiarum codicibus, atque ex optimis quibusque auctoribus summatim collecta.

Mirabilis Deus in Sanctis suis. Psalm. 67.

Duaci ex typographiâ Joannis de Fampoux, sub signo Sancti Spiritus. 1626. In-16 de 96 pages y compris le titre, l'avis au lecteur et l'approbation.

L'avis au lecteur est daté de Tournai, le 16 mars 1623, seulement, l'approbation de Douai, le 21 juin 1626.

7. De l'excellence de la Foy, Espérance et Charité chrestienne, par M. Jean Cousin, licentié en théologie et chanoine de Tournay. A Douay, chez Jean de Fampoux, imprimeur juré, au Sainct-Esprit, 1627. Petit in-8° de 262 pages chiffrées, plus trois feuillets pour la table, l'approbation et les errata.

Dédicace à Dieu, donateur des vertus pour le bien servir.

8. Les mystères de nostre rédemption, esquels est comprise la vie de nostre Sauveur Jésus-Christ. Ou introduction à la cognoissance et amour de Jésus-Christ, divisée en neuf traictés. A Douay de l'imprimerie de Jean de Fampoux, au Sainct-Esprit, 1630. Petit in-8° de 780 pages chiffrées, plus neuf feuillets non cotés pour la table et les errata.

Dédicace à nostre Sauveur Jésus-Christ.

9. Les sublimes et inscrutables mystères de Dieu. L'essence divine. Les matières de la Foy au regard de la raison humaine. La Prédestination. Représentés comme tels, par M. Jean Cousin, licentié en théologie et chanoine de Tournay. Noli altum Sapere, sed time. Aux Romains II. — A Douay de l'imprimerie de Jean de Fampoux, au Sainct-Esprit 1630. Petit in-8° de 122 pages chiffrées, plus trois feuillets non cotés pour la table, les errata et l'approbation.

Dédicace au Seigneur Dieu le Très-Haut et très-benin.

10. Les erreurs principales de nostre siècle : L'Athéisme. L'Estat pardessus la religion. La salvation de toute secte.

Réfutés pour la réduction des âmes, qui vont périssant éternellement, par M. Jean Cousin, licentié en théologie et chanoine de Tournai. A Douay de l'imprimerie Jean de Fampoux, au Sainct-Esprit. 1632. Petit in-8° de 208 pages chiffrées, plus 4 feuillets non cotés pour la table, les errata et l'approbation.

Dédicace au Seigneur Dieu notre Créateur.

Opinion de divers auteurs sur Cousin et sur ses ouvrages.

Le chanoine Dausque, dans son ouvrage intitulé : *Antiqui novi que Latii orthographica* publié en 1632, in-folio, dédie à divers personnages les différents chapitres de son tome deuxième. C'est à Cousin qu'il dédie le 14e chapitre, p. 215. Il lui dit : « Historiam de Nerviis, antiquitate obscuram, scriptorum multitudine incertam, judicii inopiâ malè dispositam, illustrasti, ab incerto vindicasti, judicii copiâ in formosam historiæ speciem induisti, detracto deterioris venæ sanguine. « Il lui dit encore : » Profecto nisi mihi tam arcta tecum esset consuetudo, non auderem ad *tanti viri, tamque insignis ingenii* ac judicii tribunal reculas meas advertere... »

André Catlule, qui a écrit quinze ans après la mort de Cousin, s'exprime ainsi, en parlant des anciens annalistes de Tournai : « Quibus novissimè accessit Joannes Cousin, S. theologiæ licentiatus, canonicus et historiographus Tornacensis, vir pietatis et vitæ exemplaris multifariæ lectionis et eruditionis. »

Swartius dit que Cousin était aussi distingué par sa science que par ses vertus, *doctrinâ et vitæ honestate celebris.*

Weiss, l'auteur de la *Biographie universelle*, juge mal Cousin, en disant qu'il est auteur de quelques ouvrages médiocres, et il n'y a rien d'étonnant, car il n'avait pas lu

ces ouvrages. Il en fournit lui-même la preuve, lorsqu'il dit que la dissertation de Cousin, *de prosperitate et exitio Salomonis*, a pour but de prouver que Salomon a reconnu ses égarements, et que Dieu les lui a pardonnés, tandis que la conclusion de cet ouvrage est toute contraire.

Feller trouve l'histoire de Cousin pleine de recherches et de particularités intéressantes. On voit, dit-il, que le but de l'auteur était d'instruire autant que d'amuser; et ce but, il l'a rempli.

Cet ouvrage, dit Hoverlant, sera toujours recherché des savants ; l'on y trouve les faits les plus précieux : l'auteur y déploye constamment une très-grande impartialité et beaucoup d'érudition ; il est véridique et décrit très-naïvement les faits comme ils se sont passés.

TESTAMENT DE COUSIN.

On voit par le testament de Jean Cousin, qu'il ne laissait aucun parent portant son nom. Voici le commencement de cet acte :

Je soubsigné Jean Cousin, prêtre indigne et chanoine de l'église Notre-Dame de Tournay, ne voulant mourir intestat, ai fait mon testament comme s'ensuit : premièrement je recommande mon âme à Dieu, lequel je prie par le mérite de la passion de Notre Sauveur Jésus-Christ, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, de saint Michel, de mon bon Ange, de saint Jean Baptiste et Évangéliste, de saint Piat, de saint Eleuthère, de tous nos Patrons Saints et Saintes, me pardonner tous mes péchés, et faire miséricorde à mon âme. Amen.

Quant à mon corps, je demande qu'il soit enterré au cloistre à l'herbe, devant le crucifix, si je meurs à Tournai, ou bien au cimetière de la paroisse où je décéderai.

Quant à mes biens, etc.

Il donne à son neveu Jérôme Le Luitre, chapelain des hautes formes de la cathédrale, sa maison de la rue des Fossés ; à Jean Le Luitre, autre neveu, aussi chapelain, ses maisons, jardins et héritages à Orcq, avec les meubles, dit-il, qui seront trouvés à moy appartenant, au corps-de-logis, que j'ai accoustumé me réserver, etc. Cousin avait donc un pied-à-terre à Orcq, qui lui servait de maison de campagne. A Quintin Le Luitre et à ses enfants, il donne sa maison située dans la rue Blandinoise ; à sa nièce demoiselle Marguerite Le Luitre, femme de Mathieu de Raye, il donne sa plus grande maison, située à la porte del Vigne, à charge, etc. ; à Agnès Le Luitre, une maison rue des Corriers, pour en jouir viagèrement. Sa nièce Marie Vuicque était placée à la bonne maison Delval. Il lui donne trente florins.

Il lègue aux Jésuites de Saint-Piat, 30 fl. Il fait don aux Frères ermites de Saint-Augustin des livres qu'il leur avait prêtés. La cathédrale n'est pas oubliée, mais on lui donne peu de chose. 50 fl. sont légués pour le chœur de l'église de la paroisse de Poucques, en Flandres, et 58 fl. pour la paroisse de Lootenhulle. Il donne ensuite, à son domestique, s'il en a un au moment de sa mort, 20 fl. ; au prêtre qui lui donnera l'Extrême-Onction 3 fl. et 14 patars ; à l'église de Sainte-Marguerite, sa meilleure vaisselle d'argent, etc. Il fait dire des messes. Il ordonne des distributions à tout le clergé, aux orphelins et aux pauvres. Il fait de petits legs à toutes les communautés religieuses de la ville. Il accorde une pension viagère à sa servante. Enfin il institue pour héritiers de tout ce dont il n'a pas disposé, les Minimes de Tournai, et, s'ils n'y sont pas encore établis, ceux de Douay, à charge de deux messes par an et de payer ses dettes. Il comprend expressément dans cette donation sa bibliothèque.

Ce testament est daté du 22 février 1627. Il fut remis le 23 février aux deux notaires du chapitre M. Jeumont et J. Deflines.

Cousin fit six codicilles ; le dernier daté du 26 février 1636, a pour objet de prier ses neveux Jérôme et Jean Le Luitre, prêtres et Quintin Le Luitre de faire la recette de ce qu'il avait laissé à son filleul Piat De Raye, et d'accepter la tutelle de cet enfant.

Témoignage délivré à Jean Cousin pour le diaconat.

M. Joannes Cousin subdiaconus, cum propter non exiguam literarum sacrarum peritiam, tum ob egregios animi mores gravitate et ætatis maturitate decoratos, dignus est (quantum queo pro meâ tenuitate judicare), qui cito ad ulteriores sacros ordines promoveatur, ne ecclesia Dei in quâ est messis multa et operarii pauci, diutius æquo, eo operario fraudetur. Idem sui ordinis subdiaconatûs officium, in cantu epistolæ, in ecclesiâ nostrâ sæpissimè ritè et laudabiliter exercuit.

Actum Duaci in domo statæ nostræ residentiæ anno 1590 septembris 15.

Ita esse attestor C. Carnin parochus indignus ecclesiæ D. Petri Duacensis, avec paraphe.

Extrait des actes du chapitre de Tournai.

Jovis XI° septembris 1636.

Domini, post completorium in loco capitulari capitulariter congregati, præsentato et lecto testamento domini Joannis Cousin, hujus ecclesiæ canonici, hodie circa horam decimam defuncti, illud secundum sui formam et tenorem admittentes, onus executionis ejusdem commiserunt magistro Hieronymo Le Luitre altarum sedium capellano,

executori in dicto testamento nominato, qui illud sub beneficio inventarii acceptavit, promittens indè reddere computum intra annum, si fieri possit.

Veneris XII° septembris 1636.

Celebrata fuit missa in capitulo pro animâ defuncti domini Joannis Cousin, hujus ecclesiæ canonici, cui omnes interfuerunt, præter dominum Adrianum de Steenhuys ægrotum et excusatum, et alios absentes qui ceperunt suos dies.

On n'a pas jugé nécessaire de reproduire dans cette nouvelle édition, les figures des différentes sortes de barbares qui ont envahi l'occident au neuvième siècle, figures que Cousin avait empruntées à un ouvrage de Wolfgangus Lazius, et dont le sieur Du Plessis, dans ses salvations pour l'assertion de l'épiscopat de Saint-Piat, fait une critique assez plaisante.

Cette édition n'a que deux grandes planches : l'une représente l'ancien cloître du chapitre de Tournai avec toutes ses dépendances, et l'autre les restes des bâtiments de l'ancienne école des chanoines.

LOUIS DE FAURE DE CARIGNAN.

La conversion d'un officier protestant de l'armée de Louis XIV, qui devint président du séminaire de Tournai, est un épisode curieux de l'histoire de l'épiscopat de Choiseul. Voici ce que nous en savons, principalement par les notes que nous a laissées le chanoine Waucquier, et que possède M. le Président Du Bus.

Louis de Faure de Carignan naquit à Castres, dans le Languedoc, de parents nobles mais hérétiques. Il était d'une constitution si faible, qu'on le croyait incapable d'application. On ne lui apprit à lire qu'après sa douzième année ; mais il fit des progrès si rapides lorsqu'on commença à l'instruire, que De Pelisson, son oncle à la mode de Bretagne, prévit dès lors que cet enfant ne demeurerait pas dans la médiocrité, soit dans le bien soit dans le mal.

Louis de Carignan embrassa le parti des armes, et il était parvenu au grade de capitaine au siége de Tournai en 1667. Il revint plus tard en cette ville et fit la connaissance du chanoine de Plesserea, avec qui il eut, comme cela était assez habituel à de Carignan, des discussions sur des questions religieuses. Le chanoine ébranla les convictions du réformé, et bientôt après, sur le désir que Gilbert de Choyseul en avait témoigné, l'officier protestant lui fut présenté. Le savant prélat continua l'œuvre commencée, fit lire à de Carignan ses ouvrages de controverse, acheva de l'instruire et finit par le convertir.

De Carignan après sa conversion fit encore une campagne, pendant laquelle il lut les lettres de Saint-Jérôme, et avec tant de fruit qu'il prit la résolution d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice, pour se consacrer aux missions étrangères. C'est là, très-probablement, qu'il fut ordonné prêtre.

Waucquier dit qu'il tenait de dom Feuillant, moine de Saint-Martin, que Carignan fut ordonné prêtre et nommé chanoine dans les trois mois qui suivirent sa conversion ; cela est non-seulement invraisemblable, mais évidemment faux.

Ce chanoine met une extrême confusion dans les renseignements qu'il nous donne sur Carignan, et ceux qu'on trouve dans Hoverlant, puisés dans un mémoire du chapi-

tre de Tournai de 1756, ne sont pas plus clairs. Nous tâcherons cependant de les coordonner. Il résulte de tous ces renseignements que Carignan entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, qu'il fut président du séminaire de Tournai, chanoine de la cathédrale, commensal de Choyseul, et supérieur des Ursulines, et qu'il demeura vingt ans dans sa maison particulière à Tournai, sans sortir de la ville.

Nous ne trouvons dans le manuscrit de Waucquier aucune pièce de Carignan datée de Tournai avant 1684, et nous croyons que le nouveau converti a fait un cours complet de théologie et d'écriture-sainte au séminaire de Saint-Sulpice, avant d'être placé à la tête du séminaire de Tournai, où il était chargé de faire des conférences sur l'Écriture-Sainte. C'est probablement vers 1675 ou 1676 que Carignan fut nommé président de cet établissement qui, était encore alors à Douai; car ce n'est que vers 1681 qu'un séminaire fut construit à Lille. Il existe un acte du chapitre du 7 novembre 1681, par lequel ce corps autorise Choyseul à emprunter douze mille patacons pour couvrir cette dépense.

En 1679, Carignan fut nommé chanoine, et prit possession de sa prébende le 3 juin. Il abandonna probablement alors le séminaire, pour venir demeurer avec Choyseul. On devrait regarder la chose comme certaine, si on pouvait constater qu'il a fait la notice biographique de ce prélat, qui a été envoyée à l'abbesse du Sauvoir, et dont l'auteur dit avoir demeuré avec Choyseul les onze dernières années de sa vie; car ces onze années commencent en 1679. On voit par les dates des lettres et des sermons de Carignan qu'il n'était plus à Douai après cette époque. Il prêcha à Paris, à Saint-Sulpice, le jour des Rois en 1680, aux nouvelles catholiques, dans la même ville, le premier dimanche de l'année

1682. Il prêcha quatre fois en avril 1684 à la cathédrale de Tournai, à la Madeleine à Lille, le 22 juillet 1685, le même jour, l'année suivante à la Madeleine à Tournai, le panégyrique de sainte Ursule aux Ursulines de la même ville en 1684, etc. Il ne fut chargé de la direction de cette communauté qu'en 1700, ayant été élu le 2 juillet de cette année pour exercer cette charge,

Il fit bâtir, à ses frais, aux Ursulines, une chambre qui lui servait de parloir et dans laquelle il fit mettre un confessionnal. Waucquier dit que Carignan éprouva des désagréments dans cette communauté, à cause du mariage de M. De Ferrières, neveu du directeur avec une demoiselle de Lille qui se trouvait au couvent, et qui était nièce d'une religieuse, mais ce renseignement pourrait bien manquer d'exactitude. Carignan n'abandonna la direction des Ursulines que le 22 décembre 1704, à leur grand regret, et après qu'elles eurent déjà obtenu l'année précédente de l'évêque Caillebot de la Salle l'ajournement de cet abandon. Carignan fut remplacé aux Ursulines par le chanoine Cavelier, qui avait été antérieurement aussi président du séminaire de Tournai.

Carignan s'occupa de la création d'un institut de religieuses qu'on nommait *Filles de la Providence*. Elles devaient occuper une maison contiguë à la chapelle de Saint-Éloi dans la rue Saint-Martin. Elles s'étaient déjà réunies en certain nombre, dans une autre maison sur laquelle on avait placé une petite cloche, pour les appeler à leurs exercices de piété; mais le magistrat, dit Waucquier, fit défense de la sonner, et, ajoute-t-il, insensiblement la maison perdit son personnel, comme la cloche avait perdu ses sons.

On attribue à Carignan d'avoir contribué à faire prendre à l'évêque Choyseul la résolution de transférer le séminaire de Lille à Tournai.

Il était fort zélé pour instruire le peuple ; il catéchisait les enfants, et il prêchait souvent.

Il fut chargé d'entendre les confessions des soldats logés à la citadelle, et il avait un confessionnal à la cathédrale.

Il ne s'absenta de Tournai, après qu'il y fut fixé, qu'une seule fois, pour un voyage de quelque durée, qui lui était commandé par un motif de piété. Il se rendit à Castres, dans le dessein de travailler à la conversion de plusieurs membres de sa famille qui professaient la religion réformée. Il eut la consolation de faire rentrer dans le sein de l'Église plusieurs de ses proches ; mais il eut la douleur de laisser les auteurs de ses jours dans l'erreur.

Nous savons, par un sermon qu'il prêcha à Castres, aux religieuses des Ormeaux, en 1689, qu'il fit cette absence l'année même de la mort de Choyseul.

Ce fut probablement à son retour qu'il fut autorisé par Louis XIV à résigner son canonicat avec réserve d'une pension ; mais on ne voit pas dans le *Liber optionum* des chanoines, qu'il ait fait usage de cette permission.

On dit que la communauté des Sœurs de Saint-Charles, à Wez, lui doit de la reconnaissance pour les services qu'il lui rendit dans les commencements de sa fondation.

Il sortait peu et consacrait à la prière une bonne partie du temps dont ses occupations lui permettaient de disposer. Sa vie était austère ; il était très-sobre et il faisait usage d'instruments de pénitence. Chaque jour à quatre heures du matin, il se levait pour la récitation, en commun des prières qui étaient suivies de la méditation. Il répétait cet exercice avec sa nièce Mlle de Ferrières, dans l'après-dînée.

De Carignan mourut le 30 août 1714, des suites d'une hydropisie, et après avoir reçu les derniers sacrements publiquement avec beaucoup d'édification. Il fit surtout

hautement sa profession de foi, et répudia bien explicitement les erreurs des Jansénistes. Son testament, qui est fort long et que donne Waucquier, porte la date du 4 juin 1714.

Ouvrages imprimés de Louis de Faure de Carignan.

1. Courte instruction touchant la méthode de l'oraison mentale pour l'usage du séminaire de Tournay, très-propre à toutes sortes de personnes qui veulent apprendre à bien faire l'oraison. A Lille chez Chrysostôme Malte, imprimeur juré, à la Place St-Martin, au bon Pasteur. — Et à Tournay, chez Nicolas Inglebert à l'enseigne St-Ignace proche le Beffroy 1685, 179 pp.

2. Prières pour faire le matin et le soir dans une communauté ou dans une école de filles. — Avec un recueil de plusieurs autres prières et saintes pratiques propres à toutes sortes de personnes de piété. — Et un abrégé fort court de la méthode de la méditation. A Tournay, chez Nicolas Inglebert, à l'enseigne St-Ignace, 1686, 119 pages.

3. Statuts et réglements de la confrérie du très-saint Sacrement de l'autel, érigée en l'honneur de cet Auguste mystère dans l'église paroissiale de la ville de Menin, à la sollicitation de quelques fidèles de ladite ville, par l'autorité de Monseigneur l'Ill^me^ et Rév^me^ évêque de Tournay. Avec un recueil de prières pour dire devant le très-saint Sacrement lorsqu'il est exposé ; ou quand on l'accompagne aux processions et lorsqu'on le porte aux malades. A Tournay, chez Jacques Coulon, à l'enseigne de St-Pierre et St-Paul, 1695, 105 pp.

4. Sermon de la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie prêché à Tournay dans l'église paroissiale de

S. Jean à l'occasion de l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement établie en cette paroisse. Par M. de Carignan chanoine de l'église cathédrale de cette ville. A Tournay de l'imprimerie de Jacques Coulon, imprimeur du roy, 1696, 82 pp.

Manuscrits.

De Carignan a laissé cinq volumes d'œuvres manuscrites, qu'on ne retrouvera probablement plus. Waucquier donne le détail de ce qu'ils contenaient.

Premier volume. Il ne renfermait que des pièces relatives à des controverses et à la conversion de quelques protestants. Il y est question de la conversion d'Agnès Delvingne de Tournai, et de celle de sa tante Mlle Delebecq, qui devint plus tard madame Dereus.

Deuxième volume. On y trouve d'abord des prières et une instruction touchant la méthode de faire oraison, puis vingt et un sermons, avec l'indication des lieux où ils ont été prêchés.

Tome troisième. — Examens de perfection, qu'on faisait au séminaire, immédiatement avant de dîner, après la lecture du nouveau testament, au nombre de 178, in-4° de 551 pages. — Trois petits opuscules, dont le dernier est peut-être de Choyseul.

Tome IV. 1° Dix lettres dont trois de controverse fort longues : 2° treize autres lettres, une autre pièce et le testament de Carignan.

Tome V. Aventures allégoriques, in-folio de 155 pages,

SÉANCE DU JEUDI 16 JANVIER 1868.

M. F. Du Bus aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance du mois de décembre 1867 est lu et adopté.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Notes sur le poète Joyel, par M. Laroche, membre correspondant.

— *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, publiés par M. Edm. Reusens, tome IV, 1867, 4e livraison.

— *Journal historique et littéraire*, tome XXXIV, liv. 9.

— *Bulletin du Comité flamand de France*, tome IV, n° 8. Octobre, novembre et décembre 1867.

— *Le Baron de St-Genois*, notice biographique par Kervyn de Volkaersbeke.

— *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, année 1867, 4e livraison.

— *Don Antonio roi de Portugal*, son histoire et ses monnaies par M. Renier Chalon.

— *Revue catholique*, 12e livraison. Décembre 1867, 1re livraison. Janvier 1868.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de*

la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Octobre et novembre 1867.

— *Notice sur M. Harbaville* par M. Laroche, président de l'Académie d'Arras, membre correspondant.

— *À quoi bon ?* Essai de tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 76e livraison. Janvier 1868.

— *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XXIII, 2e série, tome III, 2e et 3e livraisons.

— *Le seigneur Flobère ou origine de la terre des débats*, par J. Pourcelet-Liénart, candidat-notaire, petit in-8° de 198 pages, imprimé à Lessines, chez Van Cromphant-Vandamme, 1867.

— *En Orient*, 1867, par Henri Remberg.

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 36e année, 2e série, tome 24, n° 11.

— *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendant de l'ancienne principauté de Liége et de la province actuelle de ce nom*, par Ulysse Capitaine.

— *Revue de la Numismatique belge*, 4e série, tome VI, 1re livraison avec les pl. I à IV.

CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire-général du ministre de la justice accuse réception du tome IX des *Mémoires* et remercie la Société de cet envoi.

—

Mgr. le vicaire-général Voisin communique une traduction en vers du *dies iræ* par feu M. Jean-Baptiste Chotin, ancien professeur de l'Athénée de Tournai. Cette traduc-

tion, dont l'exactitude littérale est fort remarquable, a été publiée le premier novembre 1842 dans *la Feuille de Douai*; et elle a été offerte à monseigneur l'évêque de Tournai par l'auteur, le 30 octobre 1844.

L'assemblée appréciant le mérite de cette œuvre due à un concitoyen, décide qu'il y a lieu de l'insérer dans le volume courant des *Bulletins* en mettant, pour en faire ressortir la valeur, le texte latin en regard.

—

Mgr. Voisin, qui a repris son travail sur les vitraux de la cathédrale, donne lecture de la description des vitraux de saint Éleuthère.

—

M. le comte De Nédonchel fait passer sous les yeux de ses collègues, un petit livre intitulé comme suit : *Vie du bienheureux saint Jean de Sohagoune de l'Ordre des Ermites du P. S. Augustin, patron de la célèbre ville et université de Salamane, par Georges Maigret, docteur théologien en l'université de Louvain et prieur des frères ermites Augustinaires à Tournay.* L'honorable membre pense que cet ouvrage est le premier qui ait été imprimé en notre ville. Il est sorti de l'imprimerie de Joseph Duhamel et de Charles Martin, imprimeurs jurés en la rue de la Thure au Saint-Esprit, l'an M. D. C. X Il a été autorisé par le censeur des livres le 19 mars 1609 et il a reçu le privilège du souverain le 4 novembre 1609.

M. le Président dit qu'il connait cet opuscule, dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de la ville, et qu'il en fait mention dans le travail bibliographique sur les livres imprimés à Tournai dont il s'occupe.

—

La séance est levée.

Traduction de la prose des morts offerte par M. Jean-Baptiste Chotin à Monseigneur l'évêque de Tournai le trente octobre 1864.

Dies iræ, dies illa,
Solvet sæclum in favillâ
Teste David cum Sybillâ (1)

Jour de colère, hélas! jour de foudre et d'éclairs!
Un déluge de feux détruira l'univers,
La Sybille et David l'ont prédit dans leurs vers. (2)

Quantus tremor est futurus,
Quando judex est venturus,
Cuncta strictè discussurus!

Quelle terreur alors! quel trouble épouvantable,
Quand du ciel descendra le juge inexorable,
Lui qui doit passer tout au creuset redoutable!

Tuba mirum spargens sonum,
Per sepulchra regionum,
Coget omnes antè thronum.

La trompette, au lointain semant des sons nouveaux,
Réveillera les morts dormant dans les tombeaux,
Et Josaphat verra rassembler leurs troupeaux.

Mors stupebit et natura,
Cum resurget creatura,
Judicanti responsura.

La stupeur et l'effroi saisiront la nature,
La mort reculera.... voyant la créature
Surgir du sein des vers, dont elle est la pâture.

---

(1) à Paris : Crucis expandens vexilla...
(2) L'étendart de la croix flottera dans les airs.

Liber scriptus proferetur,
In quo totum continetur
Unde mundus judicetur.

Le livre de la vie à nos yeux s'ouvrira,
Depuis des milliers d'ans tout s'y dévoilera,
Et sa balance en main, l'Eternel jugera.

Judex ergò cum sedebit,
Quidquid latet apparebit;
Nil inultum remanebit.

Son trône brillera suspendu dans la nue;
La profondeur des cœurs alors sera connue;
L'heure de la vengeance enfin sera venue.

Quid sum miser tunc dicturus?
Quem patronum rogaturus?
Cum vix justus sit securus?

Malheureux! que dirai-je en ce moment fatal?
Quel patron réclamer devant ce tribunal?
Si le juste tremblant craint l'abîme infernal!

Rex tremendæ majestatis,
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.

Vous, dont la majesté sera si formidable,
Qui sauvez les élus par faveur ineffable,
Sauvez-moi, Fils de Dieu, clémence inépuisable.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causæ tuæ viæ:
Ne me perdas illâ die.

Rappelez-vous surtout, doux Jésus, Dieu d'amour,
Que vous vîntes pour moi du céleste séjour;
Ah! ne me perdez pas dans ce terrible jour!

Quærens me, sedisti lassus :
Redemisti crucem passus :
Tantus labor non sit cassus.

Vous vous êtes lassé me cherchant à retraire ;
Vous m'avez racheté sur l'arbre du calvaire,
Que de tant de labeurs vous trouviez le salaire !

Juste judex ultionis,
Donum fac remissionis
Antè diem rationis.

Arbitre souverain, Dieu juste, Dieu vengeur,
Il en est temps encor, faites grâce au pécheur,
Faites-lui grâce avant le jour de la rigueur.

Ingemisco tanquam reus,
Culpâ rubet vultus meus :
Supplicanti parce, Deus.

Je gémis de ma vie et mon cœur la déplore,
D'une vive rougeur tout mon front se colore ;
Ne me refusez pas le pardon que j'implore.

Qui Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.

Vous l'avez à Marie accordé ce pardon ;
Vous avez exaucé les souhaits du larron,
Ainsi, pour moi, d'espoir je vois luire un rayon.

Preces meæ non sunt dignæ,
Sed tu bonus fac benignè,
Ne perenni cremer igne.

Ma prière est indigne et ne vaut rien par elle ;
Mais faites, Dieu puissant, par bonté paternelle,
Que je ne brûle pas dans la flamme éternelle.

Inter oves locum præsta,
Et ab hœdis me sequestra,
Statuens in parte dextrâ.

Séparez-moi des boucs à gauche repoussés ;
A droite où vos élus auront été placés,
Là, près de vos brebis, un accès me laissez.

Confutatis maledictis,
Flammis acribus addictis,
Voca me cum benedictis.

Quand vous aurez plongé dans de noirs précipices
Les maudits condamnés à d'éternels supplices,
Ah ! daignez m'appeler à gouter vos délices.

Oro supplex et acclinis,
Cor contritum quasi cinis,
Gere curam mei finis.

Que mes cris suppliants vous touchent sur mon sort !
Ces cris, d'un cœur brisé, sont le dernier effort ;
Prenez soin de mon âme à l'heure de ma mort.

Lacrymosa dies illa,
Quâ resurget ex favillâ !
Judicandus homo reus;

Jour de pleurs et de deuil ! jour trois fois lamentable,
Quand du fond du tombeau sortira le coupable
Pour répondre à l'appel du juge redoutable;

Huic ergo parce, Deus.
Pie Jesu, Domine,
Dona eis requiem.
Amen.

Dieu Clément, pardonnez à l'homme criminel ;
Nous prions pour les morts dans ce jour solennel ;
Accordez leur, Jésus, le repos éternel.
Ainsi soit-il.

DESCRIPTION DE DEUX VERRIÈRES DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI, CONTENANT TRENTE-SIX MÉDAILLONS, OU SONT REPRÉSENTÉS DES SUJETS TIRÉS DE LA LÉGENDE DE SAINT ÉLEUTHÈRE.

La vie de saint Eleuthère embrasse une période de temps fort intéressante, pendant laquelle eurent lieu les événements les plus importants qui signalèrent la chute de l'empire d'Occident, et les commencements de la monarchie française. Sa naissance en 456 coïncide avec la mort de Mérovée et avec le commencement du règne de Childéric. Le Saint vécut soixante-quinze ans sous les trois rois Childéric, Clovis et Clotaire. Il avait dix-neuf ans lors qu'Odoacre, roi des Hérules, mit à la pension Romulus Momyllus Augustus, qu'on désigne ordinairement par mépris sous le nom d'Augustule. Le dernier empereur alla finir ses jours en Campanie avec six mille livres d'or de rente.

Des cinquante années environ pendant lesquelles Tournai fut la capitale des Francs, de 448 à la fin du Ve siècle, 43 correspondent au temps de saint Eleuthère (1).

La persécution qui força les chrétiens de Tournai à émi-

---

(1) Clodion parti de *Dispargum* fit, vers 447, une équipée jusqu'à Cambrai, et vint se fixer ensuite à Tournai. Clovis son petit-fils passa à Soissons, puis à Paris, où il mourut en 511.

« Chlodio carbonariam Silvam ingressus, Tornacensem urbem obtinuit, exindè usquè Cameracum urbem properavit. » *Gesta Regum Franc. C.* 4.

grer à Blandain éclata, lorsque Clovis se préparait à aller combattre Siagrius (1) à Soissons, et elle finit après la bataille de Tolbiac (494).

C'est pendant cet intervalle qu'eurent lieu la résurrection de Blande et la conversion du tribun Censorinus.

On place en 496 ou 497 la conversion et le baptême de onze mille Tournaisiens. Nous rappellerons, en expliquant les sujets des vitraux, les rapports de saint Éleuthère avec Clovis.

Le nom du Saint ne se trouve plus mêlé à aucun événement, se rattachant à l'histoire des rois francs, pendant les trente dernières années de sa vie. Sa légende ne nous apprend que ce que son zèle entreprit et ce qu'il eut à souffrir jusqu'à ce que, victime de la fureur des hérétiques, il finit par le martyre sa carrière apostolique en 531.

Ghesquières a publié trois vies de saint Éleuthère qui sont fort anciennes. La première a été écrite avant l'invasion des Normands ; l'auteur de la seconde était contemporain de l'évêque Heidilon, qui vivait à la fin du IXe siècle, et dont l'épiscopat s'est peut-être prolongé jusqu'au commencement du Xe ; et la troisième est tirée de l'ancien bréviaire de la cathédrale de Tournai. C'est principalement à ces trois sources qu'on a puisé pour la composition des médaillons des deux verrières dont nous allons expliquer les sujets.

La première a été donnée par Mgr. le prince Joseph de Chimai, qui a ajouté à cette libéralité deux magnifiques

---

(1) Henschenius cite un passage de Grégoire de Tours : « Eo tempore multæ ecclesiæ à Chlodovei exercitu depredatæ sunt, quia erat ille adhuc fanaticis erroribus involutus. »

Acta SS. Belgii, I, p. 457, *n°* 5.

écailles de la mer des Indes, d'une grandeur extraordinaire, qui servent de bénitiers aux deux côtés de l'entrée principale de la cathédrale. Descendant de l'homme de génie qui a créé le canal du Languedoc, et comptant parmi ses ancêtres Pierre Paul de Caraman qui, en 1705, sauva par un trait de courage l'armée française, près de Louvain, ce prince se montre digne des illustrations de sa famille. Amateur des beaux-arts, il ne pouvait demeurer étranger à la restauration du monument le plus remarquable de la Belgique, auquel on est parvenu à rendre son antique décoration de vitraux légendaires.

L'écu du prince Joseph, placé dans le milieu du quatre-feuilles, en haut de la fenêtre, est écartelé : au premier et au quatrième d'azur, à la bande d'or accompagnée d'une demie fleur de lis défaillante à dextre de même, florencée d'argent, et en pointe, de trois roses du même, mises en orle qui est de Riquet de Caraman ; au deuxième et au troisième de gueule à une épée, en bande, d'argent, à la poignée d'or.

Le fond de la mosaïque de cette verrière est formé de carrés, alternativement rouges et bleus, chargés d'un quatre-feuilles et réunis aux angles par une fleur d'or à quatre divisions profondément découpées. Deux traits l'un rouge et l'autre bleu occupent l'espace laissé entre les carrés.

La bordure est encadrée à l'extérieur par deux liserets, l'un bleu et l'autre blanc, et à l'intérieur, par une ligne de perles d'argent. Le champ de la bordure est rouge et rempli de feuilles trilobées du XIIIe siècle, groupées par quatre, étalées deux d'un côté et deux de l'autre, avec un fleuron d'or dans le milieu. Les bouquets, alternativement verts et bleus, sont séparés par des feuilles d'argent à cinq lobes.

PREMIER MÉDAILLON.

Baptême de saint Éleuthère.

Sérénus, père du Saint, était un descendant d'Irenens, qui s'était converti à la prédication de saint Piat ; et ce que l'histoire nous en apprend, nous prouve que la foi chrétienne avait conservé toute sa ferveur, un siècle et demi après, dans cette sainte famille, l'une des plus illustres de Tournai (1). Blande était son épouse, et leur union avait été longtemps stérile, lorsqu'il plut à Dieu de leur donner un fils, qui devait être l'apôtre de ses concitoyens (2). Le peintre a ici représenté un baptistère dont les murs intérieurs sont ornés d'arcatures ogivales, reposant sur des colonnettes. Saint Eleuthère plongé jusqu'aux hanches dans une cuve baptismale, reçoit sur la tête l'eau, que verse le ministre du sacrement. D'un côté se trouve un lévite ayant une tonsure en couronne, et de l'autre Sérénus et Blande, qui remercient Dieu du baptême conféré à leur fils bien-aimé.

DEUXIÈME MÉDAILLON.

Prédiction de l'épiscopat de saint Éleuthère par saint Médard.

Nous avons la preuve dans la vie de saint Éleuthère qu'il y avait une école à Tournai, au milieu du Ve siècle. On y

---

(1) Erat itaque secundum sæculi dignitatem locuples, insignis prosapiâ, sublimatus parentum potentiâ, sublevator pauperum, consolator miserorum. » *Acta SS. Belgii.*

(2) « Homo ille Serenus, uxor autem ejus Blanda nuncupabantur. Qui in senectute bonâ unicum filium genuerunt. Éleutherium nominaverunt, indè lavacri regenerationem in nomine Jesu ei contulerunt. » *Ibid.*

lit qu'il eut pour condisciple et pour ami saint Médard ; et qu'un jour celui-ci lui dit : mon frère Éleuthère, je vous annonce que vous deviendrez évêque de cette ville (1). C'est le sujet représenté. Saint Médard et saint Éleuthère sont assis sur un *bisellium*. Le premier d'un air inspiré, la main gauche élevée vers le Ciel, prédit au second, qui l'écoute avec un recueillement mêlé de surprise, qu'il sera un jour promu à la dignité épiscopale. Les deux saints, dont l'artiste a eu soin de marquer les noms, sont dans un appartement orné de draperies, qui doit être une école ; et les nuages que l'on voit au-dessus d'eux, indiquent que c'est du Ciel qu'est venu à saint Médard l'esprit prophétique qui lui a donné la connaissance de l'avenir.

TROISIÈME MÉDAILLON.

Sérénus et Eleuthère catéchisent les Tournaisiens.

Un groupe de Tournaisiens assis écoute les instructions de saint Éleuthère. Le Saint tient un livre à la main droite, et avec la gauche il fait un geste très-expressif pour leur faire comprendre que la doctrine qu'il leur inculque est divine. Sérénus, qu'on aperçoit derrière lui, s'efforce de confirmer la prédication de son fils.

QUATRIÈME MÉDAILLON.

Les chrétiens de Tournai, sont obligés de se retirer à Blandain (2).

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le commence-

(1) « Frater Eleutheri, nuntio te huic civitati pontificem summum affore : quod ita probatum est. » *Ibid.*

(2) « Tribunus scaudinlensis cum omni multitudine paganorum, decrevit ut omnes tam nobiles quam ignobiles christianæ religionis cultores à Tornacensi urbe ejicerentur et à suis possessionibus omnino privarentur. » *Act. SS. Belg.*

ment de cette persécution correspond avec les apprêts de l'expédition de Clovis contre Soissons, où Siagrius avait sa résidence.

Blandain, dont on fait une ville, ou du moins un château-fort, apparaît au fond du tableau. Son nom est écrit sur un pignon. Quatre personnages s'acheminent tristement vers le lieu où ils vont chercher une retraite : le plus âgé, en avant, le bâton de voyage sur l'épaule, tient un enfant par la main ; en arrière, de l'autre côté du médaillon, un homme d'un âge mûr porte un enfant à califourchon sur les épaules.

CINQUIÈME MÉDAILLON.

L'évêque Théodore meurt frappé de la foudre.

Arrivés à Blandain, les chrétiens de Tournai se construisirent une église et se choisirent un évêque qu'ils firent consacrer. Cet évêque était Théodore qui périt malheureusement frappé de la foudre peu de temps après son sacre (1).

C'est cette mort qui est représentée. Théodore renversé sur le dos est atteint par le fluide électrique, que l'on voit s'échapper d'un nuage noir. Sa mître est tombée à côté de lui. Deux personnages saisis d'épouvante prennent la fuite.

SIXIÈME MÉDAILLON.

Saint Éleuthère est sacré évêque.

Après la mort de Théodore, les chrétiens réfugiés à Blandain lui choisirent pour successeur saint Éleuthère; et

(1) Basilicam in honore B. Petri apostolorum principis constituerunt, in loco qui nunc Blandinium appellatur.... christiani constructâ basilicâ Theodorum episcopum consecrari fecerunt. Qui paucis diebus evolutis divino spiculo percussus interiit. »

ils l'envoyèrent à Rome pour demander la confirmation de son élection. Le Saint fit ce long et pénible voyage, et à son retour il reçut la consécration épiscopale. C'est la cérémonie représentée sur le tableau, et qui eut lieu vers 487 (1).

Saint Éleuthère est assis sur un siége antique, dont la partie antérieure présente deux têtes d'animaux, et qui repose sur des pieds terminés par des griffes. Les deux évêques consécrateurs, qui sont à ses côtés, lui posent la mitre sur la tête.

SEPTIÈME MÉDAILLON.

Blande veut séduire saint Éleuthère.

Blande, fille du Tribun, avait conçu, dès sa jeunesse, un grand attachement pour son concitoyen Éleuthère, mais qu'elle avait tenu secret. Sa passion ne fit qu'augmenter après le départ des chrétiens; et pressée par le démon, elle résolut d'aller à Blandain. Elle avait appris la promotion du Saint à l'épiscopat, dignité dont les païens eux-mêmes avaient la plus haute idée, et elle s'imagina que les honneurs et les richesses de sa nouvelle position pourraient lui avoir inspiré de la vanité et avoir affaibli sa vertu. Elle le surprit pendant qu'il faisait sa prière. L'homme de Dieu connut par inspiration qu'elle était possédée du démon. Elle s'avança, lui tira le manteau, et, lui déclarant sa passion, elle le pria d'avoir pitié d'elle. Ce qu'entendant saint Éleuthère, il en fut consterné. Satan, dit-il, tenta le Christ notre maître; et cet homme-Dieu, qui ne pouvait être tenté,

(1) « Videntes igitur christiani sanctitatem beatissimi Eleutherii, Romam eum miserunt, et cum auctoritate Papæ regredientem episcopum consecraverunt. » *Acta SS. Belgii.*

dit à l'esprit du mal ; retire-toi, Satan; tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu. Et moi, pour imiter ce fait merveilleux, je te commande, au nom de la sainte et indivisible Trinité, de te retirer de moi, et de n'oser désormais m'approcher. Après lui avoir adressé ces paroles, il jeta son manteau, et quitta son oratoire tout ému (1).

L'oratoire de saint Éleuthère est représenté orné de colonnettes sur lesquelles reposent des arcatures en plein cintre. Le moment choisi par l'artiste est celui où le Saint abandonne son manteau.

HUITIÈME MÉDAILLON.

Mort de Blande.

Les paroles et la fuite du Saint jetèrent Blande dans le plus grand trouble, et toute éperdue elle retint le manteau d'Éleuthère, dont elle s'affubla pour rentrer à Tournai ; mais en y arrivant elle fut frappée de mort. On la voit étendue, sans vie, revêtue encore du manteau rouge, dont elle s'était emparée. Deux personnes, témoins de ce tragique événement, sont dans la stupéfaction, et lèvent les mains vers le Ciel.

---

(1) « Interea quædam pagana, filia tribuni scaudinaiensis, ab infantiâ suâ B. Eleutherium latenter amaverat et admodum vexata à demone impossibilem (intolerabilem) amorem cordis sui ulterius differre non poterat.

Tunc pagana filia tribuni scaudinaiensis, audiens beatissimum Eleutherium tanto honore sublimatum, existimans eum præ divitiis superbum et inanem, incautè illum adiit, orantem invenit.... pallium ejus abstraxit, amorem indicavit..... sed ille... pallium rejecit... et,.. exivit.

Illa autem protecta pallio, facta quasi in extasi mentis, spiritum exhalavit. » *Acta SS. Belgii.*

NEUVIÈME MÉDAILLON.

Entrevue de saint Éleuthère et du Tribun.

Après la tentative de Blande, saint Eleuthère fit préparer son âne et s'éloigna. La plus ancienne légende porte qu'il se rendit dans un lieu distant de deux lieues de Blandain ; mais d'après les anciennes leçons de l'office de la cathédrale, il se serait retiré à Honnevain (1) ; et, dans l'entretemps, Blande fut sépulturée au champ de Mars.

Lorsque saint Éleuthère rentra dans sa demeure, il apprit la triste mort de Blande; et, touché de compassion, il fit appeler le Tribun à qui il promit de ressusciter sa fille s'il voulait se convertir avec toute sa famille (2).

Le sujet ici représenté est l'entrevue du Saint et du Tribun. Ce dernier, vêtu d'une robe bleue, recouverte d'un manteau rouge, une couronne sur la tête, se présente au Saint qui est assis dans un ample fauteuil, dont le dossier est formé par une large galerie ajourée.

DIXIÈME MÉDAILLON.

Saint Éleuthère au tombeau de Blande.

Le Tribun ayant promis de faire ce qu'on demandait de lui, saint Eleuthère se rendit après la célébration d'une

---

(1) *Honnevain*, est un hameau de Blandain où se trouve une ferme dite *la ferme de l'évêque*, qui a fait partie des biens de la mense épiscopale de Tournai jusqu'à la fin du siècle dernier.

(2) « Interea B. Eleutherius regrediens, magis mortis illius periculo, quam suo pudori condolens, lugubrem patrem puellæ accersiri præcepit : et si Christo cum omni cognatione suâ crederet, eam resuscitandam promisit. » *Acta SS. Belgii.*

messe solennelle, avec son clergé, au lieu où Blande avait été inhumée. Il frappe la terre de sa crosse, mais, ô prodige ! le Saint connaît par révélation que la conversion du Tribun n'est pas sincère ; et tout-à-coup, il se fait un grand tremblement de terre qui met toute l'assistance en fuite (1). Le saint Evêque passa toute la nuit suivante en prière, et il revint le lendemain matin avec les chrétiens au même lieu ; mais il connut que le Tribun persistait dans son incrédulité, et le même miracle se produisit encore.

On voit dans notre petit tableau saint Eleuthère, frappant de sa crosse un sarcophage. Au même instant la terre tremble ; un arbre est cassé par le milieu ; un nuage noir est prêt à lancer la foudre, et trois personnes présentes à ce spectacle sont frappées d'épouvante : l'une est renversée par terre, l'autre fuit à toutes jambes, et la troisième, en s'éloignant, jette sur le Saint un regard où se peint la frayeur.

ONZIÈME MÉDAILLON.

Le Tribun aux pieds de saint Eleuthère.

Enfin le troisième jour le Tribun repentant et converti vint se jeter aux pieds d'Eleuthère, et lui faire l'aveu de sa duplicité. Le Saint connaissant que, en ce moment, sa conversion était sincère, retourna au tombeau, en fit ôter la pierre, en présence de nombreux assistants, et par trois fois adressa ces paroles à la défunte : « Vous aviez été faite

(1) « Sed subito per Spiritum Sanctum incredulitatem Tribuni agnovit. Mira res ! Subito enim terræ motus magnus factus est. Igitur omnes mente consternati, ad propria latenter reversi sunt. » *Acta SS. Belgii.*

de terre, et vous êtes redevenue cendre, mais levez-vous, et redevenez ce que vous étiez, à l'exemple de Tabithe, que saint Pierre, le prince des apôtres, rappela à la vie en la prenant par la main. » A ces paroles Blande se leva (1).

C'est le sujet de ce médaillon et du suivant.

Ici le Tribun, un genou en terre, nous est représenté en suppliant. Saint Eleuthère debout, avec la crosse et la mitre, a derrière lui un clerc qui l'accompagne. La scène se passe dans un bel appartement aux parois fond bleu, orné d'arcatures blanches reposant sur des chapiteaux dorés, soutenus par des colonnettes vertes.

DOUZIÈME MÉDAILLON.

Résurrection de Blande.

Saint Eleuthère en habits pontificaux, la tête entourée d'un nimbe vert, rappelle Blande à la vie; celle-ci est déjà sur son séant sortant du tombeau, avec un suaire violet qui lui recouvre le dos. Le Tribun témoin de ce prodige en est frappé de surprise et d'admiration.

TREIZIÈME MÉDAILLON.

Baptême de Blande.

Lorsque Blande eut été rendue à la vie, saint Eleuthère prescrivit un jeûne de six jours; et le septième il lui admi-

(1) « Tertiâ autem die Tribunus adveniens, ad pedes beatissimi Eleutherii procidit ac se reum in omnibus prodidit.

Tunc vir Dei comperiens eum compunctum pœnitentiâ, ad sepulchrum rediit et omnibus astantibus lapidem submoveri præcepit. Indè eam ter vocavit dicens : De luto plasmata es, in cinerem reversa es; surge, ad pristinum statum revertere. » *Acta SS. Belgii.*

nistra le baptême. La mère du saint Evêque la tint sur les fonts, et lui donna son nom ; car elle s'appelait Blande. C'est ce qui fit que dans la suite, la localité où eut lieu cette cérémonie fut nommée *Blandain* (1).

On voit sur le vitrail Blande plongée dans une cuve baptismale. Le pontife lui verse de l'eau sur la tête, et derrière lui un lévite tient deux vases renfermant l'huile des catéchumènes et le saint chrême.

QUATORZIÈME MÉDAILLON.

La peste à Tournai.

Cependant la conversion du Tribun, si elle avait été sincère, n'avait été que momentanée. Il entraîna sa fille avec colère, et voulut la dépouiller de tout ce qu'elle possédait, si elle refusait de se soumettre à lui. Blande résista courageusement ; elle n'eut que du mépris pour les richesses de son père ; et elle continua à prier Jésus-Christ le jour et la nuit. Cette ingratitude de Censorinus attira la vengeance du ciel ; une peste se déclara parmi les païens, qu'on trouvait morts partout dans les rues et sur les places publiques, sans qu'on vît sur leurs corps aucune plaie, ni aucune trace de cette terrible épidémie. (2)

Sur la verrière on a représenté trois personnes dans des

---

(1) « Tunc indixit ei jejunium sex dierum : Septimâ autem die eam baptisavit, quam Blanda mater Episcopi de sacro fonte suscepit. Prius hæc pagana, nunc autem in uomine Christi christiana effecta est. Cui suum nomen addens mater Episcopi eam *Blandam* vocavit. Ab illâ itaque *Blandinium* locus appellatus est. » *Acta SS. Belgii*

(2) « Interea pestis mortifera paganos invasit, ita ut per plateas et vicos mortui invenirentur. Sed nec vulnus apparebat, nec aliqua plaga mortis imminebat. » *Act. SS. Belgii.*

attitudes différentes, frappées de la peste. Le peintre a eu soin de laisser leurs figures intactes pour se conformer au texte de la légende. Le tribun, les mains étendues, mais avec l'air impassible, voit les malades et ne se convertit pas.

QUINZIÈME MÉDAILLON.

Saint Eleuthère est amené garrotté devant le tribun.

Les païens épouvantés, voyant d'un côté les ravages de la mort parmi les leurs, et de l'autre la sainteté d'Éleuthère briller d'un nouvel éclat, tinrent conseil pour savoir ce qu'ils feraient de lui. Ils résolurent d'aller le soir à Blandain, d'en ramener saint Eleuthère chargé de chaînes, et de le présenter au tribun Censorinus César ; ce qu'ils exécutèrent. (1)

Ils se rendirent donc à Blandain au commencement de la nuit, armés de bâtons et de lances, trouvèrent le pasteur des chrétiens en prières, s'emparèrent de sa personne, et lui ayant lié les membres avec des chaînes, ils le ramenèrent devant le tribun qui, après l'avoir fait battre de verges trois fois, le fit mettre en prison. Mais la nuit un ange apparut au saint dans ce cachot, lui en ouvrit les portes et le mit sur la voie de Blandain, où il retourna en rendant à Dieu des actions de grâces. (2)

---

(1) « Itaque inito consilio decreverunt, ut in crepusculo noctis Blandinium adirent, et Censorino Cæsari tribuno B. Eleutherium vinctum in nocte catenis præsentarent. Quod ita factum est.

Pastorem christianæ plebis orantem comprehenderunt, deindè vinctum catenis ad Censorinum Cæsarem adduxerunt. Quem ter virgis cæsum in carcerem retrahi præcepit. » *Act. SS. B.*

(2) « Nocte vero eâdem angelus Domini affuit; deindè fores aperuit et ei viam quæ ducit Blandinium, insinuavit. Igitur regrediens Deo gratias egit. » *Act. SS. Belgii.*

Toute cette histoire est représentée dans les quatre médaillons qui suivent. D'abord on voit saint Eleuthère en habits pontificaux, les mains liées, amené par un soldat devant Censorinus, à qui on donne encore ici les insignes royaux : trône, couronne et sceptre.

SEIZIÈME MÉDAILLON.

Saint Éleuthère est battu de verges.

Le Saint garrotté, les reins nus, la tête couverte de la mitre, est frappé de verges en présence du tribun.

DIX-SEPTIÈME MÉDAILLON.

Apparition d'un Ange.

Un ange, les ailes étendues, et la tête nimbée, vient débarrasser le Saint de ses liens, et le faire sortir de sa prison.

DIX-HUITIÈME MÉDAILLON.

L'Ange le conduit à Blandain.

L'Ange, au sortir de la prison, conduit saint Éleuthère à Blandain, forteresse flanquée de tours. L'une de ces tours construite en pierres rouges, se détache sur une muraille, et porte au dessus de ses créneaux : *Blandinium*.

SECONDE FENÊTRE.

Avant de commencer la description du second vitrail, où se trouvent représentés les dix-huit derniers sujets de la légende de saint Eleuthère, nous devons dire que c'est

un don fait à la cathédrale par monsieur le vicomte Obert de Thieusies et qu'il est à ses armes.

La famille Obert est originaire de France, et sa généalogie, qu'on fait remonter fort haut, a été vérifiée par lettres patentes données à Versailles, en juillet 1684, par Louis XIV. Elle n'est fixée dans le Hainaut que depuis environ un siècle et demi. Une notice sur cette noble famille a été insérée dans le Panthéon biographique universel en 1854 par le vicomte Jules de Saintry.

Les armoiries de la famille Obert, qu'on voit au milieu du quatre-feuilles qui occupe la partie supérieure de la fenêtre, sont d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois chandeliers de même. Le fond, sur lequel sont censés placés les médaillons de ce vitrail, est parsemé de roses rouges, dont le milieu est blanc; ces fleurs sont séparées les unes des autres par des quatre-feuilles bleus.

Les liserets de la bordure sont de couleur bleue et blanche à l'extérieur, et noire, avec perles d'or, à l'intérieur. Le champ est rouge et orné de feuilles du XIIIe siècle bleues et vertes, alternativement étalées à droite et à gauche.

DIX-NEUVIÈME MÉDAILLON.

Les idoles ne rendent plus d'oracles.

De retour à Blandain, pendant qu'Éleuthère célébrait la sainte messe et qu'il priait pour la conversion du Tribun, le Saint eut une seconde vision; l'Ange lui apparut de nouveau et lui prédit la conversion de Censorinus. Mais pendant que le saint Évêque ne cessait d'offrir à Dieu ses prières à cette fin, la peste recommença parmi les païens, et d'une manière si violente, qu'ils sortirent de leurs maisons, et ne savaient où se réfugier. D'un autre côté leurs

idoles demeuraient muettes, et ne rendaient plus d'oracles. (1) C'est ce que l'artiste a voulu représenter en peignant une idole aveugle, placée sur une colonne, entre deux lampes suspendues. Elle est invoquée par des païens ; quatre paraissent étonnés et désolés du mutisme de cette fausse divinité ; un cinquième vient de mourir dans le temple près de l'idole.

VINGTIÈME MÉDAILLON.

Reproches des païens.

Après avoir longtemps souffert, les païens résolurent de presser Censorinus à se convertir et de se défaire de lui, s'il résistait à leurs instances. (2) Le Tribun se laissa vaincre par cette démarche, alla, suivi de toute sa famille, se jeter aux pieds de saint Eleuthère et lui demanda avec larmes d'être reçu parmi les catéchumènes. (3) Le Saint le félicita de la résolution qu'il avait enfin prise, et il ordonna au peuple un jeûne de sept jours. Le huitième, le Tribun, vêtu d'un habit de pénitence, et suivi de toute sa famille, et de tous les païens riches et pauvres, sortit de Tournai, et alla demander d'être admis au nombre des chrétiens, avec la multitude qui l'accompagnait. Cette faveur lui fut accor-

---

(1) « Idolæ peribant ; responsa etiam dare suis cultoribus recusabant. » *Act. SS. B.*

(2) « Interea multo tempore revoluto decreverunt tribunum occidere, si non in omnibus B. Eleutherio consentiret. » *Act. SS. B.*

(3) « Tandem coactus a palatio exivit, B. Eleutherium sequente omni cognatione suâ adiit, ad pedes ejus corruit, se cum lacrymis catechumenum fieri postulavit. » *Act. SS. B.*

dée; le Saint le baptisa et l'instruisit, ainsi que tous les autres païens, qu'il disposa à cet effet dans un certain ordre. (1)

L'artiste a voulu rappeler ces faits dans les trois médaillons suivants.

D'abord on voit Censorinus César assis sur un siége antique, et écoutant les reproches et les représentations que lui font deux tournaisiens. Une partie de la ville se voit à gauche du tableau.

VINGT ET UNIÈME MÉDAILLON.

Le Tribun et les païens vont à Blandain.

Censorinus, toute sa famille et un grand nombre de païens sont prosternés devant saint Eleuthère, et lui demandent le baptême. Quelques constructions placées dans le fond du médaillon et le mot BLANDINIUM, qu'on y lit, indiquent le lieu où l'on est venu trouver le Saint.

VINGT-DEUXIÈME MÉDAILLON.

Baptême de Censorinus César.

Saint Éleuthère confère le baptême au Tribun représenté dans un fonts, en lui versant de l'eau sur la tête. Ceux qui l'accompagnaient, groupés sur la droite, attendent leur tour pour recevoir le même sacrement. La tour crénelée placée de l'autre côté du médaillon, indique,

---

(1) « Factum est autem die octavâ, ut tribunus cum omni suâ cognatione et omnibus paganis, tam potentibus quam egenis, indutus sacco, à Tornaco urbe exiret et se fieri christianum cum omni populo postulavit. Qui B. Eleutherius eum baptizavit et catholicam fidem ei et omnibus paganis seriatim aperuit. » *Act. SS. B.*

comme au tableau précédent, que l'on se trouve à Blandain; quoiqu'ici le nom ne soit pas marqué.

VINGT-TROISIÈME MÉDAILLON.

Retour de saint Éleuthère à Tournai.

Après ces importantes cérémonies, saint Éleuthère fut ramené en triomphe à Tournai, par une grande multitude de peuple (1). Tous les nouveaux convertis firent du jour où ils avaient reçu le sacrement de la régénération, une fête solennelle, qu'ils célébraient chaque année le 27 septembre. Le pouvoir surnaturel dont Eleuthère avait donné des preuves en opérant des miracles, le rendit cher aux Tournaisiens; tous le révéraient comme un Ange, et comme le protecteur de la cité. C'est dans ces sentiments qu'ils lui présentèrent un aveugle, qu'il guérit, et qu'il convertit à Jésus-Christ. La guérison de cet aveugle, dont la tradition nous a conservé le nom, est racontée plus longuement dans la seconde vie de saint Eleuthère, et a fait donner à la porte de la cathédrale du côté de l'Escaut, le nom de porte Mantile. On peut lire ces détails dans Cousin, qui donne la traduction de la légende.

On voit sur notre médaillon quatre personnages, et sur la droite Tournai, représenté par une forteresse, au-dessus de laquelle on lit TORNACUM. Saint Eleuthère s'avance

(1) Igitur post hæc B. Eleutherius in civitatem cum magno honore et non minimâ christiani populi constipatus multitudine deductus est.

Interea quidam cæcus ad eum adductus est, visum recepit, Christo credidit, fructum veræ pœnitentiæ promeruit. *Act. SS. Belgii*, 1, p. 482.

joyeusement vers la ville, la crosse en main, suivi de deux Tournaisiens, dont l'un porte un rameau d'olivier. Un autre est sorti de la ville, et se présente pour les recevoir.

VINGT-QUATRIÈME MÉDAILLON.

Guérison de l'aveugle Mantilius.

Mantilius se jette aux pieds de saint Eleuthère, et il lui est présenté par un autre personnage. Le Saint regarde avec affection l'infortuné qu'il va guérir. Des arcades dans le fond du tableau nous font connaître que ce miracle s'est opéré à la cathédrale, et la porte armée de ses ferrures, qu'on y voit derrière le Pontife, près de laquelle se trouvait en ce moment l'aveugle, est celle qui a porté depuis lors le nom de porte *Mantile*.

VINGT-CINQUIÈME MÉDAILLON.

Conjuration du diable Ebron.

Ce fait n'est pas rapporté dans les anciennes légendes de saint Eleuthère ; mais Cousin, qui se fait l'écho d'une ancienne tradition, le raconte dans le 45e chapitre du premier livre de son histoire de Tournai en ces termes : « Ceux de Tournay avaient un faux oracle en la ville, auquel, durant leur paganisme, ils allaient demander conseil de leurs entreprises et du succès des affaires publiques et privées ; et il y avait là un esprit malin qui leur rendait réponse : au moyen de quoi il les retenait en ses lacs ès erreurs et crimes de l'idolâtrie ancienne. Cet esprit malin s'appelait Ebron ou Ebroin, son repaire et logis était au grand marché, au lieu où a été depuis la maison altreille, ou la halle au drap, autrement dit le corps de garde, qui fut abattu par la tempête des vents le lendemain de Pâques l'an 1606,

et fut commencé à être rebâti à la moderne cette année 1610. Ce diable faisait là le maître docteur, et les pauvres payens, nos devanciers, au temps qu'ils étaient idolâtres, n'usaient d'autre conseil que du sien. Mais saint Eleuthère de la puissance, et au nom de Jésus-Christ le conjura en la présence de tout le peuple, et le chassa et condamna en enfer; ce qu'il fit quelque année après qu'il fut résident à Tournay, aucuns ont écrit le sixième an de son pontificat et résidence en ladite ville, qui arriverait à l'an de notre Seigneur 497. Tant y a que l'on voyait encore l'an 1500, à la vieille devanture de ladite halle, la forme d'une tête de diable en mémoire que saint Eleuthère avait délivré la ville du diable Ebron. »

Le diable Ebron placé dans une niche sur le sommet d'une tour, occupe le centre du petit tableau. Saint Eleuthère le conjure, et on voit sortir de l'idole un monstre ailé, couvert d'écailles, à la queue de serpent, et ouvrant une grande gueule armée de nombreuses et vilaines dents.

VINGT-SIXIÈME MÉDAILLON.

Entretien de saint Eleuthère et du Roi Clovis.

Ce fait et le suivant se trouvent dans la légende de saint Eleuthère, écrite du temps de l'évêque Heidilon. Il y est dit qu'après la résurrection de la fille du Tribun, et la conversion des païens de toute condition, comme le Saint continuait avec zèle ses prédications dans les villes de Flandres et les lieux voisins, Clovis qui avait été baptisé par saint Remy, ayant entendu parler fort avantageusement du saint Évêque de Tournai, vint en cette ville. Le Roi goûtait beaucoup les prédictions de Saint-Éleuthère qui, connaissant par révélation de l'Esprit-Saint le motif de l'arrivée de Clovis, lui dit : O Roi, mon maître, je sais la cause qui ne

vous a pas permis de différer votre voyage à Tournai. (Il avait péché après son baptême ; ce qui ne pouvait se confesser publiquement). Vous avez péché, et vous n'osez pas vous en confesser. Alors le Roi versant des larmes, fit l'aveu de sa culpabilité, et il pria Eleuthère de célébrer la messe pour lui, pour implorer la miséricorde de Dieu. Le Pontife voyant la foi du Roi, se rendit à son désir, et se prépara à cette grande action, en passant la nuit à prier en gémissant.

Le lendemain matin, pendant qu'il célébrait la messe, arrivé au moment où il allait communier, un ange lui apparut, en même temps qu'il se faisait une grande clarté dans l'église de Notre-Dame, et dit : Eleuthère, serviteur de Dieu, vos prières ont été exaucées. Il lui remit ensuite un écrit indiquant ce qu'avait fait le roi, et qu'on devait tenir secret. Clovis rendit ses actions de grâces à Dieu, et à saint Eleuthère, laissa à ce dernier beaucoup de dons, et s'en retourna. (1)

Clovis, nommé dans la légende *Ludovicus*, nom marqué

---

(1) « Ludovicus, quem beatus baptizavit Remigius, ingressus est civitatem. Et cum in prædicatione B. Eleutherii delectaretur, sentiens per Spiritum Sanctum, quarè rex advenisset, ait : Scio, domine mi rex, quâ de causâ ad nos venire non distulisti. Cui cum rex contradiceret, (peccaverat enim post baptismum, quod non licet publicè confiteri) sacerdos Dei ait : peccasti, nec audes, domine rex, confiteri. Tunc rex plorans verum hoc esse asserebat. Et oravit ut solemnia Missarum pro eo celebraret, et clementiam Dei Patris imploraret. Vir Dei fidem videns regis, non abnuit, et præparans se Domino, totam noctem in lamentis pervigilem duxit. Manè autem facto dum missarum solemnia frequentaret, præparatus ad percipiendum agni mundi corpus sacratissimum, angelus Domini affuit, et claritas magna facta est per totam ecclesiam B. Virginis Mariæ sub unius horæ momento... » *Act. SS. B.*

sur le petit tableau, la tête ceinte d'une couronne, est assis sur un *bisellium* près de saint Eleuthère. Le roi parle, et le Saint dont la figure respire la bonté, l'écoute.

VINGT-SEPTIÈME MÉDAILLON.

Clovis assiste à la messe de saint Eleuthère.

La table de l'autel soutenue par quatre colonnettes romanes est recouverte d'une nappe verte frangée d'or par le bas, sur laquelle sont placés le calice et deux chandeliers. Au-dessus est suspendue la réserve Eucharistique, entourée d'une draperie verte qui, par le bas, a une bordure de perles violettes. Le moment choisi par le peintre est celui du prodige qui s'est opéré immédiatement avant la communion. Ce qui est exprimé par un ange, qu'on voit en haut du médaillon près du Saint qui, les mains jointes, reçoit une communication divine. Un lévite placé au côté opposé tient un livre dans ses mains. L'indication du lieu où cette messe a été célébrée est faite au moyen d'une tour qu'on voit sur la gauche, et qui représente Tournai.

Henschenius dit que l'écrivain qui nous apprend ces faits ne lui inspire pas assez de confiance pour les croire historiquement vrais. (1)

VINGT-HUITIÈME MÉDAILLON.

Saint Eleuthère au milieu de son clergé.

Si le ministère de saint Eleuthère fut laborieux pour la conversion des païens du Tournaisis il ne le fut pas moins

(1) « Cæterum, esti factum, quod vita auctior numero 18 sub finem refert, negare non ausim, majorem tamen, quam sit hujus vitæ fides, auctoritatem ego requiro, ut illud historicè certum pronunciare audeam. » *Act. SS. B. Note* (*d*) p. 484.

pour préserver son troupeau de l'erreur. Les hérétiques de ce temps attaquaient la divinité de Jésus-Christ, et soutenaient leurs impiétés avec tant d'acharnement, qu'ils suscitaient des troubles dans lesquels un grand nombre de personnes perdit la vie; beaucoup de cadavres décapités, dit l'auteur de la seconde vie de saint Eleuthère, furent jetés dans l'Escaut. Le Saint eut même des craintes pour l'orthodoxie de son clergé. Pour conserver plus sûrement la saine doctrine, il dressa une profession de Foi et il se rendit à Rome, pour la soumettre au pape Symmaque, la quatorzième année de son épiscopat.

Le Saint assis tient en mains un livre, et fait une lecture, que les personnages qui l'entourent écoutent avec attention. Cette scène peut se rapporter à deux circonstances de sa vie, qui ont précédé ses deux derniers voyages à Rome, lorsqu'il s'y rendit à deux reprises pour exposer au pape sa doctrine sur l'Incarnation et sur la divinité de Jésus-Christ.

VINGT-NEUVIÈME MÉDAILLON.

Le pape Hormidas donne des Reliques à saint Éleuthère.

Lorsque saint Eleuthère fit pour la dernière fois le voyage de Rome, vers 518, il fut reçu avec grand honneur par le pape Hormidas, qui lui donna des reliques de sainte Marie Égyptienne, et une épaule de saint Etienne. (1)

On a représenté le pape sur un vaste siége, dont le dos-

(1) « Igitur Romanum Papam Hormisdam expetiit, quem cum magno honore prædictus Papa erexit (*excepit?*) A quo, cum B. Eleutherius aliquid petisset, reliquias B. Mariæ Ægyptiacæ *obtulit* (*obtinuit?*), et humerum B. Stephani proto-Martyris et secum Tornacum deportavit.» *Vitæ II. Act. SS. Belgii, I*, 484.

sier est formé par deux rangées superposées d'arcatures en plein cintre. Le pontife offre un reliquaire en argent, orné de pierreries, au Saint, qui reçoit avec respect ce précieux don.

TRENTIÈME MÉDAILLON.

Saint Éleuthère arrive à Tournai avec les Reliques.

Le Saint, la mitre sur la tête, porte sur ses épaules, avec un de ses disciples, une châsse d'argent recouverte d'une draperie violette, coupée transversalement par de petites bandes vertes. La châsse, comme celles du XIIIe siècle, a la forme d'un petit temple ; — arcatures sur les côtés ; — toitures en embrications ; — perles sur la crête du faîte. — Les arbres qui sont aux deux côtés du tableau indiquent que le Saint voyage dans la campagne.

TRENTE ET UNIÈME MÉDAILLON.

Guérisons miraculeuses.

A son retour de Rome, saint Éleuthère fut reçu avec grande joie par tout le peuple. Les clercs en dalmatique se portèrent avec jubilation au-devant de leur pasteur ; mais une circonstance inopinée vint doubler cette joie. Le saint Évêque portait les reliques de la bienheureuse Marie, qui eut tant à souffrir pour le Seigneur ; et comme il entrait dans la ville, Dieu manifesta sa puissance par un grand miracle. Au moment où il rencontra la foule du peuple qui l'acclamait, et les clercs revêtus de leurs ornements, le Saint gravit un mont qu'on appelait *Mont-du-Trésor-caché*, et qu'on nomme maintenant le *Mont-Saint-André*. De là il montra à tout le peuple les reliques de sainte Marie d'Egypte, et l'épaule de saint Etienne, premier martyr.

Tout à coup une clarté venue du Ciel environna les reliques de la tête de sainte Marie Egyptienne ; et tous furent témoins de ce prodige, jusqu'à ce qu'on arriva à l'église de la Mère de Dieu. Une clarté plus brillante, ressemblant à un cercle d'argent, apparut aussi au-dessus de l'épaule de saint Etienne.

Lorsque saint Éleuthère entra à l'église, entouré de cette multitude, il s'y trouva quatre hommes et deux femmes gravement attaqués de la maladie qu'on nomme le *feu sacré*. Alors le Saint, ému de pitié, plaça la tête de sainte Marie vis-à-vis des femmes, et l'épaule de saint Etienne vis-à-vis des hommes, en disant : Prions tous. La foule s'étant prosternée et mise en prière, il s'exprima ainsi : saint Etienne premier martyr, secourez ces hommes ; sainte Marie, secourez ces femmes et ayez pitié d'elles ; car nous ne nous relèverons pas, et nous ne cesserons pas de prier jusqu'à ce que vous leur ayez rendu la santé. A peine ces paroles eurent-elles été prononcées que tous furent guéris : la chair même de leurs plaies tombée en pourriture, reparut bien saine. Un muet qui était présent se mit à parler, et dit : voilà les reliques de saint Etienne et de sainte Marie. (1)

Saint Éleuthère portant de la main droite un reliquaire en forme de monstrance, et de la gauche un autre reliquaire en forme de châsse, a, à ses côtés, quatre hommes et deux femmes attaqués de la maladie appelée le *feu sacré*. Les hommes sont guéris par la vertu des reliques de saint Etienne, et les femmes par la vertu de celles de sainte Marie d'Egypte.

---

(1) Traduction du texte de la légende. *Act. SS. Belgii, I*, 485.

TRENTE-DEUXIÈME MÉDAILLON.

Martyre de saint Éleuthère.

Rentré dans sa ville épiscopale, Éleuthère célébra un concile, prescrivit une profession de foi et confondit les hérétiques. Mais ceux-ci n'en devinrent que plus furieux, et ils résolurent d'attenter à sa vie. Un jour donc qu'il sortait de l'église avec ses disciples Athanase et Andoneus, ils l'assaillirent à coups de bâtons et le laissèrent pour mort vis-à-vis du temple. (1)

Cinq personnes figurent dans cette triste scène. Deux hérétiques, l'un armé d'une épée et l'autre d'une massue, attaquent saint Éleuthère et ses deux disciples. Le Saint déjà frappé est étendu par terre entre Athanase et Andoneus. Un des deux sicaires tient d'une main la chevelure d'un disciple, et de l'autre il s'apprête à lui couper la tête. Nous dirons, pour être fidèle à la légende, que le bourreau s'en est tenu à la menace et qu'il n'a pas frappé son coup ; car le récit porte que les disciples purent s'échapper par la fuite. *Discipuli, relicto pastore suo, aufugerunt.*

---

(1) « Sic illis in unâ dierum colloquentibus, ecce beatus Pontifex cum Athanasio diacono et Andoneo fideli discipulo ab ecclesiâ B. Mariæ Tornacensi egrediebatur. Quem videntes hæretici post angulum occultati (multis enim modis insidiabantur ei) dicebant : ecce destructor legis nostræ : Venite, occidamus eum. Igitur fustibus arreptis duriter ceciderunt eum et relicto semivivo ante ecclesiam, plagis impositis, occultè abierunt. » 486 et 467.

« Illis autem qui me indignum famulum tuum usque ad mortem gladiis et fustibus insecuti sunt, benignè indulge. » *Act. SS. Belgii, Prière de saint Éleuthère*, p, 488.

TRENTE-TROISIÈME MÉDAILLON.

Saint Éleuthère prédit sa mort.

Le Saint, blessé mortellement, fut rapporté chez lui et vécut encore cinq semaines. Dans la dernière semaine, sentant approcher sa mort, il convoqua son clergé et ceux qui étaient demeurés fidèles aux croyances catholiques, et il leur annonça sa fin prochaine. Alors il leur adressa les paroles les plus touchantes que nous rapporte son historien. (1)

Dans le tableau on voit le Saint dans l'attitude du recueillement et de la résignation, parlant à ses disciples, affectés d'une profonde douleur.

TRENTE-QUATRIÈME MÉDAILLON.

Satan apparaît au Saint.

Il arriva, porte la légende, que le Saint étant en prières, vit Satan à sa gauche qui l'insultait. Méchant esprit, lui dit Éleuthère, comment as-tu osé entrer dans ce lieu de prières? Le démon lui répondit : Je voudrais la perte de votre parole, ou du moins vous causer, par ma présence, quelque trouble lorsque vous rendrez l'esprit. Vous me tourmentez de diverses manières, car je ne puis porter au souverain Juge aucune accusation contre vous. Alors le Saint confes-

---

(1) « Igitur finis dierum beatissimi Eleutherii appropiavit : Et tunc fratres suos et veræ religionis cultores convocavit : seque eâdem hebdomadâ à carcere corporeo transmigraturum prædicens, blandè allocutus est. » *Act. SS. B.*

seur, avec la face rayonnante de joie, lui dit : Sors d'ici, Satan ; Jésus-Christ ne t'a accordé nul pouvoir sur moi ; et il fit en même temps entre lui et Satan le signe de la Croix. Le malin esprit ne pouvant se prévaloir de rien se retira triste et confus, laissant après lui des traces insupportables. (1)

Sur le médaillon, le diable, à tête cornue, à gueule ouverte, laissant passer la langue, apparaît à saint Éleuthère. Le monstre a les pieds fourchus, et une seconde tête au bas ventre. Le saint le chasse en faisant le signe de la Croix.

On eût désiré voir représenter le saint Evêque, sur son lit de mort lorsqu'eut lieu cette apparition ; mais la scène eût été moins frappante ; et, dans les vitraux légendaires, on sait que les artistes doivent chercher avant tout à mettre sous les yeux du spectateur des images qui frappent fortement l'imagination.

TRENTE-CINQUIÈME MÉDAILLON.

Mort de saint Éleuthère.

Le Saint étendu sur sa couche, tenant encore les mains jointes, vient d'expirer en présence de quatre de ses disciples. L'un tient les mains jointes, l'autre la main gauche sous un linge, essuie ses pleurs, le troisième a les bras étendus ; et la face du quatrième, qui apparaît derrière le groupe, exprime bien qu'il partage la douleur de ses confrères. La chambre funèbre est éclairée par deux lampes suspendues.

---

(1) Accidit vero dum oraret, satanas à sinistris ejus adstitit insultans ei, cui beatus vir inquit : nequissime Satana, hæc orationum loca intrare præstumpsisti ?..... Exi hinc, Satana, nulla à Christo tibi adversum me concessa est potestas. » *Act. SS. Belgii*, I, p. 484.

TRENTE-SIXIÈME MÉDAILLON.

L'âme de saint Éleuthère portée au Ciel par les anges.

Deux anges ont reçu dans un linceul l'âme de saint Éleuthère pour la porter au Ciel. Déjà ils traversent les nuages figurés aux deux côtés du médaillon.

SÉANCE DU JEUDI 6 FÉVRIER 1868.

M. F. Du Bus aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est communiqué par le secrétaire à l'assemblée qui en adopte la rédaction.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de 1866 *et* 1867 *de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, troisième série, tome VII. Travaux de 1866 et de 1867.

— *Annexes de l'exposé de situation de la province de Hainaut de* 1866, session de 1867.

— *Revue générale du journal historique et littéraire* (4e année), 1re livraison. Janvier, 1868.

— *Recueil des ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, troisième série, 1700 à 1794. Tome deuxième et préface du tome premier. Publication de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. — Envoi de M. le Ministre de la justice.

— *Ly myreux des histors, chronique de Jean de Preis dit d'Outremeuse* publiée par Ad. Borgnet, tome V de la collection des chroniques belges inédites, publié par ordre du gouvernement.

— *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXIII, 2e série, tome III, 4e livraison.

—

Monseigneur Voisin montre les premières photographies des principaux objets du trésor de Maestricht, qu'a fait exécuter la gilde de Saint-Thomas dont il fait partie.

—

L'honorable membre communique ensuite de nouveaux documents sur l'évêque Gilbert de Choiseul qui pourront être utilisés pour faire la biographie de ce prélat et M. le Président veut bien se charger de faire des recherches pour composer la liste des ouvrages dont il est l'auteur.

—

M. l'abbé Huguet présente son rapport sur le cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp. Ce rapport sera imprimé à la suite du présent procès-verbal.

—

M. le Président donne le relevé des ouvrages qui ont été imprimés à Tournai, par Charles Martin, le premier imprimeur Tournaisien. Communication en est faite à M. le comte de Nédonchel pour la compléter, s'il y a lieu.

—

La séance est levée.

Gilbert de Choyseul au chapitre de Tournai.
Il répond aux félicitations qui lui ont été faites et annonce sa prochaine arrivée à Tournai.

Messieurs,

Je vous suis très-obligé des témoignages d'amitié qu'il vous a plu de me donner, et je vous prie de croire que j'ai une extrême impatience de vous en aller rendre graces en personne. Je serais parti dans le moment que j'ai reçu mes bulles, sans la nécessité où je me trouve de faire enregistrer mon serment de fidélité, à la chambre des comptes pour fermer la régale; et comme vous y avez tous intérêt, je me presse d'autant plus pour finir cette affaire, laquelle, quoiqu'elle n'ait aucune difficulté, ne laisse pas d'obliger à de certaines formalités qui, consumant le temps qui me serait nécessaire pour me rendre à Tournai, avant la fête, m'empêchera (*sic*) de pouvoir si promptement être avec vous. J'espère néanmoins y être immédiatement après les fêtes, et de vous faire connaître par ma conduite que je m'estime très-honoré d'avoir à passer ma vie avec tant de personnes d'un si grand mérite, et si illustres par leur naissance et par leur vertu. Je vous demande votre amitié, et vous conjure d'être bien persuadés que je ne désire rien si ardemment que de servir Dieu, avec vous, dans une parfaite intelligence, et d'avoir les occasions de vous faire connaître que je suis du plus profond de mon cœur,

Messieurs,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

GILBERT DE CHOYSEUL,

évesque de Tournay.

De Paris, le 20 de Mars 1671.

Gilbert de Choyseul se plaint de ce que le chapitre a mis tant de précipitation à fixer le jour de l'élection d'un nouveau doyen en remplacement de Philippe de Boulogne.

A Lille, le 21 de Novembre 1674.

Messieurs,

Comme vos intérêts me sont très-chers, je ne saurais m'empêcher de vous donner les avis que je crois vous être nécessaires pour la conservation de vos plus précieux droits. Je crois que je puis, et que je dois mettre de ce nombre celui d'élire votre Doyen, et comme je sais qu'il ne manqua pas de gens, lors de la mort de M. de Freidmont, qui avaient envie de vous en priver, et que je puis vous dire, MM. que je ne fus pas inutile en cette occasion pour le service de l'Église et le vostre, mais par-dessus tout, que la Religion et la justice du Roi combatissent pour vous, il me semble que vous devez bien ménager la liberté que vous laisse la bonté de S. M. Ce qui me fait vous parler ainsi, MM. c'est la précipitation avec laquelle la renommée m'a appris que vous avez préfigé à vendredi le jour de l'élection pour le doyenné. M. l'Intendant, qui assurément avait écrit à la Cour en faveur de votre élection aussi bien que moy, et qui a appris comme j'ai fait cette délibération, m'en a paru surpris, et choqué de ce qu'il semble qu'il y ait quelqu'affectation d'avoir pris un mois pour une prébende, et si peu de jours pour la première dignité, pour l'élection de laquelle S. M. qui doit nommer un des trois, est bien aise que tous les absents qui, selon la disposition du droit et des statuts canoniques, doivent donner leurs voix, ne soient pas méprisés ;

autrement si vous ne suivez pas l'ordre des canons et de vos statuts, et anciens usages, jugez vous-mêmes s'il ne sera facile et naturel de persuader à S. M. que votre élection n'estant pas canonique, rien ne l'engagera à la suivre. Je n'ai que faire, MM. de vous faire souvenir de ce qui s'est fait autrefois contre vos libertés; il faut l'ensevelir dans l'oubli, et se souvenir seulement de ce que la piété du Roi les a rétablies, et ne les a pas affaiblir vous-mêmes. Je ne parle pas, MM. pour l'intérêt que peuvent avoir ceux qui sont à Paris pour des causes légitimes, de maintenir le droit qu'ils ont de donner leurs suffrages; car, comme j'ai donné avis à ces MM. de ce que j'avais écrit à la Cour en faveur de la liberté du chapitre, ils n'ont pas manqué d'envoyer leurs procurations, et il n'y a rien à dire sur leur sujet, mais, MM. il y a d'autres absents, soit par maladie ou autrement à qui il ne faut pas donner sujet de se plaindre, et vous devez prendre le suffrage de tous ceux qui ont droit de le donner. Je crois que pour tout ce qui est de la discipline intérieure, comme de nommer des scrutateurs, d'empêcher les brigues, d'invoquer le Saint-Esprit, dans un parfait dégagement, il est superflu de vous en parler connaissant comme je fais votre piété, et étant persuadé de votre désintéressement et de l'attachement que vous avez dans une action si importante, à chercher uniquement la gloire de Dieu, et à ne faire que ce que chacun de vous voudrait avoir fait à l'heure de la mort.

Je vous conjure, mes très-chers confrères, de prendre en bonne part ce que je vous mande par un pur zèle pour vos propres intérêts et pour ceux de l'Eglise, et d'être bien persuadés que j'appuierai de toute mon affection, ce qui ira au maintien de vos libertés et priviléges, que S. M. a bien voulu vous promettre même par serment, à la très-humble supplication que je lui ai faite de votre part, et que vous

n'aurez jamais nul évêque qui soit avec plus d'estime et d'amitié pour vos personnes, ni plus de sincérité que moi, Messieurs,

Votre très-humble et très-affectionné confrère et serviteur,

GILBERT, Evêque de Tournay.

—

Lettre adressée par Gilbert de Choyseul au Doyen Jean Gennaro, dans laquelle il explique ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé de France en 1682.

Quant à l'affaire de l'assemblée, je vous dirai que l'on a cru qu'il était nécessaire, une fois pour toutes, que l'Église de France déclarât ses sentiments sur les points sur lesquels on a parlé (1). J'ai donc été chargé (2) avec cinq de nos

---

(1) C'était l'avis de l'archevêque de Reims et de son père, le chancelier Le Tellier et celui de l'évêque de Tournai, parce que, dit l'abbé Fleury, dans ses notes sur l'assemblée de 1682, ces MM. estimaient qu'on ne déciderait les questions de l'infaillibilité du pape qu'en temps de division. Bossuet au contraire répugnait à voir cette question traitée ; il la croyait hors de saison ; cela ne pouvait servir qu'à augmenter la division qu'on voulait éteindre. M. Colbert insistait pour qu'on traitât cette question et pressait le Roi. L'archevêque de Paris, le Père de la Chaise agissaient dans le même sens. « Le Pape nous a poussés, disait-on, il s'en repentira. » *Nouv. opusc. de Fleury*, p. 92 et suiv.

(2) Fleury, qu'on ne suspectera pas d'être trop favorable aux ultramontains, nous fait apprécier à leur juste valeur les éloges que Choyseul donne ici aux travaux de la commission. L'Évêque de Meaux, dit-il, proposa qu'avant de décider la question, on examinât toute la tradition. Son dessein était de pouvoir prolonger, autant qu'on voudrait, la discussion ; mais l'Archevêque de Paris dit au Roi que cela durerait trop longtemps. *Il y eut donc ordre du prince de conclure et de décider promptement* SUR L'AUTORITÉ DU PAPE. » *Loco cit.*

confrères, savoir : MM. les évêques de Meaux, de Saint-Malo, de la Vaur, de Châlon et d'Alet, et six du second ordre, savoir M. l'abbé de Saint-Luc, M. l'abbé de Manycon, M. Favre, M. Feu, Mr Gesbain, M. Coniveur, tous douze docteurs de Sorbonne, d'examiner la matière par l'Ecriture-Sainte, par la tradition des SS. Pères, par les décrets des conciles, des Papes, et par tous les faits que nous avons ramassés de l'histoire ecclésiastique. Nous avons eu diverses conférences entre nous douze, conjointement avec MM. les Archevêques de Paris et de Reims nos présidents, et après une très-exacte discussion, j'ai été chargé, comme chef de la commission, de faire le rapport à l'assemblée ; ce que je fis il y a quinze jours (1) ; et comme je voulus faire un rapport très-exact, ainsi que l'importance de la matière l'exigeait, je parlai le matin environ trois heures et demie, et l'après-dînée deux heures et demie. Le lendemain les autres commissaires parlèrent l'un après l'autre, et tout le jour y fut employé. Il fut question après de réduire l'affaire en articles courts, et faire une lettre pour tous les évêques du royaume. M. de Meaux, précepteur de monseigneur le Dauphin, se chargea (2) des articles et avis de la lettre ;

---

(1) Cette lettre ne porte pas de date, mais on peut lui en donner une d'après ce que dit ici Choyseul, qu'il l'a écrite quinze jours après avoir fait son rapport. Comme ce rapport fut lu dans la séance du 17 Mars 1682, la lettre était du premier avril.

(2) Il y a ici une réticence : Choyseul ne nous dit pas pourquoi Bossuet lui fut substitué. Nous devons suppléé à son silence. L'évêque de Tournai était chargé de faire un rapport sur les six articles de la déclaration de la Sorbonne en date du 2 mai 1663, à l'occasion de quelques thèses relatives à l'autorité du pape, et de formuler les propositions que l'assemblée de 1682 devait adopter. Ces propositions étaient mal et scolastiquement rédigées, dit Fleury; *Ibidem*. Fénelon

après que l'un et l'autre de ces deux actes furent lus. L'on opina, et je puis vous dire qu'on opina d'une manière que je crois, qu'il y a eu peu de conciles, où les prélats ayent fait paraître tant de lumières et de sentiments chrétiens, (1) qu'il en parut pendant ces délibérations. Vous verrez le tout en bref; ma lettre n'est pas encore achevée d'être imprimée parce que je n'ai pas eu le loisir de la revoir après l'imprimeur, ayant été occupé pendant la Semaine-Sainte à officier devant le Roy à Saint-Germain; mais j'ai vu la dernière épreuve, et en peu de jours on la retirera. Le Roi a donné une déclaration par laquelle, en exécution de la résolution de l'assemblée, *Sa Majesté ordonne* (2) *d'enseigner cette doctrine dans toutes les universités de son royaume, défendant à tous professeurs de théologie et de droit canon, d'enseigner le contraire et de recevoir des licentiés ni docteurs qui n'aient soutenu une thèse de cette matière et ce conformément aux sentiments de l'assemblée.*

---

nous apprend que dans une de ces propositions, Choyseul déclarait que le Saint-Siége apostolique pouvait embrasser l'hérésie aussi bien que la personne des pontifes, proposition que Bossuet combattit avec la plus grande vigueur. C'est à la suite de cette discussion que Choyseul se désista de la commission qui lui avait été donnée et que l'assemblée lui substitua Bossuet qui rédigea les propositions dans les termes où elles nous sont parvenues.

(1) Singuliers sentiments chrétiens que ceux qui animaient la majeure partie des membres de cette assemblée!

(2) Il s'agit ici de l'édit du 23 mars 1682. On sait que Louis XIV dans une lettre du 14 septembre 1693 annonce au pape Innocent XII qu'il a donné les ordres nécessaires « pour que les choses contenues dans cet édit, touchant la déclaration faite par le clergé de France, *à quoi les conjonctures passées l'avaient obligé*, ne soient pas observées. »

Toutes les personnes habiles (1) ont été ravies de cette résolution ; le Parlement a ratifié la déclaration du Roy avec une joie extrême. La faculté de la théologie, dont les docteurs avaient fait lecture du Concile de Constance, où cette doctrine a été si bien décidée, a un plaisir extrême (2) de voir comme ressusciter son ancienne doctrine, que l'opinion de la nouveauté (3), la flatterie, l'ignorance avaient presqu'ensevelie ; et ceux qui sont dans des sentiments contraires seront étonnés, quand ils verront cette doctrine établie dans l'Evangile et l'Ecriture-Sainte, soutenue par les Papes sans interruption onze cents ans durant. Je l'ai fait voir si clairement, que c'est vouloir s'aveugler pour ne pas le reconnaître. Et parce qu'à la fin du onzième siècle Grégoire VII se voulant établir une monarchie universelle et sur le temporel et sur le spirituel, commença à tâcher d'éraciner toutes les anciennes maximes (4), Dieu a de temps en temps suscité des docteurs intrépides, qui sans

---

(1) *Toutes les personnes habiles!* Voilà un brevet d'imbécillité donné par Choyseul à tous ceux qui ne partagent pas sa manière de penser sur ce point.

(2) Comment concilier cette assertion avec la *résistance* que fit pendant plusieurs mois la faculté de théologie à l'enregistrement de la déclaration? voir d'Avrigny, *mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis* 1600 *jusqu'en* 1716, *année* 1682.

(3) Malgré tout ce que dit ici Choyseul, Fénelon et la majeure partie des auteurs catholiques ont continué à combattre la doctrine de la déclaration 1682, comme contraire à l'écriture sainte et à la tradition.

(4) Si Choyseul eût vécu parmi nous; il eût récité, comme nous le faisons, l'office de Saint-Grégoire VII et fait ainsi l'éloge chaque année de ce grand et courageux pontife qui, en défendant les droits de l'Église dans la querelle des investitures, défendait en réalité ceux de la conscience.

sortir du respect dû au chef de l'Église, ont fait connaître la vérité, comme saint Bernard parlant à Eugène III, et d'autres, jusqu'à ce qu'enfin la Providence ayant permis un long schisme, qui fut terminé dans le Concile général de Constance, le synode œcuménique décida nettement la question. Et comme ce concile a toujours été en grande vénération en France, on n'a jamais révoqué en doute ses décisions. La Cour de Rome même ne les saurait désavouer sans se faire un grand tort, puisque Martin V, légitime pape, les a approuvées. Voici en gros le compte, que je crois devoir à ce que vous m'avez mandé, afin de faire connaître que l'assemblée n'a rien résolu, que dessus des fondements inébranlables. Trente-cinq archevêques ou évêques; et trente-huit autres ecclésiastiques, presque tous docteurs licenciés et constitués en dignité, qui composent l'assemblée, ont été de même advis, à quelqu'un près qui se rendit. M. l'archevêque de Cambray (1) dit fort honnestement et parlant fort noblement, qu'il avait été élevé dans une université, où il avait eu d'autres principes, mais qu'après avoir ouï le rapport, et ce que les commissaires avaient dit, il demeura si convaincu des vérités qu'ils avaient éclaircies, qu'il se rangea sans peine à leurs avis. Je vous marque cela parce que c'est une chose qui est devenue publique. Toute l'assemblée estima beaucoup son discours, qui fut digne d'un homme de sa qualité.

Quant à ce que vous me demandez, Monsieur, qu'on croit que les réguliers trouveront la résolution de l'assemblée mauvaise, j'ai peine à le croire, quand ils auront examiné les raisons sur lesquelles elles sont fondées. Les jésuites,

---

(1) Mgr. de Brias,

qui, comme vous savez, sont entre les réguliers d'une très-grande considération, approuvent fort et soutiennent ce qu'on a fait. On va régler beaucoup d'autres choses très-importantes à l'église, le tout en attendant qu'il plaise au Pape de répondre à la lettre qu'on lui a écrite touchant la modification de la Régale. Il me semble que j'ai assez amplement répondu à vos doutes, je suis tout de mon cœur entièrement à vous, et votre très-humble et très-affectionné serviteur. (1)

Signé GILBERT, évêque de Tournai.

—

Gilbert de Choyseul rassure le chapitre, qui s'était ému de certains bruits répandus sur un projet de démembrement du diocèse de Tournai.

Messieurs,

Je viens de recevoir une lettre qui m'a fort surpris, on me mande ce que vous délibérates hier dans votre assemblée capitulaire *per juramentum* touchant la vente de la maison du séminaire de Douai et j'apprends que vous faites des difficultés, fondées sur un bruit qui s'est répandu d'une division de l'évêché de Tournai qui n'a aucun fondement, si ce n'est qu'il y eut quelqu'un du chapitre qui ait sur cela des connaissances que je n'ai pas. Si ce bruit vient d'une conversation que nous eusmes dernièrement, M. l'archidiacre, M. de Carignan, M. le baron de Waerden et moi, je puis vous assurer sincèrement que tout ce qui y fut dit, fut

(1) Des remerciements sont ici exprimés à M. le chanoine Loiseaux pour les recherches qu'il a bien voulu faire au sujet de cette lettre.

dit en l'air et sans qu'aucun de nous eust appris qu'on eust cette pensée. Quant à moi je dis que j'étais bien assuré que ce changement n'arriverait pas pendant ma vie, mais que je ne savais pas ce qu'il pourrait arriver après ma mort. Et si dans mon geste ou dans mes expressions il y eut quelque chose qui pût donner le soupçon qu'a fait le chapitre, ce fut sans d'autre intention que d'appuyer ce que M. l'archidiacre soutenait contre M. le baron de Waerden, de la convenance qu'il y avait que le séminaire fut plustot à Tournay qu'à Lille. Au surplus, messieurs, l'on m'écrit que vous avez dessein de mettre une condition à votre délibération laquelle détruirait votre intention et la mienne, et mesme celle du roi, qui par un sentiment religieux et très-chrétien entre dans tous les intérêts de l'église. Sur l'avis que j'ai eu de ce qui s'est passé dans votre chapitre d'hier, j'ai prié M. de Carignan d'aller à Tournai pour vous dire toutes mes raisons, dans lesquelles j'espère que vous entrerez. J'y serais allé moi-même si je n'avais été lié à une visite de Sclin et de Phalempin, où je suis attendu et où j'ai envoyé mon mandement. Je vous conjure, messieurs, de vouloir finir cette affaire conformément à la parole que vous m'en avez fait porter si obligeamment par messieurs le doyen, l'archidiacre et du Hantoit et de me croire,

Messieurs,

Votre très-humble et très-affectionné
serviteur et confrère,
GILBERT, évêque de Tournai.

A Lille, le 28 février 1683.

—

Extraits de notes faites par l'abbé Legroux, pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Tournai. — Cet extrait comprend tout le temps que Gilbert de Choyseul a occupé le siége épiscopal de Tournai.

On sait que Jacques Legroux de Mons-en-Pève, curé de Marque-en-Barœul, est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Summa statutorum synodalium cum pravia synopsi vitæ episcoporum Tornacensium*, imprimé à Lille en 1726.

L'évêque François Villain de Gand, après avoir rempli dignement ses fonctions pendant dix-neuf ans et réuni son clergé sept fois en synode, mourut le 28 décembre 1666 dans son palais épiscopal et fut inhumé au chœur de la cathédrale du côté de l'évangile. Il ne fut remplacé qu'après une vacance du siége qui se prolongea pendant quatre ans.

Le séminaire provincial, dit des évêques à Douai, ayant été détruit par un incendie, le chapitre en fit reconstruire un nouveau dans la même ville pour le diocèse de Tournai, vis-à-vis de l'abbaye des Prés.

Louis XIV, ayant obtenu un indult de Clément IX pape, a dénommé pour l'évêché de Tournai M. Gilbert de Choyseul du Plessis Praslin, auparavant évêque de Comminges, d'un mérite distingué et d'une profonde érudition, qui, ayant été confirmé par le pape Clément X, fut installé en la chaire épiscopale le 21 d'avril 1671 sans cérémonie. Il fit une ordonnance pour ne recevoir aux ordres sacrés que ceux dont la vie édifiante rend bon témoignage.

Il dédia l'église abbatiale de Saint-Amand le 5 décembre 1672, auquel temps se fit le jubilé de mille ans de l'érection du monastère par saint Amand et de cinquante ans de l'abbé Du Bois.

Le roi venu à Tournai, en 1672 et la reine son épouse, Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, et sœur de

Charles II, roi d'Espagne, ont mis la première pierre à la nouvelle église abbatiale de Saint-Martin le 14 juin. Ils ont même (par acte d'humilité singulière) levé aux fonts baptismaux la fille d'un valet de brasseur en ladite ville.

On supprima la paroisse de Sainte-Catherine à Tournai et on la joignit à celle de Saint-Piat. L'église et l'abbaye de Saint-Médard furent abattues et les Sœurs-Grises furent transférées en la paroisse de Saint-Brice, pour construire la citadelle et y faire une esplanade. Les chanoines réguliers de Saint-Médard furent placés à Sainte-Marguerite qui, d'église paroissiale, est devenue abbatiale sous le nom de Saint-Marc; et les paroissiens joints aux paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Quentin. Notre évêque au commencement de son épiscopat, s'est appliqué tout de bon à bien régir son diocèse. Il prêchait lui-même dans les villes et villages, il faisait ses visites pastorales et donnait la confirmation. En 1672, il donna un catéchisme pour instruire les enfants en la piété chrétienne, et il tint un synode diocésain, où il confirma les statuts de ses prédécesseurs, en les prescrivant à son diocèse; ce qu'il fit encore sept autres fois différentes.

Les difficultés qui existaient depuis longtemps entre l'abbaye de Saint-Amand et l'évêque de Tournai, ayant été examinées mûrement par la sacrée congrégation, ce monastère fut déclaré exempt de la juridiction épiscopale et immédiatement soumis au Saint-Siége apostolique. La sentence de la congrégation fut approuvée par le souverain pontife; donné à Rome le 17 de mai 1672. La bulle fut expédiée le 25 de juin suivant avec quelques autres du même pape.

Ledit seigneur évêque prescrivit en 1673 l'habit ecclésiastique à son clergé et il ordonna la publication des bans de ceux qui se présentaient pour la réception des ordres sacrés.

Il y eut un gros différend mû entre les juges ecclésiastiques et laïcs du diocèse de Tournai, au sujet d'une nommée Marie Hardy de Tournai qui fut accusée de simonie. L'official la poursuivit, la condamna en 1673 et lui fit subir les peines portées contre ceux qui se rendent coupables de ce crime ; elle interjeta appel comme d'abus au Parlement et le magistrat se joignit à elle. Le magistrat souleva une autre question : il prétendit être en droit de régler le temporel des églises paroissiales, les sépultures, les fondations, les écoles. Le magistrat de Lille revendiqua de pareils droits ; ce qui causa un grand bruit : enfin la cause fut évoquée au conseil d'Etat du roi à Paris où après avoir été bien agitée, le roi déclara par sentence que l'évêque et son official demeureraient dans l'exercice des mêmes droits que sous le règne espagnol avant l'an 1667. Cet arrêt fut porté pour que l'évêque agît conformément au placard de Philippe II roi d'Espagne de l'an 1587, confirmatif du synode provincial de Cambray, etc., défendant aux parties de rien entreprendre les unes contre les autres dans la suite. Donné à Saint-Germain-en-Laye le 28 de février 1676.

L'abbé de Saint-Amand dom Nicolas Du Bois, qui avait été préposé à ce monastère depuis l'an 1621, étant décédé le 10 octobre 1673, Mgr de Choyseul bénit dom Pierre Honoré pour succéder audit abbé. Cette consécration se fit malgré les protestations du nouvel élu qui prit son recours vers la cour de Rome. C'est le dernier acte de juridiction que les évêques de Tournay exercèrent à l'abbaye de Saint-Amand et qui provoqua la décision définitive déjà rapportée ci-dessus.

Ledit seigneur évêque avait fait une visite canonique dans le même monastère, malgré les protestations et même les refus qu'on lui fit. Il y avait fait aussi quelques réglements, mais qui n'avaient pas été reçus.

M. du Laury, prevost de Saint-Pierre, avec l'approbation de l'évêque, érigea la paroisse de Sainte-Marie-Madelaine à Lille dans l'enceinte de la ville, à condition que cette église du dedans ne dépendrait plus de celle du dehors, mais au contraire, que celle du dehors, quoiqu'ancienne, dépendrait de celle du dedans, en 1676.

La même année les Carmes chaussés furent établis en la paroisse de Saint-André, par octroi du roi donné à Quiévrain au camp.

Ledit évêque ayant quelques sujets de mécontentement de ce que l'évêque d'Arras ne voulait pas consentir à ce qu'il usât du séminaire qui était à Douay comme s'il avait été dans son diocèse, en érigea un près de l'église de la Madelaine en la ville de Lille où il mit les ecclésiastiques qui devaient être promus aux SS. ordres ; puis il l'établit en la paroisse de Saint-Brice à Tournai.

En 1678, il écrivit une lettre à Innocent II, pape, pour lui rendre compte de son diocèse et de sa conduite, sur ce qu'on voulait le faire passer pour rigoriste et attaché aux erreurs des Jansénistes ; accusations dont il tâcha de se disculper.

Comme un grand nombre de personnes remplissaient mal leurs devoirs religieux et se livraient à la débauche, il fit paraître en 1680 une instruction pour inspirer aux chrétiens la modestie dans les églises, et pour les détourner, par des raisons convaincantes, d'aller aux danses et autres divertissements profanes.

L'année suivante, le luxe étant presque à son comble, les pasteurs de Tournai, de Lille, de Courtrai et d'autres lieux ont représenté vivement au seigneur évêque la nécessité n'y apporter remède ; pour à quoi remédier il fit une ordonnance, datée du 21 de janvier 1681, par laquelle il ordonne à tous les pasteurs, prédicateurs et confesseurs de

son diocèse d'employer tous leurs soins pour empêcher les nudités scandaleuses et les vaines parures des femmes et filles, ordonnant pour cela de différer l'absolution en cas de besoin.

Cette même année le roi, par arrêt porté le 13 de décembre 1681, fit une défense rigoureuse contre ceux qui célèbreraient le mariage sans observer les ordonnances de l'église et les lois du royaume.

L'an 1682, il porta de grandes défenses contre les bohémiens autrement caramara et leurs femmes et enfants, afin de les empêcher de vagabonder, ordonnant de condamner aux galères et au bannissement les contrevenants.

En 1682, le 30 septembre, le roi porta une autre ordonnance sévère contre les devins, magiciens, enchanteurs et ceux qui usent de maléfice et de poison pour nuire aux personnes ; et il prescrivit en même temps un règlement pour ceux qui dans les médecines etc., font usage de l'arsenic, etc.

Une gelée extraordinaire qui commença vers la mi-décembre de cette année 1682 et qui dura jusqu'à la fin de février 1683, fit périr les grains et beaucoup d'arbres. Un grand nombre de personnes eurent à en souffrir. La cherté du grain qui vint ensuite augmenta encore le nombre des malades.

En même temps une comète effrayante parut ici pendant trois mois, se tournant vers différents endroits de l'Europe. Elle fut suivie de grandes afflictions en ce pays, et d'incendies dans le pays de Flandre et dans le Palatinat.

Une maladie contagieuse des bestiaux s'étant propagée dans ce pays, Mgr de Choyseul ordonna des prières publiques dans tout son diocèse pour en obtenir la cessation. On employa diverses bénédictions et du sel bénit, et à la fin le mal cessa.

La même année ledit évêque assista aux assemblées du clergé où fut agitée la grande question touchant les droits de la cour de Rome ; ce qui irrita fort le souverain Pontife contre le clergé de France.

Pour engager les prêtres à vivre selon leur état, Mgr de Choyseul ordonna qu'il se ferait dans la suite des conférences ecclésiastiques chaque mois par tout son diocèse, et il prescrivit, le 20 juillet 1683, un règlement pour administrer avec fruit le sacrement de pénitence.

En ce même temps, il y avait une recluse nommée sœur Marie-Thérèse qui demeurait contre l'église paroissiale de Saint-Nicaise à Tournai, d'une austérité très-grande qui fit connaître à M. Palliot alors pasteur de Saint-Nicaise (*vulgo plat-pied*), au moment que la chose arriva, que la ville de Vienne en Autriche, assiégée par les Turcs, venait d'être délivrée par l'armée Chrétienne ; ce que ledit pasteur entendant, il chanta d'abord le *Te Deum* en action de grâce ; et la chose fut reconnue véritable quelque temps après.

La même année, le Roi ayant ordonné à tous ses sujets d'embrasser la religion catholique afin d'avoir l'uniformité de sentiments et de religion dans tous les états, grand nombre de personnes de toutes conditions, pour vivre à leur liberté et rester dans leurs erreurs, sont allées en Hollande, en Prusse, emportant avec elles de grandes richesses ; ce qui a diminué les facultés du royaume notablement.

Notre évêque tâcha en 1684, mais en vain, d'accommoder le différend qui se trouvait entre les pasteurs de son diocèse et les grands décimateurs au sujet de la portion congrue. Il fit une ordonnance en 1685 pour engager les fidèles à avoir beaucoup de respect dans les églises.

La même année 1685, ledit sg^r^ évêque fit une ordonnance pour empêcher qu'il y eût des prêtres vagabonds, leur

interdisant toute fonction ecclésiastique, à moins qu'ils ne soient présentés pour avoir les pouvoirs nécessaires.

La France ayant quitté Courtray démantelée en 1684 et attaché une partie de la chatellenie à la ville de Menin, nommant cette partie *Verge de Menin*, fit fortifier cette dernière place d'une manière régulière avec tant de soin qu'elle passait pour être une des plus fortes de l'Europe.

Une mauvaise coutume s'étant introduite de jurer et de blasphémer le saint nom de Dieu, monsieur le comte de Montbron, gouverneur de Cambray et lieutenant-général des armées dans tous les gouvernements de la Flandre, fit des défenses très-sévères de le faire, sous peine d'avoir la langue percée d'un fer chaud. Fait le 14 janvier 1686.

Le curé de Froidmont près de Tournai établit une congrégation sous le titre de Saint-Charles Borromée, composée de frères lais, pour avoir soin des gens déréglés et insensés. Cette congrégation fut approuvée par l'évêque.

En 1686, il intervint une ordonnance du roi pour régler les obligations respectives des grands décimateurs et des habitants des paroisses envers les curés.

Depuis lors le parlement de Tournai a réglé que les presbytères auraient au moins quatre pièces de plein-pied. Ce fut vers l'an 1688 que les chanoines de Tournai prirent l'habit violet.

Les frères du tiers ordre de Saint-François, appelés bons fils, venus d'Armentières, enseignaient à Lille les enfants, et M. François du Bosquel, chargé des fondations en ladite ville, subvenait de ses moyens aux frais de cette institution. L'évêque consentit que ces frères s'établissent en la rue de l'Abbiette, où étaient auparavant les religieuses du Saint-Esprit, et que ces dernières occupassent le lieu où était auparavant le séminaire du diocèse.

Mgr de Choyseul fit un grand nombre de beaux règlements qui subsistent encore à présent. Il mit fin à la coutume de fiancer solennellement qui occasionnait des désordres; et il supprima la troisième fête de Pâques et de la Pentecôte, et les fêtes de Sainte-Marie-Magdeleine et de Saint-Laurent. Cette dernière fête fut remise au dimanche suivant, avec la vigile au samedi. Il supprima en outre les fêtes de l'exaltation de la Sainte-Croix, de Saint-Martin, de Saint-Nicolas et des Innocents, parce qu'on les profanait plutôt qu'on ne les sanctifiait. Enfin, il mourut à Paris, le dernier jour de l'an 1689. Le siége épiscopal a vaqué quatre ans.

RAPPORT SUR LE CARTULAIRE DE L'ABBAYE D'OURSCAMP.

L'abbaye cistercienne d'Ourscamp (*Ursicampi*), à deux lieues de Noyon, sur la rive gauche de l'Oise, fut fondée en 1129, sous l'épiscopat de Simon de Vermandois, le dernier des prélats qui occupa les siéges de Tournai et de Noyon, simultanément. On sait que la séparation des deux évêchés eut lieu en effet en 1146 du consentement du même Simon, grâce à la puissante intervention de saint Bernard.

Nous devions donc nous attendre à trouver peu de pièces qui intéressassent l'histoire de notre diocèse dans le cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp, qui n'apparaît précisément qu'au moment où nos rapports avec Noyon vont cesser d'exister. Cependant nous avons cru bon de transcrire six chartes, qui, sans être d'une grande importance, pourront servir de documents pour nos annales ecclésiastiques; les quatre premières surtout, qui concernent nos deux célèbres abbayes d'Elnon et de Saint-Martin, dont l'histoire est encore à faire; il est donc nécessaire de les faire connaître.

Les deux autres ont trait à des priviléges et exemptions accordées aux religieux de Citeaux par un seigneur de Menin et par notre comte de Flandre, Thierri d'Alsace, l'ami de l'évêque Simon.

L'évêque Balderic donne à l'abbaye de Saint-Martin, la chapelle de Saint-Amand, près de Noyon. — Adeladie, dame de Thourote, dote cette chapelle de la terre de Larsigny. L'évêque Simon confirme cette donation en 1174. *De plus il confirme la donation de trois vignes faite à la même chapelle par des chanoines de Noyon.*

Carta Symonis, Noviomensis atque Tornacensis episcopi, de fundatione de Lacheni.

Symon, Dei gratiâ Noviomensis atque Tornacensis episcopus universis Ecclesie filiis in perpetuum.

Noverit dilectio vestra Dominum Baldericum predecessorem meum felicis memorie episcopum dedisse cœnobio Sancti Martini Tornacensis quamdam capellulam in pago Noviomensi, in honore Sancti Amandi constructam, katinus monachi eam sub perpetuâ libertate possiderent et ad honorem Dei multiplicare studerent. Cum ergo illic habitare cepissent, Adeladix, mater Domini Rogeri Thorotensis (*Thourote, canton de Ribécourt*), assensu ejusdem filii sui et conjugis ejus Adeguidis, tertiam partem alodii sui quod dicitur Lacheni (*Larsigny (Oise), la Malmaison*), in terrâ et aquâ, in prato et nemore atque hospitibus, totamque partis illius comitatum, districtum, advocationem et justitiam eisdem monachis, hereditario jure libere et absque ullâ coactione perpetualiter possidenda, pro anima sua in eleemosynam coram testibus dedit. Hanc itaque donationem predictus Dominus Rogerus posteà in presentia mea sicut supra scripta, renovavit, dans scilicet monachis ex integro quidquid in eadem tertia parte habebat, exceptis feodis militum suorum et excepta mercede seu exactione que ab habitatoribus circumpositarum villarum exigitur pro pascuis animalium suorum que vulgo appellatur forisecum herbagium, excepto quoque frutecto ab occidentali plaga ville sito. Hospitibus quoque eorum talem libertatem concessit, ut heredes

ejus vel ministri eorum neque in terra monachorum neque extra terram nec etiam in publico itinere eos capere aut implacitare vel justitiam de his facere possint, nisi fortè in publica via eos presentialiter in forisfacto deprehenderint, alias autem nunquam super eos manum mitterent sed si quid deliquerint ad monachos se de is clamabunt et monachi eis exindè ubi tibi visum fuerit justitiam facient. Villicus sive major ejusdem alodii de tertia que ad monachos pertinet feodum suum per hominium accipiet et fidelitatem eis per sacramentum faciet. Et quando monachi eum commonuerint ad domum eorum placitare, et quod justum eis fuerit facere, pereget. Preterea Petrus quidam Sancte Marie Noviomensis canonicus vineam unam eisdem monachis apud Laudrimontem (*Laudrimont, commune de Noyon*) donavit, pro cujus aliqua parte prefato Rogero singulis annis debebantur sex minimi quos me concedente eis deinceps remisit. Alius quoque ejus Ecclesie canonicus nomine Gouherus non longè ab ea, unam eis vineam donavit, itemque alteram apud Bruinceum, quas cum ceteris que supra scripta sunt in hac carta a me confirmari petierunt. Quorum petitioni assensum prebentes, omnia hec sicut hic scripta sunt, prefatis monachis confirmamus et ne quis eis molestiam exinde inferre presumat sub anathemate prohibemus, presentemque cartam sigilli nostri impressione et testium subscriptione roboramus.

S. Domini Symonis Noviomensis atque Tornacensis episcopi, etc. Actum Noviomi anno Dominice incarnationis m° c° xxiiii°, episcopatus autem Dni Symonis anno secundo.

De decem octo modiis frumenti et ix *avene quos debemus abbati Sancti Martini Tornacensis apud Carmeiam* (le Carmoye) *pro domo de Lacheni.*

Milo Dei gratia ecclesie Sancti Martini Tornacensis abbas et ejusdem loci conventus cunctis fidelibus in perpetuum.

Noverit universitas vestra quod cum possessionem de Lacheni, quo nobis ex eleemosyna Rogeri castellani de Thorote pervenerat, longo et inconcusso tenore nostra ecclesia possedisset, Domnus Johannes predecessor noster et capitulum nostrum videntes se ibi parum proficere ecclesie nostre utilitatibus, providerunt ipsamque possessionem cum omnibus pertinentiis suis tam a Rogero collatis quam postea a nobis acquisitis, fratribus Ursicampi libertate perpetua tenendam concesserunt, sub annuo censu xx modiorum frumenti et x avene ad mensuram Thorote. Hec vero acta sunt anno gratie m° c° xc° iiii°. Postmodum vero, paucis temporibus elapsis, prenotati fratres Ursi-

campi annuam pensionem de Warandisi sibi super eadem possessione faciendâ adversum nos movere querelam. Et quia consilio, pro bono pacis, de ipsa modiatione tres modios scilicet duos frumenti et unum avene, eis remisimus et sic querela quam adversus nos de Warandia moverant est sopita. Ergo amodo predicti fratres Ursicampi annuam pensionem XVIII modiorum frumenti et IX avene nobis solvent ad mensuram Thorote, que scilicet mensura si aliquando creverit vel decreverit, ullo modo ex hoc pati poterimus detrimentum, sed illa que de communi assensu facta est immutabilis permanebit. Porro modiationem istam per annos singulos a kalendis novembris usque ad natale Domini ex integro accipiemus in grangiâ Carmele de meliori, solo semine excepto. Sciendum autem quod hec compositio de consilio utriusque ecclesie esset facta, tam rata erit semper et firma quam pro quibuscunque causis ad fratres Ursicampi pertinentibus, ipsi de cetero ullam adversus nos movebunt querelam, pro qua pretextata modiatio aliquatenus in posterum minuatur. Quod ut ratum habeatur et inviolabilem obtineat firmitatem, presentem paginam indè conscriptam sigillorum nostrorum appensione fecimus consignari et idoneorum testium subnotatione roborari. S. Domini Milonis abbatis. Signum, Reneri, etc. Actum anno Verbi Incarnati M° CC° V° quarto nonas Julii.

Vente d'un bois de l'abbaye de Saint-Martin aux religieux d'Ourscamp.

S. Martini Tornacensis. De nemore quod Ecclesia Sancti Amandi vendidit nobis in monte Astichiorum (Atiches).

Ego Yvo, Dei Gratia abbas ecclesie Sancti Martini Tornacensis, cunctis fidelibus in perpetuum. Notum fieri volumus quod quedam ecclesia nostra, scilicet ecclesia Sancti Amandi que sita est in episcopatu Noviomensi habebat quoddam nemus in monte Astichiorum, juxta nemus cujusdam Droardi, quod eidem ecclesie Guido de Dreilincourt quondam in eleemosynam dederat. Hoc nemus consilio capituli nostri assensuque Domini Ancelini, prioris ejusdem ecclesie Sancti Amandi, Domnique quoque Lamberti et Domni Petri ceterorumque fratrum illius ecclesie, vendidimus septem libras ecclesie Sancte Marie de Ursicampo et adversus omnes qui ad justitiam venire voluerint anno et die warandire promisimus. Ut hoc ergò ratum consistat sigillo capituli nostri et testium subjectorum astipulatione roborare

decrevimus. S. Symonis abbatis. S. Heldemari prioris. S. Gossuini subprioris. S. Radulfi prepositi. S. Balduini Cantoris. S. Walteri de Subreny.

L'abbaye de Saint-Amand cède deux terres aux moines d'Ourscamp. Elle reçoit en compensation de l'évêque Simon l'autel de Moysin.

Carta Sancti Amandi de terrâ Vadulorum et Menesiarum.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego Absalon, divina miseratione abbas humilis cenobii Sancti Amandi, presenti scripto, Sancte Matris ecclesie filiis in Christo dilectis tàm futuris quam presentibus notifico quod Dominus noster Symon et episcopus venerabilis Tornacensis atque Noviomensis nostram sincera intentione rogaverit humilitatem quatenus pro Dei amore et pro sua sana peticione Domno Gualeranno, abbati venerabili ecclesie Sancte Marie de Ursicampo, terram ecclesie nostre, terram scilicet Manessiarum et Vadulorum, tam alodium quam terram mensualem ecclesie Sancte Marie de Ursicampo, ex consilio et pleno assensu totius nostri capituli, ex integro cum omnibus suis appenditiciis concessimus ac immutabiliter contradidimus absolute ac perpetue libertatis jure possidendum. Ipse vero prefatus episcopus ecclesie nostre quam pio patris diligebat affectu, minorationem non sustinens, verum etiam bone voluntatis nostre condignam recompensationem faciens, altare de Moysin nobis tradidit jure perpetuo possidendum.

Ut igitur tam pia elemosinarum largicio et tam devota tradicio imposterum inconcussa permaneat, sigilli Sancti Amandi impressione et testium qui audierunt et benignum assensum prebuerunt et viderunt, assignatione confirmamus et anathematis sentencia innodamus. Signum Domini Symonis, episcopi Tornacensis et Noviomensis. — S. Absalonis abbatis; S. Hellini prioris. S. Egeriti supprioris. S. Walteri prepositi. S. Roberti cellarii. S. Amolrici. S. Fulconis. S. Hescelini. S. Bernardi. S. Herchembaldi. S. Godefridi. S. Gosetuini. S. Gerardi. S. Hugonis et Joannis puerorum. S. Bartholomei, Hamensis abbatis. S. Roberti, archidiaconi Tornacensis. S. Hugonis, archidiaconi Noviomensis. S. Hugonis concellarii. S. Bernardi de Guasia. S. Walteri, Tornacensis decani. S. Widonis et Landrici, Noviomensium canonicorum. Actum apud Sanctum Amandum in capitulo, sub presentia fratrum, anno incarnati Verbi M° C° XXX° III° indictione undecima.

Droit de passage accordé aux religieux de Citeaux par un seigneur de Menin. 1203.

Concessio Domini Gossuini militis, de Menin, de pedagio pro toto ordine Cysterciensi.

Ego Gossuinus, miles, de Menin, omnibus presentes litteras inspecturis in perpetuum notum facio quod ego, assensu et voluntate Wisille, uxoris mee, quitavi ecclesie Beate Marie Ursicampi et toti ordini Cysterciensi, pro remedio anime mee et anime uxoris mee et antecessorum meorum, pedagium meum apud Menin et in tota terra mea de omnibus rebus suis in proprios usus expendendis quas propriis vecturis vel conductiis duxerint vel portaverint. Quod ut ratum permaneat, presentes litteras feci sigilli mei appensione communiri. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tertio, mense Julio.

Carta Comitis Flandrensis de pedagiis et teloneis.

Ego Theodericus, Dei gratia Flandrensis comes, utilitati et paci ecclesiarum pro bona voluntate perspiciens, votis religiosarum personarum me concordare debere justisque petitionibus assensum prebere non solum honorificum immo in Deo anime mee fructiferum fore perpendi, perpendens opere id in lucem ponere deliberavi. Venerabilis ergo et pie memorie abbatis Clarevallensis domini Bernardi merito sui per secula commendandi piis postulationibus devote et benevole occurrens, annuere volui et in perpetuum contradidi ut per totam terram meam et omnes transitus mee ditionis, mei comitatus sive mee potestatis, omnes abbatie a monasterio Clarevallis egresse vel ulterius exiture vel etiam ab his abbatiis processure que a Clarevallis cenobio sunt progresse, in eundo et redeundo a theloneo et passagio sint omnimodis libere. Quod quatinus ratum stabile et imperturbatum permaneat, sigilli mei impressione auctorizare et baronum meorum subscriptione confirmare institui. Testes hujus concessionis Rogerus prepositus Brugensis, Wilhelmus castellanus Sancti Audomarensis etc. Actum anno Dominice incarnationis M° C° XIIII° indictione V, concurrente III, epacta XXII.

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 1868.

M. F. Du Bus aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Revue générale, 4e série, 2e livraison. Février 1868.

— *Revue catholique*, 9e série, année 1868, 2e livraison. Février 1868.

— *Revue agricole, industrielle, artistique et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.* Tome XXI, 19e année, pages 401 à 432.

— *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.* Septième année, juillet et août; septembre et octobre 1867.

— *Bulletin des antiquaires de Picardie.* Tome IX. 1865, 1866 et 1867.

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 36e année, 2e série. Tome 24, n° 12. 37e année, 2e série. Tome 25, n° 1.

— *Compte rendu des sciences de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins.* 3e série, tome 10e, 1er bulletin.

— *Les Agaçantes.* Essai de tablettes liégeoises par M. d'Otreppe de Bouvette. 77e livraison, février 1868.

— *Rapport présenté au Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, tenu à Paris en 1867, par M. Schuermans sur la question de l'origine des dolmens et autres monuments de pierre brute.* Envoi de M. le ministre de l'intérieur.

—

Mgr le vicaire-général Voisin, sachant que la plupart des anciennes archives de l'évêché de Tournai sont aujourd'hui au dépôt général des archives de l'Etat, a fait connaître à M. l'archiviste Pinchart les protocoles du vicariat qui se trouvent encore à Tournai, et lui a fait demander quels sont ceux qui ont été transportés à Bruxelles. Il résulte de la réponse de M. Pinchart que la collection presque complète de ces protocoles figure parmi les archives de l'Etat.

—

M. l'abbé Vos, curé d'Ere, est présenté comme membre titulaire par MM. F. Du Bus, Voisin et Delecueillerie. Il sera statué sur son admission, conformément au réglement à la prochaine séance.

—

Dans la notice qu'il a publiée sur l'évêque Vendeville, Mgr Voisin rappelle que c'est à ce prélat que l'on doit l'érection à Rome de l'importante institution, si connue dans le monde catholique sous le nom de Propagande. Vendeville avait ce projet tellement à cœur, qu'il entreprit trois fois le voyage de cette ville pour le faire réussir. Il avait fait à ce sujet un mémoire qui se trouve entre les mains de M. Ed. Reusens, professeur à l'Université de Louvain. Ce dernier consentirait à en confier la publication à notre Société, dont il est membre correspondant.

Mgr Voisin s'est enquis près de M. Reusens de la longueur de cet intéressant mémoire, et le savant professeur lui a répondu que sa publication dans les Mémoires de la Société occuperait environ une centaine de pages. Une plaque en cuivre qui accompagne le manuscrit et sur laquelle se trouvent reproduits les traits de l'évêque Vendeville permettra d'en donner le portrait.

Cette communication est accueillie, avec plaisir, par la Société qui accepte l'offre de M. Reusens.

—

Mgr Voisin signale une particularité intéressante pour les numismates, qui se rattache à l'ancienne confrérie de la Transfiguration, dont la Société a publié le curieux règlement. Dans une délibération du 19 mars 1699, dont il donne lecture, et qui sera insérée à la suite du présent procès-verbal, il a été décidé que les confrères porteraient une médaille en or fin.

—

D'après un ancien usage remontant au XIVe siècle, les comtes de Flandres présentaient chaque année la veille du jour de l'exaltation de la sainte Croix une robe ou manteau fourré de menu-vair et bordé d'hermine à l'autel de Notre-Dame de Tournai.

Mgr Voisin donne lecture d'une note sur l'origine de cette coutume et sur l'époque où elle paraît avoir cessé. Il communique un projet de requête adressé vers 1525 par le chapitre de Tournai à l'empereur Charles-Quint pour en demander le rétablissement.

—

M. Bruyenne met sous les yeux de l'assemblée un plan de déchaussement de l'église Saint-Jacques.

—

La séance est levée.

—

Cousin nous parle, en plusieurs endroits de son histoire, de l'offrande que les Gantois venaient faire à l'autel de Notre-Dame, à la cathédrale de Tournai, la veille de la fête de l'exaltation de la sainte Croix, mais il ne nous dit rien de l'origine de cet usage ni du temps où il a cessé.

Il en est question dans la complainte de Tournai de l'an 1477. On y fait dire à la vieille cité :

Gand apportait sa fierte belle (1)
Le jour de l'exaltation,
Et riche cotte d'or nouvelle (2)
A la pucelle de Sion.
La doulce modulation
De ses trompettes, et buisines
Resveilloit ma procession
Plus que toutes villes voisines.
Or voicy l'année présente
Et la procession venue :
Flandre, ne Gand, ne s'y présente,
N'oblation grosse, ne menue.
La Vierge peut demeurer nue.
Cest an n'aura robbe gantoise,
L'amour n'est point entretenue ;
Dont Dieu scait, comme il me poise.

Les Gantois avaient dû cesser depuis longtemps de venir faire leurs oblations lorsque Cousin écrivait ; car il n'en dit mot dans la description qu'il fait de la cérémonie de la veille de l'exaltation de la sainte Croix, dans le trente-cin-

(1) Une draperie pour recouvrir la châsse.
(2) Un manteau pour la statue.

quième chapitre de son troisième volume, où il s'étend, avec une complaisance qui va jusqu'à l'enthousiasme, sur les cérémonies de la cathédrale, et en particulier sur celle de l'offrande à Notre-Dame, dont il parle en dernier lieu comme pour la mettre au dessus de toutes les autres.

Deux documents qui ont été trouvés dans les archives de la cathédrale, et qui datent de 1525 environ, permettent de suppléer, au moins en partie, au silence de Cousin. On avait cessé à cette époque d'apporter, depuis quatre ans, à Tournai une robe pour la statue de la sainte Vierge la veille de l'exaltation de la sainte Croix, de la part du comte de Flandre, et le chapitre adressa une requête à Charles-Quint pour demander qu'il fît maintenir l'usage de cette oblation. On joignit à cette requête un extrait d'un vieux manuscrit en velin, certifié conforme par un notaire. Voici la traduction du passage extrait de ce manuscrit :

De l'oblation du comte de Flandre et des bourgeois de Gand, qui se fait à l'honneur de la bienheureuse Vierge et de la procession de son église.

« Pour relever la solennité de la pieuse procession de Tournai, et à cause des miracles infinis que la très-glorieuse Vierge Marie a, dans le passé, opérés en faveur de cette ville, et dans les villes circonvoisines ; on peut dire dans le comté de Flandre ; en venant au secours des pestiférés, de ceux qui se trouvaient dans d'autres nécessités, et attaqués des maladies les plus graves, le comte de Flandre et ses sujets, surtout ceux de Gand, viennent chaque année vénérer la bienheureuse Vierge, et cela, singulièrement et principalement, pour reconnaître l'église de Notre-Dame comme leur cathédrale et leur église-mère, au-dessus de toutes les autres églises. Ils font de grandes dépenses chaque

année pour rendre plus solennelle la procession de l'exaltation de la sainte Croix, en venant honorer la sainte Vierge par les oblations qu'ils font à l'église. Les principales consistent en une robe précieuse qu'offre le comte lui-même à l'image de la bienheureuse Vierge, et en une riche draperie que donnent les Gantois, laquelle sert à recouvrir la châsse des reliques consistant en du lait, des cheveux et d'autres joyaux de la très-sainte Vierge. »

On voit par la requête du chapitre, dont nous donnerons le texte ci-après, que la robe qu'on offrait, au nom du comte de Flandre, était fourrée de menu-vair et bordée d'hermine. Les chanoines s'expriment comme si une défense avait été faite d'observer cet usage, et ils s'appuient, pour en demander la continuation, sur une ordonnance d'un comte de Flandre, qui aurait anciennement prescrit cette cérémonie, comme pour faire acte de vasselage envers l'église-mère du comté. Une rature dans la minute de la requête peut faire douter que celle-ci ait été réellement envoyée à l'empereur. Il n'y avait que deux ans que l'oblation n'avait pas été faite lorsque le projet de cette requête a été rédigé, et le mot de quatre substitué à celui de deux, prouve qu'on avait différé deux années de faire des représentations au puissant empereur. Rien d'un autre côté ne nous apprend qu'il ait été fait droit à la réclamation du chapitre.

Mais quelle était la statue qu'on revêtait chaque année d'une robe donnée par le comte de Flandre? La possède-t-on encore? Ou a-t-elle disparu dans la triste journée du 24 août 1566, lorsque les iconoclastes brisèrent, tant à la cathédrale que dans les autres églises de la ville « tout ce qui y estait, dit Cousin, à scavoir les images, tableaux, autels, orgues et tous les ornements sacrés. » Personne n'au-

rait été plus à même de répondre à cette question que le chanoine historien, mais comme il ne nous apprend rien à ce sujet, il semble qu'on peut en inférer que cette statue a été conservée; ce qui n'avait pas besoin d'être relaté parce que ce fait était alors généralement connu.

On peut alléguer, à l'appui de cette supposition, la construction vers 1740 de l'autel actuel de la sainte Vierge, où se faisait l'oblation de la veille de la fête de l'exaltation de la sainte Croix. Quand on examine bien cet immense rétable, on voit que l'architecte qui en a fait le plan, en a disposé toutes les parties de manière à mettre en relief, une petite statue assise de la sainte Vierge; tout le reste paraît n'être qu'accessoire.

On sait d'un autre côté que les plus anciennes statues de la sainte Vierge sont dans cette attitude.

N'y aurait-il pas lieu d'examiner si la vierge en marbre blanc du grand autel du transept, du côté du midi, n'est pas bien réellement la statue de Notre-Dame de Tournai? C'est sur quoi nous appelons l'attention des archéologues.

De oblatione comitis Flandrie et civium Gandensium, que fit ad honorem beatissime Virginis et processionis ejus ecclesie.

Ad reverentiam sancte processionis Tornacensis, et propter infinita miracula que gloriosissima Virgo Maria, retroactis temporibus, fecit huic civitati et in circumvicinis urbibus, ut puta in comitatu Flandrie, subveniendo inguineis (1) pestilentiis aliisque necessariis et infirmita-

(1) *Inguineis pestilentiis;* l'emploi de cette expression vient sans doute de ce que les bubons de la peste apparaissaient principalement à l'aine.

tibus gravissimis, ipse comes Flandrie suique subditi, potissimè Gandenses, omni anno venerantur beatissimam Virginem, et signanter ac precipue recognoscentes ipsam ecclesiam Virginis cathedralem suam fore matrem ecclesiam, super alias singularem, cum magnis expensis, singulis annis, veniunt ad decorandum processionem et exaltationem sancte Crucis, honorando beatissimam Virginem, et offerunt ecclesie oblationes precipuas, videlicet ipse comes offert ymagini beatissime Virginis vestem preciosam, et Gandenses feretrum offerunt. scilicet coopertorium nobile ad serviendum ciste reliquiarum, videlicet lactis et crinium aliorum que venerandorum jocalium gloriosissime Virginis.

Extrait d'un livre en parchemin relié en bois, couvert de cuyr tasné, par moy Cornille Crombet, notaire et secrétaire du chapitre de l'église de Tournay.

CROMBET.
(Avec paraphe.)

Requête du chapitre de Tournai à l'empereur Charles-Quint.

A Lempereur,

Remonstrent en suppliant très-humblement les doyen et chapitre de leglise cathédrale de vostre cité de Tournay, vos très-humbles orateurs et très-obéissants sujects, comment passé deux cens ans et plus le comte de Flandres lors regnant, considérant comment ladite église Nostre-Dame estait et est la mère église de son comté de Flandres, ensemble les miracles lesquels, à l'intercession de la glorieuse Vierge Marie se faisoient à l'utilité et garissement (1) des pélerins, venans en icelle entachiez de malladic de peste, ayans car-

(1) *Garissement*, guérison.

bons ou estuvettes (1), meu de dévotion vers ladite glorieuse Dame aurait ordonné et en son nom présenter a lymaige dicelle Dame, estant en ladite église de Tournay, tous les ans la veille de lexaltation de sainte Croix, en septembre, de laprès disner, ung manteau magnifique bel et riche fourré de menus-vers (2) et bordé dermynes, envoyer iceluy par le messager de la ville de Gand en la presence duquel que les chiefs dicelle ville alloient solempnellement quérir en son logis et le conduisoient jusques devant lymaige de ladite Vierge Marie, estant en icelle église, avecq trompettes et clarons, lon aournoit et vestoit ladite ymaige dudit manteau ou robbe lequel demoroit sur icelle tout lan entier ; et après lan revolut semployoit à laugmentation et entretenement des aournemens de ladite église. Mais combien que, sievant la dévotion et vray semblable ordonnance dudit sieur comte de Flandres, les successeurs dicelluy en ladite conté ayent depuis deux cens ans et plus, tousjours sans aucune deffauld ou interruption, tous les ans envoyet présenter ledit manteau ou robbe selon la maniere dessudite, mesme que de ce faire nayt esté différé pour les guerres et camps des Angloys estant devant ladite ville, au mois de septembre xv^c^ xiii, peste advenue en icelle en lan xv^c^ xiiii ensuivant, ne qui plus est, pour la guerre regnant entre Votre Majesté et le roy Franchois, en l'an xv^c^ xxi, que lors ladite ville au mois de septembre estoit assiégée par la cherge de Votre Majesté, au moyen de quoy se trouverait desraisonnable de à présent cesser faire ladite oblation, desy long temps accoustumée, et comme lon peult inférer ordonné faire par ledit sieur comte

(1) *Estuvettes*. On ne trouve nulle part ce mot employé pour signifier une maladie. Comme le mot *estuve* est synonyme de *bain*, on peut croire qu'il s'agit ici d'une maladie qui occasionnait une grande transpiration.

(2) *Menus-vers* pour menu-vair, espèce de fourrure.

de Flandres, ce néantmoins depuis quatre (1) ans encha ladite oblation de manteau na esté faicte mais est demoré derrier, dont plusieurs sont esmerveilliez, estimans que la vénération de ladite vierge et les oblations faictes à son ymaige soient vaynes, et aultres peult estre tenans folles opinions à présent regnans sen polront estoyer, et de tant plus eulx conformer en leurs erreurs et perversités qui polroit tourner à malvaise et dangereuse conséquence, au regret desdits supplians. Pourquoi supplient très-humblement iceux remonstrans que, les choses dessusdites considerées, mesmes le long laps de temps que loblation dudit manteau a esté faicte, introduyte et continuée de deux cens ans et plus il plaise à Vostre Majesté mectre ou néant la prohibition faicte de faire plus ladite oblation et ordonner que au lieu que ladicte oblation a esté obmise depuis deux ans encha, en presenter une au Noël prochainement venant, et continuer en ladvenir aux jours accoustumés de long temps et selon que parcydevant a été offerte, en ce faisant œuvre induysant vostre peuple à dévotion qui sera chose louable et prieront Dieu pour vostre prosperité comme aussy feront lesdits supplians.

(1) Le mot *quatre* est écrit au dessus du mot *deux* qui est biffé.

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI.

COMITÉ PERMANENT. — OFFICIERS.

Messieurs :

DU BUS, aîné, président.
VOISIN, vice-président et trésorier.
DE NÉDONCHEL, bibliothécaire-archiviste.
WACQUEZ, Jules, secrétaire.

Membres titulaires

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ.

Messieurs :

1. Du Bus, aîné (*François*), président émérite du tribunal civil de Tournai, ancien membre du Congrès, officier de l'ordre de Léopold, etc. (*Membre fondateur.*)
2. Du Bus (*Edmont*), avocat, chevalier de l'ordre de Léopold. (*Membre fondateur.*)

3. Du Mortier (*Louis*) échevin, chevalier de l'ordre de Léopold. (*Membre fondateur.*)
4. Voisin (*Charles-Joseph*), vicaire-général, prélat domestique de Sa Sainteté, chevalier de l'ordre de Léopold, etc. (*Membre fondateur.*)
5. Delecueillerie (*Hippolyte*), chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai. (*Membre fondateur*).
6. Peeters-Wildaux (*Charles*,) propriétaire (*Membre fondateur*).
7. Gérard (*François*), curé de la paroisse de Saint-Quentin.
8. De Nédonchel (*le comte Georges*), chevalier de l'ordre de Saint Grégoire Legrand.
9. Bruyenne (*Justin*), architecte.
10. Wacquez (*Jules*), avocat.
11. Du Mortier (*Barthélémi-Noël*).
12. Casterman (*Henri*), imprimeur, chevalier de l'ordre de Léopold.
13. De Roisin (le baron *Ferdinand*), viee-président de la commission royale des monuments, docteur de l'Université de Bonn.
14. Huguet (*Léon-Auguste-Joseph*), curé de Néchin.
15. Vanderborgt (*François*), fabricant.
16. Verdure (*Charles*), fabricant.
17. Vos (*Joachim-Joseph*), curé d'Ère.

MEMBRES HONORAIRES.

1. Monseigneur Labis, évêque de Tournai.

Messieurs :

2. Troye, gouverneur à Mons.
3. Sacqueleu (*François*), sénateur, à Tournai.

4. De Rasse (le baron *Alphonse*), bourgmestre de Tournai.
5. De Lannoy (le général), à Bruxelles.
6. Goblet d'Alviella (le général), à Bruxelles.
7. De Joigny (le baron *Godefroid*), à Tournai.
8. Visart (comte), à Bury.
9. Brouez, notaire, à Wasmes.
10. De la Croix (*Arthur*), à Mont-Saint-Aubert.
11. Crombé (*François*), propriétaire, à Tournai.
12. Maillet (*Prosper*), colonel d'artillerie, en retraite, à Bruxelles.
13. Bossaert, (*Ferdinand*), prélat domestique de Sa Sainteté Pie IX, président du séminaire, à Tournai.
14. De le Have-Verdure, (*Louis*), propriétaire, à Tournai.
15. Lepers (*Désiré*), curé, à Ollignies.
16. Du Pré (*Gaston*), juge-de-paix, à Tournai.
17. Voisin (*Pierre-Florent*), curé à Jollain-Merlin.
18. Bossut, (*Charles-Édouard*), curé de Guignies.
19. Cruffart (*Madame*), propriétaire, à Tournai.
20. Baudelet (*Louis*), curé, à Bonsecours.
21. Respilleux (*Benoît*), chanoine, curé-doyen de Notre-Dame, à Tournai.
22. Longueville (*Achille-Alexandre-Victor*), curé de Marquain.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

§ 1er *Regnicoles.*

Messieurs :

1. De Busscher (*Edm.*), secrétaire de la société des beaux-arts et de littérature, etc., à Gand.
2. De Lebidart de Thumaide (le chevalier *Alphonse-Fer-*

dinand), magistrat honoraire de 1re classe, etc., à Liége.

3. Pinchart (*Alexandre-Joseph*), chef de section aux archives générales du royaume, etc., à Bruxelles.
4. Lacroix (*Augustin-François*), archiviste de l'état et de la ville, etc., à Mons.
5. Chalon (*Renier*), président de la société numismatique etc., à Bruxelles.
6. Van de Putte (*Ferdinand*), chanoine, curé-doyen de Notre-Dame à Courtrai.
7. Vandermeersch (*Polidore-Charles*), conservateur des archives de la province de la Flandre orientale, à Gand.
8. Borgnet (*Jules*), conservateur des archives de la ville, etc., à Namur.
9. Gachard (*Louis-Prosper*), archiviste général du royaume, etc., à Bruxelles.
10. Diegerick (*Isidore-Lucien-Antoine*), professeur à l'athénée royal d'Anvers, vice-président de l'académie d'archéologie de cette ville.
11. Grandgagnage (*J.-C.-J.*), président à la cour d'appel, etc., à Liége.
12. Juste (*Théodore*), directeur du Musée d'antiquités, littérateur, etc., à Bruxelles.
13. Capitaine (*Ulysse*), secrétaire-général de la Société libre d'émulation, etc., à Liége.
14. Pety de Rosen (*Jules*), archéologue, etc., au château de Grüne, près de Marche (Luxembourg).
15. Polain (*Mathieu-Lambert*), archiviste de l'Etat, etc., à Liége.
16. Paulet (*Léon*), littérateur, etc., rue du Trône, 48, à Bruxelles.
17. Serrure (*Constant-Philippe*), professeur, etc., à Gand.

18. Cocheteux (*Charles*), capitaine du génie, à Gand.
19. Jolly (*Edouard*), archéologue, etc., à Renaix.
20. Le Roy (*Alphonse*), professeur à l'Université, etc., à Liége.
21. Kervyn de Volkaersbeke (*Philippe*), littérateur, etc., à Gand.
22. Guillaume (*Gustave*), colonel, chef du personnel au ministère de la guerre, etc., à Bruxelles.
23. Devillers (*Léopold*), conservateur-adjoint des archives de l'Etat, etc., à Mons.
24. Lejeune (*Théophile*), instituteur communal et géomètre à Estinnes-au-Val.
25. Dejardin (*Adolphe*), capitaine du génie, ancien membre titulaire, à Liége.
26. Vandenpeereboom (*Alphonse*), président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne West-Flandres.
27. Boedt, vice-président de la même société.
28. Andries (le chanoine), ancien membre du Congrès, président de la Société d'émulation, à Bruges.

§ II. *Étrangers.*

Messieurs :

1. Castel, membre de plusieurs académies nationales et étrangères, à Saint-Lô (Manche).
2. Gomart (*Ch.*), de la Société des sciences, etc., à Saint-Quentin (Aisne).
3. D'Héricourt (le comte *Achmet*), maire de Lonchez (Pas-de-Calais), etc.
4. Taillian (*Eugène*), conseiller à la Cour d'appel, etc., à Douai (Nord).

5. Wilbert (*Alcibiade*), président de la Société d'émulation, etc., à Cambrai (Nord).
6. Hermant (*Alexandre*), de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
7. Paris (*Paulin*), membre de l'Institut conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc., à Paris.
8. Bruneel (*Henri*), homme de lettres, de la commission historique du département du Nord, à Lille.
9. De Caumont (*A.*), correspondant de l'Institut de France, président de la Société pour la conservation des monuments, etc., à Caen (Calvados).
10. Bulteau (l'abbé *Marcel-Joseph*), curé à Ferrières, près de Maubeuge.
11. Rock (le docteur *Daniel*), chanoine, archéologue, etc., à Brook-Green, Hamersmith.
12. Garnier (*Ch.-J.*), conservateur de bibliothèque, secrétaire perpétuel des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
13. Castellanos de Lozada (*Basilio-Sebastian*), directeur de l'Académie espagnole d'archéologie, etc., à Madrid.
14. Corblet (l'abbé *Jules*), de la Société des antiquaires de France et de la Picardie, etc., à Amiens.
15. Jubinal (*Achille*), membre du Corps législatif, secrétaire-général de l'Institut historique de France.
16. Laroche (*Antoine*), ancien magistrat, membre de l'Académie d'Arras, à Duisans, près d'Arras (Pas-de-Calais).
17. Namur (*A.*), professeur à l'Athénée, conservateur-secrétaire de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg.
18. Chaudruc de Crazannes (le baron *Jean*), maître des re-

quêtes, honoraire au conseil d'Etat, membre de l'Institut de France, etc., à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne)

19. De Pontaumont (*Emile*), inspecteur de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, etc., trésorier-archiviste de la Société académique à Cherbourg.
20. De la Chapelle (*Edouard*), avocat, docteur ès-lettres, régent de logique et secrétaire de la Société académique, etc., à Cherbourg.
21. Peigné Delacour, archéologue, à Ribecourt (Oise).
22. Paelle (*Charles*), bibliothécaire-archiviste de la ville de Lille.
23. Gervoson (*Jules*), secrétaire de la Société dunkerquoise

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL Y A ÉCHANGE DE PUBLICATIONS.

§ Ier. *En Belgique.*

1. *Anvers.* — Académie d'archéologie de Belgique.
2. *Arlon.* — Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg.
3. *Bruges.* — Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
4. *Bruxelles.* — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
5. » — Académie royale de médecine.
6. » — Société de numismatique.
7. » — Société pour la publication de mé-

moires relatifs à l'histoire de Belgique.

8. » — Commissions royales d'art et d'archéologie.
9. *Gand.* — Société royale des beaux-arts et de littérature.
10. *Liége.* — Société libre d'émulation.
11. » — Institut archéologique.
12. » — Société liégeoise de littérature wallonne.
13. *Louvain.* — Société littéraire de l'Université catholique.
14. *Mons.* — Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.
15. » — Cercle archéologique de Mons.
16. *Hasselt.* — Section littéraire des Mélophiles.
17. *Namur.* — Société archéologique.
18. *Tongres.* — Société scientifique et littéraire du Limbourg.
19. *Ypres.* — Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres.
20. *Saint-Nicolas.* — Cercle archéologique du pays de Waes.

§ II. *A l'Étranger.*

1. *Amiens.* — Société des antiquaires de Picardie.
2. *Arras.* — Société des sciences, lettres et arts ou Académie d'Arras.
3. *Bayeux.* — Société académique
4. *Beauvais.* — Société académique d'archéologie,

sciences et arts du département de l'Oise.

5. *Cambrai.* — Société d'émulation.
6. *Cherbourg.* — Société académique.
7. *Douai.* — Société d'agriculture, sciences et arts.
8. *Dunkerque.* — Société Dunkerquoise.
9. *Lille.* — Société des sciences, agriculture, lettres et arts.
10. » — Comité flamand de France.
11. *Luxembourg.* — Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg.
12. *Moulins.* — Société d'émulation de l'Allier.
13. *Nancy.* — Société des sciences, lettres et ar:
14. *Saint-Omer.* — Société des antiquaires de la Morinie.
15. *Saint-Quentin.* — Société académique.
16. *Valenciennes.* — Société d'agriculture, sciences et l'arrondissement de....

JOURNAUX OU RECUEILS PÉRIODIQUES CONTRE LESQUELS LA SOCIÉTÉ ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

De Belgique.

Bruxelles. 1. Bibliophile Belge.
» 2. Journal de l'imprimerie et de la librairie.
» 3. Publications de M. F. V. Goethals

bibliothécaire, biographe et généalogiste à Bruxelles.

Gand. 4. Messager des sciences historiques de Belgique.

» 5. Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.

Louvain. 6. Revue catholique.

« 7. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

De l'Étranger.

Valenciennes. 1. Archives historiques et littéraires du nord de la France, et du midi de la Belgique.

LA SOCIÉTÉ ENVOIE EN OUTRE, SES PUBLICATIONS :

A Bruxelles. — Au Roi.

id. — Au ministre de l'intérieur.

id. — id. de la justice.

A Mons. — Au conseil provincial du Hainaut.

A Tournai. — A la bibliothèque publique de de Tournai.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

A

Abbaye de Saint-Martin à Tournai : traduction manuscrite de l'histoire de son rétablissement d'Hériman, de la main de Poutrain, 230.
Absalon, abbé de Saint-Amand, charte, 330.
Acren (couronne murale de la statue de la Ste Vierge, à *Deux-*), 245.
Albert et Isabelle (les archiducs), à Binche et à Mariemont, 231.
Amand (jubilé millénaire de l'abbaye de *Saint-*), en 1672, 319.
Antiquités romaines trouvées à Willemeau, 16.
Archives de Tournai, en 1774, 125.
Assemblée du clergé de France en 1682 : lettre de Choyseul au doyen Gennaro, 312.
Astronomiques (œuvres) de M. Jean-Joseph Devroede, curé de Flobecq, notice par M. l'abbé Lecomte, 116.
Ath (l'ancienne châsse de Saint-Julien à), par M. Fourdin, 42.
Attila ravage les Gaules, en 451, 89.
Aubechies (l'abbaye d'), par M. Baudelet, 26.

B

Bataille (après la), poésie, par M. Jules Wacquez, 151.
Baudelet (M.). Communications, 26, 57, 113.
Bauduin IV bâtit le premier château de Binche, au XIIe siècle, 219.
Berthod (voyage scientifique de dom) aux Pays-Bas, en 1774, 124.
Bibliothèque de Tournai, en 1774, 125.
Binche (le château de), par M. Huguet, 218.
Blandain, ville ou château au Ve siècle, 284.
Blande, fille du tribun de Tournai, et saint Eleuthère, 285.
Bohémiens (édit de Louis XIV contre les), 323.
Bovine (peste) aux Pays-Bas en 1683, 323.
Boussy (Pierre de), Tournaisien, auteur d'une tragédie de Méléagre, en 1582, 14.
Bruyenne (Justin) et Mgr Voisin : Description de l'église de Saint-Jacques, à Tournai, 139.
Bureau de la Société (renouvellement du), 105.

C

Carignan (Louis de Faure de), chanoine de Tournai, par Mgr Voisin, 194, 265.
Carmélite de Tournai (notice sur Mlle Liot), sous Mgr de Choyseul, par Mgr Voisin, 176.
Cathédrale de Tournai. Description de deux verrières, par Mgr Voisin, 279.
Chanoines de Tournai, habits violets, 325.
Chapelles autour des églises, au XIIIe et au XIVe siècles, 148.
Charles-Quint (requête du chapitre à), 330.
Chartes et diplômes concernant l'évêché de Tournai, 5.
Châsse de Saint-Julien à Ath, par M. Fourdin, 42.
Châsses de saint Vincent et de saint Landry, à Soignies, par Mgr Voisin, 154.
Childéric (notice sur l'épée de), par Mgr Voisin, 80.
Chimai (le prince Joseph de), bienfaiteur de la cathédrale de Tournai, 280.
Chotin, J.-B. (*Dies Iræ*, traduit en vers français, par), 275.
Choyseul (Gilbert de), évêque de Tournai, adresse un rapport au pape sur l'état de son diocèse, en 1678, 172.
Choyseul (biographie de), par son secrétaire le chanoine Descamps, 191.
Choyseul, idem par M. de Faure de Carignan, 194.
— et le culte de la sainte Vierge, 209.
— (lettres de) au chapitre de Tournai, 309.
— (lettre de) au doyen Gennaro sur l'assemblée du clergé de 1682. 312.
Clerestory de l'église de Saint-Jacques à Tournai, 143.
Clovis et saint Eleuthère, 298.
Cochet (opinion de l'abbé) sur la provenance de l'épée de Childéric, 85, 94.
Comète effrayante à Tournai en 1685, 323.
Complainte de la ville de Tournai, 335.
Conférences ecclésiastiques prescrites par Choyseul, 324.
Conflit entre les juges ecclésiastiques et laïcs sous l'évêque Choyseul, 321.
Confrérie de Notre-Dame de Tongres érigée en l'église Saint-Jacques à Tournai, en 1215, 32.
Cortemarcq (l'autel de) cédé à l'évêque de Tournai en 1063, 8.

Couronne murale des crucifix au moyen-âge, 242.
Cousin (préface d'une nouvelle édition de l'histoire de Tournai, de J.) par Mgr Voisin et M. Du Bus, 251.
Cousin (notice biographique et œuvres de J.), par Mgr Voisin, et M. Du Bus, 253.
Crucifix de l'église d'Ogy (notice sur le), par Mgr Voisin, 239.

D

Décimateurs et les pasteurs du diocèse de Tournai (différends entre les), en 1684, 324.
De la Motte Baraffe, préfet de Jemmapes, né à Willemeau, 17.
Descamps, A.-P.-V. (notice sur M. le vicaire-général), par Mgr Voisin, 58.
De Villers, auteur d'une histoire manuscrite de Tournai, 29.
Devroede, Jean-Joseph, curé de Flobecq (notice biographique et œuvres astronomiques de M.), par M. l'abbé Lecomte, 114.
Diable Ebron (le) et saint Eleuthère, 297.
Dies Iræ, traduit en vers français, par J.-B. Chotin, 275.
Dieu et patrie, poésie, par M. Jules Wacquez, 171.
Duhamel (Joseph) et Charles Martin, premiers imprimeurs de Tournai, en 1610, 274, 308.

E

Ebron (le diable et saint Eleuthère, 297.
Eleuthère (légende de saint) reproduite dans deux verrières de la cathédrale de Tournai, 279.
Eleuthère (saint) et Blanda, fille du tribun de Tournai, 285.
— (saint) et les païens de Tournai, 293.
Evêché de Tournai, archives, 335.

F

Fleury, archevêque de Cambrai (Henri de Rosset de), notice biographique par Mgr Voisin, 35.
Fourdin : la châsse de Saint-Julien à Ath, 41.
Français à Soignies (argenteries enlevées par les), 159.
Froidmont près de Willemeau au xe et au xiie siècles ; étymologie de ce mot, 19.

G

Gantois, oblations à Tournai, 335.
Gaules en 407 (invasion des barbares dans les), 88.
Gauloises (monnaies), trouvées près de Renaix, 113.
Ghislenghien (cartulaires de l'abbaye de), 57, 113, 121.
Granvelle et Marie de Hongrie (correspondance du cabinet de), 229.
Guéranger (dom) apprécie la conduite de Choyseul concernant le culte de la sainte Vierge, 209.
Guillemel, Guislinc et Guislemium, anciens noms de Willemeau, 18.

H

Handzaeme (l'autel de) cédé à l'évêque de Tournai en 1085, 8.
Heidilon, évêque de Noyon et de Tournai, en 902, 7, 8.
Helchin (l'église de) confirmée à l'évêque de Tournai par le pape Jean XVI, en 988, 6.
Hellebecq donné à l'abbaye d'Eenham, à la fin du XIe siècle, 28.
Henri II détruit les châteaux de Binche et de Mariemont, 228.
Hollain (l'autel de) racheté par l'abbé de Saint-Pierre de Gand, en 1047, 6.
Hornu (séjour de Regnier III à), le court des Quesnes, 220.
Huguet (M.), curé de Néchin, nommé membre titulaire. — Notice sur le château de Binche, 123, 131, 218.
Huns (les) ravagent la Gaule, au Ve siècle, 89.

J

Jacques (*Saint-*) à Tournai (description de l'église), par M. Bruyenne et Mgr Voisin, 139.
Jansénisme (Choyseul se défend de l'accusation de), 183.
Jugement contre un clerc de Tournai en 1448, 106.

L

Labarte (J.) soutient que l'épée de Childéric est de provenance byzantine, 80.
Landry (châsse de saint); ancienne tapisserie, 161.
Legroux. Voir Tournai. (Histoire du diocèse sous Choyseul, 319.
Lessines (deux reliquaires de la chapelle de l'hôpital à), 233.
Louis XIV à Tournai, 319.

M

Magiciens (édit de Louis XIV contre les), 323.
Mantilius (guérison de); porte *Mantille*, 297.
Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont, 225.
Martin (Charles) et Joseph Duhamel, premiers imprimeurs de Tournai, 274, 308.
Menin (Gossuin de), 351.
Méreaux de Tournai, 150.
Milon, abbé de Saint-Martin; charte, 328.
Monnaies gauloises trouvées près de Renaix, 113.

N

Nédonchel (Antoine de), poète en 1615, 70.
— (comte de), communications, 14, 65, 105, 113, 170, 251 724.
Nicolas (la *Saint-*), poésie par M. Jules Wacquez, 132.
Nèvèle (l'église de) exempte de toute redevance en 1084, 7.
Norman (Marc), seigneur de Breuze, poète tournaisien, 69.
Notre-Dame de Tournai, oblations, 334.

O

Obert de Thieusies (le vicomte), bienfaiteur de la cathédrale de Tournai; ancienneté de cette famille, 293.
Oblations à Notre-Dame, 333, 338.
Ogy (crucifix de l'église d'), notice par Mgr Voisin, 239.
Orfèvrerie (l') sous les Mérovingiens, 85.
Ourscamps (l'abbaye), rapport sur son cartulaire, 326.
Ouvrages offerts à la Société historique et littéraire, 5, 15, 25, 34, 40, 55, 64, 77, 104, 112, 122, 130, 138, 149, 152, 168, 216, 237, 249, 272, 307, 332.

P

Païens de Tournai (les) et saint Eleuthère, 293.
Parures des femmes (ordonnance de l'évêque Choyseul contre les vaines), 323.
Peste à Tournai, au ve siècle, 290.
— bovine aux Pays-Bas, en 1683, 323.
Peteghem (chapitre de chanoines fondé à), en 1072, 6.
Piat (saint) a-t-il été évêque de Tournai : opinion de l'historien Jean

Cousin, 259.
Priape (statuette de) trouvée à Willemeau, 20.
Prisons de l'officialité de Tournai, notice par Mgr Voisin, 105.
Propagande. Voyez Vendeville, 333.

Q

Quiévrain appartenait à l'évêque de Noyon et de Tournai vers 902, 8.

R

Recluse de Tournai douée du don de miracles, en 1683, 324.
Regnier au Long Col est mort à Merseen, près d'Aix-la-Chapelle, 219.
Reliquaires (deux) de la chapelle de l'hôpital, à Lessines, 233.
Reliques rapportées de Rome à Tournai, par saint Eleuthère, 301.
Renaix (monnaies gauloises trouvées près de), 113.
Rousens (Edm.), nommé membre correspondant, 35.
Robert, archidiacre de Tournai, 330.
Rodenbourg (immunité accordée à l'autel de), en 1096, 7.
notice par M. le comte de Nédonchel, 66.
Rosier (Jean), psète, né à Orchies en 1565, mort curé d'Esplechin;
Rumegies (la chapelle de), rachetée par l'abbé de Saint-Pierre à Gand, en 1047, 6.

S

Schisme de Tournai (concordat pour mettre fin au), en 1505, 14.
Séminaire transféré de Douai à Lille, puis à Tournai par l'évêque Choyseul, 322.
Séminaire à Lille, 325.
Simon, évêque de Tournai; charte, 327.
Soignies (commissions données en 1693 et en 1763 par le chapitre de) au mayeur de cette ville, 13.
Soignies (deux châsses de saint Vincent à), 154.
— (argenteries enlevées par les Français, à), 159.
— (ancienne tapisserie trouvée dans une châsse de saint Landry à), 161.
Soignies (chandeliers anciens et ornement dit de Philippe II, à), 238.
Spiennes (tombeaux découverts à), 78.
Statue de la sainte Vierge à la cathédrale de Tournai, 338.

T

Tables astronomiques, par M. Devroede, curé de Flobecq ; note par M. l'abbé Lecomte, 116.

Tapisserie aucienne trouvée dans une châsse de saint Landry à Soignies; essai d'explication des signes symboliques de cette tapisserie ; notice par Mgr Voisin, 161.

Thierry d'Alsace, 331.

Thoisy (Jean de), évêque de Tournai, 1413-1433, 107.

Tournai (passages des publications de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, concernant), 8.

Tournai (documents contenus dans les comptes-rendus de la commission royale d'histoire, concernant), 8, 56.

Tournai (histoire manuscrite de), écrite vers 1710, ouvrage sans valeur; notice par Mgr Voisin, 29.

Tournai (notice sur l'épée de Chilléric, découverte à), 80.

— dévasté par les barbares, en 407, 88.

— (les Francs à), vers le milieu du ve siècle, 89.

— (chartes et diplômes concernant l'évêché de), 5.

— (synode de) contre les hérétiques, en 520, 6.

— (droits de l'évêque de) confirmés par Jean XVI, en 988, 6.

— (concordat pour mettre fin au schisme de), du 5 décembre 1303, 14.

Tournai (prisons de l'officialité de); sentence contre un clerc, en 1448; notice par Mgr Voisin, 103.

Tournai (rapport de l'évêque Choyseul sur l'état du diocèse de), en 1678, 174.

Tournai (craintes sur un projet de démembrement du diocèse de), sous l'évêque Choyseul, 317.

Tournai (histoire du diocèse de), sous l'administration de Mgr de Choyseul, par maître Legroux, curé de Marcq-en-Barœul, 319.

Tournai (description de l'église Saint-Jacques à), par M. Bruyenne et Mgr Voisin, 139.

Tournai (description de deux verrières de la cathédrale de), représentant des sujets tirés de la légende de saint Eleuthère, par Mgr Voisin, 279.

Tournai (ornement dit de Louis XIV, à l'église Saint-Brice, à), 79.

— (voyage scientifique de dom Berthod aux Pays-Bas en 1774; archives et bibliothèque de), 124.

Tournai (traduction manuscrite par Poutrain de l'histoire d'Hériman du rétablissement de l'abbaye de Saint-Martin à), 250.

Tournai (préface d'une nouvelle édition de l'histoire de), de Jean Cousin, par Mgr Voisin, 251.
Tournai (premier livre imprimé à), en 1610, 274.
— (école à), au ve siècle, 282.
— (peste à), sous saint Eleuthère, 290.
— (saint Eleuthère et les païens de), 293.
Tour des Six (les archives de Tournai étaient conservées dans la), et non au Beffroi, 129.
Transfiguration (confrérie de la); médaille, 334.
Trèves détruite par les Francs, en 440, 89.

V

Vandekerchove, Gustave (M.), membre démissionnaire, 16.
Vanderborgt, François (M.), nommé membre titulaire, 139.
Vendeville (l'évêque). Propagande, 333.
Verdure, Charles (M.), nommé membre titulaire, 123.
Vierge (Choyseul et le culte de la sainte), 209.
Vincent de Soignies (le corps de saint) est transféré à Mons en 896. par Regnier au Long Col, tapisserie allégorique, 163.
Vodgoriacum, station romaine, près de Binche, 218.
Voisin (Mgr). Communications : 13, 14, 16, 26, 29, 33, 41, 57, 78, 79, 80, 105, 113, 123, 139, 153, 169, 217, 238, 250, 273, 308.
Volcart (Jean), poète tournaisien en 1612, notice par M. le comte de Nédonchel, 75.
Vos (M. l'abbé) présenté comme membre titulaire, 333.
Voyage scientifique de dom Berthod aux Pays-Bas, et à Tournai en 1774, 124.

W

Wacquez, Jules (poésies par M.), 132, 151, 171.
Walter, doyen du chapitre de Tournai, 330.
Waucquier (le chanoine), biographe de Louis de Faure de Carignan 265.
Widenfeldt (Adam). L'évêque Choyseul et le culte de la sainte Vierge 209.
Willemeau (antiquités romaines trouvées à), 16.
— existait au IXe siècle, 18.
Wulphen (immunité accordée aux chapelles situées dans l'île de), en 1096, 7.

Y

Yvo, abbé de Saint-Martin; charte, 329.

ERRATA.

—

Page	28	ligne	20	Broqueraye	— *lisez* :	Broqueroye.
»	29	»	1	Maccâ	— »	Marcâ.
»	39	»	20	hennisdat de Fumat	— »	hinnisdal de Fumal.
»	43	»	10	pontificaux	— »	sacerdotaux.
»	46	»	3	Gl^{mi}	— »	Ill^{mi}.
»	47	»	10	paster	— »	pastor.
»	57	»	5	St Laudry	— »	St Landry.
»	69	note 1	ligne 3	Bucquey	— »	Bucquoy.
»	78	ligne	18	Nivelles	— »	Nouvelles.
»	83	lignes	12 et 13	quatre-feuille	— »	quatre-feuilles.
»	89	»	11	contre	— »	contrée.
»	97	»	25	avoïde	— »	ovoïde.
»	97	»	26	Envermeu	— »	Envermen.
»	99	»	15	contourée	— »	contournée.
»	99	»	16	quatre-feuille	— »	quatre-feuilles.
»	108	»	22	eorem	— »	eorum.
»	110	»	24	animun	— »	animum.
»	115	note 1	dern. ligne	Devrsede	— »	Devroede.
»	119	ligne	29	ee	— »	ce.
»	120	»	15	influenees	— »	influences.
»	120	»	20	rélève	— »	relève.
»	121	»	10	mème	— »	même.
»	124	»	3	eommencement	— »	commencement.
»	134	»	31	et le tout	— »	le sein tout.
»	142	»	8	précisement	— »	précisément.
»	142	»	8	ces	— »	ses.
»	142	»	21	nn	— »	un.
»	155	»	6	iu	— »	in.
»	157	note 1	ligne 6	Balduidi	— »	Balduini.
»	157	ligne	18	épaise	— »	épaisse.
»	164	»	2	circonstauce	— »	circonstance.
»	164	»	6	bustes	— »	bustes.
»	164	»	17	ponr	— »	pour.
»	169	»	9	Académie	— »	Académie.
»	172	»	22	tète	— »	tête.

Page	177	ligne	2	pèlérins	— *lisez* :	pélerins.
»	221	»	14	époque	— »	époque.
»	224	»	1	étages	— »	étages.
»	225	»	28	vienx	— »	vieux.
»	241	»	7	le fait remonter au [XIIe	— »	peut le faire remonter au XIe.
»	243	»	13	ornée	— »	ornée de.
»	244	»	8	L'inscription	— »	L'inscription est.
»	245	»	15	devisent	— »	divisent.
»	255	»	10	on admettait	— »	on n'admettait.
»	258	»	28	Du serf	— »	Du Fief.
»	281	»	15	demie fleur	— »	demi-fleur.
»	281	»	18	gueule	— »	gueules.
»	291	»	14	del a	— »	de la.
»	304	note	1	ligne 7 467	— »	487.
»	305	»	2	» 2 cultrores	— »	cultores.
»	313	»	2	» 2 suppléé	— »	suppleer.
»	319	ligne	29	Tourna	— »	Tournai.
»	322	»	31	n'y	— »	d'y.
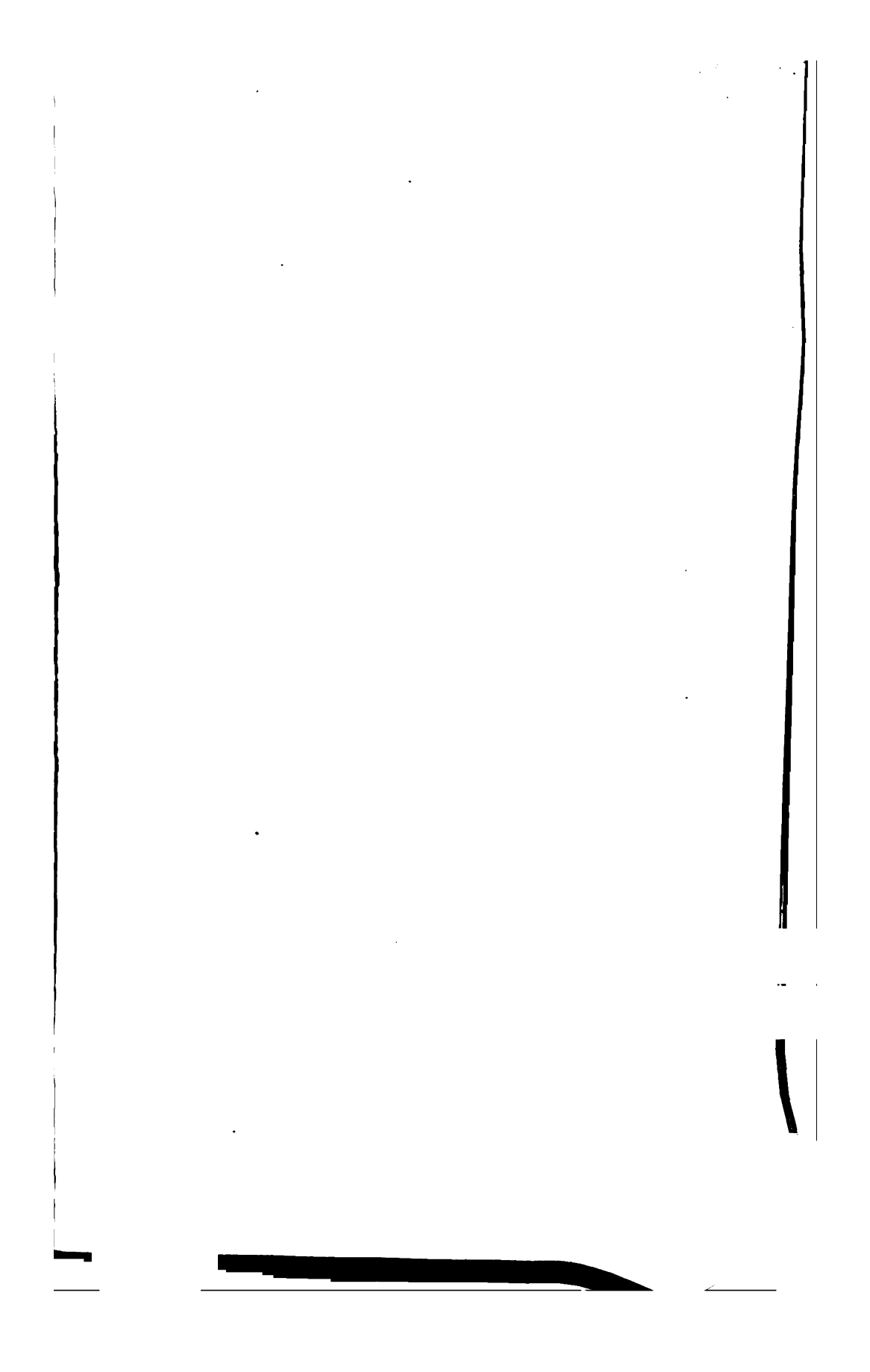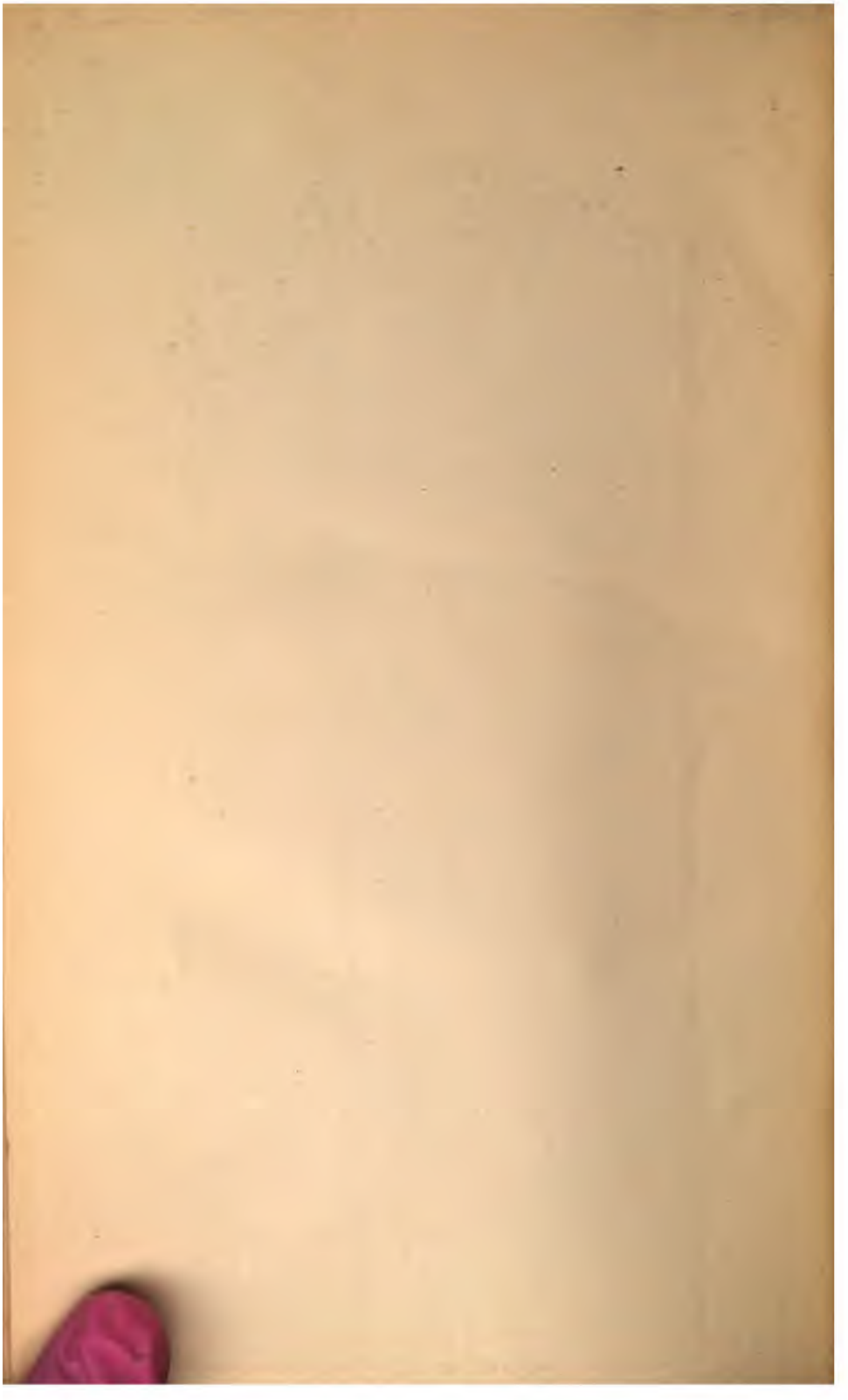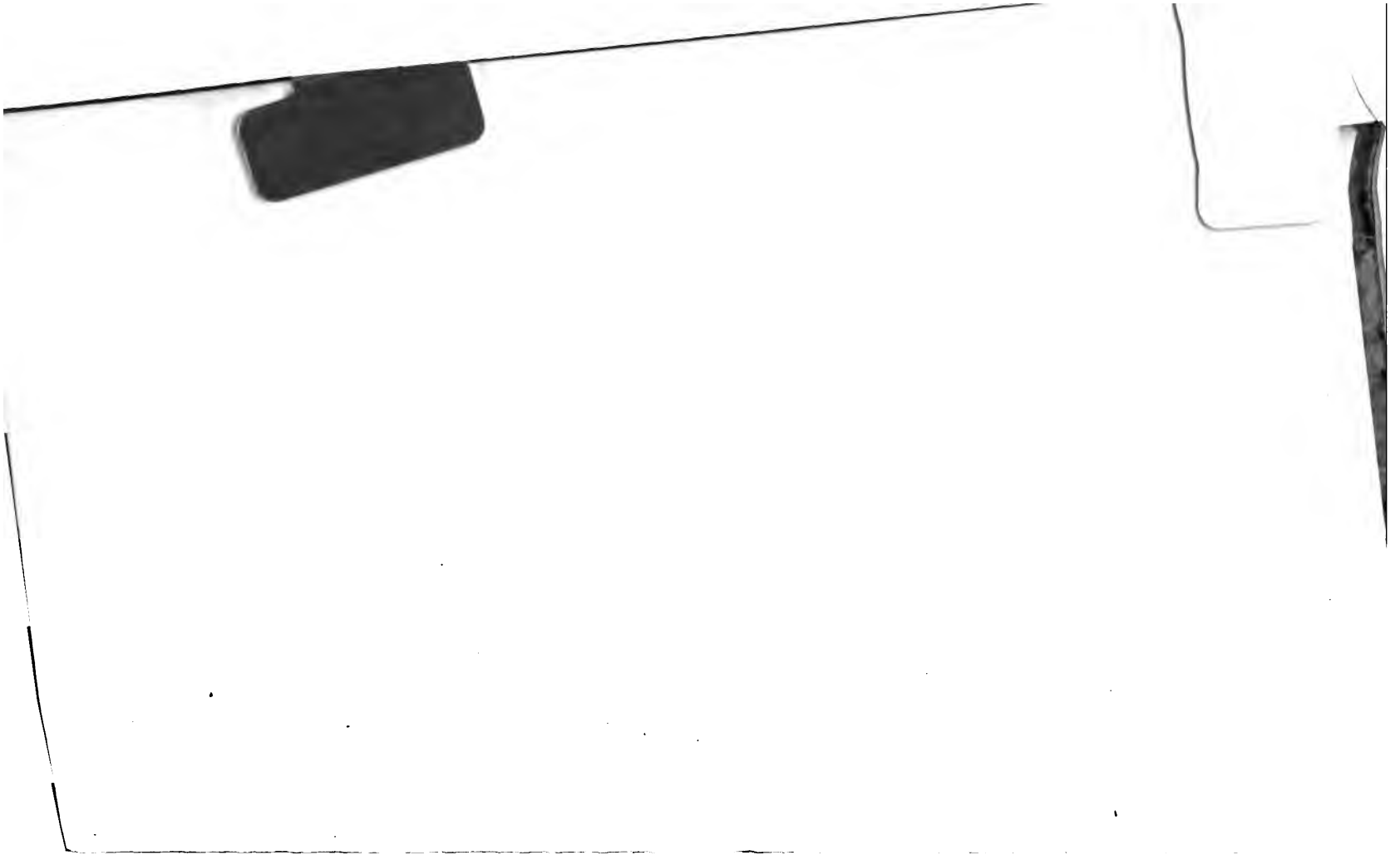
45.3
9